



Institut Villey

pour la culture juridique et la philosophie du droit

PROGRAMME A.N.R. DE DROIT POLITIQUE (2009-2012)

Agir politique et pensée juridique : l'exemple de la crise du 16 mai 1877

extraits des débats parlementaires

Séminaire-*workshop* du
Mercredi 8 juin 2011 à 17h00

Bibliothèque de l'Institut Michel Villey
1, rue d'Ulm – 75005 Paris – 5^e étage
01 44 41 89 92 ou inst.mvilley@u-paris2.fr www.institutvilley.com

[3689]

Le Maréchal Président de la République a adressé la lettre suivante à M. le président du conseil des ministres :

« Monsieur le président du conseil,

Je viens de lire dans le *Journal officiel* le compte rendu de la séance d'hier.

J'ai vu avec surprise que ni vous, ni [3690] M. le garde des sceaux n'aviez fait valoir à la tribune toutes les graves raisons qui auraient pu prévenir l'abrogation d'une loi sur la presse votée, il y a moins de deux ans, sur la proposition de M. Dufaure et dont tout récemment vous demandiez vous-même l'application aux tribunaux ; et cependant, dans plusieurs délibérations du conseil, et dans celle d'hier matin même, il avait été décidé que le président du conseil, ainsi que le garde des sceaux, se chargeraient de la combattre.

Déjà on avait pu s'étonner que la Chambre des députés, dans ses dernières séances, eût discuté toute une loi municipale, adopté même quelques dispositions dont, au conseil des ministres, vous avez vous-même reconnu tout le danger, comme la publicité des conseils municipaux, sans que le ministre de l'intérieur eût pris part à la discussion.

Cette attitude du chef du cabinet fait demander s'il a conservé sur la Chambre l'influence nécessaire pour faire prévaloir ses vues.

Une explication à cet égard est indispensable, car si je ne suis pas responsable comme vous envers le Parlement, j'ai une responsabilité envers la France dont, aujourd'hui plus que jamais, je dois me préoccuper.

Agréez, monsieur le président du conseil, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Président de la République,

Mal de Mac Mahon.

REUNION DES GAUCHES LE 16 MAI¹

M. GAMBETTA. — La mission qui m'est impartie ne comporte pas de longs développements. Vous êtes tous au courant de la crise qui vient de s'ouvrir et des circonstances dans lesquelles elle s'est ouverte. Vous savez par quel acte singulier et en dehors de toutes les traditions du régime parlementaire, M. le président de la République a frappé d'interdit tout un ministère qui n'avait été mis en minorité dans aucune des deux Chambres.

En présence d'un acte qui révèle une politique tout

¹ *Discours et plaidoyers politiques de M. Gambetta*, publiés par M. Joseph Reinach, 11 vol., Paris, G. Charpentier, 1880-1885, vol. VII, pp. 7-10.

au moins personnelle, il est nécessaire que les représentants du pays envisagent, avec calme et sang-froid, la phase nouvelle dans laquelle semblent entrer les rapports des pouvoirs publics entre eux. Aussi, Messieurs, il est à peine besoin d'insister sur la nécessité qui s'impose à vous de commander à vos sentiments et de refouler en vous vos passions, même les plus légitimes. (*Marques d'assentiment.*)

En un pareil moment, nous avons donc à éviter toute discussion stérile et passionnée. Quand on veut accomplir un acte grave, marqué au coin de la force et de l'autorité, il faut savoir garder une attitude digne, tenir un langage correct, constitutionnel et légal. (*Applaudissements.*)

C'est pourquoi il vous a paru bon de vous réunir d'abord dans vos groupes distincts afin que de vos délibérations il sortît un acte dans lequel se refléterait exactement votre pensée commune et qui exprimerait la volonté de tous. Vous avez chargé vos représentants ordinaires de rechercher ensemble la formule à donner à cet acte, et c'est cette formule que nous vous apportons. Il serait oiseux d'ouvrir à l'heure actuelle une discussion sur cette décision qui a réuni l'unanimité de vos mandataires, de livrer à une dispute, à une argumentation nouvelle un document qui sera porté demain à la tribune du pays. Ce qui fait la force de cette manifestation, c'est l'accord unanime dont elle procède et qu'il importe de lui maintenir. Il y a dans la lettre présidentielle l'affirmation d'une responsabilité propre, l'affectation d'un pouvoir personnel. Vous y répondez par l'affirmation de l'autorité du pays dont vous êtes les représentants.

Vos délégués ont pensé qu'ils devaient affirmer trois idées principales :

Rétablir une fois de plus les principes du gouvernement parlementaire, sur la base de la responsabilité ministérielle scrupuleusement respectée ;

Rappeler que la politique républicaine est la garantie de l'ordre et de la prospérité intérieure ;

Résister à toute politique de hasard qui, sous l'influence de certaines agitations coupables entretenues par je ne sais quel prétendant, pourrait lancer la France, ce pays de la paix, de l'ordre et de l'épargne, dans des aventures dynastiques et guerrières. (*Longs applaudissements.*) Cette triple affirmation se retrouve dans l'ordre du jour dont je vais avoir l'honneur de vous donner lecture :

« La Chambre,

« Considérant qu'il lui importe, dans la crise actuelle et pour remplir le mandat qu'elle a reçu du pays, de rappeler que la prépondérance du pouvoir parlementaire s'exerçant par la responsabilité ministérielle, est la première condition du gouvernement du pays par le pays, que les lois constitutionnelles ont eu pour but d'établir ;

« Déclare

« Que la confiance de la majorité ne saurait être acquise qu'à un cabinet libre de son action et résolu à gouverner suivant les principes républicains, qui peuvent seuls garantir l'ordre et la prospérité au dedans et la paix au dehors ;

« Et passe à l'ordre du jour. »

Messieurs,

Nous avons la confiance que la France ne se méprendra point sur le caractère de cet ordre du jour. Ce n'est pas une agression dirigée contre l'autorité du premier magistrat de l'État, mais une réponse aux entreprises de la camarilla qui l'obsède. Nous devons cette réponse au pays ; nous devons à la responsabilité même du président de la République, qu'il convient

de dégager des intrigues qui s'agitent autour de lui, la vérité tout entière.

Messieurs,

Je vous adjure, au nom des pouvoirs, des droits et des libertés dont vous avez la garde, au nom de la patrie qui a besoin de connaître au plus tôt votre sentiment sur cette crise, de voter sans débat, avec l'unanimité qui s'est déjà manifestée dans la réunion de vos délégués. (*Salve d'applaudissements.*)

Journal officiel de la République française — 18 mai 1877
Chambre des Députés, séance du jeudi 17 mai 1877

[...3742...]

M. Devoucoux. Messieurs, je demande à interpeller les ministres démissionnaires et chargés de l'expédition des affaires sur la crise ministérielle.

A gauche et au centre. Très-bien ! très-bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre des travaux publics.

M. Albert Christophle, *ministre des travaux publics.* Messieurs, j'obéis à la fois au règlement et à l'invitation que vient de m'adresser M. le président, en montant à cette tribune.

Je ne sais quel est l'objet de l'interpellation; je n'ai point à l'examiner. Comme ministre, il m'est absolument impossible d'y répondre. Le cabinet démissionnaire est chargé purement et simplement de l'expédition des affaires courantes ; il n'a point à s'exprimer, vous le comprendrez très-bien, par des raisons de très-haute convenance, sur les incidents qui ont pu amener sa démission. (Très-bien !)

[3743] D'un autre côté, je suis seul, ici, représentant du cabinet; il m'a été, par conséquent, absolument impossible de m'entendre avec mes collègues, de conférer avec eux sur la réponse qu'ils auraient pu faire à l'interpellation qui est proposée. J'estime donc, mais j'émets ce vœu simplement en ma qualité de député, qu'il conviendrait à la Chambre, par les raisons mêmes de convenance que j'indiquais tout à l'heure, de remettre cette interpellation à demain. Peut-être alors, après une entente avec mes collègues, sera-t-il possible de déférer au vœu de la Chambre. (Très-bien ! très-bien ! sur divers bancs.)

M. Gambetta. Messieurs, le cabinet qui est aujourd'hui démissionnaire n'en demeure pas moins chargé de l'expédition des affaires car il est bien entendu, selon la parole, de M. Dufaure à une époque analogue à celle que nous traversons, qu'il ne peut y avoir d'interrègne dans le Gouvernement ; et, en effet, notre Constitution exige qu'il y ait toujours un cabinet qui couvre le pouvoir exécutif.

Le cabinet qui est devant vous ne refuse pas formellement de répondre à l'interpellation qui a été déposée tout à l'heure. Le cabinet dit seulement, par l'organe de l'honorable M. Christophle, ministre des travaux publics, que les ministres présents à la séance ne sont pas en nombre. M. Christophle ajoute que ses collègues n'ont pas délibéré.

Serait-ce que la situation, par hasard, n'a pas paru aux ministres assez grave pour qu'ils pussent prévoir l'interpellation qui serait portée devant la Chambre... (Légères rumeurs à gauche. — Écoutez ! Écoutez !), et arrêter d'avance des explications qu'il me semble impossible de décliner ? Car, messieurs, très-certainement, dans les pays qui vivent sous le régime constitutionnel, des crises comme celle qui est ouverte aujourd'hui ne peuvent pas se clore sans qu'on demande aussi bien aux ministres qui sortent qu'aux ministres qui entrent, — et ici il n'y a que des ministres qui survivent, — les conditions, les circonstances, les incidents qui ont pu amener un fait, un acte de nature à jeter et qui jette, — vous savez bien, messieurs, que je ne dis que la vérité, — une perturbation profonde dans tous les esprits, sans distinction de partis. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

Je ferai, messieurs, une autre observation : c'est que le *Journal officiel* de ce matin porte à la connaissance du pays et de l'Europe une lettre de M. le Président de la République, dans laquelle il donne précisément des motifs pour expliquer le renvoi, la démission du cabinet.

Au nombre des motifs invoqués dans cette lettre et qui déjà ont été, de la part du président du conseil, l'objet d'une réfutation également rendue publique, figurent des raisons et même une doctrine politique qui évidemment provoquent de la part des pouvoirs publics une appréciation, un jugement, une adhésion, ou au contraire un refus d'adhésion. (Très-bien ! très-bien ! sur plusieurs bancs à gauche et au centre.)

C'est pourquoi, messieurs, je pense qu'il est bon que nous ne laissions pas le pays sous l'impression d'une incertitude semblable à celle qui s'est emparée de l'opinion depuis vingt-quatre heures. Il me semble que le cabinet peut très-bien nous donner des explications, car s'il se retire, c'est qu'il a une opinion sur cette doctrine politique dont je parlais il n'y a qu'un instant. Est-ce qu'il la partage, ou bien au contraire est-ce qu'il la répudie ? Ce que nous demandons, ce n'est certainement pas d'établir ici un débat oratoire : ce que nous demandons, c'est la lumière sur ce qui se passe et sur ce qui s'est passé dans les conseils du Gouvernement.

Je crois, en conséquence, messieurs, que vous avez tous les éléments de discussion, et l'heureuse présence sur ces bancs d'un des membres du cabinet me paraît devoir permettre immédiatement la discussion de l'interpellation. Je demande donc à la Chambre de l'ouvrir. (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements à gauche et au centre.)

M. le président. M. le ministre des travaux publics demande que la Chambre renvoie à demain la discussion de l'interpellation déposée par M. Devoucoux ; M. Gambetta demande que la discussion ait lieu immédiatement. Je consulte la Chambre.

(La Chambre, consultée, décide que l'interpellation n'est pas renvoyée à demain.)

M. le président. M. Gambetta a la parole.

M. Gambetta. Messieurs, avant de présenter à la Chambre les observations qui me semblent de nature à appuyer l'ordre du jour par lequel nous espérons clôturer ce débat, j'ai le devoir de dire que, dans la discussion très-brève à laquelle je vais me livrer, il ne m'échappera aucune parole qui puisse être regardée comme une sorte d'agression et d'hostilité dirigée contre le premier magistrat de la République. (Très-bien ! très-bien !)

Le débat qui s'ouvre devant vous, en effet, est assez grave, assez important, puisqu'il tient en suspens, avec l'avenir même de ce pays, le fonctionnement régulier de la Constitution qu'il s'est souverainement donnée et que la France a souverainement acceptée, pour que nous puissions facilement garder le calme, le sang-froid et la courtoisie que comporte une matière aussi élevée et aussi difficile. (Approbation à gauche et sur plusieurs bancs au centre.)

J'accomplis un devoir en venant porter à cette tribune l'expression de l'émotion publique, de l'émotion qui se manifeste déjà par les nouvelles que le télégraphe nous apporte de la province.

Voix diverses à gauche et au centre. Très-bien ! très-bien !

Autres voix dans les mêmes parties de la Chambre. Silence ! — Laissez parler !

M. Gambetta. Je vous prierai, messieurs, de conserver le silence le plus parfait et de me laisser parler sans m'interrompre, pas plus par des approbations que par des exclamations, contre lesquelles je suis décidé à ne pas lutter : je voudrais garder la parfaite et calme possession de ma pensée et de mon langage.

A gauche et au centre. Oui ! oui ! — Parlez ! parlez !

M. Gambetta. Cette émotion publique, pour qu'elle ne devienne pas périlleuse, pour qu'elle ne prenne pas un caractère de passion qu'elle ne manquerait pas d'affecter promptement, doit trouver dans cette Chambre une expression à la fois légale et éclairée.

Messieurs, alors qu'existait une confiance générale de la part du parlement envers le cabinet qui siège encore sur ces bancs ; sans qu'il y eût eu ni conflit, ni vote de défiance, ni de ces discussions qui révèlent contre les ministres qui représentent, — qui doivent représenter la pensée de la majorité — un élément de désaccord ou une pensée d'agression ; au lendemain des discussions les plus calmes qui se fussent produites à cette tribune, et dans lesquelles la confiance de cette Chambre envers les ministres n'avait point été ébranlée ; sans que, dans une autre enceinte, il se fût manifesté aucune attaque ni aucun vote qui eût frappé le cabinet de minorité ; au moment où la France se trouve engagée dans une neutralité recueillie, désirable, nécessaire, patriotique ; au milieu des efforts auxquels ce pays se consacre pour refaire sa fortune matérielle et morale ; alors qu'il a tant besoin d'ordre, de paix, de sécurité, — de longs jours de sécurité, — pour reconstituer véritablement cette double fortune ; au moment où la paix semblait régner entre les pouvoirs publics ; sans que l'on sache pour quels motifs, — c'est là précisément l'objet de l'interrogation que j'adresse au cabinet, — subitement, comme un coup de foudre qui éclate dans un ciel serein, le pays apprend, vous apprenez vous-mêmes, que le Président de la République a écrit une lettre qui a obligé le président du conseil, ainsi que ses collègues, à donner leur démission.

En présence d'un pareil fait, on s'est demandé d'où pouvait naître ce conflit, subitement révélé à l'opinion, je le répète, et d'autant plus surprenant que rien n'annonçait, que rien ne faisait prévoir une guerre intestine dans les conseils du Gouvernement.

Et alors, messieurs, quel a été le premier mouvement de l'opinion publique ? Elle a été amenée à penser que, très-probablement, soit qu'il s'agisse de la politique intérieure, soit qu'il s'agisse de la politique extérieure, il se trouve autour du Président de la République, dont personne ne méconnaît ni le patriotisme, ni la loyauté constitutionnelle depuis qu'il a accepté le pouvoir, il se trouve, des inspireurs, des conseillers, — sorte de gouvernement tout formé, — qui dénaturent l'action du chef de l'État et, par calcul, ne craignent pas de le lancer dans les aventures. (Mouvement contenu d'adhésion à gauche. — Écoutez ! N'interrompez pas !)

Voilà ce que le pays a cru, voilà ce qu'il craint, et, à coup sûr, ce n'est pas dans le spectacle que nous avons aujourd'hui sous les yeux, ce n'est pas dans les diverses interprétations qui ont été données de cet événement inattendu, soit par les hommes politiques, soit par la presse qui se réclame de l'ordre moral, qu'il nous est possible de trouver des motifs d'apaisement et de quiétude ;

Souvenez-vous, en effet, messieurs, depuis combien de temps on rappelait au Président de la République qu'il était entouré d'hommes compromettants pour la politique dite conservatrice ; rappelez-vous combien

ces manifestations cléricales auxquelles nous avons dû, il y a quelques jours, opposer une barrière, étaient devenues audacieuses, impérieuses, combien elles avaient eu d'action sur le pouvoir exécutif lui-même. C'est alors, messieurs, que, dans son inquiétude, la nation s'est demandé s'il n'y a pas à la tête, ou à côté du pouvoir, une influence tout à fait prédominante contre laquelle la meilleure volonté des ministres, contre laquelle les meilleures intentions du chef de l'État sont impuissantes à prévaloir.

Voilà l'anxiété qui est au fond de tous les cœurs; et, pour ma part, je ne puis me défendre de croire qu'elle n'ait pas, depuis hier, frappé l'esprit du Président de la République; je ne sais pas si, sous le contrecoup de l'émotion de la France, peut-être de l'émotion de l'Europe, il n'a pas compris lui-même qu'on l'entraîne sur une pente redoutable. D'ailleurs, messieurs, tout semble l'indiquer, car, tout à l'heure, dans vos couloirs, on affichait une dépêche qui a bien l'air de marquer le besoin qu'il a de rassurer l'opinion au dedans, et de calmer des impressions, même de satisfaire à des interrogations impérieuses au dehors.

En effet, on lit dans cette dépêche que vous connaissez tous et qui a éveillé en vous des sentiments divers, selon que vous siégez ou à droite ou à gauche, on y lit que, ce matin, le Président de la République, dans des entretiens qu'il a eus avec divers personnages politiques, leur a répété qu'il est toujours dévoué au maintien de la paix, qu'il tient à conserver les meilleures relations avec toutes les puissances étrangères, et qu'il est fermement résolu à réprimer toutes les menées ultramontaines.

Mais, messieurs, nous ne demandions pas autre chose le 4 mai, et c'est précisément tout ce que disait l'ordre du jour que nous avons voté ! (Double salve d'applaudissements à gauche et sur un grand nombre de bancs au centre.)

M. le Président de la République est, du reste, coutumier de ces inspirations : il les a toujours dans les situations troublées, quand il se trouve placé, par une poignée d'ambitieux déçus, dans une situation critique. Ces paroles qu'il a dites ce matin, que vous avez lues dans cette dépêche, vont, je l'espère bien, porter au loin un certain apaisement [3744] dans les inquiétudes éveillées. Elles me rappellent la phrase patriotique qu'il a déjà prononcée, lorsque, au mois d'octobre 1873, les mêmes conseillers, les mêmes agents de discorde, les mêmes intrigants et les mêmes fauteurs de troubles, cherchaient à ramener la France sous le joug de cet ancien régime dont elle s'est débarrassée pour jamais² ; il disait: Ne tentez pas cette aventure, les chausse-pieds partiraient tout seuls ! (Applaudissements prolongés à gauche et au centre.)

M. le marquis de La Rochejacquelein. Ce mot-là est une invention de vos journaux ! Jamais le maréchal n'a dit cela, ni rien de semblable !

M. Gambetta. Il disait alors qu'il était pour la paix, comme il dit aujourd'hui qu'il est pour la paix et contre les menées cléricales, car elles ne sauraient nous amener que la guerre ! (Vifs applaudissements au centre et à gauche.)

Eh bien, messieurs, que venons-nous faire aujourd'hui à cette tribune? Nous venons demander à la Chambre de s'élever au-dessus des premiers sentiments que font naître dans les esprits les brusques incidents de la vie politique. Ne jugeons pas ce qui s'est fait hier, ce qui figure aujourd'hui au *Journal officiel*, avec les premières impressions de la spontanéité. Non ! il faut savoir aller au fond des choses. Messieurs, vous pouvez très-bien, vous devez loyalement, sincèrement, en restant des serviteurs dévoués et pacifiques du pays, dire au Président de la République : On vous a trompé, on vous a conseillé une mauvaise politique, et nous, nous qui ne sollicitons en aucune manière de nous asseoir dans vos conseils, nous venons vous conjurer de rentrer dans la vérité constitutionnelle, car, cette vérité constitutionnelle, elle est à la fois notre protection et la vôtre ! (Nouveaux et vifs applaudissements au centre et à gauche.)

Et en effet, qu'est-ce que nous venons demander? Que la Constitution soit une réalité ; que le gouvernement du pays par le pays, ce gouvernement pour lequel la nation française combat depuis bientôt quatre-vingt-dix ans, soit loyalement et réellement pratiqué. Et nous disons à M. le Président de la République : Non! Elle n'est pas vraie, elle n'est pas vraie, cette phrase que vous ont suggérée des conseillers bien connus, et dans laquelle vous prétendez que vous auriez une responsabilité en dehors de votre responsabilité légale, une responsabilité au-dessus de la responsabilité du Parlement, au-dessus de la responsabilité de vos ministres, au-dessus de la responsabilité qui vous est déparée et qui est déterminée, limitée par la Constitution! (Vive approbation à gauche.) Ce sont ces conseillers qui vous engagent, qui vous précipitent dans la voie fatale, en étendant votre responsabilité, au delà des limites protectrices que lui assigne la Constitution du 25 février 1875 ; ce sont eux qui sont vos véritables ennemis et qui vous mènent à votre perte ! (Bravos et applaudissements redoublés à gauche et au centre.)

² Le 5 août 1873, Philippe d'Orléans, comte de Paris, avait accepté qu'Henri d'Artois, comte de Chambord monte sur le trône. Le 14 octobre, les monarchistes parvinrent à un accord sur un projet de constitution. L'intransigeance du prétendant légitimiste sur la question du drapeau blanc (remplaçant le drapeau tricolore) ruina les chances de trouver un compromis.

Ah ! messieurs, je ne voudrais prononcer aucune parole qui pût paraître même effleurer la haute personnalité du Président de la République ; mais il m'est bien permis de dire que, s'il a conquis sa gloire sur les champs de bataille, s'il s'est honoré dans la défense de la patrie par les services éclatants qu'il lui a rendus au péril de sa vie et au prix de son sang, à coup sûr sa carrière, toute remplie d'efforts militaires, n'avait pas été consacrée au culte et à l'étude des combinaisons de la politique et des équilibres parlementaires, et que, par conséquent, il est, plus que tout autre chef d'État peut-être, enclin à laisser surprendre sa bonne foi et à apposer sa signature au bas de doctrines et de théories dont ceux qui l'exploitent connaissent bien mieux que lui les effets terribles et toutes les difficultés. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

Messieurs, ce que nous demandons au Président de la République, c'est de rentrer dans la vérité de la loi. Nous nous adressons à sa raison qu'on veut en vain obscurcir, à son patriotisme qui sera pour lui la véritable clarté et son meilleur guide ; nous lui disons : Monsieur le Président de la République, restez dans la Constitution, toujours dans la Constitution, et dédaignez les conseils perfides de conseillers que vous ne trouveriez pas à l'heure des dangers qu'ils auraient eux-mêmes déchaînés ! (Acclamations et applaudissements prolongés à gauche et au centre.)

Messieurs, je n'insiste pas davantage sur ces considérations. Ce que nous voulons, c'est ce que le pays veut. Ce que le pays veut, il l'a dit avec la puissance et l'autorité qui appartiennent à la France devant laquelle il n'y a pas de volonté qui ne doive s'incliner ; aucune volonté, messieurs : ni celle des partis, ni même celle des majorités ! Le pays est souverain, et il a dit solennellement qu'il voulait la République, une république sage, une république pacifique, une république progressive donnez-la-lui ! Le pays a dit qu'il en avait assez de ces hommes de combat qui voulaient le faire marcher dans une voie qui lui répugnait ; le pays a dit qu'il voulait être délivré de ce cauchemar périodique, de ce retour des hommes de la réaction, qui viennent faire apparaître leurs livides figures dans les jours de crises fatales et d'incertitude ! (Oh ! oh ! sur plusieurs bancs à droite. — Salve d'applaudissements à gauche et au centre.) Le pays a dit : Pour conserver la République, donnez-moi des fonctionnaires loyaux ; pour conserver la République, ne permettez pas à des ambitieux déçus de troubler la paix ni au dedans ni au dehors. (Nouvelle salve d'applaudissements.)

Messieurs, il faut en finir avec cette situation, et il vous appartient d'y mettre un terme par une attitude à la fois virile et modérée. Demandez, la Constitution à la main, le pays derrière vous, demandez qu'on dise enfin si l'on veut gouverner avec le parti républicain dans toutes ses nuances, ou si, au contraire, en rappelant des hommes repoussés trois ou quatre fois par le suffrage populaire, on prétend imposer à ce pays une dissolution qui entraînerait une consultation nouvelle de la France ! Je vous le dis, quant à moi, mon choix est fait, et le choix de la France est fait aussi ; si l'on se prononçait pour la dissolution, nous retournerions avec certitude et confiance devant le pays qui nous connaît, qui nous apprécie, qui sait que ce n'est pas nous qui troubons la paix au dedans, ni qui compromettons la paix au dehors. Je le répète, le pays sait que ce n'est pas nous ; et si une dissolution intervient, une dissolution que vous aurez machinée, que vous aurez provoquée, prenez garde qu'il ne s'irrite contre ceux qui le fatiguent et l'obsèdent ! Prenez garde que, derrière des calculs de dissolution, il ne cherche d'autres calculs et ne dise : La dissolution, c'est la préface de la guerre ! Criminels seraient ceux qui la poursuivraient dans cet esprit ! (Bravos et applaudissements prolongés sur les bancs de la majorité. — L'orateur, en descendant de la tribune, est acclamé et entouré par un grand nombre de ses collègues qui viennent le féliciter.)

M. Gambetta, *remontant à la tribune*. Messieurs, voici l'ordre du jour qui a été délibéré par la représentation parlementaire de tous les groupes de cette Chambre qui forment la majorité républicaine : « La Chambre,

« Considérant qu'il lui importe dans la crise actuelle et pour remplir le mandat qu'elle a reçu du pays, de rappeler que la prépondérance du pouvoir parlementaire, s'exerçant par la responsabilité ministérielle, est la première condition du gouvernement du pays par le pays, que les lois constitutionnelles ont eu pour but d'établir ; Déclare que la confiance de la majorité ne saurait être acquise qu'à un cabinet libre de son action et résolu à gouverner suivant les principes républicains qui peuvent seuls garantir l'ordre et la prospérité au dedans et la paix en dehors,

« Et passe à l'ordre du jour. »

« Signé : Lepère, Devoucou. »

(Bravos et applaudissements à gauche et au centre.)

M. de Marcère. Je demande la parole.

M. le président. M. de Durfort de Civrac l'a demandée avant vous.

La parole est à M. de Durfort.

M. le comte de Durfort de Civrac. Messieurs, vous venez d'entendre l'ordre du jour motivé que l'honorable orateur qui descend de cette tribune, propose au nom de la majorité de cette Assemblée. Je viens, au nom de mes amis de la minorité, déclarer à cette tribune qu'il nous est impossible de prendre part à un débat que nous considérons comme contraire à la Constitution. (Très-bien! très-bien! à droite.)

En tête de la Constitution qui nous régit, comme en tête de toutes les constitutions que nous avons eues depuis près d'un siècle, est inscrit un principe qui domine tous les autres : c'est le principe de la séparation des pouvoirs.

Tout à l'heure, messieurs, nous avons constaté avec peine, en violation de ce principe, une invasion du pouvoir législatif dans le domaine exécutif. (Mouvements en sens divers.)

Mous n'admettons pas qu'en face d'un ministère qui est tombé d'hier, et en l'absence d'un nouveau cabinet dont il sera temps de blâmer les actes quand il existera, nous n'admettons pas que la Chambre, dès aujourd'hui, exerce sur le pouvoir exécutif une pression qui ne lui appartient pas... (Très-bien! très-bien! à droite.)

Je me borne, messieurs, à cette simple déclaration ; je l'ai dit, je ne veux pas discuter, et je vous répète qu'il nous est impossible, dans les conditions qui nous sont faites, de prendre part, en quoi que ce soit, à un débat que nous regardons comme contraire à la Constitution qui nous régit. (Très-bien ! très-bien ! et applaudissements, à droite.)

[...]

Journal officiel de la République française — 19 mai 1877

[3785]

Versailles, 18 mai 1877.

MESSAGE du PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Messieurs les sénateurs, Messieurs les députés, J'ai dû me séparer du ministère que présidait M. Jules Simon et en former un nouveau. Je dois vous faire l'exposé sincère des motifs qui m'ont amené à prendre cette décision.

Vous savez tous avec quel scrupule, depuis le 25 février 1875, jour où l'Assemblée nationale a donné à la France une Constitution républicaine, j'ai observé, dans l'exercice du pouvoir qui m'est confié, toutes les prescriptions de cette loi fondamentale.

Après les élections de l'année dernière, j'ai voulu choisir pour ministres des hommes que je supposais être en accord de sentiments avec la majorité de la Chambre des députés. J'ai formé, dans cette pensée, successivement deux ministères. Le premier avait à sa tête M. Dufaure, vétéran de nos Assemblées politiques, l'un des auteurs de la Constitution, aussi estimé pour la loyauté de son caractère qu'illustre par son éloquence. M. Jules Simon, qui a présidé le second, attaché de tout temps à la forme républicaine, voulait, comme M. Dufaure, la concilier avec tous les principes conservateurs.

Malgré le concours loyal que je leur ai prêté, ni l'un ni l'autre de ces ministères n'a pu réunir, dans la Chambre des députés, une majorité solide acquise à ses propres idées. M. Dufaure a vainement essayé, l'année dernière, dans la discussion du budget, de prévenir des innovations qu'il regardait justement comme très-fâcheuses. Le même échec était réservé au président du dernier cabinet sur des points de législation très-graves au sujet desquels il était tombé d'accord avec moi qu'aucune modification ne devait être admise.

Après ces deux tentatives, également dénuées de succès, je ne pourrais faire un pas de plus dans la même voie sans faire appel ou demander appui à une autre fraction du parti républicain, celle qui croit que la République ne peut s'affermir sans avoir pour complément et pour conséquence la modification radicale de toutes nos grandes institutions administratives, judiciaires, financières et militaires.

Ce programme est bien connu, ceux qui le professent sont d'accord sur tout ce qu'il contient. Ils ne diffèrent entre eux que sur les moyens à employer et le temps opportun pour l'appliquer. Ni ma conscience, ni mon patriotisme, ne me permettent de m'associer, même de loin et pour l'avenir, au triomphe de ces idées. Je ne les crois opportunes ni pour aujourd'hui, ni pour demain. A quelque époque qu'elles dussent prévaloir, elles n'engendreraient que le désordre et l'abaissement de la France. Je ne veux ni en tenter l'application moi-même, ni en faciliter l'essai à mes successeurs.

Tant que je serai dépositaire du pouvoir, j'en ferai usage dans toute l'étendue de ses limites légales, pour m'opposer à ce que je regarde comme la perte de mon pays.

Mais je suis convaincu que ce pays pense comme moi. Ce n'est pas le triomphe de ces théories qu'il a voulu aux élections dernières. Ce n'est pas ce que lui ont annoncé ceux — c'étaient presque tous les candidats — qui se prévalaient de mon nom et se déclaraient résolus à soutenir mon pouvoir. S'il était interrogé de nouveau et de manière à prévenir tout malentendu, il repousserait, j'en suis sûr, cette confusion.

J'ai donc dû choisir, et c'était mon droit constitutionnel, des conseillers qui pensent comme moi sur ce point qui est en réalité le seul en question. Je n'en reste pas moins, aujourd'hui comme hier, fermement résolu à respecter et à maintenir les institutions qui sont l'œuvre de l'Assemblée de qui je tiens le pouvoir et qui ont constitué la République.

Jusqu'en 1880, je suis le seul qui pourrait proposer d'y introduire un changement et je ne médite rien de ce genre.

Tous mes conseillers sont, comme moi, décidés à pratiquer loyalement les institutions et incapables d'y porter aucune atteinte. Je livre ces considérations à vos réflexions comme au jugement du pays.

Pour laisser calmer l'émotion qu'ont causée les derniers incidents, je vous inviterai à suspendre vos séances pendant un certain temps. Quand vous les reprendrez, vous pourrez vous mettre, toute autre affaire cessante, à la discussion du budget, qu'il est si important de mener bientôt à terme.

D'ici là mon Gouvernement veillera à la paix publique ; au-dedans il ne souffrirait rien qui la compromette. Au dehors, elle sera maintenue, j'en ai la confiance, [3786] malgré les agitations qui troublent une partie de l'Europe, grâce aux bons rapports que nous entretenons et voulons conserver avec toutes les puissances, et à cette politique de neutralité et d'abstention qui vous a été exposée tout récemment et que vous avez confirmée par votre approbation unanime.

Sur ce point, aucune différence d'opinion ne s'élève entre les partis. Ils veulent tous le même but par le même moyen. Le nouveau ministère pense exactement comme l'ancien, et pour bien attester cette conformité de sentiment, la direction politique étrangère est restée dans les mêmes mains.

Si quelques imprudences de parole ou de presse compromettaient cet accord que nous voulons tous, j'emploierais, pour les réprimer, les moyens que la loi met en mon pouvoir, et pour les prévenir je fais appel au patriotisme qui, Dieu merci, ne fait défaut en France à aucune classe de citoyens.

Mes ministres vont vous donner lecture du décret qui, conformément à l'article 2 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, ajourne les Chambres pour un mois.

Le Président de la République française, Vu l'article 2 de la loi du 16 juillet 1875,

Décète :

Art. 1^{er}. — Le Sénat et la Chambre des députés sont ajournés au 16 juin 1877.

Art. 2. — Le présent décret sera porté au Sénat par le président du conseil, et à la Chambre des députés par le ministre de l'intérieur.

Fait à Versailles, le 18 mai 1877.

M^{al} de Mac Mahon, Duc de Magenta,

Pour le président de la République :

le président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice, Broglie

Le ministre de l'intérieur, De Fourtou

MANIFESTE DES DÉPUTÉS RÉPUBLICAINS

Chers concitoyens,

Le décret qui vient d'atteindre vos mandataires est le premier acte du nouveau ministère de combat, qui prétend tenir en échec la volonté de la France; le message du président de la République ne laisse plus de doute sur les intentions de ses conseillers : la Chambre est ajournée pour un mois, en attendant qu'on puisse obtenir du Sénat le décret qui doit la dissoudre.

Un cabinet qui n'avait jamais perdu la majorité dans aucun vote a été congédié sans discussion. Les nouveaux ministres ont compris que, s'ils laissaient la parole au Parlement, le même jour qui avait vu l'avènement du cabinet présidé par M. le duc de Broglie en verrait aussi la chute.

Dans l'impossibilité de porter à la tribune l'expression publique de notre réprobation, notre première pensée est de nous tourner vers vous et de vous dire, comme les républicains de l'Assemblée nationale au lendemain du 24 Mai, que les entreprises des hommes qui reprennent aujourd'hui le pouvoir seront encore une fois impuissantes.

La France veut la République; elle l'a dit au 20 février 1876, elle le dira encore toutes les fois qu'elle sera consultée, et c'est parce que le suffrage universel doit renouveler cette année les Conseils des départements et des communes que l'on prétend arrêter l'expression de la volonté nationale et que l'on interdit d'abord la parole à vos représentants.

Comme après le 24 mai, la nation montrera par son sang-froid, sa patience, sa résolution, qu'une incorrigible minorité ne saurait lui arracher le gouvernement d'elle-même. Quelque douloureuse que soit cette épreuve inattendue, qui trouble les affaires, qui inquiète les intérêts, et qui pourrait compromettre le

³ *Discours et plaidoyers politiques de M. Gambetta*, publiés par M. Joseph Reinach, 11 vol., Paris, G. Charpentier, 1880-1885, vol. VII, pp. 36 s.

succès des magnifiques efforts de notre industrie pour le grand rendez-vous pacifique de l'Exposition universelle de 1876; quelles que soient les anxiétés nationales au milieu des complications de la politique européenne, la France ne se laissera ni tromper ni intimider. Elle résistera à toutes les provocations, à tous les défis.

Les fonctionnaires républicains attendront à leur poste d'être révoqués pour se séparer des populations dont ils ont la confiance.

Ceux de nos concitoyens qui ont été appelés dans les Conseils élus du pays redoubleront de zèle et d'activité, de dévouement et de patriotisme, pour maintenir les droits et les libertés de la nation.

Quant à nous, vos mandataires, dès maintenant nous rentrons en communication directe avec vous; nous vous appelons à prononcer entre la politique de réaction et d'aventures qui remet brusquement en question tout ce qui a été si péniblement gagné depuis six ans, et la politique sage et ferme, pacifique et progressive que vous avez déjà consacrée.

Chers concitoyens,

Cette épreuve nouvelle ne sera pas de longue durée : dans cinq mois au plus, la France aura la parole; nous avons la certitude qu'elle ne se démentira pas. La République sortira plus forte que jamais des urnes populaires, les partis du passé seront définitivement vaincus, et la France pourra regarder l'avenir avec confiance et sérénité.

Ont signé les membres des bureaux des Gauches :

[Centre-gauche
Gauche républicaine
Union républicaine
Extrême gauche

Signature des députés qui adoptent le manifeste à l'unanimité]

DÉCLARATION DES SÉNATEURS RÉPUBLICAINS

Les trois groupes de la Gauche du Sénat, réunis en assemblée générale,

Après avoir mûrement examiné la situation faite au pays par la lettre présidentielle du 16 mai et par la composition du cabinet,

Protestent contre la tactique qui, en ajournant le

Parlement aussitôt après la lecture du message, a supprimé toute discussion et confisqué au profit du ministère la liberté de la tribune,

Et, considérant que la crise suscitée sans motifs, au milieu de la paix profonde du pays et en présence des éventualités de l'extérieur, alarme les intérêts et justifie toutes les défiances,

Qu'il importe de rassurer la France,

Expriment la ferme conviction que le Sénat ne s'associera à aucune entreprise contre les institutions républicaines, et déclarent qu'ils résisteront avec énergie à une politique menaçante pour la paix publique.

Ont signé :

MM. BERTAULD, président du Centre gauche;
GILBERT-BOUCHER, CALMON, vice-présidents;
BERNARD, FOUCHER DE CAREIL, secrétaires;
EMMANUEL ARAGO, président de la Gauche républicaine; LE ROYER, vice-président;
MALENS, secrétaire.
A. PEYRAT, président de l'Union républicaine;
SCHNEIDER-KESTNER, secrétaire.

Ont adhéré :

Journal officiel de la République française — 17 juin 1877

[4429] *Versailles, 16 juin 1877.*

M E S S A G E du Président de la République au Sénat

Messieurs les sénateurs,

En vertu de l'article 5 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875, le Président de la République est investi du droit de dissoudre la Chambre des députés, sur l'avis conforme du Sénat.

Cette grave mesure me paraît aujourd'hui nécessaire. Je viens vous demander d'y donner votre assentiment. Mes ministres sont chargés de développer devant vous les motifs qui m'y déterminent.

Le 16 mai dernier, j'ai dû déclarer au pays quel dissentiment existait entre la Chambre des députés et moi. J'ai constaté qu'aucun ministère ne pourrait se maintenir dans cette Chambre sans rechercher l'alliance et subir les conditions du parti radical.

Un gouvernement astreint à une telle nécessité n'est plus maître de ses actions.

Quelles que soient ses intentions personnelles, il en est réduit à servir les desseins de ceux dont il a accepté l'appui et à préparer leur avènement. C'est à quoi je n'ai pas voulu me prêter plus longtemps. Quand un tel désaccord existe entre les pouvoirs publics, la dissolution est le moyen prévu par la Constitution elle-même pour y mettre un terme.

J'aurais préféré, cependant, que la date fût retardée.

J'aurais désiré en particulier qu'avant de se séparer les Chambres eussent pu voter le budget de 1878.

Le mois de prorogation qui vient de s'écouler pouvait servir à apaiser les esprits et à leur rendre le calme nécessaire aux discussions d'affaires. Ce résultat n'a pas été obtenu. A peine la prorogation était-elle prononcée que plus de trois cents députés protestaient, dans un manifeste dont vous connaissez les termes, contre l'usage que j'avais fait de mon droit constitutionnel.

Ce manifeste a été répandu à profusion. Un grand nombre de ceux qui l'ont signé l'ont accompagné, soit de lettres à leurs électeurs, soit de discours prononcés dans des réunions nombreuses. Quelques-uns même, à l'abri de l'immunité parlementaire, se sont servis d'expressions telles que la justice a dû sévir contre les journaux qui les reproduisaient.

Une telle agitation ne pourrait se prolonger sans causer un trouble profond. Ceux qui s'y livrent ne peuvent s'étonner que je les appelle devant le pays auquel ils se sont eux-mêmes adressés.

Je me borne donc à demander à la Chambre des députés de voter quelques lois urgentes que le patriotisme de tous les partis ne laissera sûrement pas mettre en question.

La dissolution ensuite promptement prononcée permettra qu'une Chambre nouvelle, convoquée dans les délais légaux, se réunisse à temps pour assurer les services de l'exercice prochain.

Je m'adresserai avec confiance à la nation. La France veut, comme moi, maintenir intactes les institutions qui nous régissent. Elle ne veut pas plus que moi que ces institutions soient dénaturées par l'action du radicalisme. Elle ne veut pas qu'en 1880, le jour où les lois constitutionnelles pourront être révisées, tout se trouve préparé d'avance pour la désorganisation de toutes les forces morales et matérielles du pays.

Avertie à temps, prévenue contre tout malentendu et toute équivoque, la France, j'en suis sûr, rendra justice à mes intentions et choisira pour ses mandataires ceux qui promettront de me seconder.

Vous sentirez la nécessité de délibérer sans retard sur l'importante résolution qui vous est soumise :

La Président de la République,

Vu l'article 5 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875, relative à l'organisation des pouvoirs publics,

Fait connaître au Sénat son intention de dissoudre la Chambre des députés et lui demande son avis conforme.

Fait à Versailles, le 16 juin 1877.

M^{al} de Mac Mahon, duc de magenta.

Le président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice, Broglie.

[...4446...] CHAMBRE DES DEPUTES

M. Paul Bethmont. (...).

Le pays s'est trouvé en 1876 dans la situation où nous nous trouvons aujourd'hui.

Vous vous rappelez, messieurs, les efforts qui avaient été faits, lorsqu'on a renversé l'illustre M. Thiers... (Interruptions et rires à droite.)

Ah ! Messieurs, c'est un nom qui appartient à l'histoire... (Applaudissements prolongés à gauche et au centre), et il est impossible, en prononçant le nom de M. Thiers, de ne pas y ajouter immédiatement l'épithète d'illustre qui définit exactement tout ce qu'il est et ce qu'il restera.

M. le prince de Léon. L'illustre empereur ! l'illustre maréchal ! l'illustre M. Thiers ! Vous avez dit la même chose des trois !

M. Raoul Duval. C'est de la haute éducation politique !

M. Paul Bethmont. Après l'acte du 24 mai 1873 qui a porté à la présidence de la République M. le maréchal de Mac Mahon à la place de M. Thiers, qu'avons-nous vu ? Nous avons vu se produire tout de suite une tentative de restauration monarchique, et l'on a pu dire avec vérité — car on s'en est vanté — que l'acte du 24 mai 1873 n'avait qu'un but et qu'une raison d'être : cet acte n'avait pas été accompli pour le bien-être de la France, ni dans une pensée de pacification des esprits, ni dans l'intérêt général du pays...

A droite. Allons donc !

M. Paul Bethmont. Non, messieurs, car tous ces grands intérêts étaient garantis, sauvegardés par le gouvernement d'alors, aucun d'eux n'était menacé. (Très-bien ! à gauche et au centre. — Rumeurs ironiques à droite.)

Mais une chose alors était impossible à faire, c'était de toucher d'une façon directe ou indirecte à la République qui, bien qu'elle ne fût pas encore proclamée par la loi constitutionnelle, existait depuis trois années dans les faits, dans les mœurs de la nation, dans le nom même que chacun donnait au Gouvernement et grandissait chaque jour dans l'estime publique et dans la confiance qu'elle inspirait à l'Europe ; je le répète, il y avait une chose impossible à faire, c'était de détruire cette République tant que M. Thiers était au pouvoir.

C'est alors que, contrairement aux intérêts les plus évidents et les plus sacrés du pays, dans un but de restauration monarchique, on s'est empressé d'accomplir l'acte du 24 mai. (Interruptions à droite.) Comment pourriez-vous nier ces faits ?

M. le comte de Colbert-Laplace. Le 24 mai repoussait l'appel au peuple ; le 16 mai ne le repousse pas.

M. le président. Monsieur de Colbert, veuillez bien ne pas interrompre ainsi ! Avez-vous donc pris la résolution d'empêcher toute discussion par vos interruptions ?

M. le comte de Colbert-Laplace. Je disais qu'il y a une différence entre le 24 mai et le 16 mai...

M. le président. Vous n'avez pas la parole. Laissez continuer M. Bethmont.

M. Paul Bethmont. Sans doute, au moment, où M. le maréchal de Mac Mahon a été porté au pouvoir, on a eu soin de dire que le titre de Président de la République était maintenu.

Sans doute, au moment où cet acte s'est accompli, on a vu les ministres qui prenaient le gouvernement déclarer qu'ils ne voulaient rien changer à l'ordre de choses qui existait, tout comme aujourd'hui encore vous les voyez faire une déclaration semblable, à peu près dans les mêmes termes... (Sourires approbatifs à gauche et au centre), dans une situation moins grave, certes, mais enfin avec le même esprit, presque avec le même langage.

Ils venaient déclarer qu'au Président de la République qui descendait si noblement du pouvoir succéderait un Président de la République destiné à maintenir l'ordre de choses établi. Et, cependant, dès le lendemain, alors que l'écho de ces déclarations solennelles n'était pas encore assoupi, ces mêmes ministres, M. le duc de Broglie alors président du conseil, — aujourd'hui encore président du conseil, — et tous ceux qui étaient avec lui, dès le lendemain du jour où ils venaient d'être élevés au pouvoir par la coalition des divers partis monarchiques, ces mêmes ministres assistaient impassibles à des compromis, à des conciliabules, à des démarches qui ne tendaient à rien moins qu'à détruire la forme de gouvernement qu'ils avaient solennellement promis de sauvegarder et de maintenir. Pour tout dire, messieurs, ces ministres ne voyaient point d'un mauvais œil, mais au contraire semblaient autoriser par leur silence ces tentatives de restauration monarchique qui devaient relever le trône de France au profit de Henri V. (Vive adhésion à gauche et au centre.)

M. Cunéo d'Ornano. Nous n'y étions pas !

M. Paul Bethmont. Comment donc s'étonner, messieurs, que de tels souvenirs, encore si présents à nos esprits, si vivaces dans le sentiment national, dont cette Chambre républicaine est l'exacte représentation, comment s'étonner que ces souvenirs amènent immédiatement une protestation énergique et unanime contre de pareils actes, contre de pareilles tentatives ? Comment s'étonner que cette Assemblée se lève encore dans sa pleine et entière majorité républicaine pour protester contre des ministres qui tiennent le même langage, quand ce sont les mêmes personnes qui viennent dans des conditions plus graves encore et plus solennelles jeter le trouble dans le pays. (Applaudissements prolongés au centre et à gauche.)

Je dois le dire, les faits répondent suffisamment aux paroles que je viens de prononcer.

Voyez ! le ministère actuel est constitué le 17 mai. Que fait-il dès le lendemain ? Pendant que nos ministres, nos ministres à nous majorité, nos ministres qui étaient au pouvoir depuis l'élection de cette Assemblée, avaient tant de peine à obtenir la signature du Président de la République pour faire disparaître de l'administration les préfets qui compromettaient par leur présence l'ordre républicain, l'ordre de choses établies ; pendant qu'on arrachait, — passez-moi le mot, — si difficilement, dans l'administration judiciaire, des changements reconnus nécessaires par tous les esprits éclairés et impartiaux ; pendant que, descendant plus bas encore dans la hiérarchie judiciaire, on obtenait à peine quelques changements de juge de paix, que se passe-t-il depuis un mois ? que se passe-t-il aujourd'hui encore ?

En quatre jours, comme si tout avait été préparé d'avance, — et pourquoi hésiter à le dire, vous le savez bien, tout avait été préparé d'avance... (Oui ! oui ! — Vive approbation à gauche et au centre), — en quatre jours on a bouleversé de fond en comble toute l'administration préfectorale, sous-préfectorale et judiciaire,

et l'on a été jusqu'à faire une véritable hécatombe dans les modestes justices de paix. (C'est vrai ! c'est vrai ! — Applaudissements à gauche et au centre.)

On a dit que l'acte du 16 mai était un coup de tête C'est une erreur, messieurs ! cet acte a été un coup de force, revêtu d'apparences légales, sans doute; mais c'était un coup combiné, voulu, préparé. (Nouvelles marques d'adhésion sur les mêmes bancs.)

M. Paul de Cassagnac. Un coup de balai !

M. Ernest Dréolle. Un nettoyage nécessaire !

M. Paul Bethmont. Et la preuve, c'est précisément ce que je viens de dire, c'est qu'en quatre jours, on a bouleversé, modifié complètement toutes les branches de l'administration française... (Interruptions à droite.)

M. de Saint-Paul. N'est-ce pas ce que vous aviez fait la veille? On ne fait que suivre vos procédés !

M. Paul Bethmont. Et la preuve, c'est que le même parti, les mêmes hommes, eux qui sont ministres et ceux qui m'interrompent en ce moment, — qui se plaignaient si bruyamment alors que les ministres républicains accomplissaient avec lenteur, mais avec suite, étude et fermeté, un changement régulier, nécessaire à l'affermissement des institutions républicaines, — ne manifestent aucun étonnement aujourd'hui en présence de cette marée montante de fonctionnaires, qui tous portent, dans tous les départements, le cachet de la monarchie, et par leurs noms, et par leurs prétentions, et par leurs habitudes, et par le profond dédain qu'ils témoignent pour tout ce qui est républicain.

A gauche et au centre. C'est vrai ! — Très-bien! très-bien !

M. Paul Bethmont. Il y a donc là, je le répète, un coup d'autorité qui a profondément ému la France et qui a été un sujet d'étonnement pour l'Europe. (Applaudissements à gauche.)

[...4447...]

M. Paul Bethmont. Je demande la permission de continuer.

Je disais que la raison même de l'acte du 16 mai, la situation qui l'a provoqué peut se définir ainsi : une république qui allait chaque jour grandissant dans l'estime de l'Europe et dans la confiance du pays... (Interruptions à droite.)

M. Cunéo d'Ornano. Avec des membres de l'Internationale dans le Gouvernement !

M. le président. Veuillez garder le silence, monsieur Cunéo d'Ornano.

M. Cunéo d'Ornano. Je constate que l'Internationale avait un de ses membres dans le précédent cabinet.

M. le président. Vous n'avez rien à constater ; vous ne devez pas interrompre, et ce que je constate, c'est que vous n'avez cessé de le faire depuis le commencement de la séance.

M. Paul Bethmont. ... la crainte, qui se manifestait de la part de tous les partis monarchiques de se voir définitivement abandonnés, définitivement perdus dans la confiance et dans l'estime du pays. Et de là est venue cette nécessité absolue de faire non pas un coup d'État, mais un coup d'autorité, qui s'est accompli le 16 mai pour tâcher d'enrayer ce mouvement admirable de la France et de réaliser des espérances qui n'aboutiront et ne peuvent aboutir, pour ceux qui les partagent, qu'à des désillusions. (Très-bien ! très-bien ! au centre.)

Voilà quel a été le motif vrai de l'acte du 16 mai.

[...4448...]

M. de Fourtou, ministre de l'intérieur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur. Je demande à la Chambre d'écouter en silence.

M. le ministre de l'intérieur. Messieurs, je ne répondrai que peu de mots au discours que vous venez d'entendre. Il me semble qu'un long débat devant vous, à l'heure présente, serait superflu. Le désaccord qui existe entre la majorité de cette Assemblée et M. le Président de la République est tellement profond, tellement absolu, qu'il ne peut sortir de nos délibérations rien qui modifie, soit ici, soit au dehors, une situation politique nette, précise, dévolue désormais au seul jugement de la nation. (Approbation à droite.)

Nous n'avons pas votre confiance, vous n'avez pas la notre. (Nouveaux applaudissements à droite.)

Un membre à gauche. Nous avons le pays ! M. le ministre. Voilà le fond des choses tout entier, et notre dissentiment est d'une telle clarté qu'aucune discussion n'aurait le pouvoir ni d'en diminuer ni d'en augmenter l'évidence. (Marques d'approbation à droite.)

Cependant, il ne saurait me convenir de refuser une réponse à l'interpellation. Cette réponse, je la ferai aussi nettement que le commandent à ma parole les devoirs du Gouvernement envers le pays.

Le discours que vous venez d'entendre, quel est-il après tout, sinon la reproduction à cette tribune de toutes les protestations que vous avez déjà élevées contre l'acte du 16 mai par vos manifestes, par vos circulaires, par vos discours? La thèse a pu changer de forme, au fond elle est la même ; elle ne fait que reporter du pays dans le Parlement le débat tout entier.

Pour ma part, je saisis volontiers cette occasion de vous dire avec quels sentiments le Gouvernement a assisté aux agitations que je viens de rappeler. Il a profondément regretté pour le repos du pays les fausses alarmes, les chimériques inquiétudes... (Rumeurs à gauche. — Oui! oui! à droite.) ...que ces manifestations étaient de nature à provoquer. Il a profondément regretté, dans cet intérêt supérieur du repos public, qu'on n'eût pas écouté la voix qui nous conviait à l'apaisement le 16 mai... (Rires ironiques à gauche) ...et qu'on ne se fût pas efforcé de revenir ici avec le calme nécessaire pour une discussion sérieuse des affaires du pays. (Exclamations à gauche.

Très bien! très-bien ! à droite.) Mais j'ajoute aussitôt que M. le maréchal de Mac Mahon n'a pas un seul instant cessé de compter sur la sagesse de la France pour faire justice des attaques dirigées contre son pouvoir et des erreurs coupables jetées dans l'esprit public pour l'égarer. (Très-bien! très-bien! à droite.)

Qu'avez-vous donc dit au pays et que lui répétez-vous à cette heure?

Un membre à gauche. La vérité!

M. Paul de Cassagnac. Le mensonge!

M. le ministre. Il faut vous suivre dans ce bruyant appel que vous lui avez adressé, et dans cette situation politique que nous traversons, que vous n'avez pas redouté de fausser, d'altérer, de troubler et d'obscurcir. (Très-bien! très-bien! et applaudissements à droite.

— Réclamations à gauche.) Il faut enfin et, — pour ma part, j'espère n'y point faillir, — apporter la lumière qui frappe le bon sens public et saisit la conscience de la nation.

L'acte du 16 mai, avez-vous dit, est venu troubler l'accord des pouvoirs publics, le fonctionnement régulier et paisible de la Constitution ; il est venu paralyser les affaires et frapper ainsi en plein cœur le commerce et l'industrie ; il est venu enfin, dites-vous encore, comme une menace contre la paix extérieure. Voilà ce que vous avez proclamé d'un bout de la France à l'autre.... M. Gambetta. Ce n'est pas tout ! M. le ministre. ... sans souci de la justice, sans souci de la vérité et, permettez-moi de vous le dire, faisant au pays l'injure de penser qu'il pourrait vous croire. (Applaudissements à droite.)

J'espère, messieurs, qu'il ne restera pas grand'chose de ces protestations.

Au lendemain des élections du 20 février 1876, nous avons assisté à un spectacle qui s'est produit immédiatement et qui est le point de départ des événements qui se déroulent aujourd'hui.

Dans le jeu des lois constitutionnelles, il s'est établi sur-le-champ une lutte profonde entre ce que j'appellerai les tendances conservatrices et les tendances radicales. (Murmures à gauche. — Très-bien! très-bien! à droite.)

Au nom des premières, M. le maréchal de Mac Mahon a confié le pouvoir à un homme éminent, à l'un des plus illustres orateurs de [4449] la tribune française, à un homme d'État qui était à la fois vraiment conservateur et vraiment républicain... (Rires d'adhésion à droite), à M Dufaure, qui s'était le plus associé, dans la dernière Assemblée, à l'oeuvre constitutionnelle d'où la République actuelle est sortie. M. le maréchal de Mac Mahon marquait ainsi les deux caractères essentiels de son gouvernement, le respect absolu de la Constitution républicaine, la sauvegarde et la protection de tous les intérêts conservateurs du pays. Mais, en face de lui et contre lui, se dressaient les tendances radicales... (Rires et exclamations à gauche. — Oui ! oui ! à droite) ; en face de lui et contre lui, la fraction avancée de cette majorité poursuivait un but incompatible avec tout gouvernement. Ne tenant compte ni des sentiments du Sénat, ni des sentiments du Président de la République, elle tendait visiblement à abaisser devant la Chambre des députés les deux autres grands pouvoirs de l'État.

À droite. C'est vrai ! c'est vrai !

M. le ministre. Et notamment elle tendait, jusque dans les plus minces détails de l'administration, à absorber le pouvoir exécutif et à fonder sur son impuissance la domination absolue et irresponsable d'une sorte de Convention nouvelle. (Approbation à droite.)

Un membre à droite. Et l'anarchie, par conséquent.

M. le ministre. Je n'hésite point à le reconnaître, cela n'était pas la pensée des hommes modérés qui avaient adhéré au régime nouveau et qui étaient entrés dans cette enceinte avec la loyale intention de le pratiquer, en sauvegardant les intérêts traditionnels du pays; mais ils ont été bien vite entraînés dans le mouvement des influences parlementaires, et cette lutte qui s'était établie entre la République radicale et ce qu'on était convenu d'appeler la République conservatrice n'a pas tardé à aboutir soit au renversement, soit à l'abdication des ministères.

Sans doute, l'opportunisme s'est quelquefois efforcé de tempérer l'intensité de ces conflits. Mais l'opportunisme, messieurs, tout le monde sait ce que c'est. Ce n'est point, — qu'on ne se fasse pas illusion, — ce n'est point le radicalisme corrigé, adouci, transigeant ; non ! c'est le radicalisme patient, c'est le radicalisme caché qui se ménage le moyen et nourrit l'espérance de surprendre le pays après l'avoir endormi. (Rumeurs à gauche. — Vifs applaudissements à droite.)

M. Cunéo d'Ornano. C'est le radicalisme par étapes !

M. Paul de Cassagnac. C'est le radicalisme masqué comme le bourreau !

M. le ministre. Cette définition de l'opportunisme, je compte bien que l'honorable M. Gambetta ne me la reprochera pas, car je l'emprunte à l'histoire de sa propre évolution politique.

En 1869, lorsque M. Gambetta était candidat au Corps législatif, il s'est trouvé en présence de ce qu'il a appelé le « Cahier de mes électeurs ». Permettez-moi de vous faire connaître ce cahier :

« Citoyens, au nom du suffrage universel, base de toute organisation politique et sociale, donnons mandat à notre député d'affirmer les principes de la démocratie radicale, et de revendiquer énergiquement l'application la plus radicale du suffrage universel, tant pour l'élection des maires et conseillers municipaux sans distinction de localité, que pour l'élection des députés... » (Exclamations à droite.)

M. Gambetta. C'est la loi de 1871, que M. de Broglie a votée ! (Applaudissements à gauche.)

M. le ministre. « ... La répartition des circonscriptions effectuée sur le nombre réel des électeurs de droit, et non sur le nombre des électeurs inscrits... »

M. Gambetta. C'était pour réparer les mites que M. Haussmann pratiquait à Paris !

M. le ministre. « Les délits politiques de tout ordre déferés au jury ;

« La liberté de la presse dans toute sa plénitude, débarrassée du timbre et du cautionnement ;

« La suppression des brevets d'imprimerie et de librairie ;

« La liberté de réunion sans entraves et sans pièges, avec la faculté de discuter toute matière religieuse, philosophique, politique et sociale ;

« L'abrogation de l'article 291 du code pénal ;

« La liberté d'association pleine et entière ;

« La suppression du budget des cultes et la séparation des Eglises et de l'État ;

« L'instruction primaire laïque, gratuite et obligatoire, avec concours entre les intelligences d'élite pour l'admission aux cours supérieurs également gratuits. » (Exclamations ironiques à droite. — Applaudissements à gauche.)

« La nomination de tous les fonctionnaires publics à l'élection.

A gauche. Très-bien ! très-bien !

M. le ministre. Et enfin, — ce qui se comprend peu pour un ancien partisan de la guerre à outrance, — « la suppression des armées permanentes, causes de ruines pour les finances et les affaires de la nation... » (Exclamations et rires à droite.)

Voix à gauche. Lisez tout ! — N'escamotez pas !

M. le ministre. Voilà, messieurs. . .

M. Gambetta. Vous n'avez pas lu la dernière phrase sur l'armée, je la lirai !

M. le ministre. Si vous aviez écouté, vous auriez entendu.

A gauche. Non ! non ! vous ne l'avez pas lue.

M. le ministre. « ... la suppression des armées permanentes, causes de ruine pour les finances et les affaires de la nation. »

M. Gambetta. Et leur remplacement par les armées nationales !

M. Paul de Cassagnac. Par la garde nationale !

M. le ministre. Cela n'y est pas, mais cela pourrait y être.

Et voici maintenant la réponse de M. Gambetta aux électeurs ; voici comment M. Gambetta acceptait le programme sous forme de mandat contractuel.

M. Gambetta. Oui, lisez cela !

M. le ministre. Voici :

« Citoyens électeurs,

« Ce mandat, je l'accepte.

« A ces conditions, je serai particulièrement fier de vous représenter, parce que cette élection se sera faite conformément aux véritables principes dû suffrage universel.

« Les électeurs auront librement choisi leur candidat.

« Les électeurs auront déterminé le programme politique de leur mandataire.

« Nous voilà donc réciproquement d'accord; notre contrat est complet; je suis à la fois votre mandataire et votre dépositaire.

« Je fais plus que consentir. Voici mon serment : Je jure obéissance au présent contrat et fidélité au peuple souverain.

« Signé : Léon Gambetta,

« Candidat radical. »

Depuis, le 23 mai 1875, M. Gambetta...

Voix à gauche. Comment ! encore ?

M. le ministre. ... disait à Belleville : « Est-ce quelle contrat tient toujours ? Oui le contrat tient toujours; le pacte est toujours là. »

Je comprends que pour l'opportunisme, il puisse être dur quelquefois d'en traîner le fardeau ; mais on ne peut pas s'en affranchir. Le jour où l'on viendrait au pouvoir, il faudrait supprimer les armées permanentes...

A gauche. Oh ! oh !

M. le ministre. ... il faudrait confier à l'élection la nomination de tous les fonctionnaires; il faudrait, en un mot, et pour se conformer encore à un programme financier dont je parlerai tout à l'heure, désorganiser son pays ou manquer à ses engagements. Voilà l'alternative ! (Rumeurs à gauche. — Applaudissements à droite.)

J'avais donc le droit de le dire lorsque nous avons vu, dans de récents débats parlementaires, M. Gambetta modérer les mouvements trop ardents, à son gré, d'une majorité qu'il contient si difficilement et si provisoirement... (Applaudissements et rires à droite), ce n'était point là l'indice d'un changement quelconque dans les aspirations et dans les espérances de son parti ; c'était simplement une stratégie politique destinée à dissimuler au pays le but vers lequel on voulait le conduire.

A droite. C'est cela ! — Très-bien !

M. le ministre. La vérité est donc ce que j'affirme : à savoir que, sur le terrain des lois constitutionnelles, un combat s'est livré dès le premier jour entre l'esprit conservateur et l'esprit révolutionnaire ; un combat dans lequel l'esprit conservateur a toujours été vaincu et duquel nous avons vu sortir, manifestement encouragées par la faveur des fractions avancées de la majorité, manifestement subies par les fractions modérées, jusqu'à des propositions qui amnistiaient la Commune de Paris... (Applaudissements à droite. — Réclamations sur divers bancs à gauche et au centre gauche.)

Et de ce combat entre l'esprit conservateur et l'esprit révolutionnaire, nous avons vu, tantôt sur notre régime financier, tantôt sur l'organisation du service militaire, tantôt sur le jury, tantôt sur la presse, tantôt sur le droit de réunion et d'association, et jusque sur la constitution même de la famille, nous avons vu sortir des propositions qui formaient, par leur ensemble, un vaste plan d'attaque lent, continu, progressif, contre tout ce qui est une force sociale et une garantie conservatrice. (Applaudissements à droite.)

Je vous dénonçais tout à l'heure, messieurs, la majorité marchant à l'absorption des deux autres grands pouvoirs de l'État. Je puis ajouter maintenant qu'elle y marchait le drapeau de la désorganisation sociale à la main. (Rires à gauche. — Applaudissements, à droite.)

C'est alors qu'est intervenu l'acte réparateur du 16 mai. (Exclamations ironiques à gauche. — Marques d'assentiment à droite.)

Il est intervenu pour arrêter le mouvement, au terme duquel sa serait rencontré l'abaissement irrémédiable de la nation française. (Exclamations au centre et à gauche.)

M. Barodet. C'est vous qui l'abaissez !

M. le ministre. Vous le savez bien, quoique vous affirmiez le contraire... (Nouvelles exclamations.)

M. Giraud (Ain). Vous ruinez la France; voilà ce que nous disons !

M. le ministre. ...M. le maréchal de Mac Mahon n'est pas venu porter la main sur une loi quelconque de son pays. Non ! non ! s'enveloppant, au contraire, dans son droit constitutionnel, invoquant les prérogatives dont ce droit l'a pourvu, il est venu rétablir l'équilibre nécessaire entre les pouvoirs publics, en sauvant contre vos empiétements l'indépendance du Sénat et sa propre indépendance. (Très-bien ! sur quelques bancs à droite. — Rumeurs à gauche.)

En vous empêchant ainsi de devenir une Convention... (Applaudissements à droite. — Exclamations ironiques à gauche), savez-vous ce qu'il a fait ? au lieu de troubler, comme on l'en accuse, le fonctionnement régulier et paisible de la Constitution, il l'a sauvée de vos mains... (Applaudissements à droite. — Exclamations à gauche et au centre); il l'a sauvée de vos mains, eu même termes qu'il barrait le passage au radicalisme montant peu à peu, d'étape en étape, par des cheminements couverts, à l'assaut de la société. (Très-bien ! à droite.)

[4450] Vous voulez, je le sais bien, déplacer le débat; vous voulez soutenir qu'au contraire nous avons fait un acte d'hostilité à la Constitution, au nom de je ne sais quelles espérances monarchiques, au nom de je ne sais quelles influences cléricales.

Quelques membres au centre. Oui ! oui !

Autres membres du même côté. Ecoutez ! Ecoutez !

M. le ministre. Mais vous savez bien que ce n'est pas la vérité... (Dénégations à gauche) et que vous agitez vainement un fantôme qui n'existe pas. (Très-bien ! à droite.)

Vous savez bien que nous sommes, nous aussi, les amis de la France de 89. (Bruyantes exclamations et applaudissements ironiques au centre et à gauche. — MM. Granier de Cassagnac, Cunéo d'Ornano et quelques autres membres à droite applaudissent. — Exclamations ironiques à gauche.)

M. le ministre. Et pour dire en un mot toute ma pensée. (Exclamations ironiques.)

M. Paul de Cassagnac. C'est la France de 93 qui proteste en ce moment contre vous !

M. le président. Messieurs, veuillez écouter et ne pas interrompre l'orateur par ces exclamations.

M. le ministre de l'intérieur. Pour dire en un mot toute ma pensée... (Exclamations sur quelques bancs au centre.)

M. le président. Ces interruptions sont inconvenantes.

M. le ministre. Nous sommes la France de 89 se dressant contre la France de 93 ! (Applaudissements à droite, auxquels répondent des applaudissements ironiques à gauche et au centre.)

Vous le savez bien, et vous ne parviendrez jamais à tromper le pays ! Vous savez bien que, si nous sommes profondément respectueux de la religion, nous ne le sommes pas moins de la liberté des croyances, vous savez bien que nous sommes sincèrement attachés à l'indépendance de la société civile et que nous ne permettrons jamais dans son domaine des ingérences étrangères. (Applaudissements sur plusieurs bancs à droite. — Bruyantes exclamations à gauche et au centre.)

Voilà ce que nous sommes ! Vainement vous tentez de donner le change au pays ; vous ne parviendrez pas à dénaturer l'acte du 16 mai.

Vous dites que le pays l'a condamné. Moi, je réponds : Le pays le comprend, le pays l'approuve, le pays l'applaudit ! (Dénégations à gauche et au centre.)

[...]

M. le ministre. Pendant que vous alliez jeter l'alarme dans les intérêts du pays... (Interruptions et réclamations au centre et à gauche.)

M. Georges Perin. Pourquoi n'avez-vous pas demandé la dissolution au lendemain du 20 février 1876?

M. le président. Monsieur Perin, veuillez ne pas interrompre.

M. le ministre. ... lui, le maréchal de Mac Mahon, il allait, sur ce théâtre de l'Exposition nationale, que les coupables passions des partis avaient voulu lui enlever... (Interruptions nouvelles à gauche.)

M. le président. Je rappellerai à l'ordre les interrupteurs !

M. le ministre. ...il allait affirmer que la grandeur industrielle de la France serait toujours la plus vivante de ses sollicitudes.

Le lendemain encore, il allait à Compiègne... (Rumeurs ironiques à gauche) rassurer les populations qui se pressaient, confiantes, autour de lui. Il pacifiait pendant que vous troubliez (Très-bien ! à droite), il rassurait pendant que vous alarmiez. (Très-bien ! très-bien !) Il provoquait au travail les forces du pays pendant que vous en comprimiez l'essor. (très-bien ! [4451] et applaudissements à droite. — Dénégations à gauche.)

Vous n'avez pas craint d'ajouter que l'acte du 16 mai avait été une menace pour la paix extérieure... (Oui ! oui ! à gauche), oubliant que les hommes qui sont au Gouvernement aujourd'hui sortaient des élections de 1871, qu'ils avaient fait partie de cette Assemblée nationale dont on peut dire qu'elle a été la pacificatrice du pays et la libératrice du territoire. (Très-bien ! très bien ! et applaudissements à droite.)

Plusieurs membres, désignant M. Thiers. Le voilà le libérateur du territoire !

(A ce moment, les membres de la gauche et du centre se lèvent et, se tournant vers M. Thiers, le saluent des plus vives acclamations et des plus chaleureux applaudissements.)

M. le ministre de l'intérieur. Je n'enlève à personne... (Les applaudissements et les acclamations recommencent.)

M. Paul de Cassagnac. C'est M. Thiers qui a dit que la République commençait dans le sang et finissait dans l'imbécillité !

M. le président. Veuillez, messieurs, écouter l'orateur.

M. le ministre de l'intérieur. Je n'enlève à personne, je n'enlève pas à l'illustre homme d'État... (Agitation)

M. Barodet. M. Thiers se passera bien de vos éloges.

M. le ministre. Je n'enlève à personne, je n'enlève pas à l'homme d'État illustre qui est devant moi... (Bruyantes interruptions à gauche.)

Plusieurs membres à gauche. Ne parlez pas de M. Thiers.

M. le président. Messieurs, si je ne peux obtenir, le silence, je suspendrai la séance.

M. Paul de Cassagnac. Vous ne demandez pas la censure.

M. le président. J'ai dit ici (à gauche) que si l'on continuait, je lèverais la séance comme je vous l'ai dit tout à l'heure.

M. le ministre de l'intérieur. Je n'enlève à personne, je n'enlève pas à l'homme d'État illustre qui est devant moi et que personne n'honore et ne respecte plus que moi... (Exclamations ironiques à gauche), l'honneur et la gloire qui lui appartiennent ; mais il ne voudrait pas lui-même les revendiquer pour lui seul. (Très-bien ! très-bien ! à droite)

M. Gambetta. Ce que lui ne peut pas faire, l'histoire le fera ! Ce que vous ne deviez pas faire, vous, c'était successivement de servir M. Thiers et de le renverser ! (Murmures à droite.)

M. de Saint-Paul. C'est votre liquidation qu'il faudrait faire !

(...)

M. le ministre de l'intérieur. Le maréchal de Mac Mahon appelle à lui tous les conservateurs, et précisément parce qu'il a pris au milieu d'eux ce rôle glorieux de médiateur, il ne peut être l'auxiliaire de personne.

Je vous dirai toute ma pensée... (Ah ! ah ! à gauche) : la France, messieurs, n'appartient, croyez-le bien, à aucun parti, elle est avec tout bon gouvernement. (Mouvements prolongés en sens divers.)

Un membre à gauche. Elle s'appartient à elle-même !

M. le ministre. Elle se dégage de tous les intérêts de parti qui s'agitent dans son sein pour rechercher et demander toujours ce qui est toujours, sous tous les régimes, le fondement même de la vitalité des peuples : l'ordre, la paix, la stabilité sociale. (Très-bien ! à droite.)

Aussi aux conservateurs réunis autour de nous, ne proposons nous pas la politique de telles ou telles espérances, mais la politique des intérêts généraux du pays.

M. Édouard Lockroy. Et des grandes compagnies ! (Bruit.)

M. le président. Veuillez donc ne pas stationner ainsi autour de la tribune !

M. le ministre. Qu'on cesse donc, si l'on veut rester dans la vérité et la justice, de nous représenter comme les auxiliaires d'un parti ; qu'on cesse aussi, si l'on veut rester dans la vérité et la justice, de nous représenter comme cherchant, par je ne sais quel retour au passé, à refaire un état social dont la France est désormais séparée. (Exclamations et applaudissements ironiques à gauche.) *Voix à gauche.* Lequel ?

M. de La Rochefoucauld duc de Bisaccia. La République de 1793 ! (Bruit.) **M. le ministre.** Nous connaissons et nous aimons la France, telle que nous l'avons devant nous. Il n'y a dans les battements de son cœur rien qui nous soit ennemi ni même étranger... (Mouvement) : comme elle, nous aimons et nous voulons l'égalité ; comme elle, nous aimons et nous voulons les libertés légitimes... (Interruptions au centre) ; comme elle, nous acceptons cette loi du progrès qui s'impose...

M. Gambetta. Il n'y que ses mandataires que vous n'acceptiez pas !

À droite. Silence au dictateur !

M. le ministre. ... qui s'impose à tous les peuples, qui est une loi nécessaire, qui est une loi féconde ; mais, comme elle aussi, nous savons qu'il n'y a de progrès bienfaits et durables que ceux qui s'accomplissent sans briser l'organisation même des sociétés. (Très-bien ! à droite.)

Aussi notre politique se réduira-t-elle à des termes bien simples. Nous dirons à la France d'oublier les dissentiments stériles, les vaines discussions, les préoccupations dissolvantes de la politique, pour envoyer dans cette enceinte des hommes particulièrement attachés à favoriser le développement des forces sur lesquelles reposent l'avenir et la richesse des nations. (Très-bien ! très-bien ! à droite. — Bruit à gauche.)

Ce pays a profondément et cruellement souffert : il est maintenant à une des heures décisives de son histoire.

S'il s'abandonne aux politiques, s'il vient avec eux désorganiser toutes ses institutions financières, administratives, militaires, il court à de proches abîmes ; si, au contraire, il conserve sa foi au soldat légal qui vient de l'appeler dans la voie du salut... (Rires à gauche.)

M. Paul de Cassagnac. Ces messieurs se moquent du Maréchal après l'avoir exploité.

M. le ministre. ...S'il sait, à son appel, répudier les vieilles querelles de parti ; s'il sait, dans l'union féconde à laquelle il est convié, concentrer pour le travail toutes ses forces vives, le jour est prochain, soyez-en sûrs, où l'on ne saura quelle est la plus admirable : de la grandeur qui n'a jamais péri, ou de la grandeur qui s'est relevée toute vivante d'une chute passagère. (Applaudissements prolongés à droite. — L'orateur, en descendant de la tribune, est entouré par un grand nombre de ses collègues dont il reçoit les félicitations.)

M. Gambetta monte à la tribune et attend quelques instants le rétablissement du silence.

M. le président M. Gambetta a la parole.

M. Gambetta. Messieurs, l'orateur qui descend de cette tribune avait débuté, dans les explications qu'il devait fournir à la Chambre, par un mot qui m'avait quelque peu inquiété. Il avait dit qu'il ne serait pas nécessaire, dans la situation où nous étions, qu'il se livrât à un long débat et qu'il lui suffirait de quelques paroles, tant la situation était nette et précise entre le pouvoir exécutif et les représentants du pays, pour justifier la série des mesures qui ont inauguré la prise de possession du pouvoir par les hommes du 16 mai. Eh bien, grâce à Dieu, M. le ministre de l'intérieur ne s'est pas tenu parole à lui-même, et il a déroulé devant vous un long discours à la partie personnelle duquel je ferai une très-brève réponse.

Je ne m'attendais pas en effet que, dans cette exposition des principes et des grandes théories de péril social et de salut public qui ont inspiré la conduite du Gouvernement et des nouveaux ministres, je ne m'attendais pas que ma modeste personne dût tenir tant de place... (Rires à droite.)

Un membre à droite. C'est trop d'humilité !

M. Gambetta. ... et qu'un des principaux motifs de la prise de possession du pouvoir, qu'une des nécessités de ne plus écouter les volontés du pays, de renvoyer ses mandataires, fût puisée dans le programme électoral [4452] que j'avais accepté en 1869. (Rires et applaudissements à gauche.)

Eh bien, je dois dire que vous voyez là, par un des côtés, quelles sont la misère et la pauvreté de la politique qu'on est venu défendre devant vous. (Applaudissements à gauche.) On avait dit, et l'on se croyait très-ingénieux et très-profond, qu'on opposerait la personne respectée et peut-être mieux garantie que par certains conseillers intimes... (Très-bien ! très-bien ! à gauche) du Président de la République à la personne d'un simple député qu'on accuse et qu'on charge, il est vrai, de tous les méfaits qui remplissent la cervelle des ministres. (Rires à gauche.) Mais, messieurs, il a fallu déjà abandonner cette fantasmagorie, cette espèce de fantaisie qui est aussi ambitieuse pour ma personne et que je n'accepte pas, qu'elle est, permettez-moi de le dire, peu respectueuse pour celui dont vous apportez ici les ordres et les pensées. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Quant à nous, nous nous sommes empressés, dès le premier jour, de dénoncer au pays ce piège, qui serait grossier s'il n'était naïf, et de lui dire que si jamais l'heure devait venir de choisir entre un président, dégoûté de ses devoirs ou humilié dans l'exercice de sa politique par un verdict du pays, il y avait un homme dont vous faisiez tout à l'heure l'éloge et dont vous ne célébriez pas..

M. Paul de Cassagnac. Il vous a appelé fou furieux.

M. Gambetta. Vous dites, monsieur ?...

A gauche. Ne répondez pas !

M. Gambetta. Je suis résolu à ne rien entendre de ce que vous direz de ce côté... (Exclamations à droite) : vous interpréterez mon dédain comme il vous plaira. (Applaudissements répétés à gauche et au centre.)

M. Paul de Cassagnac. Votre dédain est un honneur pour nous tous ! Nous vous en remercions.

M. Le Provost de Launay. Vous avez l'estime de M. Ferrand !

M. Gambetta. Je tiens à l'estime de ceux que j'aime ; quant ceux que je méprise, je n'en fais aucun cas.

Je connais votre système, vous avez nourri l'habile dessein de m'empêcher de parler : renoncez-y !

M. Paul de Cassagnac. Allez ! allez ! sur votre balcon, ne vous gênez pas ! (Exclamations à gauche. — A l'ordre !)

M. le président. Cette interruption est déplacée. Vous justifiez à l'instant même le reproche que l'orateur vous adresse.

M. Paul de Cassagnac. Il ne s'est pas gêné avec nous !

M. Gambetta. Je comprends trop bien les raisons que la minorité conservatrice peut avoir de se féliciter de la politique du ministère actuel ; mais je plains le cabinet qui est sur ces bancs de n'avoir que de pareils auxiliaires. (Applaudissements prolongés à gauche.)

M. Cunéo d'Ornano. Vous préférez les communards ! Vous avez d'autres relations, vous !

M. Paul de Cassagnac. Vous êtes l'ami de tous les coquins, de tous les incendiaires, de tous les assassins de la Commune.

[...]

M. le président. La censure a été prononcée contre M. Paul de Cassagnac. Je prie l'orateur de continuer son discours.

M. Gambetta. Je disais, messieurs, qu'il fallait faire tout d'abord justice de cette manœuvre ridicule qui consistait, à opposer un député au chef de l'État, et j'ajoutais que le pays avait parfaitement compris que sous cette stratégie ministérielle se cachait la crainte vive, aiguë, qui possède encore les ministres, à savoir que l'homme illustre qu'ils ont renversé du pouvoir après avoir été obligés d'en suivre et d'en pratiquer, au moins en apparence, la politique se trouvera désigné au pays au jour du scrutin décisif puisque vous voulez consulter le pays, pour reprendre l'accomplissement et le développement de cette République pacifique, légale, éclairée et progressive. (Applaudissements à gauche.)

M. le baron de Septenville. C'est une attaque au maréchal.

M. Gambetta. Je n'attaque personne. J'attaque la politique de ces conseillers qui, à la première heure, ont menacé le pays de la démission du maréchal, et qui, lorsqu'ils ont vu que le pays acceptait cette démission, et que nous l'acceptons aussi sous le sceau de la légalité, ont retiré leurs menaces. (Nouveaux applaudissements à gauche.)

Vous avez parlé comme d'une menace et d'une pression sur l'opinion publique, de la retraite du premier magistrat de la République ; c'est vous qui avez posé la question. (Non ! non ! à droite ! — Si ! si ! et applaudissements à gauche.)

J'affirme que ce sont vos amis : c'est le *Français* du 17 mai, c'est le *Gaulois* du 16 au matin : consultez vos auteurs et lisez vos feuilles. (Très-bien ! très-bien ! au centre et à gauche.)

Eh bien, je dis que quand vous avez vu que la démission était acceptée par la conscience publique...

A droite. Jamais !

M. Gambetta. ...alors vous avez parlé de la dissolution. Et aujourd'hui que la dissolution est acceptée par le pays...

Voix à droite. Vous la repoussez !

M. Gambetta. ...encore bien qu'elle soit incorrecte, injurieuse, illégitime... (Exclamations à droite.) Oui, elle est illégitime, je vous le prouverai... (Applaudissements à gauche.)

Je dis que, quand vous avez vu que la dissolution était acceptée par le pays, acceptée par la majorité de cette Assemblée... (Murmures à droite.)

Voix à droite. Où est-il le pays ?

M. Gambetta. Le pays, il est là ! Ce sont les 363 qui sont présents sur ces bancs.

Quand on a vu, disais-je, que cette dissolution n'effrayait et ne faisait reculer personne, alors ceux qui parlent de surprise, qui disent que nous voulons tromper le pays, savez-vous à quoi ils ont été réduits ? Ils ont été réduits à renvoyer pour un mois les deux Assemblées, c'est-à-dire à se donner le temps de manipuler à leur aise toutes les fonctions publiques. (Réclamations à droite.)

M. Paul de Cassagnac. Et vous, qu'avez-vous fait ? Et les conseils généraux, et les classes entières de citoyens que vous avez voulu rendre inéligibles par votre décret de Bordeaux ? Parlez-en donc !

M. Gambetta. Et pourquoi faire, messieurs ? On l'avoue aujourd'hui avec une étrange hardiesse, — car je ne veux prendre que des mots qui ménagent les susceptibilités, même les plus irritables, on avoue que c'est pour provoquer et pratiquer largement la candidature officielle à haute pression.

M. Paul de Cassagnac. C'est ce que vous avez fait quand vous étiez dictateur.

M. Gambetta. M. le ministre de l'intérieur se décernait tout à l'heure à lui-même, dans un langage apologétique, un bill de confiance qu'il est seul à ressentir. (Sourires approbatifs à gauche.)

Il vous a dit avec une jactance que je connais ... (Exclamations à droite. — A l'ordre ! à l'ordre !)

M. le président. Messieurs, ce mot n'est pas antiparlementaire.

M. Gambetta. ... pour l'avoir entendu tour à tour... (Nouvelles interruptions à droite.)

Si vous voulez, je dirai avec une assurance, mais je maintiens le mot « jactance. »

Voix à droite. Il est très-bien dans votre bouche.

A gauche. Oui, c'est le mot qui convient. M. Laroche-Joubert. On fait ce qu'on peut !

M. Gambetta. Certainement, chacun fait ce qu'il peut, et mon interrupteur est un homme qui fait beaucoup.

Un membre à droite. C'est heureux pour lui !

[4453] **M. Gambetta.** Voulez-vous que je le nomme et que cette capacité fasse frissonner d'émotion toute l'Assemblée? (Hilarité à gauche et au centre.)

Je disais que le ministre de l'intérieur, célébrant tout à l'heure son énergie — comment dirai-je? — épistolaire, se comparait, non sans orgueil, au ministre qui l'avait précédé et il faisait pressentir qu'il ne prendrait pas autant de précautions que ses prédécesseurs pour réprimer soit la liberté de la presse, soit la liberté de colportage, soit la liberté de réunion, et qu'il était décidé à sauver la société en intimidant les colporteurs, les cabaretiers et autres menues petites gens. (Rires approbatifs à gauche.)

Faut-il le dire ? au fond, je crois qu'il y a deux courants politiques dans la nouvelle association de M. le duc de Broglie et de M. de Fourtou ; il y a ceux qui sont leurs maîtres, et puis il y a M. de Fourtou qui semble, d'après les déclarations qu'il a faites, n'avoir pris le pouvoir que pour protéger la Constitution contre les républicains. (Sourires ironiques à gauche.)

Messieurs, je vous assure qu'il n'y a personne dans cette Assemblée aussi convaincu que moi de la sincérité, de la fidélité, des convictions et de l'élévation de caractère de M. de Fourtou. (Rires et applaudissements à gauche.) Quand il dit à cette tribune, en prenant la France à témoin, que le 16 mai est une œuvre républicaine, une œuvre qui a pour but d'assurer la stabilité des institutions du 25 février 1876, lesquelles couraient un immense péril entre les mains de ministres républicains et d'une majorité républicaine, à coup sûr il m'inspire une entière confiance, et je pense que le pays la partage.

Ce que je ne pense pas, c'est que tous ses collègues la partagent. (Rires à gauche.)

Ainsi, par exemple, à qui ferez-vous croire que M. le duc de Broglie ait été si subitement épris des institutions républicaines, qu'il soit venu au secours de ces institutions, ou parce que M. Dufaure, ou parce que M. Jules Simon, ou M. Waddington, ou les autres ministres dont je ne cite pas les noms, mais qui étaient aussi dévoués et sincères, les mettaient en péril, sauf peut-être M. le duc Decazes qui pense, sans doute, au point de vue des électeurs parisiens, être un républicain très-ferme. (Applaudissements et rires ironiques à gauche et au centre.)

Mais, messieurs, il est difficile de penser que l'honorable M. Brunet, ancien magistrat, à qui on a confié l'instruction publique, pendant que M. le duc de Broglie prenait les sceaux... (Sourires à gauche), soit, lui aussi, bien d'accord avec M. le ministre de l'intérieur. A qui ferez-vous croire que M. Brunet, qui s'est présenté aux électeurs de la Corrèze en affirmant ses convictions bonapartistes, à qui ferez-vous croire que ce ministre, à qui l'on confie la direction de l'éducation dans ce pays-ci et qui, dit-on, s'apprête à faire des instituteurs une hécatombe analogue à celle qui a passé sous le couteau de M. de Fourtou...

M. Paul de Cassagnac. C'est ce que vous avez fait vous-même ! Un préfet, nommé par vos amis, il y a deux mois à peine, a changé plus de soixante instituteurs dans le Gers.

M. Gambetta. Ce que j'ai fait, je l'ai fait en temps de révolution... (Oh! oh! à droite), et je suis prêt à le refaire; mais je vous demande si, oui ou non, la Constitution a fermé l'ère des révolutions. Messieurs, je sais bien, — et c'est là précisément le grief que je fais aux ministres, — je sais trop que tous ces dévoués serviteurs de la politique du 16 mai sont les ennemis jurés de la Constitution ; seulement il y a ceux qui n'osent pas le dire et ceux qui osent le dire et le déclarent tous les jours. (Applaudissements à gauche.)

Comment ! Messieurs, on a osé dire que nous avons trompé le pays !... Savez-vous ce que nous avons fait ? Nous avons contenu l'indignation du pays. (Applaudissements à gauche. — Exclamations ironiques à droite.)

Si la dissolution est prononcée, si le Sénat donne un avis conforme à ce qu'on sollicite de lui, — ce qui n'est pas encore tout à fait sûr, malgré les dernières tractations que vous avez faites avec les partis hostiles à la Constitution, — si la dissolution, dis-je, est prononcée, je ne vous demande qu'une chose, pour ma part : c'est de l'obtenir le plus tôt possible, afin que vous ne prolongiez pas l'agonie du pays... (Applaudissements à gauche. — Rumeurs à droite.)

M. Paul de Cassagnac. Soyez tranquille, on ne fera rien de ce que vous avez tenté de faire en 1870 (Bruit. — N'interrompez pas !)

M. Gambetta. ...c'est, puisque vous voulez prendre le pays pour juge, puisque vous prétendez que le pays n'est plus représenté par nous, c'est de ne donner que le moins longtemps possible le spectacle de gens qui n'ont pris le pouvoir que pour sophistiquer le suffrage universel. (Applaudissements à gauche.)

Il n'y a qu'un moyen, un seul...

M. Paul de Cassagnac. Parlez-nous donc du décret de Bordeaux ! Parlez-nous donc des inéligibles !

M. Gambetta. Quand vous aurez récité toutes vos interruptions, je poursuivrai...

Je dis qu'il n'y a qu'un moyen de prouver que vous ne voulez pas dénaturer le verdict du pays, que vous ne redoutez pas la conscience publique, c'est d'aller devant le pays le plus tôt possible, devant le pays qui

se contient parce qu'il vous juge, parce qu'il est fort, parce qu'il saura bien un jour rentrer dans le droit constitutionnel.

M. Brierre. Faites donc l'appel au peuple !

M. Gambetta. Je dis, messieurs, qu'il n'y a qu'un moyen d'établir la sincérité de votre politique : c'est de consulter le pays, non pas en abusant des délais jusqu'au dernier jour, mais en l'interrogeant loyalement avant la fin de juillet.

Et si je parle ainsi, c'est parce que vous êtes venus à cette tribune nous parler de lois, de lois d'affaires qu'on aurait tenues en suspens, et que vous aviez hâte de voir voter.

Voyons, abordons ces sophismes.

Il y a une première question, c'est le budget de 1878. Votre message — celui que vous avez lu aujourd'hui et qui n'est que la paraphrase du premier, — veut, bien reconnaître que toutes les clameurs qu'a poussées une certaine presse sur le refus du budget tant que vous n'auriez pas obtenu la confiance de la Chambre, que ces clameurs étaient aussi vaines qu'intéressées.

En effet, à la fin de votre message, vous reconnaissez qu'il y aura largement le temps, avant l'expiration de l'année 1877, pour voter le budget de 1878, et, par conséquent, pour ne tenir en suspens aucun service public. Débarrassez donc la polémique de vos officieux de cette constante diatribe, car vous savez bien que l'ajournement du budget, que la défense des droits budgétaires de la Chambre, c'est la sanction de tous nos autres droits, c'est la garantie que le pays ne tombe pas en despotisme, que notre résistance est aussi légitime qu'elle peut être fructueuse et efficace, et qu'elle ne saurait à aucun degré vous autoriser à présenter cette Chambre comme une Chambre qui n'aurait cure ni souci des grands intérêts du pays. (Applaudissements à gauche.)

Écartons donc cette question du vote du budget de 1878, car la faute pèse déjà sur vous de l'avoir retardé d'un mois ; faites en sorte qu'un nouveau délai, résultant d'une tardive convocation des collèges électoraux, ne vienne encore aggraver votre responsabilité.

M. Paul de Cassagnac. L'année dernière vous n'étiez pas si pressés de voter le budget ; vous avez attendu jusqu'à la dernière heure !

M. Gambetta. L'année dernière, on a voté le budget en temps utile, et il importe peu de savoir si c'est à la dernière ou à l'avant-dernière heure. (Rires à droite.) Ce qui importe, c'est qu'il ait été voté en temps utile ; or, c'est incontestable, et vos ricanements n'y changeront rien.

Vous êtes venus également vous plaindre de ce que la Chambre n'avait discuté ni voté les lois d'affaires ; vous avez dit que cette Chambre n'avait rien fait. Vous avez oublié ce que le pays n'a pas oublié, grâce à Dieu ! c'est que c'est le Sénat, — non pas le Sénat-institution, mais le Sénat-majorité, le Sénat conduit par ceux-là mêmes qui sont aujourd'hui au pouvoir, — qui avait entravé la discussion et le vote de ces lois. (Approbation à gauche.)

Car il faut bien s'expliquer. Nous sommes en face d'hommes qui ne sont pas ancrés dans la Constitution ; nous n'avons pas devant nous des hommes qui la défendent avec des tendances particulières, mais conformes à l'esprit de la Constitution. Non ! non ! Si cela était, s'il y avait un parti whig et un parti tory dans la République, nous pourrions discuter, et faire de la politique parlementaire ; nous pourrions croire que le Président n'obéit qu'à des tendances constitutionnelles. Mais tout le monde sait qu'il n'en est pas ainsi ; tout le monde sait qu'il vous serait impossible de dire avec sincérité que, parmi vous, il y en a un seul qui n'ait pas un idéal politique différent de la forme qui nous régit aujourd'hui. (Vive approbation à gauche.)

Eh bien, si cela est vrai, si cela est indéniable...

M. Paul de Cassagnac. Ce sont ceux-là qui vous ont donné la République. Vous êtes ingrat envers eux.

M. Gambetta. Non, ceux qui nous ont donné la République, ils sont encore sur nos bancs ou au Sénat sur les bancs de nos amis ; ceux qui ont fondé la République, ce sont les hommes, comme M. de Rémusat, M. Thiers, M. Casimir Perier, qui ont apporté l'appoint de leur patriotisme à nos aspirations démocratiques. (Vive approbation.) Ce sont ces hommes qui ont constitué cet immense parti qui se confond aujourd'hui avec la nation et qui a été affirmé aux dernières élections générales par sept millions sur huit millions de suffrages exprimés. (Exclamations et réclamations à droite.)

M de La Rochefoucauld duc de Bisaccia Vous vous trompez ! Vous avez obtenu 3 500 000 de suffrages ; la minorité en a obtenu 3 000 000 et si l'on y joint les abstentions, c'est 7 000 000 de suffrages qu'elle a eus contre vous ! Vous comptez mal.

M. de Baudry d'Asson. Pas fort en addition, pour un président de la commission du budget !

M. Paul de Cassagnac. Ils ne savent pas compter, n'ayant pas l'habitude de rendre leurs comptes !

M. Gambetta. Ceux qui nous ont aidé à faire la République, ce sont les hommes de ce parti composé de ce que la France avait de plus illustre et de plus expérimenté dans la politique ; ce sont les citoyens les plus éminents, portant des noms qui répandaient au dehors, dans toute l'Europe, dans tout l'univers, l'illustration française. (Bruit à droite.) Si vous contestez, je citerai les noms ! Voulez-vous me dire, depuis que ces hommes, sous la conduite du plus éminent d'entre eux, ont fondé la République dans ce pays-ci, voulez-vous me dire quel jour, à quelle heure ils ont été désavoués par le pays ?

M. Cunéo d'Ornano. Nous le verrons !

M. Gambetta. Vous dites : Nous le verrons ! Mais nous l'avons vu.

M. Paul de Cassagnac. Faites donc le plébiscite, comme vous le demandiez vous-même au Corps législatif en 1870 !

M. Gambetta. Messieurs laissez-moi parler. C'est intolérable !

[4454] **M. Paul de Cassagnac.** C'est vous qui êtes intolérable, et cependant nous vous tolérons depuis longtemps, depuis trop longtemps.

M. Gambetta. On dit : Nous le verrons ! Mais, messieurs, nous l'avons vu. Il s'est trouvé, il y a tantôt quinze mois, une administration qui était composée d'hommes que nous connaissons — je ne parle pas de l'administration supérieure de l'État, je parle des fonctionnaires politiques dans le pays, préfets et sous-préfets. — Eh bien, nous avons vu cette administration tenter la candidature officielle. Et tenez ! vous reprochiez tout à l'heure à cette Chambre d'avoir débuté par des annulations de pouvoirs ! Vous oubliez qu'elle avait alors à faire justice d'une scandaleuse pression officielle: vous oubliez qu'elle avait reçu mandat des électeurs de rétablir la vérité électorale... (Interruptions diverses à droite.)

M. Haentjens. Nous protestons et les électeurs ont déjà protesté avant nous en réélisant ceux dont vous avez invalidé les élections ! Nous avons été assez vengés de vos scandaleuses injures !

M. Gambetta. Vous oubliez que cette Chambre, venant après un cabinet où le ministre dirigeant avait faussé, au profit des opinions et des partis les plus hostiles à l'établissement de la République, tous les ressorts administratifs, à tel point que lui-même, dans quatre collèges choisis par lui, il s'est attiré la plus sanglante réprobation qui ait jamais frappé un ministre dans aucun pays. (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements à gauche.)

M. Paul de Cassagnac. Vous parlez de M. Ricard !

Un membre à gauche. M. Ricard n'était pas ministre au moment des élections !

M. Gambetta. Ah ! vous avez oublié cette histoire ! Elle est d'hier ; vous voulez la recommencer ; d'accord ! ce ne sera pas... (Interruptions à droite.)

Il est donc vrai que vous ne voulez pas entendre vos contradicteurs, messieurs... (Exclamations à droite) et que vous ne voulez pas laisser parler vos adversaires ?

M. Paul de Cassagnac. Dites la vérité, nous vous écouterons ; mais cela vous est difficile.

M. Gambetta. La vérité ! mais vous viendrez l'apporter à cette tribune, si vous l'avez...

M. Paul de Cassagnac. Si vous voulez ! Vous savez que cela ne me gêne pas !

M. Gambetta. ...mais laissez-moi parler.

Cette expérience est d'hier, et c'est bien parce qu'elle a détruit tous vos rêves d'espérance... (Exclamations à droite), toutes vos coupables convoitises... (Quelques membres à droite imitent la voix de

M. Gambetta. — Rumeurs au centre.)

Ainsi donc, voilà où nous en sommes arrivés... (Oui ! oui !), à des saturnales semblables ! (Applaudissements à gauche et au centre.)

Un membre à droite. C'est votre exemple !

Un autre membre. Votre seule présence à la tribune attire ces interruptions.

Un troisième membre. Vous êtes un comédien !

M. Gambetta. Eh bien, faites ! vous êtes à peu près taillés pour ne pas dépasser ce genre d'imitation. (Applaudissements à gauche.)

M. Paul de Cassagnac. Oh ! vous êtes tout à fait régence, monsieur, genre Louis XV ! (Bruit.)

M. Gambetta. Eh bien, messieurs, je disais que c'est parce que le pays avait trouvé le moyen de faire entendre sa voix et de signifier sa volonté malgré l'oppression d'un corps administratif hostile, malgré la corruption et des oppressions de toutes sortes... (Interruption à droite), que c'est parce que le pays avait dit hautement ce qu'il voulait, en donnant une majorité de deux cents voix à la République que vous avez été réduits... (Interruptions et bruit.)

M. Brierre fait une interruption qui se perd dans le bruit.

M. le président. Monsieur Brierre, veuillez donc garder le silence !

M. Gambetta. ...que vous avez été réduits à vous dérober derrière le Maréchal et à vous cacher derrière cette épée qui constitue votre ressource de prédilection..

M. Paul de Cassagnac. Contre vous!

Quelques membres à droite. Nous ne nous en sommes jamais cachés !

M. de Baudry-d'Asson. C'est une insulte au Maréchal ! Nous ne la relèverons pas, car son épée c'est l'épée de la France honnête. (Bruit. — Laissez parler !)

M. Gambetta. Vous en êtes réduits à troubler l'esprit du premier magistrat de la République et à lui faire croire qu'il va sauver l'ordre, les affaires, la Constitution et la paix.

Ah ! que vous devez rire entre vous de cette politique ! (Applaudissements à gauche et au centre)

M. Paul de Cassagnac. Rire de vous, oui! (Bruit.)

[...]

M. Gambetta. Je dis, messieurs, que les trois partis associés — je devrais peut-être parler aussi, si je prenais le programme politique de M. le ministre de l'intérieur à la lettre, d'un quatrième parti politique — je dis que ces quatre partis associés pour la conduite de la campagne électorale qui doit suivre la dissolution de la Chambre, ne sont pas tous guidés par le même esprit.

En effet, il y en a qui peuvent croire dans le cabinet que le Maréchal constitue à lui tout seul une politique, et que le Mac Mahonisme, — puisqu'il faut l'appeler par son nom...

M. de Baudry d'Asson. Le Mac-Mahonisme vaut bien le Gambettisme !

M. Gambetta. ...est un régime politique : personne n'ignore en fait qu'il a été question de fonder un régime semblable avec le Maréchal, sa vie durant et pendant un temps d'ailleurs incertain. C'est ce que M. de Fourtou appelait tout à l'heure la stabilité assurée par le développement des principes constitutionnels et la foi du pays dans le Maréchal.

Je me garderai bien de discuter ce système politique ; je le constate et je passe.

A côté de ceux-là, nous avons ceux qui pensent qu'au contraire, jusqu'en 1880, le Maréchal est chargé de garder la place du roi, et que d'ici à 1880, si on faisait des élections avec un certain art, de telle manière que chaque circonscription électorale — messieurs, ce serait un miracle, mais dans ce parti on croit aux miracles... (Sourires), — que chaque circonscription électorale pût produire un légitimiste, alors, en 1880, le roi pourrait revenir qu'il ne s'y opposera pas, — on a eu bien soin de faire stipuler par le Maréchal, et il paraît qu'il s'est engagé, du moins c'est ce que les correspondances de l'*Union* et de l'*Univers* nous ont dit... *Un membre à droite.* Sans condition ! M. Gambetta. A condition ou sans condition, comme vous voudrez; j'accepte votre version, si elle vous plaît mieux. (Rires au centre.)

C'est ainsi, messieurs, que l'on entre dans la période de la dissolution avec le doux espoir de créer une majorité royaliste qui, mon Dieu! priera le Maréchal d'avancer un peu la rentrée du roi, et il n'y fera pas obstacle cette fois, puisqu'on avait déjà la promesse qu'il ne devait pas y faire obstacle non plus au mois d'octobre, en 1873, si le roi acceptait le drapeau tricolore. (Interruptions à droite.)

Je ne dis pas que telle soit l'opinion du Maréchal; je crois même que son opinion est contraire, et si vous voulez toute ma pensée, je crois qu'en effet il est Mac Mahonnien avant tout, et qu'il vous le prouvera.

M. Paul de Cassagnac. Pourvu qu'il vous le prouve à vous, cela nous suffira !

Un membre à droite. Pourvu qu'il ne vous cède pas la place, c'est tout ce que nous demandons.

M. Gambetta. Mais à côté de ce rêve légitime, il y a une autre conception qui se croit peut-être mieux en posture... (Rires à droite), qui en tout cas paraît mieux servie. (Interruptions à droite.)

N'ayez pas peur, j'irai lentement, mais j'irai. C'est peut être de l'opportunisme comme on me le reproche, mais j'appliquerai ici l'opportunisme dans toute sa rigueur au risque de vous lasser. (Mouvements divers.)

Il y a, dis-je, une troisième conception politique dont les hommes qui s'en sont faits les parangons ont joui longtemps dans ce pays d'un grand crédit, et qui s'attribuent volontiers une haute capacité déjà plusieurs fois éprouvée au pouvoir pour faire réussir les combinaisons qu'ils rêvent dans leurs salons, ou même dans leurs boudoirs.

On connaît cette politique qui a pour but de fonder un stathoudérat qui ne serait lui-même qu'un acheminement vers une royauté modérée, pondérée et qui, à la longue, à la suite d'un événement, d'un accident heureux finirait, par devenir aussi légitime que possible. (Rires approbatifs au centre et à gauche.)

Il y a qu'un malheur dans ces savantes combinaisons, c'est que malgré qu'on ait le titre du pouvoir, la direction, l'autorité, l'influence, l'amitié des princes, qu'on ait tout prévu, tout agencé, on s'aperçoit toujours qu'il ne sert de rien d'avoir les fonctionnaires, d'avoir même de grands commandements militaires, si l'on n'a pas le suffrage universel, et que le stathoudérat [4455] pourrait bien n'être qu'un rêve

insaisissable et irréalisable, et alors on s'est dit : Si nous tâchons d'arriver à nos fins avec le suffrage universel travaillé, non pas supprimé; car nous avons voulu déjà le supprimer en 1872, en 1873 sans pouvoir y réussir, nous avons fait une vaine tentative pour toucher à la bête monstrueuse, à la bête populaire, à cette bête du nombre qu'on dénonce perpétuellement, qu'on soit à la Chambre, au Sénat ou à l'Académie. Mais la bête ne s'est pas laissée faire ; on n'a pas pu la dompter.

Si nous tâchions par un moyen détourné de lui enlever sa force, sa virilité et surtout ce détestable penchant qu'elle a pour la République !

M. Granier de Cassagnac. Avec le décret de Bordeaux, on déclarait les impérialistes inéligibles⁴.

M. Gambetta. Monsieur, à Bordeaux, j'ai fait mon devoir... (Bruyantes interruptions diverses à droite.)

M. Ernest Dréolle. M. Jules Simon vous a mis à la porte.

M. Gambetta. Il reste un autre parti... (Bruit à droite.) Il reste un autre parti...

M. Ernest Dréolle. A notre tour !

M. Gambetta. Celui-là, oh ! mon Dieu, il est partagé en plusieurs groupes. Il est vrai que les groupes ne sont pas nombreux, mais ils sont très-divisés. (Dénégations à droite.) Oh ! ne dites pas non. Vous ne pourriez pas le soutenir !

M. Paul de Cassagnac. Nous sommes moins divisés que vous, les républicains, qui avez cinq ou six églises.

M. Gambetta. Eh bien, dans ce parti, il y a un petit groupe très-honnête qui prétend sauver la société. C'est bien simple : un bataillon de chasseurs à pied et l'affaire est faite.

M. Paul de Cassagnac. Deux gendarmes suffisent pour vous ! (Bruyantes réclamations à gauche et au centre.)

M. de Baudry d'Asson et quelques membres à droite. Bravo !

M. le président. J'ai épuisé contre M. Granier de Cassagnac les peines du règlement; il me réduit à l'impuissance pour réprimer plus longtemps ses attaques contre ses collègues. Je suis obligé de le livrer au sentiment de la Chambre et de la France entière. (Très-bien ! très-bien ! et applaudissements à gauche et au centre)

Un membre à gauche. C'est un ami du ministère !

M. Gambetta. Ce parti, ou plutôt une fraction de ce parti — car il ne faut être injuste pour personne — une fraction de ce parti dont vous venez d'entendre l'interrupteur attitré demander deux gendarmes pour moi, oubliant qu'il n'a pas encore réglé ses comptes avec la prison !... (Rires et applaudissements à gauche.)

M. Paul de Cassagnac. Et vous, avez-vous réglé vos comptes avec la France ! Ma prison lui aura coûté moins cher que votre liberté !

M. Gambetta. Messieurs, une fraction de ce parti se croit tellement en possession de duper les trois autres et de les pousser à toutes les aventures, de les acculer à une situation si embarrassante qu'ils écrivent et qu'ils disent tout haut que dans l'aventure du 16 mai, on ne s'est engagé d'une façon politique, que si l'on est résolu à aller jusqu'au bout, et l'on écrit que ce but, c'est le crime !

M. Paul de Cassagnac. Jamais !

M. Latrade. Vous êtes coutumier du fait !

M. Paul de Cassagnac. On n'a pas le droit de dire cela. Voilà ce que vous tolérez, monsieur le président.

A droite. Et le 4 septembre !

M. Gambetta. On a écrit non pas une fois, messieurs, mais dix fois, on a écrit, dans les journaux de cette opinion, non pas une simple pensée comme celle que je viens de relater, mais des provocations effrontées à la violation par la force des lois du pays. (Oui ! oui ! — C'est vrai ! à gauche.)

M. Paul de Cassagnac, au milieu du bruit. Et vous, qu'avez-vous fait ? Vous ne sortez que de l'émeute. Qu'est-ce donc que le 4 septembre ?

M. Gambetta. Et il se trouve que ceux qui ont pris les affaires au 16 mai, pendant qu'ils nous supprimaient la parole, laissaient libre carrière et libre pratique à cette presse de sang et de boue ! (Applaudissements à gauche et au centre.)

⁴ L'armistice du 28 janvier 1871 permit d'organiser les élections des députés à l'Assemblée Nationale le 8 février. Le décret du 31 janvier 1871, signé par Adolphe Crémieux, Alexandre Glais-Bizoin, Léon Fourichon et Léon Gambetta frappait d'inéligibilité toutes les personnes ayant été ministres, sénateurs, conseillers d'État, préfets et candidats officiels aux élections législatives entre le 5 décembre 1852 et le 4 septembre 1870 (voir Félix Charriaut (éd.), *Collection générale de lois et décrets du Gouvernement français, à partir du 4 septembre 1870*, 1^{er} vol. « Gouvernement de la défense nationale (du 4 septembre 1870 au 11 février 1871) », Bordeaux, De Laporte, 1871, p. 200.)

M. Paul de Cassagnac. Qu'est-ce que le 4 septembre, si ce n'est un mélange de boue et de sang ! (Allons donc ! — Murmures et bruit à gauche.)

M. Gambetta. Et pendant que la justice était, de la part de M. le garde des sceaux, avisée d'avoir à poursuivre les fausses nouvelles et les appréciations risquées sur ce coup parlementaire du 16 mai, pendant qu'on donnait des instructions rigoureuses aux procureurs généraux, — et je ne m'en plains pas, — pendant ce temps-là, non-seulement on laissait proférer des paroles criminelles, on laissait se produire une polémique qui n'était que la polémique du 2 décembre renouvelée, — mais on laissait commettre cette injure à la France, à l'armée, de pousser nos soldats à la violation des lois... (Applaudissements prolongés à gauche et au centre.)

Entendons-nous, messieurs, car j'ai l'habitude de tout dire : ce n'est pas à aucun degré que je soupçonne le détenteur, le chef du pouvoir exécutif; il est le vrai chef; ce n'est pas que je le soupçonne de se prêter consciemment à de pareilles entreprises. C'est une bien autre inquiétude qui est la mienne : c'est qu'on puisse laisser croire à ce pays, qu'on abreuve d'avanies et de calomnies...

Plusieurs membres à droite. C'est vrai !

M. Paul de Cassagnac. C'est vrai de votre part !

M. Gambetta. Oui, vous savez bien à qui je fais allusion, c'est aux infamies que vous débitez !

Ce que je crains, c'est qu'on laisse croire au pays qu'on a pu penser un instant que l'armée pouvait devenir, après Sedan, l'instrument d'un coup d'État. C'est fini, c'est terminé, on ne recommencera pas ! Car, messieurs, l'armée sait que de pareilles tentatives coûtent non-seulement l'honneur du drapeau, l'honneur des régiments, mais coûtent surtout la sécurité, la grandeur militaire d'un pays... (Très bien ! très-bien ! à gauche et au centre.)

M. Paul de Cassagnac. Vous n'avez pas le droit de parler au nom de l'armée, car vous l'avez fait égorger. (Bruit.)

M. Gambetta. ...et désormais, avec le service obligatoire qui fait passer la nation tout entière dans les rangs de l'armée, avec les cruelles leçons de l'expérience...

M. Paul de Cassagnac. Cela n'a aucun rapport... (N'interrompez pas !)

M. Gambetta. Je dis que si jamais pour le malheur de la patrie une pareille tentative pouvait être faite, c'en serait fait non seulement de la France... (Allons donc ! à droite.)

Oh ! messieurs, ne dites pas : Allons donc. (Applaudissements à gauche.) Il y a une chose à dire et que je dis, et je la dis devant ce cabinet qui n'a pas ma confiance, mais qui au moins avait à mes yeux la responsabilité d'un nom à faire respecter. (Bruit à droite.)

Je la dis à ceux qui écrivent ces choses et à celui qui m'interrompt si souvent et qui devrait recevoir de M. le garde des sceaux au moins l'ordre d'exécution du jugement qui a été prononcé contre lui par une cour souveraine. (Très-bien ! très-bien ! et applaudissements à gauche et au centre.) Voilà la vérité. Il faut cette satisfaction à la conscience publique au moins pendant les quelques jours que nous siégeons, il faut que nous soyons délivrés de ce scandale. (Oui ! oui ! — Très-bien ! à gauche.)

M. Paul de Cassagnac. Vous n'êtes qu'un pourvoyeur de prison, n'osant pas être un pourvoyeur de guillotine, M. Gambetta. Je suis ici, monsieur, ce que j'entends être, c'est-à-dire un homme qui vous accuse de pousser criminellement à un coup de force. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

À vrai dire, messieurs, je parle ainsi non point parce que le coup de force est à craindre, mais parce que ces provocations font partie de ces mille manœuvres honteuses... (Interruptions à droite. — Vive adhésion à gauche.)

Oui, honteuses ! que vous employez et sur le succès desquelles vous comptez auprès des simples et des naïfs...

M. Paul de Cassagnac. C'est vous, vous seul qui êtes la honte de la France ! (Bruit.)

M. Gambetta. Oh ! je sais bien qu'il n'y a rien là de sérieux et d'alarmant. Ah ! je le sais et je le dis avec le sentiment de ma responsabilité, le châtimement et l'expiation suivraient de près les aventuriers criminels qui oseraient tenter une pareille aventure. (Vifs applaudissements à gauche et au centre.)

Est-ce assez ? Non, ce n'est pas assez. À côté de ce parti il y a un autre parti que vous avez condamné, dont vous avez arrêté les menées, dont vous avez dénoncé les manœuvres criminelles dans l'acte mémorable du 4 mai 1876. Vous avez beau dire, vous avez beau faire, le pays, pas plus que l'Europe, ne s'y est trompé, et on l'a bien senti et bien vu, — et c'est ici que je vais aborder la discussion de votre message ; — on a bien vu et bien senti que ce n'était ni pour la publicité des conseils municipaux ni pour un paragraphe d'une loi sur la presse qui a été votée par vous, auxiliaires généreux... (On rit), ce n'est pas pour cela que vous avez renvoyé le cabinet républicain. Toute la France l'a dit, il n'y a pas dans ce pays une conscience droite et éclairée qui en doute ; tout le monde l'a dit. Le cabinet républicain a été condamné

parce qu'il avait accepté l'ordre du jour contre les ultramontains et les jésuites. (Applaudissements à gauche et au centre. — Rumeurs et dénégations à droite.)

Voilà la vérité. Il faut que la France sache ce qui est résulté de ce jour mémorable du 4 mai : pendant que M. Jules Simon était à la tribune et qu'il parlait de cette captivité du saint père et qu'il osait dire que c'était là une invention et qu'il lui donnait sa véritable caractéristique, sa véritable épithète, et en l'appelant une invention mensongère. Ah ! Messieurs, deux jours après, du fond du Vatican, on relevait le mot du ministre républicain, et personne n'ignore que c'est de là qu'est parti le coup qui a renversé le cabinet. (Nouveaux applaudissements à gauche et au centre.)

M. Madier de Montjau. Il a fait tomber les uns et nommer les autres.

M. Gambetta. Personne ne s'y est trompé, et, puisqu'il faut tout dire, un cri a traversé la France... (Oh ! oh ! — Interruptions à droite), un cri que vous entendrez bientôt, un cri qui reviendra, qui sera la libération, qui sera le châtiment, le cri : C'est le gouvernement des prêtres ! (Bravos à gauche. — Dénégations à droite.) C'est le ministère des curés, disent les paysans ! (Bravos répétés à gauche.)

Oh ! messieurs, ne vous y trompez pas, ils savent ce qu'ils veulent dire, et il ne vous appartient pas, quand vous avez une telle origine, de parler des principes de 89... (Exclamations ironiques à gauche) et de nous dire que vous êtes partisans de l'égalité. Il ferait beau voir que vous disiez ici que vous êtes partisans de la suprématie ducal et de l'oligarchie de quelques nobles... (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

Ah ! vous êtes partisans de la Révolution française ! Eh bien, je le dis devant mon pays, vous n'avez qu'un nom : vous vous appelez la contre-révolution. (Très-bien ! très-bien ! à gauche et au centre.) Vous ne pouvez porter que ce nom, car aujourd'hui, comme en 1830, — je le dis devant vous qui portez un nom qui s'est illustré à cette époque, — nous [4456] avons en face de nous des nobles qui ne veulent pas s'accommoder de la démocratie, et une congrégation qui veut asservir la France. (Bravos et applaudissements à gauche.)

[...4457...]

M. Gambetta. [...]

Oh ! je comprends votre embarras. Je comprends les difficultés de votre situation. Vous prenez les affaires et alors, comme on vous connaît, comme on vous suspecte, que faites-vous ?

Vous faites ce que l'on fait en pareille circonstance ; vous protestez, vous vous excusez, parce que vous sentez que, légitimement, on vous accuse. Et alors vous dites : Ah ! les menées ultramontaines, cela nous regarde, nous allons les réprimer ! Les menées ultramontaines ! Attendez M. de Fourtou : il est prêt à rendre au pouvoir civil toutes ses garanties et toutes ses attributions. (Rires à gauche.) Et pourriez-vous en avoir douté ? Comment ! vous avez pu croire qu'on avait renversé un cabinet républicain parce qu'il avait promis de réprimer les menées ultramontaines. Mais rappelez-vous donc que l'on a pendant la crise affiché ici, dans une salle voisine, une certaine dépêche télégraphique sur laquelle vous ne vous êtes pas expliqués ; car enfin la pièce était bonne : mais vous n'en avez pas fait connaître l'auteur. (Rires et applaudissements à gauche.)

Ah ! je comprends. On dit : Nous sommes un gouvernement de ducs, mais nous sommes pour l'égalité ! Nous sommes un gouvernement qui a été tenu sur les fonts baptismaux par les évêques et les jésuites, mais nous sommes des anticléricaux ! On nous suspecte d'être pour la guerre dans un certain but, mais nous sommes pour la paix ! On nous accuse de conspirer contre la République, mais nous voulons sauver la Constitution républicaine !

Voilà le langage que vous tenez. Voilà votre politique, et cette politique, nous la connaissons, c'est l'équivoque. (Applaudissements prolongés à gauche et au centre.)

Ah ! vous pensez que dans ce pays, dans ce pays de France, dans ce pays de franchise et de rire, de fermeté et de clarté d'esprit, vous êtes gens à tromper la France, les paysans, les ouvriers, les bourgeois ! Vous ne tromperez personne, personne !

Car, messieurs, après tout, nous avons le droit pour nous.

Au 20 février, la France avait voulu, en nommant cette majorité dont je défendrai tout à l'heure le caractère...

M. Paul de Cassagnac. Elle en a besoin !

M. Gambetta. ... elle avait voulu en finir avec les complots dynastiques ; elle avait voulu en finir avec les agitations, avec les querelles, avec les discordes des partis, et elle avait envoyé, ici une majorité incontestable et incontestée. Et qu'a fait cette majorité ? Messieurs, on est obligé d'inventer et de mettre à sa charge, tantôt ce qu'elle a fait et tantôt ce qu'elle n'a pas fait ; on est obligé de lui prêter tour à tour les

rôles et les programmes les plus divers ; on est obligé d'inventer, et s'il y a quelque chose qui surprend, ce n'est pas la hardiesse des orateurs officiels, c'est certainement leur inexactitude

A droite. Oh ! oh !

M. Gambetta. Comment ? Tenez ! je vais passer en revue chacun des griefs et nous verrons.

Qu'est-ce qu'on a dit de cette Chambre ? On a dit qu'elle avait amnistié la Commune.

Vous avez donc bien besoin de remettre à neuf le spectre rouge ?

M. Paul de Cassagnac. Nous avons la réalité rouge !

Un membre à gauche. Vous, vous êtes la guerre civile et le 2 décembre ?

M. Gambetta. Vous avez donc bien besoin d'évoquer le péril social, dont vous nous avez fait grâce cependant depuis que vous êtes aux affaires. Il est vrai que vous avez remplacé cette périphrase par une autre : « La conservation sociale. » Eh bien, quelle que soit votre indigence politique, il faut renoncer à dire à ce pays que la majorité républicaine a amnistié la Commune. Il faut remettre les choses en état. Cette majorité, non-seulement n'a pas amnistié la Commune, elle l'a flétrie !

Sur plusieurs bancs à gauche et au centre. Oui ! oui ! — Très-bien !

M. Gambetta. Non-seulement elle n'a pas présenté la réhabilitation de la Commune, mais elle a borné et limité ses vœux de clémence et de concorde à un projet de loi qui a été voté ici...

Sur les mêmes bancs. Oui ! oui ! M. Gambetta. ...et porté au Sénat par un homme dont vous évoquez aujourd'hui l'auto rite avec je ne sais quelle... — le mot m'échappe, voulez-vous m'aider ?... — hypocrisie si vous voulez. Vous avez compris que je veux parler de M. Dufaure.

Et c'est cette Chambre qu'on veut représenter comme une Convention. On croit donc parler à des enfants ! On croit donc que le suffrage universel est mineur ! Mais s'il y avait ici une Convention, elle se composerait de ceux qui voudraient faire de cette Chambre une Chambre introuvable pour satisfaire leurs désirs et leurs convoitises politiques. (Applaudissements et bravos à gauche.) La Convention n'est pas ici en cause, pas plus que 1789 et 1793, pas plus que la réprobation ou l'amnistie de la Commune. La vérité vraie, c'est que, après avoir été volée ici, une loi a été portée au Sénat par un homme dont vous vantez à tout propos les sentiments conservateurs, et que, cependant, vous avez renversé du pouvoir (Applaudissements à gauche.)

Quelques membres à droite. C'est vous qui l'avez renversé !

M. Gambetta. Vous l'avez renversé non pas sur un principe d'organisation sociale, non pas à l'occasion d'un projet de loi téméraire, mais parce qu'il estimait dans sa conscience d'homme d'État, de bon citoyen, que le moment était venu de faire luire un éclair de clémence sur la tête des vaincus. Le cabinet, dont faisait partie M. Dufaure a été jeté à bas par la majorité du Sénat et au contentement de la minorité de cette Chambre, pour donner satisfaction à des aspirations oligarchiques.

[...4458...]

Allons donc ! dites la vérité : ce n'est pas parce que la Chambre est radicale, exaltée, que vous voulez vous en débarrasser, c'est parce qu'elle est sage, prudente ; c'est parce qu'elle ne vous a pas donné la satisfaction de votes subversifs, de propositions désordonnées ; c'est parce qu'elle était pour l'esprit public comme une garantie de paix et de progrès ; c'est parce que le pays s'était associé à son œuvre, en voyant les différents groupes de sa majorité marcher d'accord, depuis les confins du centre droit jusqu'à l'extrême gauche ; c'est parce que vous aperceviez que sa cohésion gagnait toute la France que vous êtes accourus auprès du Maréchal et que vous l'avez précipité dans les aventures. Et pour quoi ? Pour conserver les espérances de chacun des partis auxquels vous appartenez. (Vive approbation à gauche.)

Le pays sait toutes ces choses ; le pays nous jugera vous et nous.

M. Brierre. Et il vous jugera sévèrement !

M. Gambetta. J'ai eu la témérité, il y a quinze mois et davantage, — mais vous allez voir si c'était une témérité...

M. Paul de Cassagnac. Vous en avez eu plusieurs !

M. Gambetta. ...et si les conservateurs, s'il en reste encore quelques-uns égarés sur ces bancs, n'auraient pas mieux fait de m'écouter, — j'ai eu la témérité, à l'ancienne Assemblée nationale, de soutenir contre M. Buffet et contre M. Dufaure le scrutin, de liste. Je disais que ce scrutin était réellement politique, que j'en désirais l'application, bien que je fusse assuré d'avance que nous aurions peut-être plus de triomphes électoraux par le scrutin d'arrondissement que par le scrutin de liste. J'avais beau accumuler ce que j'avais de raisons dans mon esprit, je me heurtais contre le parti pris de la défiance, et c'est en vain que je m'avançai jusqu'à prédire que l'état-major seul du parti conservateur se sauverait peut être aux élections

par la candidature officielle dans certains arrondissements, mais que tout le reste serait à peu près submergé. Ma prédiction s'est accomplie, et au delà. Le chef même du cabinet d'alors est resté quatre fois sur le carreau.

Eh bien, retenez bien ceci : nous allons aux élections, et j'ose affirmer que, de même que, en 1830, on était parti 221, on est revenu 270, de même en 1877 nous partons 363, nous reviendrons 400 ! (Applaudissements au centre et à gauche.)

M. de Cassagnac. Vous avez besoin d'encourager vos amis !

M. Gambetta. Pas le moins du monde : je suis bien tranquille ! M. Buffet me disait cela, lui aussi, et l'événement a prouvé qui avait tort ou raison.

Je dis que le Gouvernement est sur une pente fatale ; car, en effet, il s'imagine — et ses actes depuis le 16 mai le démontrent, — qu'il peut changer les résultats du verdict de la nation par des manœuvres administratives. (Bruit à droite.) Il le croit et il le dit.

Un membre au centre. Il le fait !

M. Gambetta. Il le fait, dites-vous, je le veux bien. Quant à moi, je ne désire qu'une chose, c'est qu'il persévère dans cette erreur. (Rires approbatifs à gauche.) Eh bien, nous verrons dans trois mois. Je vous ajourne ; tenez, j'ajourne M. de Bourgoing qui rit. (Rires sur plusieurs bancs.)

M. Ernest Dréolle. Est-ce parce que vous avez encore une pièce Girerd ?⁵ Vous changez la Chambre en brasserie ! Et moi, me renvoyez-vous ?

M. Bourgoing, *du pied de la tribune où il est venu se placer.* Pourquoi me prenez-vous à partie ? je n'ai rien dit. *A gauche.* A l'ordre !

M. Gambetta. Je ne vous ai pas pris à partie.

M. de Bourgoing. Mais si !

M. Gambetta. Vous avez ri ! D'ailleurs, je retire ce que je vous ai dit, si cela vous déplaît : je n'ai nullement l'intention de vous blesser. (Exclamations à droite.) Vous ne me laissez pas m'expliquer !

M. Haentjens. Tous ceux qui ont été invalidés sont revenus.

M. Gambetta. Je vous ajourne vous surtout, monsieur Haentjens.

M. de Guilloutet et M. de Saint-Paul prononcent des interruptions qui se perdent dans le bruit.

M. de Baudry d'Asson. Nous attendons votre revanche d'Avignon !

M. le président. Vous rendez, par ces interruptions, toute discussion impossible.

M. Gambetta. Je dis, messieurs, que pour assurer ce triomphe de sa volonté, le pays n'a que deux choses à se mettre devant les yeux.

La première, c'est la coalition qui a pris les affaires.

Un membre à droite. Le pays est avec la France honnête !

M. Gambetta. La seconde, c'est l'avenir qui lui serait fait si l'un quelconque de ces partis venait à triompher. Il ne pourrait lui donner que la guerre civile le lendemain de son triomphe. (Exclamations et dénégations à droite.)

Le pays sait très-bien qu'il ne peut y avoir entre légitimistes et bonapartistes, entre bonapartistes et orléanistes que la discorde et, finalement, la guerre civile. (Nouvelles dénégations à droite. — Oui ! oui ! — Très-bien ! à gauche.)

Le pays a bonne mémoire. Il sait à ravir ce que lui réserverait le triomphe de la monarchie de droit divin. (Interruption.) Il sait à ravir ce que lui réserverait le retour de la monarchie constitutionnelle » M. Paul de Cassagnac. Il sait ce qu'il a à attendre de vous : c'est votre fuite à l'heure du péril ! Oh ! nous le savons, vous n'avez rien à craindre de la guerre civile que vous fomentez ! (Bruit.)

M. Gambetta. Il sait fort bien ce qui lui reviendrait de honte et d'asservissement si l'empire pouvait revenir. (Applaudissements à gauche.)

⁵ En mai 1874, Philippe La Beaume de Bourgoing avait été élu député dans la deuxième circonscription de la Nièvre lors d'une élection partielle. Cet ancien membre du Corps législatif de l'Empire avait affirmé dans sa profession de foi aux électeurs qu'il restait bonapartiste même s'il se soumettait aux lois en vigueur. Son élection fut vivement contestée à la Chambre. Le 9 juin 1874, Cyprien Girerd, député de la Nièvre et membre du groupe mixte des conservateurs et républicains modérés, produisit à la tribune de la Chambre un document « trouvé dans un wagon de 1^{re} classe » et qui portait comme entête « Comité central de l'appel au peuple ». Cette « pièce » fut présentée comme la preuve de l'existence d'un réseau bonapartiste agissant avec la complicité de certains fonctionnaires pour manipuler les élections. Une commission d'enquête fut formée pour faire la lumière sur l'existence et l'action dudit Comité central. Elle donna notamment lieu à une déposition mémorable de Léon Renault, alors préfet de police, et à un rapport de Charles Savary (25 février 1875) dans lequel étaient dénoncés les dangers que les menées du parti bonapartiste faisaient peser sur la République. L'affaire entraîna le départ du Garde des Sceaux, Adrien Thiailland, qui avait refusé de communiquer à la commission parlementaire le résultat des enquêtes sur le comité bonapartiste. Il fut remplacé par Dufaure. L'élection de Bourgoing fut invalidée en juillet 1874.

Il sait très-bien aussi que le suffrage universel est aujourd'hui majeur, qu'il ne connaît, pas d'autre forme de souveraineté que la République gouvernée par les élus de la France. (Exclamations à droite)

Il n'oubliera pas surtout, puisqu'on a voulu donner à la prochaine consultation du pays une tournure plébiscitaire, il n'oubliera ni le plébiscite ni les désastres qui l'ont suivi. (Interruptions à droite.)

M. Paul de Cassagnac. Vous l'avez voulu le plébiscite à une époque, quand vous ne saviez pas qu'il était contre vous !

M. Gambetta. Il se rappellera qu'on lui disait aussi de vivre d'affaires et de négliger la politique; il se souviendra qu'on lui disait qu'il fallait se contenter d'un pouvoir personnel.

M. Paul de Cassagnac. Il se souviendra surtout que vous avez ruiné le pays ! (Bruit.)

M. Gambetta. Il se souviendra surtout qu'on lui promettait la paix et qu'on lui a donné la guerre. (Bravos et applaudissements prolongés à gauche et au centre. — L'orateur retourne à sa place et reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues.)

Journal officiel de la République française — 19 juin 1877

CHAMBRE DES DEPUTES, SEANCE DU 18 JUIN 1877 [...4501...]

M. Paris, ministre des travaux publics. Messieurs, en prenant la parole dans ce grave débat, je vous prie de m'accorder quelques moments de patiente attention. Je vous adresse cette demande à divers titres : je suis étranger à la Chambre. (Mouvements divers.)

Je me présente au nom du Gouvernement ; j'invoque enfin ces règles de courtoisie qui devraient présider aux débats parlementaires et se concilier toujours avec le respect de la vérité. (Très-bien!)

M. Ordinaire. Vous devriez donner ce conseil à vos amis !

M. le ministre des travaux publics. Quel est l'objet de la discussion qui est portée devant vous? En apparence, il s'agit d'une demande d'interpellation déposée, dès le 17 mai, par un certain nombre de députés.

Un membre à gauche. Par la majorité !

Au centre. N'interrompez pas !

M. le ministre. Habituellement, quand une interpellation se produit, la Chambre juge des griefs sur lesquels elle repose ; on entend le Gouvernement, et, quand on a écouté ses explications, on statue... (Bruit et murmures à gauche.)

M. le président⁶. Messieurs, qu'est-ce donc qui peut exciter vos murmures ? Êtes-vous résolu à ne pas entendre ?

A gauche. Parlez ! parlez !

M. le ministre. Je puis dire que cette règle n'a guère été observée envers nous ; car, dans les considérants mêmes qui accompagnaient la demande d'interpellation, on est venu déclarer, au nom des divers groupes de l'Assemblée, que le cabinet à qui M. le maréchal de Mac Mahon...

Un membre au centre. M. le Président de la République !

M. le ministre. ...président de la République... (Ah ! ah !), a fait l'honneur de confier la direction des affaires, était condamné avant d'être né...

Quelques membres à gauche. Oui ! — Parfaitement!

M. Gambetta. Laissez donc parler !

M. le ministre. ...et qu'il expose dans le pays l'ordre et la paix.

Si j'en crois les indiscretions de vos feuilles autorisées... (Exclamations ironiques à gauche. — Approbation à droite), votre décision serait déjà prise, et vous n'auriez plus désormais qu'à apprécier jusqu'à quel degré, dans l'ordre du jour, vous porterez le blâme contre les ministres.

Je m'expliquerai cependant au nom du Gouvernement. Je le ferai pour les hommes impartiaux, plus nombreux, je crois, qu'on ne le suppose, qui veulent entendre avant de juger. (Très-bien ! à droite.) Je le ferai aussi, je le ferai surtout pour le pays, notre juge à tous. (Très-bien ! et applaudissements à droite.)

Il ne faut pas, en effet, nous le dissimuler, la demande de dissolution a fait disparaître la mise en scène de l'interpellation. (Très-bien ! sur quelques bancs à droite.)

⁶ Jules Grévy.

Quelques membres à gauche. Comment ! la mise en scène ?

M. le ministre. Il ne s'agit plus aujourd'hui de savoir si nous méritons ou non votre confiance; le débat s'est élargi, et l'honorable M. Gambetta l'a reconnu lui-même : devant les Chambres, devant le pays, c'est une question de politique générale, c'est une question de gouvernement qui est posée.

Quelques membres. Parfaitement !

M. Raoul Duval. Le Sénat a donc voté ? (Rumeurs.) Je demande si le Sénat a voté.

M. le ministre. J'ai dit : devant les Chambres et devant le pays. Il est bien entendu que, respectueux observateurs de toutes les règles constitutionnelles, nous attendons la décision du Sénat, et quand nous disons que la question est posée, nous ne la regardons pas à l'avance comme résolue ; nous nous contentons de l'exposer. (Oh ! oh ! — Rires ironiques à gauche.)

Avant de mettre en présence les deux systèmes de gouvernement, les deux politiques dont je parle, il est nécessaire, messieurs, que je débarrasse la discussion d'un incident assez grave que M. Gambetta a introduit au début même de son discours.

À mon avis et sans doute au vôtre, M. Gambetta dispose assez lestement du pouvoir exécutif ; il a oublié, lui jurisconsulte, qu'on ne peut point faire de pactes sur une succession qui n'est point ouverte. (Oh ! oh ! et rires à gauche.)

À droite. Parlez ! parlez ! — Très-bien !

M. le ministre. ... et surtout les faire à charge de substitution. (Très-bien ! très-bien ! à droite !)

M. le maréchal de Mac Mahon a des pouvoirs qui lui ont été confiés pour sept ans, par une Assemblée souveraine, avant même qu'ils n'aient été organisés par les lois constitutionnelles. Il n'est point de ceux qui « se dégoûtent », pour employer les expressions dont on s'est servi, de la pratique du devoir. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Il a trop de confiance dans le bon sens du pays pour douter un seul instant que sa politique puisse être mise en échec.

M. Gambetta. Je n'ai pas dit « dégoûté » ; j'ai dit « humilié ou lassé ».

M. le ministre. L'expression est au compte rendu *in extenso*, et je l'ai notée. J'en suis sûr : vous la relirez. En tous cas, je n'insiste pas sur le mot. M. Gambetta sait que je ne veux, pas plus aujourd'hui que dans les circonstances où j'ai pu me rencontrer avec lui, rien lui dire qui le blesse personnellement.

Je reprends donc.

Jusqu'en 1880, le maréchal de Mac Mahon a des pouvoirs dont il n'appartient qu'à lui de disposer et il n'a chargé ni M. Gambetta, ni le *Gaulois* du 16 mai, ni le *Français* du 17, du soin de dire ce qu'il en fera... (Rires approbatifs à droite.)

M. le Maréchal a pour devise : « J'y suis, j'y reste ! »... (Applaudissements à droite. — Rire à gauche), et le pays a confiance dans sa parole et dans son patriotisme.

Il n'est donc pas exact, ainsi qu'on l'a supposé, qu'une démission, trop facilement escomptée, ait amené l'idée de la dissolution.

Il est encore moins exact que, la dissolution, agréable au pays, ait amené l'idée de la prorogation.

Il me semble que, quand les événements sont si récents, nous devrions avoir la mémoire des dates. C'est le 17 mai que le cabinet a été constitué, et dès le lendemain, la prorogation était demandée.

On fait au cabinet un grief de cette prorogation, non pas au point de vue strictement constitutionnel, mais quant à l'usage qu'il en a fait : vous avez porté, lui dit-on, un trouble profond dans les intérêts matériels.

Je veux répondre immédiatement à ce grief, avant d'aborder le fond même du débat.

Le message a annoncé que si les Chambres étaient prorogées, c'était dans l'espoir que, pendant un mois, l'émotion causée par des incidents récents s'apaiserait. (Rumeurs ironiques à gauche.)

Je ne vous dissimulerai pas que cet espoir n'a pas été complètement réalisé. (Ah ! ah ! à gauche.)

Un mois durant, qu'avons-nous vu ? M. Gambetta affirmait samedi que tous les membres des gauches s'étaient unis pour arrêter l'élan de l'indignation publique. Si je me reporte aux nombreux documents qui ont passé sous mes yeux, je constate au contraire que, du 17 mai au 17 juin, tous les députés ont parlé, même ceux qui habituellement gardent le silence, et que les discours et circulaires qui ont traversé la France d'une extrémité à l'autre, ont eu un tout autre objet que de procurer l'apaisement. (Rires d'assentiment à droite.)

[...4502...]

Avant de traiter cette question accessoire, mais qui a son importance, je vous disais, messieurs, que ce débat avait surtout un caractère politique.

Le différend qui existe entre nous a son point de départ dans l'organisation même des lois constitutionnelles et le Gouvernement de la République. (Mouvement en sens divers.)

Il s'est trouvé à l'Assemblée nationale des députés, — je suis de ce nombre qui, — sans avoir pris part à l'établissement de la République, ont pensé que l'on ne pouvait laisser le pays sans gouvernement, qu'il ne suffisait pas de donner au Maréchal Président des pouvoirs d'une durée déterminée, que dans l'intérêt de l'ordre et de la paix publique il fallait les organiser. Ils ont donc accepté, ils ont contribué à créer — j'ai eu l'honneur d'être le rapporteur des lois constitutionnelles, et j'ai peut-être quelque droit de le dire, — une organisation qui repose sur les bases suivantes :

Il existe trois pouvoirs dont chacun a ses attributions. La République n'a pas été reconnue comme un gouvernement de droit absolu, supérieur à toute espèce de volonté nationale, engageant l'avenir, s'emparant des générations futures et ne laissant d'autre issue qu'à des coups de force venus d'en bas ou d'en haut... (C est vrai ! — Très-bien ! à droite) l'Assemblée nationale a voulu que la Constitution pût être révisée à une époque déterminée, soit en partie, soit en totalité. (Marques d'assentiment à droite.)

Elle a investi la Chambre des députés du privilège d'être saisie la première des questions de finances ; mais elle n'a assigné à ses sessions qu'une durée obligatoire de cinq mois.

Voix à gauche. Au moins ! C'est un minimum.

M. le ministre. Cinq mois au moins, nous sommes d'accord. Lorsque le Président de la République, après cinq mois de session, jugerait utile de clore la session ordinaire, la loi lui en a donné le droit. Elle lui a permis de suspendre les séances jusqu'à deux fois, pendant un intervalle déterminé, dans le cours d'une session, et, enfin, elle l'a investi du droit de dissolution, sur l'avis conforme du Sénat.

Le but que l'Assemblée a aussi cherché à atteindre a été de créer, avec la forme républicaine un gouvernement constitutionnel, un gouvernement qui présentât pour la France des garanties de sécurité ; car il n'y a pas de gouvernement qui puisse remplir les fins pour lesquelles il existe, s'il ne réunit pas ces conditions d'ordre matériel et moral qui sont essentielles et supérieures à toutes les formes de gouvernement. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

À côté de ce régime constitutionnel, il y en a un autre que nous connaissons depuis longtemps, que la France, hélas ! a jugé à l'épreuve : c'est celui qui repose sur la délégation de la souveraineté nationale à une assemblée unique et qui ne fait du pouvoir exécutif qu'un instrument matériel, que l'exécuteur pur et simple des volontés du pouvoir délibérant. Ce régime a trouvé dans l'Assemblée nationale et il se rencontre aujourd'hui en nous ses adversaires résolus. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Ceci posé, nous avons à nous demander quelles sont les tendances manifestes, indéniables qui, du jour où les lois constitutionnelles ont fonctionné, ont cherché à en fausser l'application et qui en compromettraient, à un moment donné, l'existence ?

Les Chambres étaient à peine réunies que l'on venait déclarer, usurpant un droit d'interprétation qui n'appartenait qu'au congrès et en méconnaissant l'évidence des textes, qu'il n'y avait dans l'article 8 qu'une clause de révision restreinte, que la révision ne pouvait être que partielle et que l'Assemblée avait établi, le 25 février, une République absolument définitive. (Interruptions diverses.)

M. Jérôme David. C'est ce que nous disions, et parce que nous le disions, on nous appelait des factieux ! Voilà comment on pratiquait la justice et la liberté !

M. le ministre. Messieurs, écoutez-moi jusqu'à la fin, vous voyez que je serai aussi net que modéré. (Oui ! oui ! — Parlez ! parlez ! à droite.)

Oh ! sans doute, les pouvoirs du Sénat n'ont jamais donné lieu à un conflit en règle ; mais je n'ai pas besoin de rappeler le jugement que portait l'autre jour l'honorable M. Gambetta contre ce qu'il appelait « le Sénat-majorité », qu'avec je ne sais quelle subtilité oratoire, il distinguait du « Sénat-institution », comme si une Assemblée était jamais autre chose qu'une institution manifestant ses volontés par une majorité. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Alors qu'à la tribune du Sénat, jamais une parole malsonnante n'a été prononcée au sujet des décisions de la Chambre des députés, M. Gambetta, reproduisant une accusation qui s'est produite plusieurs fois dans cette enceinte, disait : Le Sénat a entravé le vote et la discussion des lois d'affaires. »

Que s'est-il passé au sujet de la durée minimum de cinq mois assignée aux sessions des Chambres ? Vous savez comment on l'a entendue : on a retardé à dessein la discussion du budget jusqu'à la fin de l'année, et on a mis ainsi le Gouvernement dans l'impossibilité absolue d'user d'un droit que, constitutionnellement, on ne pouvait pas lui contester.

Ce que la Chambre a fait en 1876, je crois pouvoir le dire sans crainte de me tromper, qu'elle l'aurait renouvelé en 1877.

Le rapport général sur le budget n'a pas encore été déposé, et en supposant qu'il n'y eût pas eu de prorogation, il aurait été impossible, avant la réunion des conseils généraux, de faire discuter et voter le budget dans les deux Chambres. (Interruptions à gauche. — C'est vrai ! c'est vrai ! à droite.)

Par conséquent, vous obliez ainsi le Président de la République à vous accorder une session extraordinaire, et vous établissiez la permanence des Assemblées. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Il y a un troisième point que vous me permettrez de vous signaler.

Du moment où le Président de la République a le droit de proroger les deux Chambres, de dissoudre la Chambre des députés sur l'avis conforme du Sénat, il est incontestable qu'il a nécessairement une part dans la direction des affaires. Il n'est pas réduit, je suppose, au rôle d'un simple fonctionnaire chargé d'apposer des signatures sur les actes que lui présentent ses ministres, et de donner une approbation toute matérielle aux décisions prises en dehors de lui.

Cette participation du Président au gouvernement peut être plus ou moins restreinte; elle n'a jamais été déniée d'une façon absolue.

A quoi servirait, en effet, le droit dont je parlais, de suspendre les sessions, de dissoudre même la Chambre des députés? Ces actes ne peuvent être motivés que par un dissentiment, par un conflit, et, s'il y a conflit, apparemment celui qui a l'initiative de pareilles mesures, a le droit d'avoir son opinion personnelle, contrôlée nécessairement par les Chambres. Et je demande à M. Gambetta lui-même, qui est un grand partisan du système de centralisation et d'autorité, s'il est possible de supposer qu'en France il n'existera jamais, à la tête du Gouvernement, un Président de la République qui se contentera du rôle effacé des derniers rois de la monarchie mérovingienne. (Exclamations et applaudissements ironiques à gauche.)

Je suis bien aise de ces applaudissements, messieurs ; je les accepte, parce qu'ils s'adressent aux doctrines que j'émetts...

M. Germain Casse. Alors, si le Président est battu, il s'en ira !

M. le ministre. ... et qu'ils sont la meilleure réponse à ce qu'on appelait tout à l'heure, dans une interruption qui est arrivée jusqu'à moi, « le coup d'État du 16 mai. » (Oui ! oui ! à gauche.)

Vous parlez de coup d'État. Savez-vous quand on fait des coups d'État? c'est, lorsque, au lendemain des malheurs de la France...

M. le baron de Septenville. Comme au 4 septembre !

M. le ministre. ... on s'empare de tous les pouvoirs. (Applaudissements à droite.)

[...4504...]

M. le ministre [Pâris]. Le programme du Gouvernement, si profondément méconnu, si odieusement travesti, j'ai à le faire connaître à vous, messieurs, et au pays.

M. Thirion-Montauban. Surtout au pays !

M. le ministre. La légalité constitutionnelle sera respectée, l'ordre sera soutenu à l'intérieur par un pouvoir digne de ce nom, qui fera respecter tous les droits et sauvegardera tous les intérêts. L'ordre ainsi établi assurera la sécurité de nos relations avec l'étranger.

A ce programme ainsi défini, le Gouvernement demande l'adhésion de tous ceux qui sont vraiment conservateurs. (Applaudissements à droite.)

L'honorable M. Gambetta s'est plu à diviser, à subdiviser le parti conservateur en une infinité de fractions.

M. Paul de Cassagnac. Tous, nous vous suivrons !

M. le président. Veuillez ne pas interrompre !

M. Paul de Cassagnac. Il fallait dire cela tout à l'heure à votre frère.

M. le président. Je le lui ai dit, monsieur.

M. le ministre. Il y a une question qui nous divise, la question de forme du Gouvernement.

Et comment en serait-il autrement? Est-ce que, depuis quatre-vingts ans, les générations qui se sont succédé dans notre pays n'ont pas vu passer successivement divers gouvernements? (C'est très-vrai !) Est-ce que ces gouvernements, de quelque nom qu'ils se soient appelés, n'ont pas laissé, après eux, des souvenirs? Est-ce que les citoyens qui les ont servis loyalement n'ont pas conservé le droit de les regretter, sans qu'on puisse leur demander, compte de sentiments naturels et honorables?

Mais à côté de la question qui nous divise, combien en est-il qui trouvent les conservateurs unis pour la défense, des grands intérêts sans lesquels aucune société n'est viable? (Vifs applaudissements à droite.)

M. le maréchal de Mac Mahon vient demander à tous les conservateurs... (Interruptions à gauche), — je ne fais à personne l'injure de l'exclure, jugez vous-mêmes! — M. le maréchal de Mac Mahon dit à tous les conservateurs : « Jusqu'en 1880, je suis investi de pouvoirs réguliers; je convie tous les bons citoyens à les respecter et à servir avec mon Gouvernement la cause de l'ordre et de la paix. (Approbation à droite). Je les appelle à repousser avec moi l'invasion du radicalisme. (Vive approbation à droite. — Bravos ironiques à gauche.)

Vous contestez l'existence même du radicalisme ? Permettez moi, — c'est par là que je termine, — de vous en montrer les dangers.

M. Gambetta disait qu'il ne devrait y avoir en France que des whig et des tories, et que les tories avaient toujours été assurés et pouvaient être sûrs à perpétuité du concours des whigs...

Un membre à gauche. Il n'a pas dit cela ! M. le ministre. Lisez le compte rendu *in extenso*.

Le premier tory qui ait tenté la lutte contre les whigs étant assurément illustre entre tous, j'ai nommé M. de Rémusat : vous savez quel a été son sort ! Combien de tories ont échoué dans les élections générales? — je pourrais en dresser le martyrologe, — et contre qui? contre des candidats plus avancés qu'aux au point de vue politique.

Voix à gauche. M. Buffet !

M. le ministre. Et bien d'autres, n'est-ce pas?... (On rit.) moins heureux que les tories qui ont réussi, que vous traitez aujourd'hui comme des alliés, et qui ne sont que vos prisonniers. (Applaudissements à droite.)

On a fait allusion à la tentative faite à l'Assemblée nationale pour opérer ce qu'on a appelé « l'union des centres », — j'en dirai un mot, les questions politiques de cette nature demandant à être traitées avec liberté — (Parlez! parlez!), « l'union des centres », devant fonder dans l'Assemblée un parti de gouvernement. Mais pour qu'elle s'opérât, une condition indispensable ne s'est pas réalisée : il aurait fallu que ceux que vous appelez avec raison les tories du régime républicain commençassent par avoir une existence séparée des whigs, adoptassent un programme propre qui les séparât ouvertement du radicalisme dont ils réprouvent au fond les doctrines.

Quand la rupture s'est-elle opérée? Jamais!

A droite. Non! jamais!

M. le ministre. Je dis jamais ! Et c'est pourquoi, messieurs, « l'union de centres » n'a jamais pu se réaliser.

Le centre droit constitutionnel, s'il avait répondu à l'appel du centre gauche, serait devenu une quatrième gauche ; il aurait été réduit à donner au moins indirectement son appui au radicalisme. Or, s'unir à lui dans ces conditions, réussir à un pareil prix, c'est à quoi nous ne consentirons jamais. (Applaudissements à droite.)

L'honorable ministre de l'intérieur vous a donné connaissance d'un programme qui paraissait vieilli, — il datait de 1869 ; — mais il vous a rappelé qu'il avait été rajeuni à Belleville, quand on avait demandé à M. Gambetta si l'engagement tenait toujours, et quand M. Gambetta avait répondu : il tient plus que Jamais !

[...4505...]

Je disais que le programme radical est toujours vivant et que, d'un autre côté, il n'y a pas une seule des grandes questions qui touchent à notre organisation sur laquelle, malgré une union apparente, il n'y ait, entre toutes les fractions républicaines, une division profonde et irrémédiable. (Rires ironiques à gauche. — Applaudissements à droite.)

A droite. Voilà la vérité !

Un membre à gauche. Et les conservateurs ! Sont-ils donc unis?

M. le ministre. Et au lieu d'accuser clairement les dissensions qui existent, on s'efforce de présenter au pays l'apparence de la cordialité la plus parfaite.

Écoutez l'un des députés les plus modérés de la gauche, l'honorable M. Bethmont. Voici comment il apprécie le programme des radicaux :

« Sachez-le, il existe une union constante, résolue, entre tous les groupes républicains, depuis le centre gauche jusqu'à l'extrême gauche... » (Applaudissements à gauche et au centre.)

Un membre à droite. Entre Raoul Rigault et Chaudey !

M. le ministre. ...« Il y a un lien commun » — non pas entre les personnes, — « entre tous les programmes républicains, depuis celui de l'extrême gauche, programme vaste... »

A droite. Trop vaste !

M. le ministre. « ...étendu, comme le sont toujours les programmes des esprits qui, devant leur temps, veulent réaliser immédiatement des projets qui, cependant, ne peuvent encore s'accomplir... » (Exclamations à droite) « jusqu'aux sentiments que professe le centre gauche qui accepte toutes les réformes libérales dans la mesure que comporte l'intérêt conservateur, sagement et énergiquement entendus.

« Ce programme, que je me garderai de qualifier de programme électoral, confond toutes les doctrines dans un vaste embrassement... »

Un membre à droite. Embrassement !

M. le ministre. Vous avez d'excellentes idées, des idées très-étendues, dit-on à l'extrême gauche ; seulement, votre montre avance : attendez l'heure vraie.

Messieurs, je dis que l'heure du radicalisme ne doit jamais venir ; je dis que, pour les doctrines radicales, quand l'heure sonne...

M. Paul de Cassagnac. C'est l'heure du crime !

Voix à gauche. Comme au 2 décembre ! **M. le ministre.** ...les nations périssent. Le devoir de tous les honnêtes gens est de dire au radicalisme non pas : demain, non pas : un jour ; mais : jamais ! (Applaudissements à droite).

[...]

M. le président. La parole est à M. Jules Ferry.

M. Jules Ferry. Messieurs, il me semble qu'au point où est arrivé ce grand débat, il importe de le dégager des détails, des minuties et de ce que j'appellerai la procédure de la discussion... (Légères rumeurs à droite) et de le préciser en quelques points destinés à éclairer la Chambre et le pays... (Interruptions à droite), dans une dernière explication qui, si l'on en croit les prévisions de l'honorable ministre qui descend de la tribune, n'aura pas de lendemain.

Messieurs, je viens demander au cabinet au nom de quelle politique il est sur ces bancs...

Un membre à droite. Il ne vous répondra pas, allez !

M. Jules Ferry. Je viens lui demander quel usage il a fait et il entend faire du pouvoir...

Un membre à droite. Il n'a pas à vous le dire.

M. Jules Ferry. ... et enfin où nous conduit sa politique. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

Un membre à droite. On ne vous l'a pas demandé [4506] au 4 septembre. (Rires à gauche et au centre.)

Voix nombreuses. Ne répondez pas ! Ne répondez pas !

M. Jules Ferry. J'ai l'honneur de prévenir mes honorables collègues de la droite que je suis absolument décidé à ne pas répondre à leurs interruptions.

M. Ernest Dréolle. Vous avez raison ! Nous ne vous écoutons pas.

M. le président. Écoutez ou n'écoutez pas, à votre convenance, mais n'interrompez pas !

M. Paul de Cassagnac. Dites la même chose à la gauche quand un ministre est à la tribune.

M. le président. Je le dirai pour la gauche quand cela me paraîtra juste ; je vous le dis en ce moment parce que vous y donnez lieu.

M. Jules Ferry. La politique qui vient de s'étaler à cette tribune... (Rumeurs à droite.— Très-bien là gauche), je ne crains pas de la qualifier du vrai nom qu'elle doit porter...

Un membre à droite. La politique du salut !

M. Jules Ferry. C'est à la fois une politique antiparlementaire et antirépublicaine. (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements à gauche.)

Un membre à droite. Ce sont deux qualités !

M. Viette. Antinationale. (Bruit.)

M. Jules Ferry. Messieurs, nous avons fondé le 25 février 1875 la République parlementaire. Il n'est donc pas surprenant que les théories que vous venez d'entendre portent atteinte à la fois au régime parlementaire et au Gouvernement républicain.

M. de la Rochefoucauld, duc de Bisaccia. C'est le rapporteur de la Constitution qui les a soutenu ces théories. (Humeurs diverses.)

M. Jules Ferry. Messieurs, au point de vue parlementaire, quelles théories se sont produites, quelles singulières opinions sont venues prendre possession de cette tribune, quel régime constitutionnel véritablement extraordinaire l'honorable M. Paris nous a-t-il décrit ?

C'est un régime constitutionnel qui n'a du constitutionnalisme que l'apparence, qui n'aurait du parlementarisme que le mensonge. (Vives réclamations à droite.)

M. Paul de Cassagnac. Et on tolère cela!

M. le président. Oui, on tolère cela, et cela est très-possible à dire. On peut dire d'un régime qu'il n'a qu'une apparence de mensonge.

M. Paul de Cassagnac. Comme le 4 septembre !

M. le président. On peut qualifier ainsi une opinion; on ne pourrait pas adresser cette expression aux personnes.

M. Paul de Cassagnac. Nous constatons votre manière d'agir différente suivant les cas.

M. le président. N'adressez de semblables expressions qu'aux opinions et non aux personnes, et vous ne rencontrerez pas d'observations de la part du président. (Rumeurs à droite.)

M. Jules Ferry. La lutte qui s'établit ici et qui se dénouera devant le pays, seul juge en dernier ressort...

M. le baron de Septenville. Vous ne l'avez pas consulté le 4 septembre.

M. Jules Ferry. ... seul juge de tous les droits et de toutes les personnes... (Vive approbation à gauche), cette lutte, elle est bien vieille, messieurs, dans notre pays, et vous la retrouvez, avec les mêmes caractères, dans ce long passé de la France depuis quatre-vingts ans : c'est la lutte du gouvernement personnel contre le gouvernement parlementaire. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Qu'est-ce que c'est donc, messieurs, que la Constitution républicaine du 25 février ? Est-ce que c'est une Constitution de gouvernement personnel ou une Constitution de gouvernement parlementaire ? Est-ce que nous sommes sous un gouvernement de bon plaisir ou sous un gouvernement de majorité ? (Nouveaux applaudissements à gauche.)

Un membre à droite. Et le 4 septembre !

M. Jules Ferry. Est-ce que nous sommes sous l'épée d'un maréchal de France ou sous le régime des lois ? (Double salve d'applaudissements à gauche.)

M. Madier de Montjau. Très-bien ! très-bien ! Répétez cela, monsieur Ferry !

M. Le Provost de Launay. Nous ne sommes pas sous le règne d'émeutiers comme vous.

M. Jules Ferry. Messieurs, les auteurs de la Constitution du 25 février 1875 auraient encouru devant le pays et devant l'avenir une responsabilité formidable... (Exclamations ironiques à droite) s'ils avaient conçu, et s'ils avaient commis ce crime de lèse-nation...

Un membre à droite. Et le 4 Septembre ?

M. Jules Ferry. ...si au lieu de donner à leur pays un gouvernement durable, ils ne lui avaient donné qu'un chef personnel et viager. (Interruptions à droite.)

M. Paul de Cassagnac. Vous êtes le produit de l'émeute et de l'insurrection.

M. le président. Laissez donc parler l'orateur.

M. Paul de Cassagnac. Vous êtes un insurgé, monsieur Ferry.

M. le baron Tristan Lambert. Vous avez usurpé le pouvoir.

M. Paul de Cassagnac. Vous êtes le complice de l'étranger.

M. le baron Tristan Lambert. Vous avez reculé les élections pendant cinq mois ! Vous avez brisé les conseils généraux et les conseils municipaux ! (Bruit prolongé à droite.)

M. Jules Ferry. Il y a deux choses que les interruptions n'obtiendront pas de moi : elles ne m'arracheront pas une réponse...

M. Paul de Cassagnac. Parbleu ! je le crois bien !

M. Jules Ferry. ... et, ensuite, elles ne m'empêcheront pas d'exprimer une seule des idées que j'ai le droit d'exprimer. (Très-bien ! très-bien ! à gauche. — Interruptions à droite.)

Un membre à gauche. Faites faire silence, monsieur le président !

M. le président. Montez à ma place, et vous ferez mieux. (Rires approbatifs à droite.) Je m'exténue à réclamer le silence d'un côté quand c'est un orateur du côté opposé qui parle.

M. Jules Ferry. Parmi les constitutions qui, en Europe, ont réalisé, sous des formes diverses, l'association des trois pouvoirs et qui se rattachent au type général appelé gouvernement constitutionnel, que ce gouvernement soit républicain ou qu'il soit monarchique, il y en a assurément d'incomplètes, il y en a d'obscurcs, il y en a dans lesquelles la limite des droits et des pouvoirs n'est tracée que par la tradition. Mais s'il y a une constitution claire à ce point de vue, une constitution sortie tout entière du cerveau de ceux qui l'ont voulue... (Exclamations diverses) une constitution qui dit clairement ce qu'elle veut, une constitution dont les auteurs sont encore vivants, c'est la Constitution du 25 février.

M. Paul de Cassagnac. C'est un escamotage !

M. Jules Ferry. Cette Constitution n'a pas d'article 14⁷.

M. Robert Mitchell. Mais elle a un article 8 !

M. Jules Ferry. Cette Constitution... (Interruptions et murmures à droite.)

Un membre à droite. Vous ne l'avez pas même discutée.

M. le président. Laissez, messieurs, l'orateur expliquer son opinion sur la Constitution. Tout à l'heure le ministre l'a fait de son côté. Vous ne voulez donc pas de discussion?... (Bruit à droite.) Il n'y a rien dans ses paroles qui puisse provoquer vos interruptions continuelles.

M. Jules Ferry. La constitution de 1814 avait une fissure, qui était l'article 14. La constitution prussienne et les autres constitutions allemandes... (Interruptions bruyantes à droite.)

Les différentes constitutions allemandes ont plus ou moins laissé dans l'ombre et dans le doute cette question fondamentale, mais elle est résolue dans les termes les plus explicites par la constitution du 25 février, et tout entière cette constitution repose sur cet article 6, le seul que l'honorable M. Paris n'ait pas voulu lire, article qui dit que les ministres sont solidaires et responsables devant les Chambres, et que le Président de la République n'est responsable que dans le cas de haute trahison. (Vive approbation et applaudissements à gauche et au centre.)

Eh bien, quand d'après la constitution que l'on a acceptée et dont on doit être le gardien scrupuleux et le fidèle défenseur, on est déclaré irresponsable, sauf le cas de haute trahison, je dis qu'on n'a pas le droit de revendiquer un atome de gouvernement personnel. (Bravos et applaudissements à gauche et au centre.)

Autrement, il faudrait arriver à cette conséquence, que ce gouvernement personnel est irresponsable, et alors se réaliserait ce que je disais tout à l'heure : ce ne serait pas la loi, mais l'épée qui régnerait. (Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Granier de Cassagnac. Ce serait le bâton du maréchal et non pas l'épée qu'il faudrait! (Bruit).

M. Chiris. Allons donc ! Elles manquent d'originalité vos interruptions : c'est toujours la même chose !

M. Jules Ferry. L'honorable M. Paris, nous fait une description singulière de notre constitution républicaine, à laquelle pourtant il a longtemps collaboré et qui n'est venue au monde que contre son gré ; car c'est un père d'une singulière nature : il a fait pour empêcher son enfant de naître des efforts surhumains, dont nous avons tous été témoins. (Rires approbatifs au centre et à gauche.)

L'honorable M. Paris a discuté sur le droit de dissolution, sur le droit de prorogation, sur le droit de suspension, et il a conclu, en croyant faire preuve de logique sans doute, que, puisque le Président de la République a le droit de suspension, le droit de prorogation et de dissolution, il se trouve par là même investi du gouvernement personnel.

Je ne ferai qu'une réponse : c'est que dans les constitutions monarchiques où la responsabilité ministérielle et l'irresponsabilité royale sont le mieux établies, dans la constitution anglaise, par exemple, qui est un chef-d'œuvre en ce genre, le pouvoir royal, qui est essentiellement irresponsable, jouit de ce droit de prorogation, de ce droit de dissolution ; mais ce droit, si le Président de la République française l'exerce, c'est par l'organe et par le bras d'un ministère responsable. (Applaudissements.)

Voilà, messieurs, l'évidence, le bon sens !

Un membre à gauche. L'honnêteté!

M. Jules Ferry. Vous avez raison d'ajouter l'honnêteté ; car si nous avions donné au Président de la République les immenses pouvoirs dont vous avez tout à l'heure présenté le tableau, sans ce correctif de la responsabilité ministérielle, nous aurions été malhonnêtes et coupables envers notre pays.

M. Paul de Cassagnac. Vous avez été malhonnêtes le 4 septembre, quand vous avez volé le pouvoir ! (Allons donc! à gauche.)

M. le président. Renoncez donc à toutes vos interruptions ! Elles ne sont pas dans la question; ce sont des agressions personnelles, et voilà tout !

M. Paul de Cassagnac. Le 4 septembre n'a pas le droit de parler de légalité !

M. le président. Toutes les opinions ont le droit de s'exprimer à la tribune.

M. Jules Ferry. Messieurs, voilà ce que [4507] c'est que la Constitution du 25 février, et voilà sur quelles bases nous l'avons élevée ; et voilà pour quelles raisons le parti républicain, qui est un parti loyal...

Un membre à droite. Oh ! oh !

[...]

⁷ Référence à l'article 14 de la charte de 1814 dont l'utilisation par Charles X fut à l'origine de la révolution de 1830 : « Article 14.- Le roi est le chef suprême de l'État, il commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les emplois d'administration publique, et fait les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et la sûreté de l'État. »

M. Jules Ferry. C'est à deux ans de ces choses, qui sont dans toutes les mémoires, que tout à coup nous, qui avons entendu faire de M. le maréchal de Mac Mahon le Président constitutionnel d'une république parlementaire, nous apprenons, par la bouche de l'un de ses ministres, qu'il ne l'a pas compris ainsi et que nous n'avons mis dans cette Constitution, en la personne de M. le maréchal de Mac Mahon, que le garde et le factionnaire des partis hostiles à la République... (Applaudissements à gauche), et, au lieu d'une République constitutionnelle, d'une République parlementaire, si le langage des conseillers responsables de M. le Maréchal était exact, nous n'aurions constitué qu'un Président, temporaire ou viager, qui serait là, dans la première magistrature de France, en vertu d'une perpétuelle capitulation de conscience. (Très-bien ! et applaudissements à gauche.)

Messieurs, l'histoire jugera la Constitution de février 1875, et je crois que le jugement qu'elle en portera ne sera pas très-différent de celui que je vais dire.

L'histoire dira que sans doute cette Constitution était compliquée, qu'elle avait des obscurités, des pièges plus ou moins savamment ménagés, des dangers, des ténèbres ; elle dira cela ; mais elle ajoutera que, même avec cette Constitution, tout était facile si on l'eût pratiquée loyalement des deux côtés. (Bravos et applaudissements prolongés à gauche et au centre. — Rumeurs à droite.)

M Paul de Cassagnac. Vous permettez d'insulter le Maréchal, monsieur le président !

M. le baron Tristan Lambert. On attaque la loyauté du Maréchal ! (Nouveaux applaudissements à gauche et au centre.)

A droite. A l'ordre, l'insulteur ! à l'ordre !

M. Jules Ferry. J'entends dire...

Nouveaux cris : A l'ordre ! à l'ordre !

M. le président. Laissez l'orateur s'expliquer.

M. Jules Ferry. Ce que je veux expliquer à la Chambre, c'est que le rôle et la politique de la majorité...

A droite. Retirez le mot !

M. le comte Perrochel. Ces paroles-là sont factieuses !

A droite. Oui ! oui ! — A l'ordre !

M. Jules Ferry. Messieurs... (A l'ordre ! à l'ordre !) J'ai dit et je répète....

A droite. Retirez le mot ! retirez le mot !

M. Jules Ferry. J'ai dit que pour faire marcher la Constitution du 25 février 1875, une seule condition était nécessaire : la loyauté... (Applaudissements au centre. — Vives protestations à droite et cris : A l'ordre ! à l'ordre !)

M. Paul de Cassagnac. Celui qui a affamé Paris n'a pas le droit d'insulter celui qui l'a sauvé !

M. le président. Veuillez faire silence, messieurs !

A droite. A l'ordre ! à l'ordre ! l'insulteur du Maréchal !

M. Jules Ferry. Il faut bien que nous discussions...

M. de Baudry-d'Asson. Non ! non ! Retirez le mot d'abord !

M. le comte de Perrochel. Nous ne souffrirons pas qu'on insulte le Maréchal à la tribune !

M. le président. Le respect des autorités de la République et particulièrement du Président de la République est ici pour tout le monde un impérieux devoir. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Lorsque M. Ferry a dit que la condition du bon fonctionnement de la Constitution était la loyauté, je ne pense pas qu'il ait voulu dire, par opposition, que le Président de la République ne l'exécutait pas loyalement. Si telle avait pu être sa pensée, je serais obligé de le rappeler à l'ordre. .

A droite. La censure ! la censure !

M. le comte de Douville-Maillefeu. Monsieur le président, consultez la Chambre sur la censure, puisqu'on la demande.

M. le président. Laissez au président le soin d'exercer ses fonctions.

M. Jules Ferry. Messieurs, je juge une politique représentée par les ministres qui sont sur ces bancs ; il n'y a plus de discussion parlementaire, et il faut de suite, mettant M. de Cassagnac à la tête d'un bataillon, nous jeter par les fenêtres... (Vives interruptions à droite.)

M. Paul de Cassagnac. Pour vous, la porte suffit !

M. Jules Ferry. ... si on ne peut pas dire que la politique du cabinet n'est pas une politique loyalement constitutionnelle. (Applaudissements à gauche.)

A droite. A l'ordre ! à l'ordre !

M. le comte de Maillé se lève et prononce quelques paroles qui se perdent dans le bruit.

M. Robert Mitchell. Nous ne pouvons pas laisser insulter le Maréchal devant nous. Nous préférons quitter la séance.

M. de Baudry-d'Asson. Je constate que M. Ferry n'a pas retiré les paroles injurieuses qu'il a adressées au maréchal Président de la République, et qu'il n'a pas été rappelé à l'ordre. (Bruit croissant.)

M. Jules Ferry. Ce n'est pas au Maréchal que je m'adresse, c'est aux ministres qui le représentent ici. (Nouveaux cris : A l'ordre ! à l'ordre !)

M. le président. M. Ferry a dégagé complètement la personne de M. le Président de la République.

M Paul de Cassagnac. Non, il n'a rien retiré !

M. le baron Tristan Lambert. Vous l'avez invité à s'expliquer, monsieur le président, et au lieu de le faire, il a provoqué M. de Cassagnac !

M. le président. M. Ferry a expliqué que son expression ne s'adressait pas au Président de la République, mais à la politique ministérielle.

A droite. Non ! non ! — A l'ordre ! à l'ordre !

M. le président. Quand vous voudrez bien le permettre, messieurs, la délibération pourra continuer.

M. le prince de Léon. Nous ne permettons pas à M. Ferry d'insulter le Maréchal !

M. le président. Vous ne voulez pas permettre que la délibération continue ?...

M. le prince de Léon. Nous ne permettons pas à M. Ferry de continuer, tant qu'il n'aura pas retiré l'insulte qu'il a adressée au Maréchal. (C'est cela ! — Très-bien ! à droite.)

M. le vicomte de Bélizal. Nous ne permettons pas non plus qu'on attaque la loyauté des ministres du Maréchal. (Agitation.)

M. Girault (Cher). Voilà les défenseurs du Gouvernement !

M. le président. M. Ferry s'est expliqué...

M. de Baudry-d'Asson. Il n'a donné que des explications insuffisantes. Nous ne pouvons pas nous en contenter ! Nous demandons le rappel à l'ordre !

M. Jules Ferry. Messieurs, vous faites aux orateurs de la majorité une situation vraiment inextricable... (A l'ordre ! à l'ordre ! à droite) ...car nous avons à nous défendre ici contre un message du Président de la République, et il ne nous est pas permis de le discuter ! (Vives réclamations à droite.)

M. Paul de Cassagnac. Nous n'acceptons pas de leçons de loyauté d'un émeutier !

M. de Baudry-d'Asson. Si M. Ferry était un membre de la droite, il y a longtemps qu'il aurait été rappelé à l'ordre.

M. le président. M. Jules Ferry s'est expliqué... (Non ! non ! à droite.) Veuillez laisser continuer la discussion. (A l'ordre ! à l'ordre !)

M. le vicomte de Bélizal. Qu'il retire le mot dont il s'est servi !

M. Paul de Cassagnac. Qu'il retire le mot, ou il ne parlera pas !

M. Jules Ferry. C'est ce que nous verrons.

M. Paul de Cassagnac. Oui, nous le verrons ! (Bruit croissant. — Tumulte.)

M. le président, se tournant vers les interrupteurs. Vous vous mettez en état de révolte contre l'autorité du président...

MM. Paul de Cassagnac et de Baudry-d'Asson. Pour défendre le Maréchal !

M. le président. Vous vous mettez en état de révolte contre le règlement...

M. Paul de Cassagnac. Pour défendre le Maréchal contre les républicains.

M. le président. Vous donnez un spectacle que n'a encore donné aucune Assemblée. (Vives protestations à droite.)

Vous abusez de ce que le règlement, par respect pour le caractère du député, n'a pas voulu prévoir, et n'a pas donné au président le moyen de réprimer de pareils excès. (Applaudissements au centre et à gauche. — Nouvelles protestations à droite.)

Je vous invite à faire silence et à laisser continuer la discussion ; sinon, je lèverai la séance.

A droite. Qu'il retire le mot ! qu'il retire le mot !

M. le président. Vous êtes à l'état de révolte, et contre le règlement, et contre le président, et contre l'autorité de la Chambre. (Applaudissements au centre et à gauche.)

M. Paul de Cassagnac. Nous sommes à l'état de révolte contre l'injustice et l'outrage !

M. le président. Il n'y a ni injustice ni outrage : le mot a été expliqué.

M. Paul de Cassagnac. M. Ferry n'a rien expliqué ; il a fait du jésuitisme rouge. Qu'il retire le mot, ou il ne parlera pas ! (Bruit.)

M. Jules Ferry. On a évidemment l'intention... (Interruptions violentes à droite. — Cris : A l'ordre ! à l'ordre !) On a évidemment l'intention... (A l'ordre ! à l'ordre !), après avoir mis la majorité en accusation devant le pays, [4508] de ne pas lui laisser la parole pour se défendre. (Nouveaux cris : À l'ordre ! à l'ordre !)

La majorité a besoin d'établir... (A l'ordre ! à l'ordre! à droite) qu'elle a pratiqué la Constitution non-seulement avec une correction parfaite... (Bruit croissant à droite), mais dans un esprit de sagesse, de transaction et de bon accord... (Très bien ! très-bien! au centre et à gauche.)

M. Paul de Cassagnac. Rendez hommage à la loyauté du Maréchal, ou vous ne parlerez pas !

M. Jules Ferry, *au milieu du bruit.* Vos clameurs ne m'empêcheront pas de le dire assez haut pour que le pays l'entende ! la majorité de la Chambre des députés n'a jamais recherché, depuis un an, que l'harmonie des pouvoirs et l'exécution de la Constitution. (Nouvelles interruptions à droite.)

Je lis, dans le message de M. le Président de la République, cette phrase, qui est l'unique grief sur lequel le pouvoir exécutif a pu s'appuyer... (Interruptions et bruit persistant à droite.)

Vous ne voulez pas écouter le message ?

M. Paul de Cassagnac. Expliquez le mot ou retirez-le !

M. le président. L'orateur l'a retiré.

M. de Baudry d'Asson. Non ! non ! il ne l'a pas retiré ! C'était une injure au Maréchal, et, dans les circonstances actuelles, une explication suffisante est nécessaire.

(Un assez grand nombre de membres de la gauche se lèvent et semblent disposés à quitter leurs places. L'orateur lui-même se retire de la tribune.)

M. le président, *s'adressant à la droite.* L'orateur ne peut continuer. Il se retire devant vos violences. (Non! non! à droite.)

M. de Baudry-d'Asson. Nous constatons qu'il quitte la tribune sans avoir retiré ses paroles.

M. le président. L'orateur se retire devant vos violences...

M. Paul de Cassagnac. C'est de l'indignation, ce n'est pas de la violence!

M. le président. ...et le président, impuissant et désarmé...

M. Paul de Cassagnac. Nous l'espérons bien!

M. le président. ...ne peut qu'en appeler à la France qui vous regarde et fera justice.

M. Paul de Cassagnac. Si vous êtes désarmé, le Maréchal restera armé, heureusement !

M. Jules Ferry remonte à la tribune.

A droite. Expliquez vos paroles !

M. le président, *s'adressant à la droite.* Si la liberté de la tribune est violée dans la personne de l'orateur, il ne restera au président qu'à proposer à la Chambre la clôture de la discussion et à l'appeler à voter sur l'ordre du jour.

Monsieur Ferry, veuillez continuer, si ces messieurs le permettent ; autrement je consulterai la Chambre.

M. Robert Mitchell. A la demande des ministres, par déférence pour leur demande seulement, nous permettons à l'orateur de continuer.

M. Paul de Cassagnac. Oui! nous vous laissons parler, à la demande du ministère.

M. le président. Vous n'avez rien à permettre ici. Ne vous arrosez pas un droit que vous n'avez pas ! Parlez, monsieur Ferry.

(Le calme et le silence se rétablissent sur les bancs de la droite.)

M. Jules Ferry. Je voudrais très-brièvement, et sans provoquer aucun orage, examiner cet unique grief; car il n'y en a qu'un seul qui serve de motif à la dissolution : c'est celui qui est relevé dans le Message adressé au Sénat dans la séance d'avant-hier, conforme d'ailleurs au Message que nous avons reçu le 18 mai; il est conçu dans ces termes :

« J'ai constaté qu'aucun ministère ne pourrait se maintenir dans cette Chambre sans rechercher l'alliance et sans subir les conditions du parti radical. »

Je dis, avec tout le respect qui est dû au premier magistrat de l'État... (Exclamations ironiques à droite), mais avec toute la liberté qui m'appartient vis-à-vis de ses ministres qui ont contresigné le Message...

M. le baron de Septenville. Comment pouvez-vous parler ainsi, vous, un homme du 4 septembre !

M. le président. Vous répétez constamment la même chose! Voilà dix fois que les mots « 4 septembre » frappent mes oreilles. Variez au moins un peu vos interruptions. (Sourires. — Très-bien! très-bien!)

M. Jules Ferry. Il y a sept ans que j'entends la même chose !

Je me demande quel est ce parti radical et quelles sont ses conditions.

Je me demande où, quand, comment, depuis que cette Chambre siège, M. le Président de la République s'est trouvé dans la nécessité de rechercher l'alliance et de subir les conditions du parti radical, et je me demande de quel radicalisme il est question ici. (Rires à droite.)

Est-ce par hasard dans la direction des affaires étrangères du pays que le parti radical a fait ses conditions et que M. le maréchal de Mac Mahon a eu la douleur de le subir? Mais, messieurs, notre courte histoire répond que cette majorité, que vous accusez si facilement d'être une majorité indiscrete, brouillonne, im-

patiente, a donné, pour tout ce qui touche aux relations extérieures de la France et à sa situation dans le monde, un exemple extraordinaire de réserve et de discrétion. (Très-bien! très-bien ! à gauche et au centre.)

Car alors que, dans tous les États de l'Europe, dans tous les parlements libres, il y a eu des explications échangées entre le Gouvernement et la Chambre, cette tribune est la seule où il n'y ait pas eu de débat sur les affaires étrangères.

M. Gambetta. Et d'accord !

M. Jules Ferry. Et d'accord.

Est-ce davantage dans la direction des affaires militaires? Mais chacun sait que c'est M. le Président de la République qui a choisi M. le ministre de la guerre, qu'il l'a choisi en dehors du Parlement, alors que le Parlement était prorogé. Je tiens à ajouter qu'il a eu la main heureuse. (Très-bien ! très-bien ! à gauche et au centre. — Rires à droite.)

Dans tous les cas, ce n'est pas sur le terrain des affaires militaires que M. le Président de la République a eu à subir les conditions du parti radical.

Dans la dernière séance, M. le ministre de l'intérieur, poursuivant et précisant l'accusation dressée contre cette Chambre, vous disait : La majorité n'a eu qu'un but, qu'une tendance, c'est d'abaisser les deux autres pouvoirs devant elle !

Ah ! Messieurs, je demande à quelle crédulité publique on espère imposer une assertion aussi audacieuse. Il ne faudrait, en vérité, pour s'y laisser prendre, rien connaître de ce qui s'est passé dans le Parlement depuis les élections du 20 février.

La majorité, assurez-vous, a cherché à abaisser les deux autres pouvoirs, la présidence, par exemple.

Messieurs, je proteste, au nom de cette majorité, et je crois que l'histoire dira de nous que jamais première magistrature de l'État n'avait été entourée de plus de respect, de plus de déférence. (C'est vrai ! — Très-bien ! à gauche)

A droite. Ce sont des excuses !

M. Jules Ferry. Oui, nous lui avons fait dans le respect universel et dans la convention tacite de ne jamais jeter son nom dans nos débats... (Nouvelle approbation à gauche), pratiquant ainsi, avec une loyauté scrupuleuse cette fiction constitutionnelle que nous voyons aujourd'hui si étrangement méconnue par le nouveau cabinet... (Très-bien ! très-bien ! à gauche) nous lui avons fait une situation incomparable. Nous sommes restés dans la fiction constitutionnelle avec scrupule, je dirai même avec passion.

J'en appelle à vos souvenirs. Est-ce que nous avons jamais apporté ici le nom du Maréchal ?

M. Paul de Cassagnac. Oui, tout à l'heure. Vous avez dit qu'il n'était pas royal !

M. Jules Ferry. A cette heure, il n'est pas devant la Chambre, il est devant le pays qui nous juge, lui et nous.

J'affirme que nous n'avons marchandé à M. le Président de la République ni la déférence, ni le respect, ni les concessions. Je puis le dire, nous avons poussé le respect de cette fiction constitutionnelle jusqu'à ne rien laisser paraître de ce qui était dans l'esprit de tout le monde : je veux parler de ce gouvernement occulte dont je vous dirai un mot tout à l'heure. (Exclamations à droite.)

On dit que cette majorité n'a su faire aucun sacrifice, qu'elle n'a su maintenir aucun cabinet, ni celui présidé par M. Dufaure, ni celui présidé par M. Jules Simon.

Les murs de cette salle retentissent encore de discussions qui répondent à cette accusation injuste, illégitime, mal fondée.

Nous étions arrivés ici, députés républicains, avec un programme qui comportait l'élection des maires dans toutes les communes. Pour vivre en paix et en bon accord d'abord avec M. le Président, dont on disait que c'était le vœu le plus cher, et ensuite avec le Sénat, nous avons fait un grand, un pénible et douloureux sacrifice...(Rires ironiques à droite.— Très-bien ! très-bien ! à gauche et au centre.) ...et Celui qui l'a demandé à cette tribune à ses collègues a bien le droit de le rappeler, dans l'intérêt de la vérité et de l'histoire !

Nous n'avons donc pas cherché à abaisser le pouvoir présidentiel; au contraire, nous l'avons tenu très-haut, et si haut qu'il a eu tort d'en descendre. (Vive approbation et applaudissements répétés à gauche et au centre.)

Et quant au Sénat, non-seulement nous n'avons jamais établi de conflit législatif avec lui, acceptant toujours avec une facilité que quelques-uns disent excessive, les amendements qu'il apportait à nos projets de lois. Et quand il s'est agi de cette prérogative qui touche aux entrailles mêmes du régime parlementaire, des droits financiers du Sénat, de ses droits sur le budget de l'État, nous lui avons fait une concession que

jamais la Chambre des communes n'a faite à la Chambre des lords. (Nouvelle et vive approbation à gauche et au centre.)

On dit que cette majorité, et c'est l'accusation qui va s'étaler sur tous les murs, si le libéralisme de M. le ministre de l'intérieur nous permet toutefois d'afficher nos candidatures...

M. Paul de Cassagnac. Il n'y a pas de décret d'inéligibilité. (Bravos et applaudissements à droite.)
Plusieurs membres. Répondez à cela !

M. Jules Ferry. ...On dit que cette majorité est animée de passions subversives, qu'elle ne vise qu'à détruire toutes nos grandes institutions militaires, administratives, religieuses, financières ; on dit cela avec l'autorité d'un chef d'État, avec l'éclat et la publicité de plusieurs messages affichés sur toutes les murailles de France.

Voix à droite. Pendant vingt ans, vous n'avez fait que cela !

M. Jules Ferry. En vérité, les bras me tombent, permettez-moi l'expression.

Messieurs, la France a vu et nous avons pu connaître des époques de radicalisme. Après 1848, il y eut, assurément, dans ce pays-ci, une puissante explosion, une efflorescence abondante et touffue d'idées nouvelles... *Voix à droite.* Les journées de Juin ! M. Jules Ferry. ... souvent dangereuses. Beaucoup d'entre vous peuvent s'en souvenir, et le malheur voulut alors que la France en prit peur. Mais ce n'est pas avec vos argumentations, [4509] vos accusations et vos messages que vous réveillerez la peur de ce noble pays. La France aujourd'hui n'a plus peur...

M. Paul de Cassagnac. De vous !

M. Jules Ferry. Elle n'a pas peur de cette majorité qu'elle a élue ; car elle n'a pas peur de ces idées prétendues subversives et prétendues radicales qu'on nous attribue. En entendant depuis quelques jours ces accusations qui se produisent et se répètent avec une si singulière persistance, je passais dans mon esprit la revue de ce radicalisme qu'on ne cesse de nous jeter à la tête, et je me disais que ce prétendu radicalisme était bien plus près des idées de 1819 que de celles de 1848 ; je me disais que ce radicalisme est bien proche parent de ce libéralisme de la Restauration, auquel se rattache, avec tant de gloire, le nom de M. le président du conseil.

Vous avez parlé, monsieur le ministre de l'intérieur, de soixante-sept propositions qui ont été déposées ici à cette tribune. Voulez-vous bien m'en citer une seule qu'on puisse qualifier de subversive ?

M. Paul de Cassagnac. Et la suppression du budget des cultes ! Et la séparation de l'Église et de l'État !

Voix à droite. Et la proposition du divorce ! — Et l'impôt sur le revenu !

M. Jules Ferry. Comment ! dans une Assemblée française, dans une assemblée éclairée et posée comme celle-ci, on ne pourrait pas parler de l'impôt sur le revenu qui fonctionne en Angleterre et en Italie ! Oh ! ne pourrait pas discuter la question du service militaire réduit à trois ans, qui existe en Prusse !

On ne pourrait pas discuter, même avec M. Naquet, la loi du divorce, qui a existé en France sous le premier Empire jusqu'en 1816, sans être taxé de démagogie et de démence ! Mais vous vous moquez de nous et de la France. (Applaudissements à gauche.)

Pourquoi nous accusez-vous de radicalisme ? Est-ce parce que nous avons eu l'idée extraordinairement sauvage d'organiser, pour les conseils municipaux de France, cette publicité qui fonctionne à vos portes sans danger, en Belgique et en Italie, depuis vingt-cinq ans ?

M. de la Biliais. Mais ce sont des monarchies !

M. Jules Ferry. Ou bien sommes-nous des démagogues, parce que, recherchant dans le passé récent de M le président du conseil, nous y avons trouvé une loi libérale, très-libérale, très-digne de la filiation libérale à laquelle lui-même, se rattache, et que nous vous avons proposé de reprendre ? (Rires approbatifs à gauche.)

En vérité, ceux qui disent ou écrivent ces choses doivent être bien convaincus que notre pays peut supporter une dose de crédulité inépuisable.

Mais, messieurs, ces doctrines mêmes, que vous avez le tort d'appeler radicales, car elles ne touchent pas au radicalisme, — il serait plus vrai de dire qu'elles appartiennent à un libéralisme avancé, — ces doctrines ont échoué devant la Chambre, parce que celle-ci n'a pas trouvé que leur heure fût venue.

On a dit que cette Chambre avait déclaré la guerre à toutes les grandes institutions du pays.

Passons donc en revue les grandes institutions sur lesquelles elle aurait porté la main.

La Chambre a-t-elle touché aux institutions militaires ? Il est vrai qu'une proposition de rédaction du service militaire à trois ans a été faite ; mais chacun sait que la commission que nos bureaux ont nommée, à la suite d'un sérieux débat, — commission présidée par l'illustre M. Thiers, — s'est livrée à une discussion approfondie, et qu'elle a conclu, à la majorité de ses membres, au rejet de cette proposition.

M. Gambetta. Provisoirement ! (Exclamations à droite.) Oui, provisoirement, demandez-le à M. Keller. Il est vrai que M. Keller est un foudre de radicalisme ! (Rires approbatifs à gauche et au centre.)

M. Jules Ferry. Quelle idée se fait-on de ce côté de la Chambre (l'orateur indique le côté droit) et sur les bancs du ministère du radicalisme ? Qu'avons-nous entendu dire, hier et aujourd'hui ?

Hier, nous avons entendu parler d'un radicalisme patient; aujourd'hui, d'un radicalisme latent. Mais la patience et la dissimulation, c'est précisément le contraire du radicalisme. Quand on ajourne des solutions radicales parce qu'on trouve que l'heure n'est pas venue, ou que le pays n'est pas mûr pour les recevoir, ou qu'elles ne sont pas suffisamment étudiées, ou n'est pas, en vérité, un radical. (Applaudissements à gauche.)

Tenez ! voilà la commission du budget qui est présidée par un homme dont vous vous efforcez de faire l'hydre même du radicalisme, lui, l'élu de Belleville [*lire* ; Gambetta], qui a demandé à Belleville, ô horreur ! l'élection des maires, en 1869. Eh bien, cette commission du budget, l'avez-vous vue se livrer à un travail de rénovation audacieuse, de refonte, d'utopie, sur notre système d'impôts ?

[...]

Messieurs, quand l'histoire s'occupera des faits de ce temps-ci, quand elle rencontrera les accusations contenues dans les messages du nouveau cabinet, elle se demandera : Mais où donc est la trace de ces doctrines de subversion et de destruction ? Et quelle singulière Assemblée de radicaux que celle dont le programme, en matière religieuse, ne dépassait pas le Concordat de Napoléon I^{er} ?

Plusieurs membres au centre. Il ne l'atteignait même pas !

[...4510...]

L'histoire du 16 mai, on pourrait en retrouver très-haut les origines; mais il suffit, pour voir clair dans cette affaire, que vous me permettez bien d'appeler une aventure politique, pour y voir clair, il suffit de se reporter au vote de la Constitution du mois de février 1875.

Oui, à ce moment-là, les honorables membres qui suivent la direction de M. le duc de Broglie et de ses amis ont consenti à voter avec nous une Constitution républicaine; mais ils avaient, à ce moment même, conçu la pensée de prendre pied dans la Constitution pour la détruire progressivement. (Très-bien! très-bien!)

M. Raoul Duval. On vous a prévenus !

Un autre membre à droite. Ou vous l'a dit!

M. Jules Ferry. Ils avaient conçu le plan de ne nous donner de l'établissement républicain que le mot, en gardant pour eux la réalité, c'est-à-dire le pouvoir.

Le premier exécutif de cette politique fut l'honorable M. Buffet. C'est dans ce sentiment qu'il présida aux élections de 1876, et qu'il ordonna et dirigea, on peut le dire, la chasse à tous les républicains.

Après le 20 février 1876 l'honorable M. Buffet sortit du pouvoir ; mais on vit clairement qu'il avait laissé garnison dans la place, sous la forme d'un corps de fonctionnaires profondément hostiles au nouveau régime et qui venaient presque tous de se livrer à cette chasse des républicains que je signalais tout à l'heure avec l'indignation que ces pratiques doivent inspirer à tout ami de la liberté électorale. (Très-bien ! très-bien !)

M. Édouard Lockroy. Tout honnête homme !

M. Jules Ferry. Eh bien, ce corps de fonctionnaires, il fallait le modifier. Ce fut le cri, le cri légitime de la France entière, et les retours de pouvoirs dont vous nous donnez le spectacle, et dont vous faites l'usage que nous voyons depuis un mois, justifieraient amplement, s'il en était besoin, cette prétention et notre parti. (Approbation.)

La République, arrivée au pouvoir, demandait simplement à n'être pas servie par les ennemis de la République. Ce fut là, on peut le dire, le vœu principal et la politique dominante de cette Assemblée, vœu bien modeste, vœu bien légitime, et surtout parfaitement loyal, qui pourrait le contester ?

Un membre à gauche. Et strictement constitutionnel !

M. Jules Ferry. Qu'est-il arrivé? Nous avons eu ce spectacle singulier : les fonctionnaires hostiles à la République étaient maintenus, énergiquement maintenus, par des influences extra ministérielles. Ces influences extra ministérielles, je dirai tout de suite où elles étaient : elles étaient derrière le rideau... (Exclamations ironiques à droite), entourant assidûment le Président de la République, conservant sur son esprit une déplorable et désastreuse influence. (Approbations et applaudissements à gauche.) Ils étaient là ; ils constituaient le gouvernement occulte qui disputait à un homme aussi modéré que M. Martel, jusqu'à des suppléants de juges de paix. (Exclamations à gauche et au centre.)

Ces hommes politiques, ces conseillers, que j'ai le droit de qualifier de dangereux, — l'événement me donnera bientôt raison, — ces conseillers néfastes étaient là, ils conseillaient incessamment, on les

écoutait, et c'était un gouvernement occulte. Par ces procédés, messieurs; car c'est là la profonde habileté de ces hommes d'État, ils avaient usé un ministre bien populaire au milieu de nous, l'honorable M. de Marcère. (Oh! oh! à droite. — Exclamations au centre et à gauche.)

Et comme ils ne parvenaient pas à user l'honorable M. Jules Simon, ne pouvant l'user, ils l'ont brisé... (Nouveaux applaudissements au centre et à gauche) ; et alors, le 16 mai, le rideau est tombé et le gouvernement occulte est devenu le gouvernement officiel. (Applaudissements prolongés au centre et à gauche.)

Voilà l'histoire des deux premières épreuves dont on nous parlait hier, de ces deux épreuves que l'on qualifiait de sincères et d'infructueuses. Maintenant on veut en tenter une troisième.

Une voix à droite. C'est la bonne !

M. Jules Ferry. C'est celle des élections générales. Eh bien, nous avons le droit d'exiger que l'épreuve soit sincère si le pays doit être appelé à prononcer entre nous et le pouvoir exécutif ; car c'est entre le pouvoir exécutif et nous que la question se pose. (Vifs applaudissements à gauche et au centre. — Applaudissements ironiques à droite.)

M. Paul de Cassagnac. Entre le Maréchal et la Révolution !

M. de La Rochejaquelein. C'est loyal!

M. Jules Ferry. L'honorable M. de La Rochejaquelein reconnaît que c'est loyal. Je l'en remercie. Il ne peut en effet se rencontrer une plus loyale attitude.

Voix à gauche. Oui! oui!

Un membre à droite. Mais c'est gênant!

M. Jules Ferry. Messieurs, nous ne désirons pas la dissolution, mais nous ne la redoutons pas. (Exclamations ironiques à droite.)

Si, au lieu de consulter l'état du pays, l'agonie à laquelle vous allez le condamner pendant trois mois, nous ne consultations que nos désirs personnels et le légitime souci de notre honneur politique, nous vous dirions : Vous nous jetez au visage la dissolution comme une menace ? nous l'acceptons comme une délivrance ! (Applaudissements prolongés à gauche et au centre.)

M. Paul de Cassagnac. Une délivrance de quoi ?

M. Jules Ferry. La délivrance de l'équivoque.

Plusieurs voix à droite. Alors, votez-la dissolution !

M. Gambetta. La délivrance du pouvoir personnel !

M. de Baudry-d'Asson. Cette délivrance, nous verrons si vos amis la voteront au Sénat.

M. Jules Ferry. Nous avons le droit d'exiger que cette grande épreuve soit loyale et sincère. Nous l'exigerons et nous vous le demanderons pour l'honneur du cabinet qui est sur ces bancs... (Interruptions diverses) et dans l'intérêt du pays.

Or, j'ai le droit de dire que la conduite du nouveau pouvoir depuis un mois nous permet d'affirmer à la face du pays que l'on ne veut pas de cette partie loyale, de ce franc jeu, le *fair play*, comme disent les Anglais, et qu'on prépare, au contraire, je ne sais quelle épreuve monstrueuse, sans exemple dans notre histoire, de la candidature officielle, la honte et le fléau de notre pays.

M. Brierre. Sous la dictature de M. Gambetta, avant qu'il se fût réfugié en Espagne, les préfets et les sous-préfets étaient candidats officiels. (Bruit.)

M. le président. Ne recommencez donc pas vos interruptions, monsieur Brierre !

M. Jules Ferry. Le nouveau cabinet est en fonctions depuis un mois ; depuis un mois il tient le pouvoir et il l'exerce. Eh bien, j'ose dire qu'il ne s'est pour ainsi dire pas passé un jour sans qu'il ait mis la main sur un de nos droits et sur une de nos libertés. (C'est vrai! c'est vrai ! — Très-bien! très-bien! à gauche et au centre.) Dans ce mois de prorogation, le nouveau cabinet a montré ce qu'il sait faire.

Il n'a respecté ni le droit de réunion privée que l'Empire lui-même avait proclamé comme un droit inattaquable et souverain, du haut de la tribune du Corps législatif. M Paul de Cassagnac. Il avait tort !

M. Jules Ferry. M. le ministre de l'intérieur s'est permis, —et je le prie de s'expliquer sur la série des actes arbitraires que je vais avoir l'honneur de lui signaler, — il s'est permis d'interdire des réunions purement privées.

A Corbeil, notamment, il a empêché un membre de cette Chambre d'entrer en communication avec ses amis. En cela, messieurs, il a violé la loi... (Applaudissements à gauche et au centre) ; en cela il a dépassé l'empire, car M. Vuitry disait à la tribune, en 1865, que le droit de réunion privée électorale était aussi sacré que le foyer lui-même.

M. Paul de Cassagnac. J'ai été poursuivi pour celle de Belleville.

M. Gambetta. Qu'est-ce que cela vous fait, puisque vous ne subissez pas votre peine !

M. Jules Ferry. Le ministre de l'intérieur a porté atteinte à la libre vente des journaux ; il a mis la main sur une loi votée par l'Assemblée souveraine qui nous a précédés, celle de 1875.

Un membre à droite. Vous en avez fait bien d'autres !

M. le président. Messieurs, ne répétez donc pas constamment la même chose. (Rires d'assentiment à gauche.) Dites-les une fois pour toutes. (Non! non! à droite.) Autrement c'est trop fastidieux.

M. Jules Ferry. Cette loi du 20 décembre 1875 portait que l'interdiction de la vente de journaux sur la voie publique ne pouvait plus être édictée que par l'autorité administrative, comme mesure particulière contre un journal déterminé.

Qu'a fait la circulaire du ministre de l'intérieur, à la date du 4 juin 1870? Elle a imposé à ce texte légal, si clair par lui-même, si clair par le débat qui l'avait précédé, la plus abominable torture. (Applaudissements à gauche.)

On n'interdit plus la vente d'un journal sur la voie publique par une mesure particulière, non, mais on interdit aux colporteurs par mesure individuelle de vendre le journal.

Un membre au centre. C'est une indignité !

M. Jules Ferry. Vous avez ramassé cette interprétation jésuitique dans les bagages de M. Buffet (Applaudissements au centre et à gauche), mais elle n'en vaut pas mieux !

Qu'avez-vous fait encore ? Vous avez empêché les électeurs d'écrire à leurs élus et, transformant par une circulaire émanée des procureurs généraux les juges de paix en agents de police, et de police électorale, vous leur avez prescrit de saisir les lettres que les commettants envoyaient à leurs élus. (Exclamations et violents murmures d'indignation au centre.)

M. Raoul Duval. Il faut expliquer cette parole. Que veut-elle dire? (Bruit.)

M. Jules Ferry. Vous avez été plus loin; vous avez porté la main sur les manifestations les plus légitimes et les plus innocentes des intérêts atteints par vous.

Il y avait une crise, il fallait bien croire qu'elle avait quelque réalité, puisque d'un bout à l'autre du territoire les intéressés portaient plainte! Je n'imagine pas que l'esprit de parti et la passion politique puissent s'emparer, du soir au matin, de toute la nation industrielle et commerçante. (Interruptions à droite.) On ne fait pas de ces miracles-là. La crise existait, les commerçants se plaignaient et ils en portaient la respectueuse expression...

Un membre à droite. Politique !

M. Jules Ferry. ... à qui? aux pieds du maréchal Président de la République. Mais comme ces adresses vous déplaisaient et pouvaient peut-être nuire à votre crédit et troubler votre jeu... (Applaudissements à gauche et au centre. — Rumeurs à droite) ... vous avez imaginé de transformer en inculpés les signataires de ces adresses. Cela se passe à Vienne (Isère), monsieur le garde des sceaux, et cela se passe par vos ordres. (Nouveaux applaudissements.)

Et à ces commerçants qui se plaignent modestement, honnêtement, dans des termes de la plus exquise convenance, du mal fait à leur fortune, vous leur avez, par l'organe d'un juge d'instruction...

[4511] *Un membre à gauche.* De trois juges d'instruction !

M. Jules Ferry... donné l'ordre de faire la preuve qu'ils disaient vrai et de montrer leurs livres. (Exclamations au centre et à gauche).

Un membre au centre. C'est une infamie !

Un membre à droite. Ils exagéraient!

[...]

Journal officiel de la République française — 20 juin 1877

[4535]

M. le président. La parole est à M. Léon Renault.

M. Léon Renault. Messieurs, pour me décider à intervenir dans ce grave débat, à venir après MM. Gambetta et Jules Ferry...

M. de La Rochette. Et M. Louis Blanc !

M. Léon Renault. ... dénoncer au pays les desseins du cabinet qui siège en ce moment sur les bancs ministériels... (Rumeurs à droite.)

M. Huon de Penanster. Vous avez failli en être !

M. Gambetta. N'écoutez pas les interruptions !

M. Léon Renault. ... pour me décider à protester publiquement contre les résultats inévitables de la politique dans laquelle le cabinet est engagé, il a fallu le sentiment impérieux d'un devoir à remplir... (Oh !

oh ! à droite. — Très-bien! très-bien ! au centre et à gauche), car rien ne pouvait m'être plus pénible que d'avoir à accuser devant l'Assemblée et devant la France un cabinet dans lequel siègent quelques hommes pour lesquels j'ai professé au début de ma carrière politique des sentiments d'amitié et d'estime que je puis à peine arracher de mon cœur. (Applaudissements au centre et à gauche)

A droite. Réclame électorale !

M. Léon Renault. Mais j'estime, et mes amis politiques ont estimé avec moi, qu'il était utile que, dans ce débat, on entendit la voix d'un député qui n'a jamais varié ni dans ses opinions conservatrices, ni dans ses sentiments libéraux...

M. Robert Mitchell. Ce n'est pas aimable pour vos collègues de gauche !

M. Léon Renault. ... qui n'a pas souhaité l'avènement de la République, qui l'a acceptée des mains de la nécessité et de la volonté nationale, mais qui est aujourd'hui fermement résolu à la défendre parce qu'elle lui apparaît comme la seule garantie sérieuse de l'ordre, comme la seule organisation politique compatible avec le développement libéral et régulier de la démocratie française. (Vive approbation au centre et à gauche.)

Ce sont, messieurs, les institutions républicaines elles-mêmes qui sont en cause, c'est sur ces institutions que le pays va avoir à prononcer. Aucune sorte de doute n'est possible sur ce point. (Très-bien! très-bien! à gauche et au centre.)

En effet, messieurs, vous avez entendu hier la très-loyale parole de M. le ministre des travaux publics. Il vous a expliqué la façon dont le cabinet dont il fait partie comprenait la Constitution.

Avant lui M. le ministre de l'intérieur vous avait dit très-nettement : Entre la majorité de la Chambre qui est républicaine et nous, il n'y a aucune sorte de rapprochement possible ; vous ne pouvez pas avoir confiance en nous ; nous n'avons pas confiance en vous.

M. de La Rochette. Très-bien ! Et nous en disons autant !

M. Ernest Dréolle. Il l'a dit mieux que cela !

M. Léon Renault. Je reproduis ses paroles.

M. Ernest Dréolle. Non, c'était mieux que cela !

A gauche. Ne répondez pas ! ne répondez pas !

M. Léon Renault. Il était absolument certain qu'une rupture immédiate se produirait entre le cabinet nouveau et la majorité de la Chambre. Mais pour que cette rupture eût l'effet que le cabinet en attendait, il ne fallait pas que le pays renvoyât à ces ministres ennemis des institutions républicaines une majorité unie dans une pensée et dans une volonté républicaines, inspirées par le sentiment exact des véritables intérêts de la France. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Aussi, qu'ont fait les ministres ? Ils ont rédigé un manifeste électorale.

M. Anisson-Dupéron. Et le manifeste des gauches ?

M. Léon Renault. Les messages présidentiels qu'ils ont contresignés, les discours qu'ils ont prononcés à cette tribune, c'est au pays qu'ils les ont adressés. Ils ont cru habile de dresser une sorte d'acte d'accusation dirigé contre la majorité de la Chambre, destiné à justifier, à expliquer la grave détermination qu'ils allaient prendre, qui était arrêtée dans leur esprit dès le premier jour où le pouvoir leur avait été remis. Ils se sont efforcés de représenter cette majorité comme animée des passions, enflammé des violences de la Convention. Pour motiver les résolutions qu'ils ont inspirées au Président de République, ils ont évoqué les souvenirs de 1793 et, même à la dernière séance, ceux des sanglantes journées de juin 1848. C'est ainsi qu'ils se sont flatté de troubler, d'inquiéter, d'émouvoir, d'entraîner ces masses électorales conservatrices, pacifiques, laborieuses, soucieuses avant tout de la tranquillité pour leur travail, et de la sécurité pour leur épargne. (Très-bien ! très-bien ! à gauche et au centre.)

M. Huon de Penanster. Vous ne les lui donniez pas !

M. Léon Renault. Le cabinet ne s'en est pas tenu là. Il lui fallait, pour l'armée électorale qu'il espérait trouver, recruter au moyen de ces artifices un corps de bataille. Il s'est adressé aux personnages marquants de tous les partis qui ont successivement gouverné notre pays. Il s'est bien gardé de leur dire ce qu'il ferait de la victoire si, par impossible, il arrivait à l'obtenir. A ses horizons lointains il s'est plu à accumuler les brumes. Il a eu bien raison. Le jour où un rayon de vérité les eût dissipés, la coalition ministérielle se serait évanouie. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Que doivent penser les véritables conservateurs, ceux que le cabinet et nous, nous nous disputerons dans les prochaines élections, de cette entreprise ministérielle ? Quel jugement doivent-ils porter sur cette politique ? Où est leur intérêt ? où est leur devoir ?

Peuvent-ils admettre la sincérité des accusations formulées par le cabinet contre cette majorité librement élue aux élections de 1876, image exacte de la France, qui lui avait donné sa confiance ?

A votre dernière séance, mon honorable collègue M. Jules Ferry a repoussé de très-haut ces reproches de radicalisme entassés dans le discours du ministre de l'intérieur, reproduits et aggravés par le ministre des travaux publics. Il a nettement établi que si quelques propositions de lois, je ne dirai pas entachées de radicalisme, ne comprenant pas très bien la signification du mot...

M. Gambetta. Très-bien!

M. Léon Renault. ...mais inspirées par un esprit d'innovation excessif ou prématuré, avaient été déposées sur le bureau de notre Chambre, elles avaient toujours été repoussées soit par les commissions chargées de les examiner, soit par la Chambre elle-même. Je ne crois pas que ce soit un bon moyen de prouver au pays que notre Assemblée était radicale que de nous fournir l'occasion de montrer qu'elle a toujours su résister à ceux de ses membres qui lui ont soumis des projets inspirés par une passion ou une foi novatrice trop accentuée.

Parmi ces projets, il y en a un pourtant qui a été l'occasion, ou plutôt le prétexte de la crise actuelle et dont il faut que je dise un mot.

L'Assemblée a voté l'abrogation d'une loi sur la presse, que la législature précédente avait votée à la demande de l'honorable M. Dufaure. C'est là un grand acte de radicalisme. Mais le dernier des hommes politiques qui aurait été autorisé à se plaindre de cette abrogation, n'est-ce pas M. le président du conseil? La législation que la majorité a reprise n'est-elle pas celle à laquelle il a si glorieusement attaché son nom, aux temps, hélas! passés, de son libéralisme? Le rapport qui a précédé le vote de cette loi ne restera-t-il pas dans nos annales parlementaires comme le plus saisissant témoignage de ses sentiments [4536] libéraux? Qui donc a réclamé plus impérieusement que lui le rétablissement du jury comme juge unique dans toutes les questions qui touchent à la liberté de la presse? (Très-bien! très-bien! et applaudissements à gauche et au centre.)

Il est impossible de rien ajouter aux parties du discours de notre honorable collègue M. Jules Ferry, dans lesquelles il s'est appliqué à venger la Chambre des injustes accusations du cabinet. Il n'a pu cependant tout dire pour la défendre contre les reproches qui ont été dirigés contre elle. Je vous demande la permission d'ajouter quelques mots à son éloquente justification.

Les ministres ont beaucoup insisté sur la prétendue usurpation que la Chambre avait commise à l'encontre des droits constitutionnels de M. le maréchal de Mac Mahon, en formulant deux fois, au cours des crises ministérielles que nous avons traversées, des souhaits relatifs à la composition des cabinets que le maréchal de Mac Mahon avait à constituer. La majorité n'a jamais désigné aucune personne à la confiance du Président de la République ; elle a exprimé, dans ses ordres du jour, des vœux touchant à la politique générale. Elle a respectueusement exprimé le désir que les futurs ministres fussent des hommes voulant pratiquer sincèrement le régime parlementaire et décidés à servir loyalement les institutions républicaines.

Je puis parler de ces vœux avec une entière liberté d'esprit. (Bruit à droite.)

M. le comte de Maillé. Cela commence à être un peu long!

M. Horteur. Vous seriez plus court ! (On rit à gauche.)

M. Léon Renault. Je puis parler de ces manifestations parlementaires avec une absolue liberté d'esprit; je ne m'y suis pas associé, les trouvant inutiles et ne m'imaginant point que M. le maréchal de Mac Mahon put vouloir constituer un cabinet qui représentât la lutte contre les institutions parlementaires et les institutions républicaines. La présence sur ces bancs des conseillers actuels du Président de la République m'a prouvé que j'avais eu tort. (Applaudissements au centre et à gauche.)

Les ministres nous ont reproché encore comme tentative d'empiétement sur les pouvoirs de M. le maréchal de Mac Mahon, la signature de notre manifeste à la suite du message du 18 mai dernier. Les ministres qui siègent en ce moment sur ces bancs sont-ils bien fondés à nous adresser un blâme de cette nature ? Quelle a été, en effet, leur façon de procéder à l'égard de cette Assemblée? Ils sont venus lui lire un message contresigné par eux, dans lequel elle était attaquée avec passion, dans lequel ils assignaient à la crise qui s'ouvrait des motifs qui certainement n'étaient pas exacts. (Réclamations à droite. — Très-bien! très-bien! à gauche.)

C'était le droit absolu, indéniable au point de vue parlementaire, de la Chambre des députés de répondre immédiatement à ce message par une interpellation au cabinet. Cependant, à l'instant même où le dernier mot du message était lu par M. le ministre de l'intérieur, il tirait de son portefeuille un décret par lequel la Chambre était prorogée pour un mois.

Quel était le but de ce décret de prorogation ? (Interruptions à droite. — Parlez ! parlez ! à gauche.)

A la dernière séance, l'honorable M. Paris nous a dit que le but unique du Gouvernement avait été l'apaisement; qu'il avait espéré voir le calme se rétablir dans les esprits, grâce à cette suspension de nos

délibérations. Espérait-il qu'à l'expiration de ce mois de prorogation un commerce de confiance pût s'établir entre le cabinet constitué par M. le Maréchal et la Chambre des députés ?

Qui donc peut croire à la sincérité d'une telle explication ? (Interruptions à droite.)

Les vrais motifs de la prorogation, les faits les ont trop clairement dévoilés. Dès le lendemain du jour où elle nous était notifiée, commençait une série de mesures destinées à préparer les élections générales; le personnel des fonctionnaires était profondément modifié. La main gouvernementale était mise sur tous les instruments de résistance à l'oppression électorale que pouvaient employer les républicains, les amis des institutions libres.

M. Haentjens. Vous en faisiez bien d'autres contre nous quand vous étiez préfet de police !

M. Léon Renault. Je n'ai rien fait que mon devoir vis-à-vis de vous.

M. Cunéo d'Ornano. M. Léon Renault et M. Louis Blanc marchent ensemble maintenant !

M. le président. N'interrompez pas !

M. Gautier. Vous avez eu soin de préparer votre élection !

M. Léon Renault. Messieurs, il ne s'agit ici ni de moi, ni de mon élection, il s'agit du pays et de ses intérêts les plus sacrés. (Applaudissements au centre et à gauche.)

Voilà dans quels desseins la Chambre était prorogée. La Chambre pouvait-elle permettre que, pendant un mois entier, un tissu d'erreurs fût étendu entre elle et le pays ? Elle a pris le seul moyen qui lui restât, celui auquel vous la réduisiez, pour empêcher que, pendant un mois entier, les calomnies officielles circulasent sans démenti dans le pays. (Bravos à gauche et au centre. — Réclamations à droite.)

J'irai jusqu'au bout de mon devoir, au risque de fatiguer l'attention d'un certain nombre de nos collègues... (Non ! non ! — Parlez ! parlez ! au centre et à gauche.)

M. Horace de Choiseul. Ils auront le temps de se reposer plus tard !

M. Léon Renault. ...en ayant soin d'isoler constamment de ce débat la personne du maréchal de Mac Mahon, Président de la République.

M. Cazeaux. Alors vous désavouez M. Jules Ferry, qui l'a mis en cause hier !

M. Léon Renault. La responsabilité de M. le maréchal de Mac Mahon, elle n'a été engagée dans ce débat que par le cabinet actuel. (Applaudissements au centre et à gauche.)

M. de la Biliais. Vous n'êtes pas d'accord avec M. Jules Ferry !

M. Léon Renault. M. le ministre des travaux publics a apporté hier à la tribune une définition du rôle constitutionnel du Maréchal, qui est en contradiction profonde avec le texte de la Constitution, avec les données les plus certaines du bon sens et de la raison. (Très-bien ! à gauche et au centre.)

Qu'est M. le maréchal de Mac Mahon au point de vue de notre droit public ? C'est un Président de la République irresponsable. (Très-bien ! au centre et à gauche.)

Il n'a, il ne peut avoir de contact avec le pays et avec les Chambres que par l'intermédiaire des cabinets successifs auxquels il croit devoir accorder sa confiance.

M. Laroche-Joubert. Il a le droit de dissolution, c'est une grande responsabilité ! (Bruyantes exclamations à gauche.)

M. Léon Renault. Avant mon honorable interrupteur, M. le ministre des travaux publics avait trouvé dans ce droit le point de départ de la définition qu'il nous donnait du rôle personnel assigné, suivant lui, par la Constitution à M. le maréchal de Mac Mahon ; avant lui, il invoquait ce droit de dissolution, et aussi le droit qu'a le Maréchal de proroger la Chambre. Eh bien, il n'y a pas une monarchie constitutionnelle...

M. Gambetta. C'est cela ! Très-bien !

M. Léon Renault. ...dans laquelle le chef irresponsable de l'État n'ait un droit de dissolution plus étendu encore que celui qui appartient au maréchal de Mac Mahon, puisqu'il ne la partage avec personne et qu'il n'a d'avis à demander à personne; il n'y a pas d'État constitutionnel en Europe où le souverain ne puisse proroger une Assemblée dans des conditions identiques à celles dans lesquelles M. le maréchal de Mac Mahon peut le faire constitutionnellement.

Quel est, dans ces pays à institutions parlementaires le citoyen à l'esprit duquel soit jamais venue la pensée de chercher dans ce double pouvoir du souverain le point de départ et la justification d'une responsabilité directe et personnelle ? (Applaudissements à gauche et au centre.)

C'est donc, messieurs, seulement avec le cabinet qui est sur ces bancs que nous avons à discuter ; c'est à lui que nous avons à demander les motifs pour lesquels il a conseillé la proposition de dissolution soumise en ce moment au Sénat par le message présidentiel et revêtue du contre-seing du président du conseil.

Nous avons à l'interroger, au nom des intérêts conservateurs, à débattre avec lui seul le plus ou moins de justesse des accusations qu'il a prodiguées à la Chambre des députés.

Il est venu dire à la France, avec l'espoir de la tromper... (Très-bien! très-bien! au centre et à gauche) que, sur les bancs du cabinet, siégeaient des hommes de 89, et que la majorité de cette Chambre se composait d'hommes de 93. (Rires approbatifs au centre et à gauche.)

M. Cunéo d'Ornano. Est-ce que vous ne marchez pas d'accord avec M. Louis Blanc?

M. le président. Monsieur Cunéo d'Ornano je vous prie de ne pas interrompre.

M. Léon Renault. Eh bien, que les membres du cabinet me permettent de le leur dire, ils ne sont pas des hommes de 89, ils sont aujourd'hui des hommes de 1852. (Applaudissements prolongés au centre et à gauche.)

M. Haentjens. Alors ils auront 8 millions de suffrages pour eux!

M. Léon Renault. Je ne vous répondrai pas, monsieur Haentjens; il est inutile que vous m'interrompiez.

M. le baron de Bourgoing. Vous avez été le préfet de police de M. de Broglie, avec l'état de siège!

M. Paul de Cassagnac. Vous avez servi tous les gouvernements!

M. Léon Renault. Monsieur de Cassagnac je ne vous ai jamais interrompu, je vous demande de m'accorder la même faveur.

A gauche. Ne répondez pas!

M. Paul de Cassagnac. N'attaquez pas le Deux Décembre! n'attaquez pas l'empire!

M. Léon Renault. Je n'en ai pas encore dit un mot. Cela viendra.

M. Paul de Cassagnac. Eh bien, nous vous y attendons.

Voix à gauche. N'interrompez pas! — Taisez-vous donc!

M. Paul de Cassagnac. Je me tairai, si je veux!

M. le président. Vous ne pouvez pas vous imposer à la Chambre!

M. Paul de Cassagnac. Si je veux! (Vifs murmures sur divers bancs.)

M. le président. Que vous le veuillez ou ne la veuillez pas!

M. Paul de Cassagnac. Eh bien, faites le contraire! (Nouveaux murmures.)

M. le président. C'est un scandale que cette attitude-là! (Très-bien! c'est vrai!)

M. Laroche-Joubert. Est-ce que ce n'est pas un scandale que de dire à la tribune que les ministres veulent tromper le pays?

M. Léon Renault. Je disais, messieurs, que les membres du cabinet étaient des hommes de 1852 plutôt que des hommes de 1789, car ils entendent les principes de 1789 comme les entendait l'auteur de la Constitution de 1852 quand il les avait inscrits en tête de la série des articles qui constituaient le droit public que vous connaissez.

Dans ces principes de 1789, il y a deux [4537] choses : l'égalité civile, et personne au monde, que je sache, ne songe à la contester ; et à côté de cette égalité, sur le même rang, il y a l'ensemble des libertés politiques, seule garantie de cette égalité.

Ces libertés nous les revendiquons, et le cabinet les met en péril.

M. Cunéo d'Ornano. Qu'est-ce que la République en a fait? La République les a toujours compromises!

M. Léon Renault. Un ministre a osé évoquer devant cette Chambre les souvenirs de 1793? C'est une évocation impie, antipatriotique, La France ne reverra plus le tribunal révolutionnaire parce qu'elle ne reverra plus l'armée de Condé. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Paul de Cassagnac. Et la Commune ? et les otages?

M. Léon Renault. Les temps ne sont plus où des cœurs généreux pouvaient distinguer entre le roi et la France. Aujourd'hui, il n'y a plus que la patrie. (Nouveaux applaudissements à gauche et au centre.)

Voix à droite. Ce n'est pas la pratique actuelle!

M. Léon Renault. Cela ne peut pas vous paraître pratique, mais c'est aux ministres que devraient s'adresser vos reproches.

L'appel fait par M. le ministre des travaux publics aux souvenirs de juin 1848 est-il mieux justifié?

Est-ce qu'à la veille du 16 mai il y avait dans le pays des agitations, des troubles, des émotions publiques, des révoltes ? Est-ce que la société était menacée dans ses principes essentiels, dans son ordre nécessaire? (Oui! oui! sur plusieurs bancs à droite.)

M. le président. Voulez-vous laisser parler l'orateur ?...

M. Léon Renault. Il n'y a qu'un gouvernement oppressif, un gouvernement qui prétendrait s'instituer à l'état de dictature et mettre la main sur la liberté électorale, qui pourrait réveiller dans le pays l'esprit de révolution. Un tel gouvernement pourrait seul créer ce qu'on appelle le péril social dans la France telle que l'a faite la Révolution de 1789. (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements au centre et à gauche.)

J'ai été pendant cinq ans le témoin attentif et impartial de notre vie sociale et politique. Il y a sans doute dans ce pays, comme dans les autres d'ailleurs, des passions mauvaises, des rêves irréalisables, des

ferments d'agitations qui pourraient devenir dangereuses ; mais ma conviction profonde, réfléchie, c'est que contre ces maux inhérents à toute organisation sociale il n'y a qu'un remède : la liberté politique. (Très-bien! très-bien! au centre et à gauche.)

M. Haentjens. Vous avez administré pendant quatre ans avec l'état de siège !

M. Léon Renault. C'est donc bien à tort que tant de souvenirs tragiques ont été évoqués devant le pays, dans l'intention de troubler, d'égarer l'opinion conservatrice sur ses véritables intérêts, sur les grands devoirs qui s'imposent à elle.

Cette opinion, elle ne pardonnera pas au cabinet qui siège sur ces bancs.

M. le baron de Saint-Paul. C'est à vous qu'elle ne pardonnera pas !

M. Léon Renault. Savez-vous pourquoi ? C'est parce que le cabinet ne peut apporter avec lui que la désorganisation politique, que le trouble administratif et qu'une grande inquiétude morale. (Applaudissements au centre et à gauche.)

Je dis que le cabinet ne peut apporter avec lui que le désordre politique. Il y a en France une Constitution : elle a fondé le gouvernement de la République. M. le ministre des travaux publics nous a expliqué hier avec une sincérité parfaite qu'aux yeux du cabinet il n'y avait en France qu'une étiquette républicaine, mais qu'il n'y avait pas une République véritable.

Est-ce que cela est vrai ? est-ce que c'est là ce que le pays a créé...

A droite. Nous verrons!

M. Léon Renault. ...quand, à la suite de la promulgation des lois constitutionnelles, il a envoyé dans cette Chambre les 363 députés qui ont signé le manifeste ? (Approbation à gauche.)

M. de La Rochette. Vous avez été nommé sous le couvert du nom du Maréchal !

M. Léon Renault. Entre tous ces députés, il y avait le même lien au milieu de beaucoup de divergences qui les séparaient dès cette époque et qui existent encore aujourd'hui entre eux. Ce lien, c'était la manière dont ils interprétaient la clause de révision inscrite dans la Constitution.

Vous m'avez rappelé ma profession de foi ! Vous pouvez prendre les professions de foi des 363 signataires du manifeste, et peut-être de quelques-uns de ceux qui ne l'ont pas signé... (Applaudissements et rires à gauche et au centre), vous y trouverez inscrite cette déclaration que, pour eux tous, la clause de révision est un moyen de perfectionner, d'améliorer, d'étendre les institutions républicaines, qu'elle ne peut jamais devenir un moyen de les détruire. (Vive approbation et applaudissements répétés sur un grand nombre de bancs à gauche et au centre.)

M. le ministre des travaux publics a sans doute oublié, bien qu'il fût rapporteur des lois constitutionnelles devant l'Assemblée nationale, ce qui s'est passé en présence de l'impuissance manifeste de cette commission à formuler un projet qui pût réunir une majorité. S'il s'était mieux rappelé l'histoire politique de cette époque, les conditions dans lesquelles s'est dégagée, constituée la République en France, il ne serait certainement pas venu offrir au pays, à la place de cette République positive, définitive, que la France croyait avoir obtenue, cette étiquette républicaine, idéal suffisant pour le nouveau cabinet. (Marques d'approbation à gauche et au centre.)

Il faut bien que je précise ces faits cependant encore si récents, puisqu'on paraît avoir oublié déjà les conditions dans lesquelles le gouvernement républicain a été institué chez nous.

Au 4 septembre, l'empire a disparu. — Je ne veux pas m'engager, tenant à ne déchaîner aucune tempête, dans une appréciation du 4 septembre. — M. le ministre des travaux publics vous a dit que c'était un coup d'État et il lui a même paru que c'était une sorte de coup d'État type, réunissant tous les caractères essentiels du coup d'État. Il y a beaucoup insisté.

Je suis, sur le 4 septembre, d'un avis diamétralement opposé à celui de M. le ministre, et je crois que si l'on interrogeait quelques-uns de ses collègues en dehors de la présence du groupe principal de la minorité ministérielle, il en est au moins un qui serait de mon avis contre l'honorable M. Paris. (Approbation au centre.)

Il y a un autre coup d'État qui peut-être aurait pu plus naturellement se présenter à l'esprit de M. le ministre des travaux publics, et le mieux servir à titre d'exemple dans ses définitions. Il n'en a pas parlé; je le comprends aisément. Le cabinet a de grandes difficultés à traverser; il a des alliés qui sont dès à présent des maîtres. (Vive approbation et applaudissements à gauche et au centre.) Il ne lui est plus permis d'exprimer les pensées qu'inspire probablement encore, qu'inspirait certainement autrefois au président du conseil le coup d'État du 2 décembre, pas plus qu'il ne lui est possible d'affirmer à la tribune les principes de 1789 sans être obligé, sur sommation, de modifier à l'*officiel* les déclarations faites par lui devant le Parlement. (Applaudissements répétés au centre et à gauche)

M. de Baudry-d'Asson. Vous ne teniez pas ce langage quand vous étiez préfet de police! (Exclamations à gauche.)

M. Léon Renault. Je n'ai pas entendu : j'aurais voulu savoir quelle objection m'était faite.

A gauche. Ne répondez pas !

M. Léon Renault. Je laisse cette digression dans laquelle je me suis trouvé engagé par le discours de M. le ministre des travaux publics et je reviens aux conditions dans lesquelles a été établie la République,

Je les ai bien présentées, car elles se lient pour moi, comme pour beaucoup de conservateurs libéraux, au sacrifice que nous nous sommes imposé pour que la France eût un gouvernement libre et définitif. Nous avons en ce temps, non sans une douleur cruelle, arraché pour jamais de nos cœurs des doctrines politiques qui y étaient profondément enracinées, des espérances avec lesquelles nous avons venu longtemps et qui se liaient dans nos rêves avec la grandeur de la patrie. (Interruptions à droite. — Très-bien! très-bien ! au centre et à gauche.)

Les hommes qui ont, agi ainsi et qui, à défaut du gouvernement qu'ils eussent préféré, ont accepté celui qui s'en rapprochait le plus à leurs yeux et qui garantissait le mieux la paisible jouissance des libertés publiques, ont le droit de dire qu'ils ont fait ce sacrifice au pays. Ils ajoutent qu'ils ont entendu le faire irrévocable et définitif, parce que l'intérêt du pays ne peut plus changer. (Applaudissements répétés à gauche et au centre. — Réclamations diverses à droite.)

M. Paul Bethmont. Ils ne comprennent pas ce langage-là !

M. Léon Renault. Est-il vrai que l'intérêt du pays ne peut pas changer sur cette question de la forme de ses institutions ?

Rappelez-vous ce qui s'est passé au moment de la réunion à Bordeaux de l'Assemblée nationale. Cette Assemblée avait une majorité monarchique ; elle avait placé à la tête des affaires M. Thiers, dont le passé était un passé de services illustres rendus à la France et de dévouement à la monarchie constitutionnelle. (Très-bien! au centre et à gauche.)

Un membre à droite. L'auteur de toutes les révolutions !

Un autre membre du même côté. Vous l'avez trahi, le 24 mai !

M. Léon Renault. Vous savez bien que cela n'est pas vrai. Mais, je vous le répète, je ne me laisserai distraire par aucune interruption.

Cette majorité monarchique a-t-elle pu faire la monarchie? Non ; un jour, elle a cru que l'obstacle à la réalisation de ses vœux, c'était la divergence de vues et d'opinions qui existait entre elle et M. Thiers, sur la possibilité d'une restauration. M. Thiers s'est démis du pouvoir. A sa place, le maréchal de Mac Mahon a été nommé Président de la République, et sa première déclaration, j'aime à le rappeler, a été l'affirmation du droit absolu et souverain des majorités parlementaires. (Applaudissements au centre et à gauche)

Voix à droite. Il y a deux Chambres !

M. Léon Renault. Il semblait donc que la majorité de l'Assemblée allait pouvoir faire, après le 24 mai, ce qu'elle n'avait pu réaliser auparavant : la monarchie. Vous savez que les choses ne purent se passer ainsi.

On dit alors que l'obstacle au rétablissement du pouvoir royal venait de la division de la maison de Bourbon. M. le comte de Paris, avec une rare abnégation, a été à Frohsdorf ; la monarchie ne s'est pas faite davantage.

L'Assemblée se refusait cependant encore à constituer le Gouvernement républicain. Son établissement semblait à beaucoup de ses membres un sacrifice trop pénible. Ils cherchèrent un expédient; ils imaginèrent le septennat.

Mais bientôt, dans tout le pays, commença l'agitation des partis en face de cet inconnu gouvernemental. L'un d'eux surtout relevait [4538] la tête; il parlait, il agissait comme si déjà la domination lui était rendue.

C'est alors qu'on vit se produire dans une fraction de la majorité monarchique de l'Assemblée un mouvement essentiellement patriotique et honnête. Les membres de cette fraction se dirent qu'il n'était pas possible que le pays restât sans gouvernement défini, sans un gouvernement qui offrit des horizons au pays il rendit possible l'établissement de la République.

M. Ernest Dréolle. A une seule voix !

M. Léon Renault. Que la République ait été établie à une seule voix ou à un nombre de suffrages plus considérable, il importe peu...

M. de Baudry d'Asson. Mais il importe beaucoup au contraire !

M. Léon Renault... elle a été établie.

M. Ernest Dréolle. Grâce à vos rapports de police !

M. le baron de Saint-Paul. C'est vous qui avez créé cette voix de majorité par votre fameuse enquête sur l'affaire de la pièce Girerd : vous avez ainsi fait invalider l'élection de M. de Bourgoing.

M. Léon Renault. Si j'ai pu contribuer en quelque chose à l'établissement d'un gouvernement définitif, ce sera l'honneur de toute ma vie.

Si j'insiste ainsi sur les conditions dans lesquelles le gouvernement républicain a été fondé en France, c'est pour que la signification de la clause de révision inscrite dans la Constitution ne prête à aucune équivoque, pour que le parti conservateur puisse mesurer le péril, je dis plus, le néant des perspectives qui lui sont ouvertes par le ministère actuel. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Vous vous dites des hommes politiques, et vous vous imaginez pouvoir vous présenter avec succès devant la France en lui disant : A la place du connu, à la place de la République, nous vous offrons ce même inconnu, cette même incertitude, ces mêmes obscurités, ces mêmes doutes, ces mêmes angoisses qui planaient sur les intérêts avant le vote de la Constitution qui les abrite aujourd'hui.

Eh bien, non ! le pays ne vous suivra pas ! (Applaudissements à gauche et au centre.)

A droite. Nous le verrons bien !

M. Léon Renault. Non ! le pays ne suivra pas un cabinet qui lui présente un pareil avenir.

M. Ernest Dréolle. Alors vous avouez qu'on prend la République comme un pis-aller ?

M. Léon Renault. En venant contester la République devant le suffrage universel avec un programme comme celui que vous nous permettez de pressentir, je vous garantis que vous êtes assurés d'un immense échec.

Si, à l'heure grave où nous sommes, il était purement et simplement question du mal que vous pouvez, que vous voulez faire à la République, j'aurais pu m'abstenir de prendre la parole. Tout a été dit sur ce point à la Chambre et au pays. Mais il y a d'autres intérêts en cause et, au premier rang, ces garanties conservatrices qui ont été inscrites dans la Constitution, auxquelles mes amis politiques et moi nous attachions une importance particulière. De ces garanties, je vous citerai deux : la situation constitutionnelle faite à M. le maréchal de Mac Mahon, et l'institution du Sénat.

Voyez ce qu'était avant le 16 mai M. le maréchal de Mac Mahon...

A gauche et au centre. Très-bien ! — C'est cela !

M. Léon Renault. ... et voyez ce qu'il est aujourd'hui. M. le maréchal de Mac Mahon était ayant la constitution du cabinet actuel, entouré, en France, d'un concours de respects tel que jamais souverain, roi ou empereur, n'en a vu exister un pareil autour de lui.

A gauche et au centre, C'est vrai ! c'est vrai !

M. Léon Renault. Tous les partis s'unissaient dans un concert d'éloges ; les républicains d'ancienne date avaient oublié les souvenirs du 24 mai ; non qu'ils honorassent moins l'homme illustre qui avait quitté le pouvoir à cette date, mais ils se souvenaient que M. le Maréchal de Mac Mahon, renonçant à une des prérogatives que la commission des lois constitutionnelles lui avait offerte — la nomination des sénateurs inamovibles, — avait contribué pour sa part à la fondation de la République ; et puis ils aimaient à honorer en lui un Président de la République qui pratiquait loyalement les conditions du régime parlementaire.

En dehors des républicains d'ancienne date, beaucoup de conservateurs, ralliés à la République, éprouvaient une satisfaction particulière à voir à la tête des affaires, sous le gouvernement nouveau, un gentilhomme de vieille race, un maréchal de l'empire, ayant accepté en toute sincérité les institutions républicaines, cherchant à attirer par son exemple sur le terrain constitutionnel tous les dévouements pour la patrie, et semblant convier tous les hommes des anciens partis à se faire de bonne foi républicains avec lui. (Applaudissements à gauche et au centre.)

C'est là ce que la France aimait, admirait dans M. le Maréchal de Mac Mahon ; voilà la situation qu'il avait avant le 16 mai et dont vous l'avez arraché, car c'est vous seuls que j'accuse, entendez-le bien. (Assentiment à gauche et au centre.)

M. le Maréchal de Mac Mahon est chef irresponsable de l'État ; mais vous, ses ministres, ses conseillers, vous êtes responsables vis-à-vis des conservateurs de l'usage que vous faites de son nom. (Exclamations ironiques à droite.)

M. Cunéo d'Ornano. Vous marchez derrière M. Louis Blanc ; vous répétez ses paroles, et vous vous dites conservateur !

M. le président. Ne faites pas de pareilles interruptions. Cela n'en vaut pas la peine.

M. Cunéo d'Ornano. Mais si !

M. le président. Je vous demande pardon ! Rendez vous justice et vous le reconnaîtrez.

M. Cunéo d'Ornano. Il me semble, monsieur le président, que cette pirouette mérite d'être signalée. (Rires sur plusieurs bancs à droite.)

M. Léon Renault. Le cabinet a fait descendre le Maréchal de Mac Mahon dans nos luttes, dans nos débats ; il lui a fait affirmer son droit à une action personnelle et directe dans le gouvernement ; il lui a

assigné le rôle de restaurateur de la candidature officielle au profit de tous les ennemis du Gouvernement dont il a la garde. (Applaudissements et bravos prolongés au centre et à gauche.)

Eh bien, je vous demande si, nous qui avons pour le Maréchal de Mac Mahon un respect profond, nous pouvons nous associer à une politique qui use ainsi de son nom.

M. Cunéo d'Ornano. Oui, parlez de votre respect profond pour le Maréchal!

M. le président. Mais Monsieur Cunéo d'Ornano, vous avez constamment la parole sur votre banc! Gardez donc un instant le silence!

M. Léon Renault. Voulez-vous me permettre d'envisager maintenant, au point de vue des préoccupations conservatrices, l'avenir, que le cabinet propose au maréchal de Mac Mahon?

De deux choses l'une, où le cabinet réussira dans son entreprise...

Voix à gauche. Non! non!

M. Léon Renault. Je veux examiner toutes les hypothèses même les plus invraisemblables.

De divers côtés. Parlez! parlez! M. Léon Renault, Ou le cabinet réussira, ou il échouera dans son entreprise. S'il y réussit, quelle serait la situation du maréchal de Mac Mahon vis-à-vis d'une majorité où il y aura des légitimistes...

M. de Baudry d'Asson. Nous l'espérons bien!

M. Léon Renault. ...des orléanistes... peut-être! (Vive approbation et rires au centre et à gauche.)

Un membre au centre. Les orléanistes ne soutiennent pas tous le ministère!

M. Léon Renault. Mon honorable collègue M. de Baudry-d'Asson, après que j'avais indiqué qu'il reviendrait des légitimistes, m'a fait l'honneur de m'interrompre pour me dire: Nous l'espérons!

M. de Baudry-d'Asson. Oui, monsieur, il reviendra des légitimistes, et en grand nombre! Je ne crains pas de le répéter, car j'ai, vous le savez bien, le courage de mes opinions. Pouvez-vous en dire autant? (Oh! oh! à gauche.)

M. le président. Veuillez garder le silence, monsieur de Baudry-d'Asson.

M. de Baudry-d'Asson. Monsieur le président, ce n'est ni M. Léon Renault ni vous qui pourrez m'enlever mon opinion sur les prochaines élections et mon droit de la manifester ici!

M. le président. Je ne veux rien vous enlever, monsieur de Baudry-d'Asson, ni vos espérances, ni vos convictions; gardez-les, mais gardez aussi le silence. (On rit.)

M. de Baudry-d'Asson, avec véhémence. Je voudrais vous enlever quelque chose, moi, monsieur le président: c'est votre partialité! (Rires ironiques à gauche! — Murmures sur divers bancs.)

M. le président. Conservez donc un peu de calme! Vous pouvez garder le silence et vos convictions tout à la fois: ce n'est pas incompatible.

M. de Baudry-d'Asson. L'impartialité n'est pas incompatible non plus avec les fonctions de président! (Nouveaux murmures.)

M. Léon Renault. J'examinais quelle serait la situation de M. le Maréchal au cas où ses ministres réussiraient dans l'entreprise électorale qu'ils ont engagée. Je disais qu'il y aurait une majorité dans laquelle il y aurait des orléanistes, des légitimistes et des bonapartistes.

J'ajoute que, en cas de succès du ministère, étant donné la direction qui est imprimée, à l'heure qu'il est, à l'administration, il y aurait surtout des bonapartistes. Que ferait alors M. le Maréchal de Mac Mahon? En face de cette majorité, il faudrait bien que le cabinet sortit de l'obscurité où il s'enferme aujourd'hui, qu'il prît un parti.

Divisée contre elle-même, cette majorité énerverait le pays, le tourmenterait, l'inquiéterait, le troublerait profondément. Elle contiendrait peut-être en elle des germes de guerre civile...

A droite. C'est vous qui l'excitez!

M. Léon Renault. ... elle serait constamment hantée par l'esprit qui fait les coups d'État. L'histoire nous dit assez où vont de telles majorités, où elles conduisent les pays qui les rencontrent dans leurs parlements. (Approbation à gauche et au centre.)

Mais si le cabinet échoue, — et il y échouera certainement, — comment est-ce que vous imaginez que M. le Maréchal pourra vivre avec une majorité dont il aura combattu personnellement les membres?

C'est à une telle lutte que vous voulez abaisser la hauteur et la dignité de sa personne et de son rang et vous dites que vous êtes ses amis! Ses amis véritables, ils sont dans cette France républicaine et conservatrice qui ne voulait pas que les luttes politiques pussent l'atteindre: nous n'admettons pas que vous nous qualifiez ses ennemis.

Qu'est-ce que fera M. le Maréchal dans cette situation?

Un membre à droite. Il vous le fera connaître!

M. Léon Renault. M. le ministre des travaux publics nous a dit que M. le Maréchal de Mac Mahon avait un droit distinct, qu'il puise dans une disposition antérieure au vote de la [4539] Constitution ; qu'il avait le droit de rester jusqu'en 1880 à la tête des affaires, et qu'il y resterait.

Un membre à droite. Nous l'espérons bien !

M. Léon Renault. J'en accepte l'augure ; mais je me demande si le cabinet s'est imaginé que, en faisant du nom de M. le Maréchal de Mac Mahon l'usage qu'il est en train d'en faire, il grandira son rôle, son autorité dans le pays et dans l'histoire. (Vive approbation à gauche.)

Je viens de vous exposer un des griefs que nous, les véritables conservateurs, nous avons contre le cabinet ; mais ce n'est pas le seul.

Dans la Constitution de 1875, on a introduit un principe essentiel à vos yeux, celui d'une seconde Chambre, d'un Sénat.

C'est, messieurs, une très-grande difficulté que d'organiser le fonctionnement de deux Chambres dans les républiques, surtout quand ces républiques sont non pas des républiques fédératives, mais des républiques démocratiques et unitaires, comme l'est la nôtre. (Rumeurs à gauche.)

M. de Baudry-d'Asson. Et sociale ! (Exclamations à gauche.)

M. le président. Mais n'interrompez donc pas pour de pareilles choses ! (Rires approbatifs à gauche.)

M. Léon Renault. Nous avons un Sénat pour la formation duquel l'intervention des communes avait heureusement remplacé celle de l'État ou du canton. C'était une sorte de grand conseil des communes de France placé à côté de l'Assemblée issue du suffrage universel et direct.

Il avait une mission importante et précisa dans la France constituée à l'état de République, mais encore toute pleine des idées, des intérêts et des institutions du passé. Il lui appartenait de ménager les transitions, de calmer souvent, d'arrêter parfois les mouvements trop brusques, les initiatives trop hardies d'une Chambre issue du suffrage universel.

Il devrait accomplir cette tâche dans un esprit de conciliation, de modération, avec le désir de se rapprocher toujours de l'entente avec la seconde Assemblée. Il n'a pas toujours agi de la sorte. Un certain nombre de décisions ont été prises par le Sénat, qui, je me permettrai de le dire très-respectueusement, ont trompé les espérances de ceux qui avaient compté qu'il serait simplement un pouvoir modérateur et pondérateur.

Il s'était formé dans le Sénat une majorité dont le lien semblait être l'esprit d'hostilité contre les institutions républicaines. Mais tout cela n'avait pas découragé la France démocratique et républicaine, n'avait pas suffi pour la détourner de l'institution sénatoriale. Elle se disait que des modifications seraient nécessairement introduites, par des élections prochaines, dans la composition du Sénat, que l'esprit de la France, rattaché aux institutions nouvelles par la passion conservatrice autant que par la préoccupation libérale, pénétrerait tôt ou tard dans le Sénat, et qu'il n'y avait que de la patience à avoir.

Mais voici qu'aujourd'hui le cabinet propose au Sénat, dans le message qu'il a contresigné, la dissolution de la Chambre des députés, c'est-à-dire l'ouverture d'une crise très-redoutable...

M. le vicomte de Bézizal. Très-redoutable pour vous !

M. Léon Renault. ...très-redoutable pour une masse d'intérêts supérieurs aux miens et aux vôtres. (Applaudissements au centre et à gauche.)

Je ne sais pas ce que décidera le Sénat, mais si, sans motif sérieux, sans qu'il y ait une raison qui puisse faire comprendre pourquoi une crise si grave est ouverte, le Sénat accorde la dissolution purement et simplement pour satisfaire au désir suggéré au maréchal de Mac Mahon par le ministère actuel, n'arrivera-t-il pas que le principe d'une seconde Chambre, ce principe si heureusement introduit dans nos institutions, soit mis en péril ?

N'est-ce pas notre droit, à nous les vrais conservateurs, à nous qui tenons à une seconde Chambre, de vous dire : « Un de nos griefs contre vous, c'est que vous permettez de mettre en question l'existence d'une telle assemblée avec une apparence de raison. » Je vous ai dit, messieurs, que le cabinet, au point de vue politique, était un cabinet de désorganisation ; au point de vue administratif, l'opinion conservatrice peut-elle être moins sévère pour lui ?

Dans un État parlementaire, où la responsabilité ministérielle fonctionne, où les changements de cabinets sont fréquents, l'administration proprement dite doit, dans la plus large mesure possible, être mise en dehors des fluctuations, en dehors des incertitudes, des variations politiques. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

Les cabinets qui se sont succédé dans la confiance du maréchal de Mac Mahon depuis le 20 février 1876 avaient compris cette règle si essentielle. Ils exigeaient avec raison que les fonctionnaires n'attaquassent pas le gouvernement de la République, qu'ils respectassent son principe ; ils ne toléraient pas que l'hostilité

éclatât dans les discours ou dans les actes de fonctionnaires empruntant une partie du pouvoir public. Mais ils ne leur demandaient rien de plus. Tous ceux qui ont accepté sincèrement les institutions ont été maintenus dans les cadres administratifs.

M. le baron de Saint-Paul. Quand ils tracassaient tous vos adversaires!

[...4540...]

M. Léon Renault. [...]

On a dit que le cabinet actuel ressemblait au ministère Polignac. Il y a du vrai, il y a du faux dans cette comparaison.

Il y a du vrai, parce que le ministère Polignac a été un cabinet funeste pour le roi Charles X, comme le cabinet actuel est un cabinet funeste pour le maréchal de Mac-Mahon. (Applaudissements au centre et à gauche.)

Il y a du vrai encore parce que, lorsque ce cabinet s'est constitué, vous avez vu d'un bout de la France à l'autre, se former les mêmes courants d'opinions bourgeoises et populaires qui se sont établis quand le cabinet Polignac a été formé, parce que, aujourd'hui comme alors, tous les intérêts qui ont leurs racines dans la Révolution de 1789, se sentant également menacés, se sont donné la main. (Double salve d'applaudissements à gauche et au centre.)

Mais là s'arrête la ressemblance ! Pour renverser le cabinet Polignac il a fallu que le sang français coulât, et grâce à Dieu ! le suffrage universel suffira pour le cabinet actuel. (Bravos et applaudissements prolongés à gauche et au centre.)

Et puis, messieurs, c'est être dur pour le cabinet de M. le prince de Polignac, que de la comparer au cabinet actuel. M. le prince de Polignac avait un prétexte, une foi et un but : Un prétexte, l'article 14 de la Charte. Tout plein des idées du droit divin, il pouvait se tromper sur la signification de cet article.

Il avait une foi particulière, la foi dans la royauté antérieure, supérieure au droit populaire.

Il avait un but précis, positif, qu'il affirmait devant la Chambre, des pairs qui allait le juger, comme dans les conseils du roi Charles X au moment où il présentait les ordonnances à sa signature : c'était la restauration de la monarchie d'avant 1789. Vous, vous n'avez ni un but, ni une foi, ni un prétexte !

[4541] (Explosion de bravos au centre et à gauche. — Les membres de ces deux côtés de l'Assemblée se lèvent et saluent l'orateur par les plus vives acclamations et des applaudissements répétés.)

M. Gambetta. A la tribune, messieurs les ministres !

(De nouvelles acclamations éclatent sur les mêmes bancs.)

M. Léon Renault. Il y a dans la Constitution de 1875 un article qui a exercé sur vous (l'orateur désigne les ministres) la même funeste attraction que l'article 14 de la Charte avait exercée sur l'esprit des conseillers du roi Charles X : c'est l'article relatif à la révision. Le pays et vous ne l'entendez pas de la même manière.

Cet article sur la révision vous l'avez deux fois fait invoquer par le Maréchal, depuis le 16 mai, dans les actes que vous avez contresignés, dont vous seuls êtes responsables.

Dans le Message par lequel vous avez annoncé à la Chambre la prorogation qui allait l'atteindre, la dissolution qui allait suivre, vous faites dire au maréchal de Mac Mahon qu'il n'utilisera pas jusqu'en 1880 du droit de provoquer la révision de la Constitution, qui n'appartient qu'à lui seul. C'est la première partie de votre programme que vous indiquez là.

La seconde, elle apparaît dans le dernier message que vous avez été porter au Sénat pour lui demander notre dissolution. Vous lui dites qu'une des raisons pour lesquelles il faut disperser la Chambre des députés, c'est que si elle continuait son œuvre, si elle persistait à donner à la France les enseignements de la République pratiquée avec modération et avec patriotisme... (Interruptions et réclamations à droite), en 1880, il serait impossible de trouver dans le congrès une majorité capable de porter atteinte aux institutions républicaines. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Tout votre programme tient dans le rapprochement de ces deux messages. Vous vous flattez d'obtenir du pays une majorité vous permettant de vivre jusqu'en 1880, de combattre jusqu'à cette date les idées républicaines et de livrer le pays à celui des partis monarchiques qui vous plairait le plus ou qui vous imposerait le plus impérieusement sa volonté. (Très-bien! très-bien! au centre et à gauche.)

M. Gautier. C'est de l'ambition rentrée ! (Exclamations et murmures.)

M. Léon Renault. Le sentiment que vous m'inspirez!...

Au centre et à gauche. Ne répondez pas ! ne répondez pas !

M. Léon Renault. Messieurs, je suis, pour ma part, singulièrement attristé de voir le parti légitimiste (Oh ! oh ! à droite), de voir une portion du parti qui a été le parti orléaniste... (Rires et applaudissements à gauche.)

M. de Baudry-d'Asson. Vous avez failli crier vive le roi en 1873. (Exclamations bruyantes à droite.)

M. Ernest Dréolle. On dit que vous avez dû crier vive le roi en 1873.

Vous n'entendez pas ?

M. le président. N'interrompez donc pas !

M. Léon Renault. Vous lirez mon discours, monsieur Dréolle ; je ne vous force pas à m'écouter. C'est avec un grand regret que j'ai vu le parti légitimiste et une fraction du parti qui a été le parti orléaniste, car je ne conçois pas ce que veut dire en France, à l'heure actuelle, le mot de parti orléaniste...

M. Raoul Duval. Très-bien !

Un membre. Dans le parti royaliste!

M. Léon Renault. Eh bien, je dis : le parti royaliste, si vous voulez.

Je vois avec regret le parti royaliste entrer dans cette aventure (Interruption à droite) dans un dessein politique comme celui qu'a imaginé le cabinet; car il faut que le parti royaliste le sache bien, il serait la victime désignée de cette combinaison si par impossible elle pouvait réussir.

Les ministres peuvent prendre aujourd'hui vis-à-vis de lui des engagements formels; il doit savoir ce que valent certains engagements. (Interruptions bruyantes à droite.)

M. le baron de Saint-Paul. Vous avez pris l'engagement de faire entrer le roi dans Paris pour 1 million quand vous étiez préfet de police, en 1873. (Exclamations à droite.)

M. Léon Renault. Je vous donne, monsieur, le démenti le plus formel qui vous ait jamais été infligé. (Mouvement.)

Je dis, messieurs, que je vois avec un regret profond le parti royaliste entrer dans cette combinaison, parce que le parti royaliste ne peut qu'y succomber.

Supposez une victoire électorale du cabinet ; car je veux prévoir même les impossibilités ; imaginez la formation d'une majorité antirépublicaine sous une formidable pression de la candidature officielle, le Gouvernement croit-il qu'il ferait vivre paisiblement côte à côte jusqu'en 1880, les trois groupes dont serait formée cette majorité ? Est-ce que chacun d'eux n'aurait pas de suite ses exigences en vue de sauvegarder ses intérêts jusqu'à l'échéance de 1880.

Je le dis nettement : que les royalistes ne se fassent aucune illusion ; le plus considérable de ces trois groupes serait le groupe bonapartiste, parce qu'on ne peut combattre la démocratie vraie, sincère, qu'avec les apparences et le masque de la démocratie. (Vive approbation et applaudissements à gauche et au centre.)

M. Ernest Dréolle. Vous remarquerez que nous n'avons rien dit.

M. Léon Renault. Les impatiences de ce groupe bonapartiste, elles seront impérieuses, immédiates. Se sentant le plus fort, il dira aux deux autres : ou cédez ou disparaïssez ; et peut-être il leur dira : disparaïssez après que vous aurez cédé. (Bravos et applaudissements au centre et à gauche.)

Avez-vous donc perdu aujourd'hui de ce côté de la Chambre (la droite) le souvenir de ce qu'a été l'union libérale sous l'empire ? Ne vous souvenez-vous plus du temps où l'on présentait à Marseille, côte à côte, appuyés par le même comité, M. Thiers, M. Marie, M. Berryer, le plus éminent des anciens ministres de la monarchie constitutionnelle, le plus éloquent apologiste de la monarchie légitime et un des plus purs représentants des idées républicaines ?

Il y avait un lien entre tous les hommes qui avaient formé ce faisceau de l'union libérale et dont quelques-uns aujourd'hui, hélas ! ont passé à l'ennemi d'hier.

M. Ernest Dréolle. Qu'est-ce qu'il y a de commun entre nous et le radicalisme ?

M. Léon Renault. Ce lien, c'était l'amour des institutions libres, la haine de la servitude, je ne sais quel pressentiment qui éclairait leur conscience et qui leur montrait les malheurs que l'empire allait attirer sur la France. (Applaudissements prolongés au centre et à gauche.)

Ces sentiments généreux, ce sont eux qui nous ont rapprochés contre vous, nous tous, signataires du manifeste, nous tous, 363 députés républicains. (Exclamations ironiques à droite.)

M. Gambetta, désignant les membres de la droite. Ce sont eux qui sont bons juges de votre républicanisme !

M. de Baudry-d'Asson, s'adressant à M. Léon Renault. Le pays vous a vu à l'œuvre depuis quinze mois, il a eu le temps de vous juger.

M. Léon Renault. Ce qui nous a rapprochés encore, et ce qui ne disparaîtra pas, ce qui nous rapprochera toujours contre les retours offensifs de l'ennemi commun, c'est la conviction étroite, absolue, que l'on ne peut arriver à réaliser aujourd'hui le gouvernement parlementaire, à garantir les institutions de la liberté, à assurer à la France le droit de disposer seule d'elle-même, qu'à la condition de rester fidèles au cadre, à l'esprit et au texte de notre Constitution républicaine. (Applaudissements répétés au centre et à

gauche. — L'orateur, en descendant de la tribune, est accueilli par les acclamations et les félicitations chaleureuses d'un très-grand nombre de ses collègues.)

M. de Baudry-d'Asson, *s'adressant aux membres de la gauche*. Il est bien à vous, gardez-le!

(Les applaudissements et les acclamations se renouvellent.)

M. le président. Il n'y a plus d'orateurs inscrits. Je vais consulter la Chambre sur la clôture.

Voix nombreuses. Oui ! oui ! — La clôture ! la clôture !

(La clôture de la discussion est mise aux voix et prononcée.)

M. Horace de Choiseul. Je demande la parole.

M. le président. Avant de donner la parole à M. de Choiseul pour présenter un ordre du jour motivé, je dois faire connaître à la Chambre celui qui a été déposé par M. de Gasté. (Exclamations.) Le voici : « La Chambre des députés,

« Considérant que plusieurs des ministres ont fait partie, il y a quatre ans, d'un ministère sous lequel on a cherché à substituer la royauté constitutionnelle à la République...

M. Raoul Duval. Très-bien ! C'est très-vrai !

M. le président, *continuant* «... que la Constitution renferme un grand nombre d'institutions monarchiques fort dangereuses... (Rires) telles que le droit de dissolution ; pleine de confiance dans la loyauté et l'honorabilité du Président de la République, l'avertit de la gravité d'une situation qui a amené plus de 360 députés républicains à déclarer qu'ils n'ont pas confiance dans le ministère actuel, et passe à l'ordre du jour. »

M. de Gasté se dirige vers la tribune.

M. le président. Permettez ! la parole est à M. Horace de Choiseul pour donner lecture de son ordre du jour. La Chambre aura à opter ensuite entre les deux.

M. Horace de Choiseul. Messieurs, nous croyons que le moment est venu de clore ce grave débat.

M. Raoul Duval. Mais il est clos ! (Rires à droite.)

M. Horace de Choiseul. Nous ferons observer, et la France remarquera comme nous, qu'il a manqué une parole, celle du Gouvernement après les attaques si graves qu'il avait méritées.

A droite. Il a parlé trois fois !

M. de La Rochette. Le débat est clos. Vous avez vous-même demandé la clôture.

M. Laroche-Joubert. Est-ce que la discussion est rouverte, monsieur le président ?

M. Horace de Choiseul. Les plus autorisés parmi vous, messieurs, m'ont confié le soin de vous présenter un ordre du jour, et je ne dirai qu'un mot sur le sentiment qui a inspiré cet ordre du jour.

Ce sentiment, c'est l'union complète, c'est l'union loyale de tous les partis républicains. (Applaudissements au centre et à gauche.)

La majorité républicaine qui est sur ces bancs, elle se compose, vous le savez...

A droite. Oui ! oui ! nous le savons !

M. Horace de Choiseul... et nous aimons à le répéter après le discours de l'honorable ministre M. Paris, de ceux qui, toute leur vie, ont défendu la République et l'ont réclamée ; elle se compose encore... (Bruyantes interruptions à droite.)

Vous ne m'empêcherez pas de dire ce que j'ai à dire.

A droite. Vous rentrez dans la discussion !

M. Robert Mitchell. Vous nous faites perdre notre temps !

M. Horace de Choiseul... Elle se compose de ceux qui, au lendemain de 1870, après [4542] le démembrement de la France par suite des fautes de l'empire... (Réclamations à droite) et à la veille du déchirement dont les dynasties menaçaient la France, se sont, sans réserve, ralliés à la République. (Très-bien ! très-bien ! et applaudissements à gauche.)

M. Laroche-Joubert. Mais la discussion est close ! Il fallait dire cela tout à l'heure.

M. Robert Mitchell. Monsieur le président, ne nous infligez pas, à cette heure, le supplice d'un discours de M. de Choiseul !

M. le président. Vous ne pouvez pas empêcher un de vos collègues de dire quelques mots en présentant un ordre du jour.

M. Robert Mitchell. On n'a pas le droit de faire tout un discours après que la clôture a été prononcée.

M. Horace de Choiseul. Messieurs, cette majorité républicaine a le devoir de dénoncer à la France l'acte du 16 mai par lequel le Président de la République, intervenant personnellement...

A droite. Assez ! assez ! — L'ordre du jour ! — Lisez votre ordre du jour !

A gauche. Parlez ! parlez !

M. Robert Mitchell. C'est de la réclame électorale. Que M. de Choiseul réserve cela pour ses électeurs !

M. Horace de Choiseul. Je n'ai qu'un mot à dire ; il serait déjà dit si vous ne m'aviez pas interrompu.

M. Prax-Paris. Pourquoi a-t-on prononcé la clôture ?

M. Robert Mitchell. Nous ne sommes pas ici pour entendre des réclames électorales.

M. Horace de Choiseul. Je ne ferai pas aux interruptions de M. Robert Mitchell l'honneur de les élever jusqu'à cette tribune.

M. Robert Mitchell. Vous avez bien raison. C'est de votre part un acte de prudence.

M. Laroche-Joubert. Il n'y a donc plus de règlement, qu'on laisse parler après la clôture prononcée?

A droite. L'ordre du jour ! l'ordre du jour !

M. Horace de Choiseul. M. le Président de la République a déclaré, par la bouche de ses ministres, qu'il n'avait pas confiance dans la représentation de la France, c'est-à-dire dans la France elle-même, et qu'il ne savait gouverner qu'avec la direction de M. le duc de Broglie, l'implacable ennemi du suffrage universel. (Applaudissements au centre et à gauche.)

Voici, messieurs, l'ordre du jour signé par les présidents des groupes de la gauche :

« La Chambre des députés,

« Considérant que le ministère formé le 17 mai par le Président de la République et dont M. le duc de Broglie est le chef, a été appelé aux affaires contrairement à la loi des majorités, qui est le principe du gouvernement parlementaire... » (Très-bien ! au centre.)

A droite. Et le Sénat ? et le Sénat ?

M. Horace de Choiseul. « Qu'il s'est dérobé le jour même de sa formation à toutes explications devant les représentants du pays... »

Un membre à droite. Mais non ! Il a répondu !

M. Ernest Dréolle. Laissez donc lire ! C'est un chef-d'œuvre ! (Rires à droite.)

M. Horace de Choiseul. « Qu'il a bouleversé toute l'administration intérieure afin de peser sur les décisions du suffrage universel par tous les moyens dont il pourra disposer ;

« Qu'à raison de son origine et de sa composition, il ne représente que la coalition des partis hostiles à la République, coalition conduite par les inspirateurs des manifestations cléricales déjà condamnées par la Chambre ; » (Applaudissements à gauche et au centre. — Allons donc ! à droite.)

« Que c'est ainsi que, depuis le 17 mai, il a laissé impunies les attaques dirigées contre la représentation nationale et les provocations directes à la violation des lois ;

« Qu'à tous ces titres il est un danger pour l'ordre et pour la paix, en même temps qu'une cause de trouble pour les affaires et pour les intérêts ; »

A droite. Pour vous ! pour vous !

M. Horace de Choiseul. « Déclare que le ministère n'a pas la confiance des représentants de la nation, et passe à l'ordre du jour. » (Applaudissements répétés au centre et à gauche.)

A droite. L'auteur ? l'auteur ?

M. Horace de Choiseul. « *Signé* : Horace de Choiseul, Devoucoux, Louis Blanc, de Marcère, Laussedat. »

M. Paris, ministre des travaux publics, monte à la tribune. (Vifs applaudissements à droite.)

M. Cunéo d'Ornano. Parlez ! parlez ! — La France est avec nous contre la démagogie !

M. le baron Tristan Lambert. Le pays jugera !

M. le président. Veuillez faire silence, messieurs. La parole est à M. le ministre.

M. Paris, ministre des travaux publics. Messieurs, l'ordre du jour dont M. le comte de Choiseul vient de donner lecture, quelque injuste qu'il nous paraisse, n'a rien qui nous étonne, ni rien qui nous blesse. (Applaudissements à droite.)

Les discours que nous avons entendus, depuis celui de M. Louis Blanc jusqu'à celui de l'ancien préfet de police du 24 mai... (Applaudissements à droite) ne nous permettaient pas de nous tromper sur les termes dans lesquels il serait conçu.

Vous allez prononcer, messieurs, et demain le Sénat parlera à son tour... (Ah ! ah ! à gauche et au centre.)

M. Gambetta. Je demande la parole.

M. le ministre des travaux publics... et quand le Sénat aura parlé, s'il donne son approbation à la politique qui a été, pendant trois jours, attaquée dans cette enceinte, le pays, à son tour, dira qui a raison ou bien de la coalition de toutes les gauches, ou bien de l'union de tous les conservateurs. (Applaudissements à droite, auxquels répondent des applaudissements ironiques sur divers bancs à gauche.)

[...]

[4607]

M. le président⁸. L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de la commission chargée d'examiner la communication du Gouvernement relative à la dissolution de la Chambre des députés.

La parole est à M. Victor Hugo pour la discussion générale. (Mouvement d'attention.)

M. Victor Hugo. Messieurs, un conflit éclate entre deux pouvoirs. Il appartient au Sénat de les départager. C'est aujourd'hui que le Sénat va être juge. Et c'est aujourd'hui que le Sénat va être jugé. (Rumeurs à droite. — Approbation à gauche.)

Car si au-dessus du Gouvernement il y a le Sénat, au-dessus du Sénat il y a la nation. Jamais situation n'a été plus grave. Il dépend aujourd'hui du Sénat de pacifier la France ou de la troubler.

Et pacifier la France, c'est rassurer l'Europe ; et troubler la France, c'est alarmer le monde.

Cette délivrance ou cette catastrophe dépendent du Sénat.

Messieurs, le Sénat va faire aujourd'hui sa preuve. (Approbation à gauche.)

Le Sénat aujourd'hui peut être fondé par le Sénat.

L'occasion est unique, vous ne la laisserez pas échapper.

Quelques publicistes doutent que le Sénat soit utile; montrez que le Sénat est nécessaire. (Très-bien ! à gauche.)

La France est en péril. Venez au secours de la France. (Très-bien! très-bien ! sur les mêmes bancs.)

Messieurs, le passé a des leçons. De certains crimes ont des reflets sinistres, et l'on dirait qu'ils éclairent confusément les événements possibles. Ces crimes sont derrière nous, et par moments nous croyons les revoir devant nous;

Il y a parmi vous, messieurs, des hommes qui se souviennent. Quelquefois se souvenir, c'est prévoir.

Ces hommes ont vu, il y a vingt-six ans, ce phénomène : Une grande nation qui ne demande que la paix; une nation qui sait ce qu'elle veut, qui sait d'où elle vient et qui a droit de savoir où elle va; une nation qui ne ment pas, qui ne cache rien, qui n'élude rien, qui ne sous-entend rien, et qui marche dans la voie du progrès droit devant elle à visage découvert (Très-bien !), la France, qui a donné à l'Europe quatre illustres siècles de philosophie et de civilisation, qui a proclamé par Voltaire la liberté religieuse... (Exclamations à droite. —

Vifs applaudissements à gauche) et par Mirabeau la liberté politique, la France qui travaille, qui enseigne, qui fraternise, qui a un but, le bien, et qui le dit, qui a un moyen, le juste, et qui le déclare, et derrière cet immense pays en pleine activité, en pleine bonne volonté, en pleine lumière, un gouvernement masqué.

M. Oscar de La Fayette. C'est vrai. (A gauche : Très-bien ! très-bien!)

M. Victor Hugo. Messieurs, nous qui avons vu cela, nous sommes pensifs aujourd'hui ; nous regardons avec une attention profonde ce qui semble être devant nous, une audace qui hésite, des sabres qu'on entend traîner, des protestations de loyauté qui ont un certain son de voix, nous reconnaissons le masqué.

M. Testelin. Oui! c'est vrai.

M. Victor Hugo. Messieurs, les vieillards sont des avertisseurs. Ils ont pour fonction de décourager les choses mauvaises et de déconseiller les choses périlleuses. (Murmures d'approbation à gauche.) Dire des paroles utiles, dussent-elles paraître inutiles, c'est là leur dignité et leur tristesse. Je ne demande pas mieux que de croire à la loyauté, mais je me souviens qu'on y a déjà cru. Ce n'est pas ma faute si je me souviens. Je vois des ressemblances qui m'inquiètent, non pour moi, qui n'ai rien à perdre dans la vie et qui ai tout à gagner dans la mort, mais pour mon pays. (Approbation! à gauche.)

Messieurs, vous écouterez l'homme en cheveux blancs qui a vu ce que vous allez revoir peut-être, qui n'a plus d'autre intérêt sur la terre que le vôtre, qui vous conseille tous avec droiture, amis et ennemis, et qui ne peut ni haïr ni mentir, étant si près de la vérité éternelle. (Très-bien! très-bien! Applaudissements à gauche.)

Vous allez entrer dans une aventure. Eh bien, écoutez celui qui en revient. Vous allez affronter l'inconnu, écoutez celui qui vous dit : L'inconnu, je le connais. Vous allez vous embarquer sur un navire dont la voile frissonna au vent, et qui va bientôt partir pour un grand voyage plein de promesses, écoutez celui qui vous dit : Arrêtez. J'ai fait ce naufrage-là. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.) Je crois être dans le vrai. Puissé-je me tromper, et Dieu veuille qu'il n'y ait rien de cet affreux passé dans l'avenir !

⁸ Audiffret-Pasquier.

Ces réserves faites,—et c'était mon devoir de les faire,—j'aborde le moment présent, tel qu'il apparaît tel qu'il se montre, et je tâcherai de ne rien dire qui puisse être contesté.

Personne ne niera, je suppose, que l'acte du 16 mai ait été inattendu.

Cela a été quelque chose comme le commencement d'une préméditation qui se dévoile.

L'effet a été terrible.

Remontons à quelques semaines en arrière. La France était en plein travail, c'est-à-dire en pleine fête. Elle se préparait à l'Exposition universelle de 1878, avec la fierté joyeuse des grandes nations civilisatrices. Elle déclarait au monde l'hospitalité. Paris, convalescent, glorieux et superbe, élevait un palais à la fraternité des nations (Très-bien ! très-bien ! à gauche); la France, en dépit des convulsions continentales, était confiante et tranquille, et sentait s'approcher l'heure du suprême triomphe de la paix. Tout à coup dans ce ciel bleu un coup de foudre éclate, et, au lieu d'une victoire, on apporte à la France une catastrophe. (Nouvelle approbation à gauche.)

Le 15 mai, tout prospérait; le 16, tout s'est arrêté. (Rumeurs à droite.)

M. Testelin et plusieurs sénateurs à gauche. C'est vrai !

M. Victor Hugo.... On a assisté au spectacle étrange d'un malheur public, fait exprès. (Très-bien ! à gauche.) Subitement, le crédit se déconcerte, la confiance disparaît ; les commandes cessent, les usines s'éteignent... (Vives protestations à droite.)

M. Testelin. M. le maréchal a retiré toutes les commandes qu'il avait faites!

M. le président. Veuillez ne pas interrompre, messieurs.

M. Victor Hugo. ...les manufactures se ferment, les plus puissantes renvoient la moitié de leurs ouvriers; lisez les remontrances des chambres de commerce ; le chômage, cette peste du travail, se répand et s'accroît, et une sorte d'agonie commence (Allons donc ! à droite. — Oui, c'est vrai ! à gauche) ; ce que cette calamité, le 16 mai, coûte à notre industrie, à notre commerce, à notre travail national, ne peut se chiffrer que par centaines de millions. (C'est vrai ! à gauche. — Dénégations à droite.) Eh bien, messieurs, aujourd'hui, que vous demande-t-on ? De la continuer. Le 16 mai désire se compléter. Un mois d'agonie c'est peu, il en demande quatre. Dissolvez la Chambre, on verra où la France en sera au bout de quatre mois. La durée du 16 mai, c'est la durée de la catastrophe. Aggravation funeste. Partout la stagnation commerciale, partout la fièvre politique. Trois mois de querelle et de haine.

L'angoisse ajoutée à l'angoisse. Ce qui n'était que le chômage sera la faillite; ruine pour les riches, famine pour les pauvres. L'électeur acculé à son droit ; l'ouvrier sans pain armé du vote. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.— Rires et protestations à droite.)

La colère mêlée à la justice, tel est le lendemain de la dissolution.

M. Galloni d'Istria. On a déjà traduit devant les tribunaux des gens qui tenaient un pareil langage !

M. Victor Hugo. Si vous l'accordiez, messieurs, le service que le 16 mai aurait rendu à la France équivaldrait au service que rend une rupture de rails à un train lancé à toute vapeur. (C'est vrai ! à gauche.) [...4608...]

Messieurs, une chose me frappe, et je dois la dire. C'est qu'en ce moment, dans l'heure périlleuse où nous sommes, l'esprit de gouvernement est de ce côté (montrant la gauche), et l'esprit de révolution est du côté opposé (montrant la droite).

En effet, que veut-on de ce côté, du côté républicain?

Le maintien de ce qui est, l'amélioration lente et sage des institutions (Très-bien !), le progrès pas à pas, aucune secousse, aucune violence, le suffrage universel, c'est-à-dire la paix entre les opinions, et l'Exposition universelle, c'est-à-dire la paix entre les nations. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

Et qu'est-ce que cet ensemble de bonnes volontés tournées vers le bien? Messieurs, c'est l'esprit de gouvernement. (Très-bien!)

Et du côté opposé, du côté monarchique, que veut-on?

Le renversement de la République, la paix publique livrée à la compétition de trois monarchies, le parti pris pour le pape contre notre alliée l'Italie (Bravos à gauche.), la partialité pour un culte allant jusqu'à l'acceptation d'une guerre religieuse éventuelle... (A gauche : C'est vrai ! — Applaudissements. — A droite : C'est faux !)

M. d'Auxais et **M. le baron de Lareinty**. C'est une calomnie !

M. Galloni d'Istria. C'est insensé !

M. Victor Hugo. ...et cela à une époque où la France ne peut et ne doit faire que des guerres patriotiques ; le suffrage universel discuté, la force rompant l'équilibre de la loi et du droit, la négation de notre législation civile par la revendication catholique... (Très-bien ! à gauche), en un mot une effrayante

remise en question de toutes les solutions sur lesquelles repose la société moderne. (Très-bien! — C'est cela! à gauche.)

Qu'est-ce que tout cela, messieurs? C'est l'esprit de révolution. (Vive approbation à gauche.)

J'avais donc raison de le dire. Oui, à cette heure, l'esprit de gouvernement est dans l'opposition, et l'esprit de révolution est dans le Gouvernement. (Très-bien! très-bien! à gauche.)

Messieurs les sénateurs; croyez-moi. Oui, soyez le Gouvernement. Coupez court à cette tentative. Arrêtez net cette étrange insurrection du 16 mai. (Très-bien! très-bien! à gauche.)

M. le président. Monsieur Victor Hugo... (Applaudissements prolongés à gauche.)

M. le président. ... Les applaudissements par lesquels vous soutenez l'orateur ne m'empêcheront pas de faire mon devoir! (Approbation à droite. — Nouveaux applaudissements à gauche.)

Ce n'est pas assez d'avoir prêté tout à l'heure, à une partie de cette Chambre, des opinions factieuses... (Très-bien! très-bien! à droite.)

M. Testelin. Mais c'est la vérité!

M. le président. ... Vous appelez encore un acte qui n'est pas sorti des limites de la Constitution, un acte insurrectionnel. Je ne le tolérerai pas pour la dignité et l'honneur du Sénat! (Vive approbation à droite.)

M. Testelin. Nous avons vu cela en 1851!

M. Valentin. Ce sont des avertissements nécessaires!

M. le président. Monsieur Valentin, vous n'avez pas la parole!

M. Valentin. Je vous la demanderai, monsieur le président, pour m'expliquer à la tribune.

M. le président. Quand vous la demanderez, je ferai respecter votre droit. Veuillez attendre, monsieur Valentin.

M. Valentin. J'attendrai, monsieur le président.

M. le président. Continuez, monsieur Victor Hugo.

M. Victor Hugo. Je continue...

À gauche. Parlez! parlez!

Un sénateur à droite. Qu'il retire le mot d'insurrection!

M. Testelin. Ne retirez rien du tout!

M. le président. Si vous persistez à interrompre, M. Testelin, je vous rappellerai à l'ordre. Veuillez continuer, monsieur Victor Hugo.

M. Victor Hugo. Messieurs les sénateurs, ayez une volonté, une grande volonté, et signifiez-la. La France veut être rassurée. Rassurez-la. On l'ébranle... (Rumeurs à droite.)

— Oui! oui! à gauche.) raffermissez-la, vous êtes le seul pouvoir que ne domine aucun autre. Ces pouvoirs-là finissent par avoir toute la responsabilité. (Très-bien! très-bien! à gauche.)

Voix à droite. C'est ce que nous allons faire!

M. Galloni d'Istria. La responsabilité, nous la prendrons!

M. Victor Hugo. La Chambre relève de vous, vous pouvez la dissoudre; le président relève de vous, vous pouvez le juger. Ayez le respect, je dis plus, l'effroi de votre toute-puissance, et usez-en pour le bien. Redoutez-vous vous-mêmes, et prenez garde à ce que vous allez faire. Des corps tels que celui-ci sauvent ou perdent les nations. (Très-bien!)

— C'est vrai! à gauche.) Sauvez votre pays! (Applaudissements sur les mêmes bancs.) Messieurs, la logique de la situation qui nous est faite me ramène à ce que je vous disais en commençant.

C'est aujourd'hui que la grave question des deux Chambres, posée par la Constitution, va être résolue. (Très-bien! très-bien! à gauche.)

M. Bertauld. C'est vrai!

M. Victor Hugo. Deux Chambres sont-elles utiles? Une seule Chambre est-elle préférable? En d'autres termes, faut-il un Sénat? (Sur plusieurs bancs: Oui!)

Chose étrange, le Gouvernement, en croyant poser la question de la Chambre des députés, a posé la question du Sénat. (C'est vrai! très-bien! à gauche.)

Et, chose non moins remarquable, c'est le Sénat qui va la résoudre.

On vous propose de dissoudre une Chambre. Vous pouvez presque vous faire cette demande: Laquelle? (Sensation.)

Messieurs, j'y insiste. Il dépend aujourd'hui du Sénat de pacifier la France ou de troubler le monde.

La France est aujourd'hui désarmée en face de toute la coalition du passé. Le Sénat est son bouclier.

La France, livrée aux aventures, n'a plus qu'un point d'appui, un seul, le Sénat. (Très, bien! très-bien! à gauche.)

Ce point d'appui lui manquera-t-il?

Le Sénat, en votant la dissolution, compromet la tranquillité publique et prouve qu'il est dangereux. (Oh ! oh ! à droite. — C'est vrai ! très-bien ! à gauche.)

Le Sénat, en rejetant la dissolution, rassure la patrie et prouve qu'il est nécessaire.

M. Testelin. C'est vrai ! parfaitement !

M. Victor Hugo. Sénateurs, prouvez que vous êtes nécessaires.

Je me tourne vers les hommes qui en ce moment gouvernent, et je leur dis : Si vous obtenez la dissolution, dans trois mois le suffrage universel vous renverra cette Chambre. La même !

M. Hérold. Améliorée !

M. Victor Hugo. La même. (Très-bien ! C'est vrai ! — et rires à gauche.)

Pour vous, pire. Pourquoi ?

Parce qu'elle sera la même.

Souvenez-vous des 221. Ce chiffre sonne comme un écho de précipice. C'est là que Charles X est tombé.

M. de Saint-Germain. On a respecté la Constitution !

M. Victor Hugo. Messieurs les sénateurs, vous refuserez la dissolution.

Le Gouvernement fait cette imprudence, l'ouverture de l'inconnu.

Vous fermerez l'inconnu, et ainsi vous rassurerez la France et vous fonderez le Sénat.

Deux grands résultats obtenus par un seul vote.

Ce vote, la France l'attend de vous.

Messieurs, le péril de la dissolution, ce pourrait être, ou de nous jeter avant l'heure, d'un mouvement éperdu et désordonné, dans le progrès sans transition, et dans ces conditions-là le progrès peut être un précipice... (Très-bien ! très-bien ! à gauche) ou de nous ramener à ce gouffre bien autrement redoutable, le passé.

Dans le premier cas, on tombe la tête la première ; dans le second cas, on tombe à reculons ; (Rires et approbation sur un grand nombre de bancs) ne pas tomber vaut mieux. Vous aurez la sagesse que les ministres n'ont pas. Mais n'est-il pas étrange que le Gouvernement en soit là de nous offrir le choix entre deux abîmes ?

Nous ne tomberons ni dans l'un, ni dans l'autre. Votre prudence préservera la patrie. On peut dire de la France qu'elle est insubmersible. S'il y avait un déluge, elle serait l'arche. Oui, dans un temps donné, la France triomphera de l'ennemi du dedans comme de l'ennemi du dehors. Ce n'est pas une espérance que j'exprime ici, c'est une certitude. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

Qu'est-ce qu'une coalition de partis contre la souveraine réalité ? Quand même un de ces partis voudrait mettre le droit divin au dessus du droit public, et l'autre, le sabre au dessus du vote, et l'autre, le dogme au dessus de la raison ! Non, une arrestation de civilisation en plein dix-neuvième siècle n'est pas possible (Très-bien ! et applaudissements à gauche.) Nos ennemis peuvent se liguier. Soit. Leur ligue est vaine. Au milieu de nos fluctuations et de nos orages, dans l'obscurité de la lutte profonde, quelqu'un qu'on ne terrasse pas, est dès à présent visible et debout, c'est la loi, l'éternelle loi honnête et juste qui sort de la conscience publique, et, derrière la brume épaisse où nous combattons, il y a un victorieux, l'avenir. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

Nos enfants auront cet éblouissement, et nous aussi, et avec plus d'assurance que les anciens croisés, nous pouvons dire : Dieu le veut ! Non, le passé ne prévaudra pas. Eût-il la force, nous avons la justice, et la justice est plus forte que la force. Nous sommes la philosophie et la liberté !

Non, tout le moyen âge condensé dans le *Syllabus* n'aura pas raison de Voltaire (Vifs [4609] applaudissements à gauche. — Rumeurs à droite); non, toute la Monarchie, fût-elle triple, et eût-elle, comme l'hydre, trois têtes, n'aura pas raison de la République. (Nouveaux applaudissements à gauche.) Ce grand pays, la France, appuyé sur le droit, c'est Hercule appuyé sur la massue.

Et maintenant, que la France reste en paix. Pour rassurer la civilisation, Hercule au repos suffit. (Approbation à gauche.)

Je vote contre la catastrophe.

Je refuse la dissolution. (Applaudissements répétés à gauche. — L'orateur, en descendant de la tribune, est félicité par un grand nombre de ses collègues.)

[...4613...]

M. Jules Simon. Quand un ministère arrive par la volonté parlementaire, son titre, c'est la volonté parlementaire. Vous, vous arrivez malgré la volonté parlementaire ; quels sont vos titres ? (C'est vrai ! Très-bien ! à gauche.)

Je connais une manière d'imposer silence au pays, de détruire la liberté, et de mettre la volonté d'un homme ou de quelques hommes au-dessus de la volonté de la nation ; c'est quand, d'une part, la nation est tombée dans l'abjection, et que, de l'autre, ceux qui mettent le pied sur ses libertés ont l'excuse du génie et de la gloire. Mais vous, permettez-moi de le demander, qui êtes-vous? (Très-bien! très-bien ! à gauche.) On vous l'a déjà demandé à une autre tribune, et vous avez répondu par deux mots. Vous avez dit : Nous sommes 1789 (Rires ironiques à gauche); vous, vous êtes 1793! (Nouveaux rires à gauche.)

Mais c'est là une double erreur. Je cherche 1793, et, grâce à Dieu, je ne le trouve pas. (Très-bien ! à gauche.)

Je cherche 1789, et vous allez voir tout à l'heure que ce n'est pas 1789 que je trouve, c'est son contraire.

Mais puisque vous parlez de 1793, qu'il me soit permis, messieurs, ne fût-ce que pour me soulager d'avoir si longtemps défendu ma propre administration et celle de mes amis, de prendre un moment la défense de cette Chambre qui peut-être va périr, puisque vous la tenez déjà entre vos mains, avec le droit de vie ou de mort qui vous a été conféré.

Comment, 1793! ne le dites pas; rétractez cela, ou je serais obligé de dire que c'est une imputation calomnieuse ! (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

[...]

Quant à vous, messieurs, 1789 ?... Non... (Rires à gauche), vous n'êtes pas 1789, et je dirai bien vite, rapidement, parce que je n'apprends rien à personne, hélas ! rien à vous-mêmes ; vous n'êtes pas un parti, vous n'avez pas le droit de vous raccrocher à cette grande date de 1789 qui implique une doctrine : vous n'en avez pas de doctrine ! (Applaudissements sur les mêmes bancs.) Vous avez si peu de doctrine que vous ne pouvez pas parler, sachez-la bien! (Très-bien! et rires à gauche.)

Il ne vous est pas possible de dire quels sont vos principes, parce que si vous émettez un principe, il y a les deux tiers de vos amis qui le contesteront. (Nouveaux rires à gauche.)

Dans le cabinet même, toute affirmation que l'on fera de la légitimité sera immédiatement combattue par les orléanistes, et que tout ce que l'on dira de la liberté sera immédiatement combattu par le parti de l'appel au peuple.

Non ! non ! vous ne pouvez pas parler de 1789, l'époque par excellence des doctrines claires, des doctrines libérales, de la liberté réglée, de la nation maîtresse d'elle-même, de la loi souveraine, respectée, appliquée, comprise, de la revendication du droit, de l'honnêteté et de la loyauté publiques ! Non, ne nous en parlez pas ! (Applaudissements répétés sur un grand nombre de bancs à gauche et au centre.)

Non, vous ne pouvez pas dire : je suis la loi ; non, vous ne pouvez pas dire : je suis la liberté; non, vous ne pouvez pas dire : nous sommes le régime parlementaire ! Je vous refuse à jamais le droit de dire que vous êtes des parlementaires et des libéraux. L'aventure à laquelle vous avez mis la main vous le défend à jamais ! (Applaudissements prolongés sur les mêmes bancs.)

Vous pouvez être de grands ministres avec des moyens dictatoriaux; mais 1789, oh! ne prononcez même plus ce mot, vous ne pouvez l'appliquer à vous-mêmes, vous n'en avez plus le droit. (Nouveaux applaudissements.) Il faut vous chercher un nom. Je ne puis vous appeler des bonapartistes, quoique vos choix soient presque tous bonapartistes et que votre œuvre, que vous le sachiez ou le méconnaissiez, aboutit au bonapartisme. Grâce à Dieu, vous trouverez en chemin la République ! (Très-bien ! à gauche.)

[...4614...]

M. le duc de Broglie. [...]

Le motif que le Président de la République met en avant pour user de son droit de dissolution, c'est qu'un profond dissentiment s'est révélé entre la Chambre des députés et lui. Sur quoi porte ce dissentiment? Il est naturel que vous me le demandiez ; mais je serais étonné si vous n'en pressentiez pas vous-mêmes la réponse.

En effet, est-ce qu'un dissentiment avec la Chambre des députés sur des points importants de politique a quelque chose qui puisse étonner l'Assemblée à laquelle je m'adresse ? Est-ce qu'elle-même, depuis vingt mois qu'elle existe, vivant et légiférant à côté de la Chambre des députés, elle n'a pas été tous les jours et sur des points de politique très-importants, en dissentiment avec cette Chambre ?

[4615] (Murmures à gauche.) A dire vrai, est-ce que son existence, depuis dix-huit mois, a été autre chose qu'un conflit constant, tantôt ostensible, tantôt latent, avec la Chambre des députés ? Est-ce que la plupart des propositions émanées de la Chambre des députés n'ont pas rencontré ici un accueil défavorable ? C'est ce que j'appelle le conflit ostensible, aigu. Vous vous rappelez sur combien de propositions sorties de l'initiative de la Chambre des députés le vote du Sénat a été négatif : propositions sur l'enseignement, sur les tribunaux de prud'hommes, sur le budget des cultes, etc.

Et à côté de ces conflits ostensibles et positifs, est-ce qu'il n'y avait pas entre les deux Chambres, est-ce qu'il n'y a pas toujours eu un dissentiment permanent, latent, silencieux, dont l'existence était si bien connue que dans l'autre Assemblée beaucoup de propositions rapportées et acceptées ne passaient pas le seuil de cette enceinte, parce qu'on savait d'avance quel accueil elles y rencontreraient ? (Interruptions.)

M. Foubert. C'est pour cela qu'il y a un Sénat.

M. le président du conseil. Est-ce qu'on ne disait pas l'autre jour, à la tribune même de la Chambre des députés, que si cette Chambre n'avait pas été plus active, n'avait pas fait de lois plus importantes, c'est qu'elle savait d'avance que le Sénat rejetterait la plupart des propositions qu'elle adopterait ?

N'ai-je donc pas raison de dire qu'il y avait entre vous et la Chambre des députés un dissentiment qui était tantôt permanent et silencieux, tantôt ostensible et aigu ?

Et maintenant, à votre tour, je vous demande, messieurs, quelle était la cause de ce dissentiment ?

Vous-mêmes, messieurs, faites votre examen de conscience et répondez-moi, avant de poser à M. le Président de la République une question tout à fait analogue. Est-ce que la cause de ce dissentiment entre vous et l'autre Chambre était, comme on vous l'a dit, comme une presse injurieuse vous l'a reproché souvent, l'existence dans la majorité de cette Assemblée, d'un sentiment contraire aux institutions qui nous régissent, et la volonté d'en entraver le fonctionnement régulier ?

Était-ce là le sentiment puéril qui vous a dicté votre conduite et qui vous a inspirés dans les nombreuses occasions où vous avez rejeté les propositions de la Chambre des députés ?

Avez-vous cédé à un ressentiment puéril contre l'existence de la République ? Avez-vous voulu faire uniquement échec à une majorité républicaine de la Chambre des députés ? Ce sont vos accusateurs qui disent cela, messieurs ! Quant à vous, vous pouvez en appeler à vos consciences : jamais un motif aussi coupable et aussi mesquin n'a dicté vos résolutions. (Marques d'adhésion à droite.)

Quel était donc le vrai motif de votre dissentiment constant avec la Chambre des députés ? Messieurs, il faut bien le dire : les deux Chambres étaient animées d'un esprit différent. Tandis que dans vos rangs régnait l'esprit conservateur qui veut maintenir les anciennes institutions du pays, esprit qui, en soi, n'a rien de contraire à la Constitution républicaine, dans l'autre Assemblée régnait un esprit tout différent, que je ne craindrai pas d'appeler — malgré les réclamations que je vais soulever — du nom que lui donnent le bon sens public et la langue vulgaire : l'esprit radical... (Très-bien ! très-bien ! à droite), l'esprit qui veut faire de la République, non pas seulement une forme de gouvernement politique substituant l'élection du chef de l'État à l'hérédité, mais l'instrument et le symbole d'une grande transformation sociale... (C'est cela ! à droite) ; l'esprit qui veut que la République ait pour complément nécessaire et pour conséquence naturelle la suppression de toutes les grandes institutions que le passé nous a léguées et qui honorent notre histoire. (Marques très-vives d'approbation à droite.)

Je sais, messieurs, à quoi je m'expose en prononçant le mot de radicalisme. Il est de mode aujourd'hui de ne pas savoir ce que ce mot signifie ; de dire que c'est une expression vague, qui n'a pas de sens appréciable, et dont on ne peut pas donner une définition claire. Ce n'était pas ce qu'on nous disait il y a quelques années. Ce n'est pas en particulier ce que me disait à moi, en personne, le 23 mai 1873, le ministre le plus illustre de M. Thiers, l'honorable M. Dufaure. Accusé par moi de favoriser, sans le vouloir, le radicalisme, le ministre de M. Thiers se défendait avec énergie ; mais il comprenait très-bien la signification de ce mot : « Je condamne, disait-il sans hésiter, les doctrines du parti radical : je les regarde comme incapables de fonder une société régulière. Le jour où elles viendraient à triompher, il n'y aurait plus ni ordre, ni garantie, ni sécurité pour aucun droit : il n'y aurait plus autre chose en France qu'une liberté absolument égale du mal et du bien, tempérée souvent par un despotisme sans limite et sans frein. Voilà mon opinion sur les doctrines radicales. » Voilà ce que M. Dufaure disait du radicalisme. Vous voyez qu'il ne trouvait pas le mot si vide de sens qu'on fait semblant de le trouver aujourd'hui, ni la chose elle-même si dénuée de péril et d'inconvénient.

A la vérité, quand on parlait ainsi, le radicalisme se montrait encore à visage découvert. Il n'avait pas encore appris l'art qu'on lui a enseigné depuis lors de prendre un masque et de dissimuler, sous une apparence de modération, sa voix et ses traits. C'est l'artifice qu'on lui a enseigné aujourd'hui et qui rend plus difficile de le reconnaître.

Ce n'est pas qu'il n'ait encore, même aujourd'hui, ses grands jours, ses jours où il se montre tel qu'il est, où il met toutes voiles dehors, et déploie toutes ses batteries, ce sont les jours de comices électoraux, dans les grandes réunions démocratiques qui précèdent les assises du suffrage universel. Ces jours-là, sur les tréteaux de Belleville ou de Montmartre, ou en tête des circulaires électorales, on parle tout haut de ce qui constitue le radicalisme.

Vous les connaissez ces circulaires ! vous en avez là des centaines qui portent d'abord en tête l'amnistie pleine et entière, la réhabilitation de la Commune, puis la suppression de l'armée permanente, remplacée par l'armement de tous les citoyens, puis l'élection appliquée à toutes les fonctions, et principalement à la magistrature, la suppression du budget des cultes. (Dénégation à gauche. —A droite, Oui! oui!) Enfin, la modification de toutes les bases de l'impôt, l'impôt progressif sur la richesse substitué à l'impôt proportionnel sur la fortune. Voilà, encore aujourd'hui, le programme du radicalisme dans ses jours d'éclat et de franchise.

Mais, quand il arrive dans les Assemblées et surtout quand il approche du pouvoir, le radicalisme apprend à se faire plus modeste, à assourdir sa voix, à arrondir les angles de ses opinions, à les présenter sous une face qui n'est pas de nature à effaroucher les intérêts. (A droite : C'est cela!)

Il est aujourd'hui un art, habilement pratiqué, d'insinuer le programme radical en douceur et par degrés. On fait un pas un jour ; le second jour, on fait un autre pas ; une conquête d'abord, et puis une autre. Il n'y a plus que les enfants perdus du parti, il n'y a plus que les brouillons qui veulent emporter la société tout entière d'assaut et d'un seul coup. Le radicalisme nouveau est plus habile. Il veut prendre la société sans qu'elle s'en doute, surtout sans qu'elle s'en effraye, en l'enveloppant de toute part en silence, en pénétrant par toutes ses fissures, en s'emparant de toutes les places, en dominant toutes les élections, en jetant enfin sur elle un réseau dont elle ne s'apercevra que quand elle sera captive et qu'elle ne pourra plus s'échapper. (Applaudissements à droite.)

[...]

Par l'exercice du pouvoir exécutif, on peut faire faire aux doctrines radicales assez de progrès pour les faire entrer assez avant dans l'esprit public et dans les mœurs, pour que les faire pénétrer ensuite dans les lois ce ne soit plus qu'une affaire d'enregistrement. (Approbation à droite.) Voilà pourquoi M. le Président de la République, dès l'origine de son pouvoir, et surtout depuis les élections du 20 février 1876, où le péril lui est apparu plus grave et plus imminent, a toujours eu pour pensée constante de n'abandonner aucune partie du pouvoir exécutif, aucune des forces de ce pouvoir à l'esprit du parti radical.

C'est là, messieurs, je le répète, la pensée constante qui l'a dirigé, et c'est aussi — je ne crois pas être contredit en l'affirmant par aucun de ceux qui, depuis le 20 février 1876, ont siégé dans le conseil — c'est aussi la seule condition qu'il ait imposée aux divers ministères qu'il a formés ; quand il s'est trouvé en présence d'une Assemblée nouvelle, très-différente d'esprit de celle qui l'avait élu, il a cherché sincèrement à choisir des ministres qui puissent [4616] vivre en bon accord avec elle. Pour atteindre ce résultat, aucun sacrifice ne lui a coûté. Dans le choix des personnes, il n'a fait preuve ni d'aucun esprit d'exclusion ni d'aucun ressentiment personnel. Presque tous les ministres qu'il a choisis avaient, à l'origine, dans l'Assemblée précédente, voté contre l'établissement de son pouvoir ; quelques-uns avaient accompagné leurs votes de commentaires désobligeants sur sa personne. Il n'en a témoigné, je ne dirai pas aucun ressentiment, mais même aucun souvenir. (Approbation à droite.) Il ne leur a témoigné aucune méfiance. Encore moins leur a-t-il demandé soit un acte, soit une parole qui fût contraire au respect qu'ils devaient aux institutions, ou à leur dévouement pour la forme républicaine. Il ne leur a demandé qu'une seule chose, de ne faire aucune concession au parti radical. (Nouvelle approbation à droite.)

Eh bien, messieurs, a-t-il été heureux dans l'accomplissement de cette condition, la seule, absolument la seule, qu'il leur eût faite ? Les deux ministères qu'il a formés ont-ils pu lui donner ce qu'il cherchait ? Ont-ils réuni cette majorité non républicaine, mais conservatrice, décidée à ne pactiser, ni de près ni de loin, avec l'esprit radical ? Il affirme qu'ils n'ont pu y réussir. Dit-il vrai ?

Je parlerai très-brièvement de ces deux ministères : je ne puis, comme M. Jules Simon, donner sur ce qui s'est passé dans leur intérieur aucun détail confidentiel. Je ne parle que de ce que tout le monde a vu et su, ce qui est dans le domaine public. Quant au premier ministère, personne ne contestera qu'il a eu, dans la Chambre des députés, une vie laborieuse, que sa voie a été semée d'écueils, et enfin, en dernier lieu, un fait qu'on ne peut contester, c'est que, quand il a jugé à propos de se retirer et qu'une crise ministérielle très-longue a suivi sa retraite, — crise dans laquelle la majorité de la Chambre des députés est intervenue, essayant de forcer le choix du Président, en retardant le vote du budget pour peser sur ses déterminations. — Dans cette longue crise ministérielle, personne n'a songé à ressusciter le ministère qui venait de tomber : ce qui prouve qu'il n'avait pu réussir à obtenir la confiance de la Chambre, ni à y réunir une majorité. (Nouvelle approbation à droite.)

Ainsi, la première épreuve avait été malheureuse. On dit que la seconde a été plus heureuse. On dit que l'honorable M. Jules Simon a quitté le ministère sur l'ordre de M. le Président de la République, en possession d'une majorité fidèle, qui ne lui avait manqué dans aucune proposition.

Je ne puis entrer ici dans aucun détail, car ici encore les incidents qui ont amené la chute du ministère de M. Jules Simon ne me sont connus que comme ils le sont du public seul.

J'accorderai volontiers que, s'ils étaient seuls et pris en eux-mêmes, ces incidents seraient de peu de valeur; mais il arrive souvent en politique comme dans toute autre matière, que les incidents légers sont les signes caractéristiques des situations graves, comme, dans les maladies chroniques, des accidents de peu de gravité en eux-mêmes déterminent une crise aiguë, ou si l'on veut, pour me servir d'une métaphore plus populaire, comme une goutte d'eau fait déborder un vase trop plein. (Rires approbatifs à gauche.)

C'est donc la situation elle-même et non les derniers incidents qu'il faut considérer. Et à cet égard, je m'adresserai à la bonne foi de l'honorable M. Jules Simon, à sa loyauté, avec la même confiance que tout à l'heure il me faisait l'honneur d'en appeler à la mienne.

Il me permettra de m'adresser directement à lui et de lui dire : Quand M. le Président de la République vous a appelé au pouvoir, qu'est-ce qu'il vous manquait pour être le chef véritable et reconnu d'une grande majorité parlementaire? Ce n'était pas le talent : vous l'avez fait souvent admirer et vous venez encore de le faire admirer à vos adversaires. Ce n'était pas l'habile maniement des hommes : vous aviez la réputation d'être passé maître dans cet art. Ce n'était pas un républicanisme éprouvé qui vous mettait en accord avec les sentiments de la majorité de la Chambre. Rien de tout cela ne vous manquait pour être le chef réel et reconnu d'une grande majorité parlementaire.

Un sénateur à droite. C'est vrai!

M. le président du conseil. L'avez-vous été? L'avez-vous été comme l'est en Angleterre la *leader* d'un grand parti?

Avez-vous été le « Gladstone » ou le « Disraeli » de la majorité d'un Parlement ? Étiez-vous en possession de sa confiance ? Avait-elle pour vous cette déférence qu'un parti qui se sent représenté au pouvoir témoigne à ces chefs d'une majorité parlementaire qui lui inspirent confiance ?

Si vous étiez dans ces conditions, pourquoi donc dans les discussions ces défaillances fréquentes ? Pourquoi ce banc des ministres, habituellement vide pendant les discussions les plus graves ? Pourquoi ce soin de renvoyer au Sénat ce que vous n'osiez pas combattre à la Chambre des députés? (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Pourquoi enfin, de la part d'un homme éloquent, ce silence habituel et cette fuite de la discussion ?

Si vous l'aviez, cette autorité, pourquoi tant d'incertitude et de faiblesse ? Et si vous ne l'aviez pas, qui donc l'avait ? A côté de vous, il y avait donc une force supérieure à la vôtre avec laquelle vous n'osiez pas entrer en lutte... (Applaudissements à droite.)

Eh bien, oui, messieurs, il faut le dire, — n'ayez pas d'inquiétude, je parlerai des absents avec autant de mesure et de convenance que je le fais des présents,—il faut le dire, il y avait à côté de vous un autre homme qui n'avait pas plus de talent que vous, loin de là, qui était plus jeune, qui n'avait pas rendu à la cause républicaine les services que vous lui avez rendus, et qui était plus puissant que vous sur la majorité de la Chambre. (Très-bien ! très-bien !)

Il était plus puissant que vous, parce qu'il répondait mieux à ses sentiments ; parce que vous, vous étiez trop conservateur pour elle, parce que vous n'étiez pas assez radical; et que, lui, était juste au degré de conservation qui lui paraissait utile et possible pour faire avancer le radicalisme. (Applaudissements à droite.)

Voilà la vérité : vous aviez à côté de vous un chef de votre majorité, qui en disposait sous vos yeux, à ce point que, dans cet ordre du jour que vous avez rappelé et dont je ne veux pas discuter les détails, on vous a refusé de mettre le mot de « confiance » que vous demandiez à y voir insérer.

M. Jules Simon. C'est moi qui ai refusé le premier.

M. le président du conseil. Je doute que vous eussiez pu l'obtenir; vous avez peut-être bien fait de le refuser. (Rires à droite.)

Vous aviez à côté de vous un homme qui disposait de votre majorité, qui vous marchandait tour à tour l'éloge et le blâme, qui vous tenait à sa discrétion et ne vous accordait son patronage qu'en vous faisant sentir sa fêrule.

Voilà la vérité.

Vous le connaissez, messieurs, cet homme, vous l'avez nommé : c'est l'honorable M. Gambetta. Et ce que je dis ne pouvant le blesser, je puis le nommer, même quand il n'est pas là. Je sais qu'il s'efface aujourd'hui devant une personnalité plus illustre que la sienne, avec une modestie qu'il n'avait pas Bordeaux (Très-bien ! très-bien ! à droite.) au jour de nos malheurs, et avec une patience qui ne coûte pas beaucoup à la jeunesse. (Hilarité sur les mêmes bancs.)

Mais il n'en est pas moins l'incarnation véritable, le chef naturel de la majorité parlementaire de la Chambre des députés. La preuve en est que le jour où l'honorable M. Jules Simon a disparu du pouvoir, c'est lui qui a immédiatement porté la parole au nom de cette Chambre, c'est lui qui a terminé l'autre jour le débat, quand un ordre du jour que vous connaissez est venu frapper d'une condamnation impuissante le ministère qui est sur ces bancs. (Assentiment à droite. — Rumeurs à gauche.)

Encore une fois, voilà le vrai de la situation. Tous les incidents n'en ont été que la démonstration, que le symptôme aigu, comme je l'ai déjà dit, d'une maladie latente. Il est évident que si M. le Président de la République avait voulu faire choix d'un premier ministre dans le sein de la majorité parlementaire, c'est M. Gambetta qu'il aurait fallu appeler. (Très-bien! très-bien! à droite.)

Eh bien, il pouvait convenir à M. Jules Simon de vivre sous le patronage et dans la solidarité de M. Gambetta ; cela ne pouvait pas convenir à M. le maréchal de Mac Mahon. (Très-bien ! à droite.) Cela ne convenait ni aux ordres impérieux de sa conscience, ni à la gloire de son nom. (Vive approbation à droite.)

Je sais bien qu'on dit qu'étant le chef constitutionnellement irresponsable du pouvoir, il pouvait présider à des ministères dont le sens, dont l'esprit, dont le caractère évident aux yeux de tous était contraire à ses opinions ; je sais bien qu'on dit que c'est là la rigueur du régime parlementaire. Il reste à savoir si on peut appliquer la rigueur du régime parlementaire à un Président élu, qui voit arriver le terme de son pouvoir et qui doit se demander dans quel état il le transmettra à son successeur.

Mais enfin, en admettant même toute la rigueur du régime parlementaire, — il ne faut rien exagérer, — et personne plus que moi ne tient à la fiction constitutionnelle qui met le chef de l'État au-dessus des partis ; personne n'a plus tenu que moi à ce que cette fiction fût inscrite dans la Constitution de 1875. Messieurs, il ne faut pourtant pas mettre les fictions à une épreuve telle que la réalité les déborde et les fasse éclater.

On peut décharger un homme de la responsabilité ministérielle de ses actes ; on peut le décharger de la responsabilité légale ; devant le public, on ne le décharge pas de la responsabilité morale qui s'attache à l'autorité de son nom. (Très-bien! très-bien! à droite.)

Quand on s'appelle le maréchal de Mac Mahon ; quand on est le représentant de la règle, de l'ordre, de la discipline, de tout ce que les hommes respectent dans les sociétés civilisées ; quand on a passé une vie sans tache, dans l'accomplissement de tous les devoirs et le respect de tous les principes, qui fondent les sociétés régulières, on ne pense pas tout d'un coup à devenir allié et soldat du contraire de ce qu'on a cru, pensé toute sa vie, de ce qu'on représente aux yeux des populations. (Vive approbation à droite.)

Quand on s'appelle le maréchal de Mac Mahon, on n'est pas allié et solidaire de l'honorable M. Gambetta ! (Très-bien ! très-bien ! à droite.) Voilà la vérité. (Oui! oui! — Très-bien ! Sur les mêmes bancs.)

Et remarquez qu'il fallait choisir, il fallait être ou son allié, ou rompre ouvertement avec lui.

Je vous ai dit tout à l'heure, en effet, quel était le calcul du radicalisme moderne, nouveau. C'est de prendre la société par surprise en endormant les intérêts et la vigilance des pouvoirs publics, de se glisser à son insu dans son sein, afin qu'un jour elle le trouve établi sans qu'elle s'en soit aperçue.

Qu'y avait-il pour le radicalisme de ce genre nouveau, de plus utile, de plus conforme à ses desseins secrets que d'avoir à sa tête le maréchal de Mac Mahon pour contre-signer ses actes et prendre la responsabilité de tout ce qu'il faisait? (Très-bien! très-bien ! à droite.)

[4617] Quelle puissance un tel nom ne donnait-il pas aux progrès du radicalisme? Quelle autorité, quelle puissance aux yeux de toute cette population qui ne se mêle pas habituellement de politique, qui travaille, qui gagne modestement sa vie, qui ne demande au Gouvernement que de lui faire des jours tranquilles ? Quelle confiance n'inspirait pas à cette population le nom du maréchal de Mac Mahon inscrit en tête des actes du Gouvernement? Comment cette population pouvait-elle soupçonner qu'il se faisait pendant ce temps un travail destructeur des grands intérêts sociaux, quand ce nom était inscrit en tête des actes du Gouvernement? (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

On disait l'autre jour à la tribune de la Chambre des députés que le maréchal de Mac Mahon, par l'acte du 16 mai, avait quitté une situation honorée de tous les partis pour en prendre une exposée à la lutte et à la contestation ; que tout le monde lui rendait hommage la veille, et qu'aujourd'hui tout le monde le discutait.

On n'en a pas dit assez, messieurs ; non-seulement on lui rendait hommage et, j'en conviens, M. Jules Simon le faisait dans la dernière discussion de l'ordre du jour du 4 mai ; mais s'il avait voulu on lui aurait offert toutes les flatteries intéressées, toutes les adulations... (Protestations à gauche.)

A droite. C'est vrai ! — Très-bien !

Un sénateur à gauche Parlez pour vous!

M. le président du conseil. ...toutes les adulations dont on a comblé d'autres qui, plus expérimentés que lui, n'auraient pas dû s'y laisser prendre ! (Très-bien! très-bien! à droite.)

C'est cette situation, c'est vrai, qu'il a quittée. Par l'acte du 16 mai, il a averti la France du mal qui se consommait sous ses yeux; il a dégagé sa conscience, il a averti son pays. Laissez-moi vous dire aussi, messieurs les sénateurs, que c'est un peu pour vous et en votre honneur qu'il a voulu faire ce grand acte. Car enfin, j'ai exposé au commencement de ce discours quelle attitude vous aviez prise dans vos rapports avec la Chambre des députés, quels dissentiments vous séparaient d'elle, quelle hostilité constante régnait entre cette Chambre et la vôtre. Un jour devait donc venir, tôt ou tard, où il fallait prendre parti entre l'une ou l'autre des deux Assemblées. (Très-bien! très-bien! à droite.)

Il y avait l'attitude du Sénat. Il fallait prendre parti entre l'une et l'autre de ces majorités. Si M. le Président de la République avait fait un pas de plus dans la voie où il s'était déjà si avancé, c'était contre vous qu'il se prononçait, c'était vous qu'il abandonnait aux clameurs de l'opinion publique. Et quand serait arrivé le jour du renouvellement sénatorial, on aurait vu ce que pèse, dans la balance électorale, le nom du maréchal de Mac Mahon. Et maintenant, messieurs, quand le maréchal de Mac Mahon a fait cet acte, quand il vous a soutenus dans les tendances et dans les actes de votre majorité, on vous demanderait de l'abandonner ; on vous demanderait de le laisser seul, avec son pouvoir, auquel personne ne peut porter atteinte en face de la majorité avec laquelle il déclare ne pouvoir pas vivre et qui est maintenant irritée contre lui ; concevez-vous dans quelles conditions vous laisseriez le Gouvernement ? Je ne sais ce qu'on peut attendre de son abnégation, de son dévouement au pays ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que si vous ne lui donniez pas le vote qu'il vous demande, vous le placeriez dans des conditions de gouvernement impossibles et indignes de sa grande âme, et vous ouvririez vous-mêmes une crise dont la responsabilité pèserait sur vous. (Applaudissements à droite.)

Voilà, messieurs, ce que j'ai à dire sur la résolution même de M. le Président de la République.

J'arrive maintenant à ce qui me touche, en vérité, beaucoup moins, mais à ce qui a pourtant son importance pour vous comme pour nous : c'est le ministère qui est sur ces bancs et les reproches qui lui sont adressés. Dans ces critiques très-nombreuses et que je voudrais toutes passer en revue, je distingue deux chefs principaux : je distingue d'abord celles qui ont une ombre, une apparence de fondement, de raison, et que je dois discuter à fond et sérieusement ; je distingue ensuite celles qui, n'ayant ni prétexte, ni apparence, ni fondement, ne peuvent être l'objet de ma part que d'une dénégation dédaigneuse, suivie de la qualification qu'elles méritent. (Très-bien! très-bien ! à droite.)

Je place parmi les reproches qui ont une ombre de fondement le reproche d'être un cabinet composé de membres qui ont été autrefois, je ne dirai pas hostiles, mais opposés à la forme républicaine, et qui appartiennent, par leur origine, à des partis qui ne datent pas de la République. C'est un reproche qui vaut la peine d'être examiné. Je pourrais bien dire tout d'abord que le cabinet actuel succède à deux épreuves ministérielles faites avec les républicains, et que par conséquent ce n'est ni sa faute ni celle du Président de la République si l'unique condition qu'il avait posée, et qui était de faire avec bonheur, car je ne dis pas que tous les ministères ne l'aient pas faite, la guerre au parti radical, n'a été remplie par aucun des ministères républicains. Je pourrais faire cette réponse ; mais je ne m'y bornerai pas. J'irai plus au fond et je dirai que le terrain sur lequel est placé le nouveau ministère est le vrai terrain constitutionnel, et que ceux qui essayent de l'en faire sortir pour le placer sur un autre, sont ceux qui ne connaissent ni la lettre ni l'esprit de la Constitution.

J'ai vu faire, messieurs, et beaucoup de ceux qui sont ici et qui étaient avec moi à l'Assemblée nationale ont vu faire la Constitution de 1875. Beaucoup y ont participé.

Est-ce que quelqu'un peut dire qu'elle a été l'œuvre du parti républicain exclusif, d'un parti républicain d'ancienne date, d'hommes qui avaient toujours appartenu à la République ou juré de lui appartenir toujours ? Vous savez bien que c'est le contraire ; vous savez bien que tant que la Constitution a été demandée par le parti républicain exclusif, elle n'a pas eu la majorité dans l'Assemblée nationale. Elle ne l'a eue que le jour où un appoint est arrivé de la part de ceux qui avaient été attachés à d'autres institutions, et qui y renonçaient à regret.

Vous le savez, vous ne pouvez pas le nier. Et à quelles conditions ces hommes sont-ils venus à la République ? A deux conditions bien claires et nettement exprimées : la première, qu'on ne leur demanderait aucun désaveu de leur passé, qu'on ne s'enquerrait pas de leurs opinions passées, qu'on ne les leur reprocherait jamais, et ensuite qu'ils ne feraient pas l'abdication indéfinie et perpétuelle de leurs préférences, qu'ils ne jureraient pas foi et hommage à perpétuité à la République. C'est à ces deux conditions que l'appoint nécessaire à la Constitution de 1875 a été donné, et je défie quelqu'un qui était présent de le contester ! (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Et ces deux conditions ont été écrites toutes deux dans la Constitution, l'une, dans l'article 9 qui stipule le droit de révision, c'est celle qui regarde l'avenir, et celle qui regarde le passé dans l'article qui maintenait à la présidence de la République M. le maréchal de Mac Mahon, car M. le maréchal de Mac Mahon n'étant pas républicain d'origine, n'aurait jamais consenti à présider un gouvernement d'où auraient été exclus les compagnons de sa jeunesse et tous ses frères d'armes. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Ainsi, quand vous venez nous dire qu'on n'a pas le droit d'être admis au gouvernement sous la Constitution de 1875, parce qu'on n'a pas toujours été républicain, ou parce qu'on n'a pas engagé pour un avenir éternel sa foi à la République, c'est vous qui êtes en dehors des conditions sous lesquelles a été faite la Constitution. (Approbation à droite.)

C'est vous qui en faussez l'esprit et la lettre.

Je poursuis. Il n'y a pas eu seulement les conditions, il y a eu aussi les motifs pour lesquels on a adhéré à la République. Je vais vous dire le principal.

Le principal motif pour lequel une partie de l'Assemblée est venue faire l'appoint de la majorité républicaine, c'est qu'on lui disait que quand la question de gouvernement serait tranchée, quand on ne serait plus divisé en monarchistes et en républicains, quand on serait tous tombés d'accord d'un terrain commun, il n'y aurait plus alors en France d'autre division que celle des conservateurs et des radicaux ; que tant que la question, répétait-on, était douteuse, tant que la question de gouvernement était en contestation, il y avait beaucoup de conservateurs qui étant attachés à la République, restaient pour ce motif seul en alliance avec les radicaux... (Interruptions à gauche), mais que le jour où la question de gouvernement serait tranchée, cette alliance de tous les républicains de toutes les nuances cesserait, et l'on verrait les républicains conservateurs se détacher des radicaux et leur faire tête de concert avec les conservateurs. (Très-bien ! très-bien !)

Voilà quel a été le vrai motif qui a déterminé beaucoup de ceux qui ont adhéré à la Constitution de 1875 ; eh bien, cet appel à tous les conservateurs de quelque origine qu'ils fussent, contre tous les radicaux, c'est nous qui la faisons aujourd'hui... (Vive approbation à droite) ; ... c'est le cabinet qui le fait.

Et le terrain sur lequel il donne rendez-vous à tous les conservateurs, c'est le terrain large et conciliant de la Constitution de 1875, où il les attend à l'abri de l'épée et du nom de M. le maréchal de Mac Mahon (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements à droite.)

C'est cet appel auquel on oppose... quoi ? Justement l'union, la coalition des républicains de toutes les nuances, contre laquelle la Constitution de 1875 a été faite. On oppose la coalition des républicains, depuis ceux qui veulent conserver toutes les institutions du pays et qui les défendent jusqu'à ceux qui les attaquent toutes ; car enfin il faut bien le dire, dans les 363 députés qui ont voté l'ordre du jour d'hier, vous ne nierez pas qu'il en soit qui veulent la destruction de tous les principes de la société ; vous ne nierez pas qu'il y a au moins trente-cinq ou quarante intransigeants avec lesquels vous ne vous entendez sur aucun point.

[...4618...]

On m'a accusé de mépriser le suffrage universel. Eh bien, je ne lui ai jamais témoigné rien qui approche le dédain que font voir pour lui ceux qui font usage de pareils artifices pour abuser de sa timidité, de son ignorance, de sa crédulité et de ses alarmes !

On ne réussira pas, et je suis convaincu au contraire que cet artifice tournera contre ses auteurs. En évoquant ces tristes souvenirs de la guerre, on ne peut que suggérer d'utiles comparaisons. Ces souvenirs de la guerre rappellent aux populations, d'une part le glorieux soldat qui a versé à flots son propre sang le même jour que la France tombait sur le champ de bataille, et les dictateurs de hasard qui, s'emparant du pouvoir, n'ont su qu'envoyer les autres à la mort et épuiser dans un intérêt de parti la dernière goutte du sang épuisé de la France. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Quand le suffrage universel verra en présence M. le Maréchal de Mac Mahon et les chefs du gouvernement provisoire et quand il verra d'un côté M. le Maréchal de Mac Mahon à la tête de toutes les forces sociales, de l'armée, de la magistrature, représentant tous les souvenirs glorieux de notre histoire, par la vigueur de nos grandes institutions, et en face le dictateur de Bordeaux ou l'orateur de Belleville contenant à peine les masses frémissantes du radicalisme et le soulèvement des nouvelles couches sociales, il n'hésitera pas : il ira tout entier avec nous du côté de l'honneur, de la loyauté et de la justice. (Bravos et applaudissements répétés à droite. — M. le président du conseil, en descendant de la tribune, est entouré d'un grand nombre de sénateurs qui lui adressent de chaleureuses félicitations. — La séance est suspendue de fait pendant environ un quart d'heure.)

M. Bérenger. Messieurs, il serait assurément téméraire à moi de prendre immédiatement la parole, si je devais répondre à tous les points qui viennent d'être traités dans son discours par M. le président du conseil.

Mais lorsque je songe que sa thèse principale a consisté à dire que s'il devenait nécessaire de dissoudre l'un des grands pouvoirs de l'État, l'unique cause en était les intentions latentes qu'il lui prête ; lorsqu'il a abouti d'un autre côté à vous dire que l'esprit dans lequel on devait pratiquer la Constitution, c'est de faire gouverner les institutions républicaines par la coalition de leurs ennemis, je me rassure, en vérité... (Très-bien ! à gauche.)

Un sénateur à droite. Ne travestissez pas les intentions.

M. Bérenger. ... et je me dis que l'étonnement d'un citoyen libre, d'un citoyen d'un pays parlementaire, entrant par hasard dans cette Assemblée et entendant soutenir de pareilles thèses par un président du conseil des ministres, serait si grand... (Bruit à droite.)

Un sénateur à droite. Vous travestissez les paroles de M. le président du conseil.

M. Bérenger. Comment ! je les travestis ! Aurais-je bien entendu ? N'a-t-on pas dit que la cause de la demande de dissolution qu'on vous propose n'était pas due à autre chose, — à défaut de faits qu'il est impossible de préciser, — qu'à des intentions qu'on suppose ? (Bravos à gauche.)

Un sénateur à gauche. C'est un procès de tendances.

M. Bérenger. M. le président du conseil, répondant à cette accusation grave dirigée contre le cabinet qu'il ne s'y trouve personne qui y accepte sincèrement la Constitution républicaine, ne nous a-t-il pas répondu : Mais c'est l'esprit de la Constitution ; elle n'a pu être votée que par le concours de ceux qui lui étaient hostiles ; il est naturel que le gouvernement qu'elle a fondé soit dirigé par leur coalition ? Et tout cela a abouti, messieurs, à cette péroraison qui a soulevé vos applaudissements que, respectueux du suffrage universel, on allait se présenter devant lui pour engager la lutte devenue inévitable entre le Président de la République, que vos suffrages ont placé si haut, et le représentant, le chef prétendu du parti radical !

Dieu merci, messieurs, les respects qu'on affecte pour le suffrage universel et qu'on lui témoigne ici, ces respects qui viennent de gens qui ne l'ont pas toujours défendu et qui peut-être, un jour, le laisseraient volontiers sombrer dans quelque catastrophe publique... (Très-bien ! à gauche.) ces respects n'arriveront pas à lui masquer le déplacement de la question.

Non, la partie qui va se jouer devant le suffrage universel est plus haute, plus considérable, plus importante que la lutte imaginaire qu'il vous plaît d'entrevoir et dont l'hypothèse compromet sans utilité le nom respecté de M. le Président de la République.

La question, messieurs, est plus élevée ; — ce qui lui donnera son importance, ce sont les sentiments d'antagonisme bien connus que vous portez à l'institution qui repose un moment, par hasard, entre vos mains. (Très-bien ! à gauche.)

La question qui se posera devant le suffrage universel, en dépit de tout le monde, croyez-le bien, — peut-être l'espérez-vous, — sera encore une fois la question de République et de monarchie. (Vive approbation sur les mêmes bancs.) Car de ces élections dépendra la future majorité qui aura avant peu à se prononcer dans le congrès sur le maintien ou la modification de la Constitution.

C'est précisément, du moins c'est probablement là la cause de ce qu'on a appelé, peut-être trop sévèrement, l'attentat du 16 mai... (Protestations à droite. — Très-bien ! à gauche.)

M. le président. Je ne pense pas que l'orateur veuille s'approprier une expression que le président du Sénat a été obligé de repousser tout à l'heure.

M. Bérenger. ... et que je me bornerai, pour ma part, à appeler le brusque changement de politique qui vient si inopinément de s'accomplir.

Oui, nous vivions en paix, j'espère pouvoir le démontrer tout à l'heure en peu de mots.

[4619] Si quelque chose d'aigu, d'inquiétant avait pu se montrer dans les dispositions premières de l'un des pouvoirs publics, les progrès faits dans la sagesse et la modération avaient rassuré les hommes sages. Seulement il y avait une date qui se rapprochait, celle de 1880. Et, on commençait à songer que, à certaines époques assez prochaines, allaient successivement se présenter des élections dont l'influence ne serait pas sans effet sur l'avenir de nos institutions ou sur leur modification.

Un membre à gauche. Voilà la vérité !

M. Bérenger. On songeait que, dans peu de jours, si l'on observait la loi dans son esprit, les élections au conseil général allaient avoir lieu. Or, par les élections au conseil général, immédiatement suivies des élections municipales, la composition du Sénat, lorsque le moment arriverait l'année prochaine de renouveler une partie de ses membres, la composition du Sénat pouvait se trouver modifiée. Il ne fallait pas

laisser au hasard des événements les circonstances qui pouvaient alors se produire, et les partis monarchiques sentant que leur va-tout allait se jouer à cette date, ont senti qu'il était temps de prendre la direction du pouvoir. (Très-bien ! à gauche.)

Voilà ce qui se dit et ce que va rendre évident la démonstration à laquelle je vais me livrer, de la futilité des motifs sur lesquels on vous convie à user du droit exceptionnel que vous tenez de la dissolution.

En me livrant à cette étude, je chercherai à me placer à un point de vue différent peut-être de ceux auxquels se trouvaient naturellement les deux orateurs qui m'ont précédé, mais que me semble commander la nature du devoir qui nous est demandé. C'est à titre de médiateur et de juge que le Sénat est appelé à exercer la plus haute prérogative dont un corps politique puisse avoir l'attribution. C'est un jugement sur l'un des corps de l'État qui lui est réclamé. L'accomplissement de ce devoir n'exige pas moins les conditions de fermeté, d'indépendance et d'impartialité qui doivent appartenir au juge. Je chercherai, pour ma part, à m'inspirer de ce sentiment.

Permettez-moi de dire encore que mon intention formelle est de laisser en dehors de ce débat, comme me l'impose la Constitution, la personne de M. le Président de la République.

M. le Président de la République, a-t-on dit ailleurs, a une responsabilité morale dans la politique qu'il dirige. Je ne le conteste pas. Cette responsabilité appartient à tout homme; le despotisme, l'infaillibilité papale elle-même ne peuvent y échapper; la responsabilité morale est la loi de la condition humaine. Mais, quant à la responsabilité politique, la seule dont puissent s'occuper nos constitutions, je nie, et personne ne soutiendra sans doute, qu'elle puisse à aucun point de vue l'atteindre.

Et la réalité me semble ici tout à fait d'accord avec la fiction constitutionnelle. Il y a en effet dans les événements qui ont commencé le 16 mai, deux choses, à mon sens, essentiellement différentes et distinctes; il y a eu la lettre par laquelle M. le Président de la République, jugeant la situation de son ministère par rapport à lui, l'a remercié et s'est séparé de lui. Cette lettre, acte personnel accompli dans la plénitude de son droit, s'il trouvait, dans son appréciation souveraine, que le langage tenu en son nom par son ministère n'était pas conforme à sa politique, échappe à notre appréciation ou, du moins, ne rentre dans la liberté de nos jugements que d'une façon, par le pouvoir d'émettre un vote de défiance contre le cabinet nouveau.

Mais lorsque, après le 16 mai, est intervenue d'abord la demande de prorogation qui nous a empêchés d'interpeller dès ce moment le ministère, lorsqu'est intervenue ensuite la demande de dissolution qui vous a été lue au retour des Assemblées, je dis qu'alors c'est la responsabilité du cabinet seul qui se trouve en jeu ; car c'est par les conseils du cabinet et c'est sous son contre-seing que ces deux demandes ont été déposées. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

Je conclus de cette observation qu'il n'y a pas dans les faits qu'il importe de discuter de responsabilité politique pour l'éminent chef de l'État et que sa personne ne peut être mise en cause; c'est le ministère seul qui peut être attaqué... (Assentiment au banc des ministres), je suis heureux de voir un signe d'assentiment de la part du cabinet. Je suis donc absolument libre, tenant la personne de M. le Président de la République en dehors de ce débat, d'expliquer, sur les motifs qui ont inspiré la demande de dissolution et sur les actes du ministère, ma pensée tout entière.

Eh bien, quels ont donc été ces motifs? Il y a, messieurs, d'après ce qui a été écrit, d'après les paroles du Message, d'après ce qui a été dit à cette tribune et ailleurs, il y a à la fois les faits et les conjectures. Quant aux faits, je ne crois pas qu'il y en ait d'autres que ceux-ci, à savoir que M. le Président de la République a fait vainement l'essai de deux ministères républicains ; que l'un et l'autre, par des causes diverses, sont tombés successivement, le premier parce qu'il a voulu lutter, le second parce qu'il a trop concédé; l'un par l'effet de sa fermeté, l'autre par les défaillances qu'il a pu avoir.

Voilà les faits.

Quant aux conjectures, c'est que dans cette Assemblée nouvelle, dans cette Assemblée qu'on attaque, il eût été impossible, même dans le Sénat sans doute, de trouver d'autres ministres capables de continuer l'épreuve commencée, de servir républicainement une Constitution républicaine. Et on ajoute que cela est devenu tellement manifeste par suite du développement considérable, singulier, inquiétant, qu'avaient pris dans la Chambre les doctrines radicales, qu'il n'était plus possible de trouver un président du conseil en dehors de celui qu'on considère comme le chef même du radicalisme.

[...4620...]

Le second fait, c'est le ministère Jules Simon. Ah ! ici, on prétend que ce ministère a fait des concessions qui ont tellement affaibli le pouvoir que le Président de la République s'est réveillé un jour en face d'une situation qui ne lui permettait plus de temporiser. C'est assez! s'est-il écrié dans le langage que lui prêtait

M. le ministre des travaux publics devant la Chambre des députés, je ne puis faire un pas de plus : c'est assez! Et il a fallu renvoyer ce ministère !

Des concessions de l'honorable M. Jules Simon, aujourd'hui, on ne parle plus beaucoup, ni des deux dernières lois, au moment du vote desquelles son attitude a été la cause de son éloignement.

Non, on n'y insiste plus; et dans deux mois, devant les électeurs, on n'en parlera même plus du tout, parce que plus on s'éloigne de ces incidents microscopiques, plus il deviendrait étrange et, laissez-moi dire le mot absolument ridicule d'y attacher quelque importance. (Approbation à gauche.)

Un sénateur à gauche. Oui, ridicule est le mot!

M. Bérenger. L'honorable M. Jules Simon vous a fait entendre ici des explications personnelles, en réalité bien inutiles; il s'agissait d'abord d'une loi discutée en première lecture et relative à la publicité des séances des conseils municipaux, publicité qui existe dans plusieurs autres États.

Il était vraiment pitoyable de faire de cet argument une accusation contre la Chambre des députés tout entière. Ah! je comprends que M. le Président de la République ait pu dire qu'il aurait désiré que la loi fût repoussée tout d'abord, qu'un langage plus accentué, plus net, plus énergique eût été tenu par le ministère. Mais c'est là un dissentiment entre le Président de la République et son ministère, sortes d'incidents dont j'ai déjà dit que je ne voulais pas m'occuper. Mais, faire de cela un grief contre la Chambre des députés, est-ce possible?

Et cette autre loi sur la presse ? J'ai ici, messieurs, un document qui me permet d'établir que cette loi sur la presse n'était pas autre chose que le retour à la juridiction du jury, que le président du conseil actuel nous a si vivement et si éloquemment recommandé dans la dernière Assemblée nationale.

Assurément, je ne puis considérer qu'à ce moment-là il voulût donner un encouragement aux doctrines radicales. (Rires à gauche.) Je ne crois pas qu'il ait pensé commettre l'énorme péché qu'il nous reproche aujourd'hui; non, assurément. C'était une conviction ancienne et libérale chez lui, car son libéralisme est bien connu, il lui vient de loin et de haut, et il n'en est pas renégat.

C'est lui qui nous avait demandé de rétablir la juridiction du jury. La Chambre n'a pas voulu faire autre chose.

Ah ! qu'elle ait eu tort ! que la loi proposée par M. Dufaure et votée sur sa proposition fût meilleure, a u moins comme loi transitoire et de circonstance, je l'accorde volontiers ; mais, assurément, le vote du retour à la proposition dont je viens d'indiquer l'origine n'est pas la preuve de l'application de ces doctrines radicales qui causent un si grand effroi.

Voilà les seuls faits, il n'y en a pas d'autres; et pour cela il faut dissoudre immédiatement. Mais à leur indigence, on a senti qu'il fallait joindre autre chose ; mais alors nous entrons dans le domaine absolu des conjectures, sans l'ombre d'une preuve, que dis-je, avec des preuves absolument contraires.

Ce domaine des conjectures est celui-ci. D'abord, il eût été impossible de former un autre ministère républicain, qui fût à la fois conservateur et républicain. En second lieu, il y avait des tendances au radicalisme qui, se manifestant sous tous les rapports, devenaient un danger épouvantable pour la chose publique.

Sur le premier point, je demanderai à qui on s'est adressé et quels sont les refus qu'on a essuyés, lorsque le ministère de l'honorable M. Jules Simon a été congédié.

Vous dites qu'il n'eût pas été possible de trouver un autre ministère! Apportez-nous des preuves. (Approbation à gauche.)

Je vous dis que ces imputations sont un outrage pour le parti républicain ; je vous dis [4621] qu'on s'est trop tôt déclaré las de chercher d'autres ministres ; je vous dis que, dans cette lassitude prématurée, dans cette impossibilité proclamée et qui n'existe pas, je vous dis que je ne puis voir autre chose que les inspirations du cabinet actuel, qui, poursuivant un but depuis longtemps prémédité... (Très-bien ! très-bien ! à gauche), croyait avoir enfin saisi l'occasion, longtemps attendue, de reprendre le pouvoir, et se gardait bien, l'ayant déjà presque en main, de l'offrir à d'autres. (Nouvelle approbation à gauche.)

Je réponds, moi, qu'il se serait trouvé des hommes de conscience et de courage dans le parti républicain qui, sur l'invitation du Président de la République, leur faisant connaître nettement la situation et réclamant simplement la République sauvegardée, un langage plus décisif devant l'autre Chambre, auraient consenti à reprendre le pouvoir.

Seulement, il n'est pas douteux que ces hommes auraient pu faire quelques conditions; il n'est pas douteux qu'ils auraient dit d'abord : il n'y a qu'une politique à suivre, c'est de soutenir la République. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.) Et cette République doit être conservatrice, ou elle ne sera pas, suivant une parole illustre et qui est toujours vraie. (Très bien ! à gauche.)

Mais il n'est pas douteux aussi qu'ils auraient voulu que cette politique fût soutenue et défendue par tous les pouvoirs politiques et par les fonctionnaires de tout ordre. (Applaudissements à gauche.)

Le nouveau ministère, pour tout dire, aurait inévitablement tenu ce triple langage; au Sénat il eût dit: Nous serons conservateurs, mais nous serons républicains sans réticence; à la Chambre des députés: Nous serons républicains, vous le savez, mais nous serons conservateurs sans faiblesse; enfin, se tournant respectueusement vers M. le Président de la République: Monsieur le Président, votre loyauté est bien connue, personne ne doutera jamais qu'elle ait des intermittences; il faut en donner un témoignage public en éloignant de vous les conseils qui menacent sans cesse la République. (Applaudissements à gauche.)

Je vous réponds qu'un ministère eût été alors possible, qu'il aurait vécu, qu'il aurait duré, et que nous serions arrivés à ce terme de 1880 sans les secousses que produit votre politique, et sans les dangers dont elle nous menace, et que je vous exposerai tout à l'heure. (Bruit à droite.)

[...]

M. Bérenger. On reconnaît bien, mes sieurs, que ce poison-subtil et dangereux que la seconde Chambre est disposée à répandre à pleines mains sur notre ordre social, ne s'est pas manifesté jusqu'à présent par des votes bien caractérisés. Alors on abandonne la thèse qui d'abord était soutenue, et on dit: « Ce n'est point un radicalisme actif, soit! ce n'est point un radicalisme qui soit prouvé par des faits; mais, prenez garde! le fond des consciences en est imprégné, et il y a là un mal latent qui va se répandre sur le monde. » Un mal latent! Et c'est à des juges, — car assurément nous sommes constitués en juridiction politique aujourd'hui, — c'est à des juges qu'on vient tenir un pareil langage: « Il n'y a point de faits précis ». (Bruit à gauche. — Plusieurs sénateurs, à droite, quittent la salle.)

M. Valentin. On impose la continuation de la discussion à une Assemblée fatiguée, et on s'en va!

M. Bérenger. Je m'étonne qu'ayant à juger une pareille cause, on ne se croie pas obligé d'en entendre les développements. (Très-bien! très-bien! à gauche.)

Une voix. La cause est entendue!

M. Bérenger. A défaut de faits, on dit: Il y a des intentions et des tendances, car je ne peux pas traduire autrement ce mot inusité qui vient d'être prononcé: « radicalisme latent et silencieux. » Il y a des intentions et des tendances, et pour savoir ce que sont ces intentions, en quoi consistent ces tendances, on apporte, — non pas ici, on ne vous a rien apporté, tant on paraît sûr de vous, messieurs, — mais on apporte à la tribune de la Chambre des députés, quoi? un programme électoral fait en 1869... (Rires à gauche), et proposé dans le tumulte d'une réunion publique. à un homme politique devenu aujourd'hui député. Chose étrange! c'est précisément la comparaison de ce programme avec les votes rendus depuis par la Chambre des députés qui nous rassure.

[...4622...]

Nous nous sommes permis, nous, membres de la minorité, de demander dans la commission à M. le président du conseil, ce que ferait le cabinet dans le cas où sa politique échouerait devant les électeurs. (A gauche: C'est cela!)

D'un mot, M. le président du conseil nous a à la fois rassurés et inquiétés.

Rassurés, en nous disant: Le cabinet se retirera; inquiétés, en nous laissant voir que, sa responsabilité disparue, la nôtre survivra tout entière. (Marques d'approbation à gauche.)

Si nous devons être responsables, j'ai le droit de vous dire: sans doute, il vous sera facile de disparaître et de vous dissimuler; mais nous, nous ne resterons pas exposés aux colères de la nation, si par hasard elle a condamné votre politique! (Très-bien! à gauche.)

Et c'est peu de nous! Ne pensez-vous pas que le troisième pouvoir aussi aura des chances redoutables à affronter? Le Président de la République, restera, sans doute, après vous, il le faut, son devoir l'exige, car, nommé pour un temps fatal, il ne peut devancer, c'est vous qui le dites, le terme jusqu'auquel il doit aller. Donc, après vous, lorsque vous vous serez réfugiés dans cette retraite où vous serez désormais à l'abri, qui se trouvera exposé aux coups? Il y aura le Sénat, d'abord, fatal conseiller; il y aura M. le Président de la République ensuite. (Très-bien! très-bien! à gauche.)

N'y avez-vous pas songé? N'allez-vous pas nous rassurer contre cette éventualité?

Ah! il y avait peut-être une ressource, c'était que le Président de la République, dont la politique eût été condamnée en même temps que la vôtre, suivît un grand exemple qui lui a été donné il y a quelques années; (Ah! ah! à droite) je redouterais, pour moi, cette éventualité; je la redouterais, mais du moins elle sauverait sa personne des atteintes qui peuvent monter jusqu'à elle. (Applaudissements à gauche.)

Vous lui avez refusé ce droit suprême, vous avez fait démentir dans les journaux qu'il fut même libre d'en user.

Il restera ; il fera bien, et je crois pouvoir dire que, malgré la faute dans laquelle vous l'avez entraîné, il restera alors que vous aurez disparu, entouré du respect et de l'appui peut-être désormais unique des républicains conservateurs. (Très-bien ! à gauche.)

Mais quels dangers ne pourront pas l'atteindre ? Croyez-vous que nous serons maîtres des événements, après les avoir déchaînés?

Qui est-ce donc qui sera assez fort pour diriger le courant, le torrent que vous aurez provoqué?

Un sénateur à droite. Il ne faut pas dire ces choses-là !

M. Bérenger. J'entends dire qu'il ne faut pas dire ces choses ! (Si ! si ! à gauche.)

M. Valentin. Nous n'avons pas d'autres raisons d'être que d'entendre cela!

M. Bérenger. Comment ! On voudrait nous [4623] mener les yeux bandés au résultat qu'un échec aux élections peut entraîner?

Voix nombreuse à droite. Non! non!

M. Bérenger. Je suis heureux de vos protestations. Elles prouvent au moins que le sentiment vraiment étonnant qui vient de se manifester n'est pas partagé.

Eh bien, messieurs, laissez-nous donc envisager quels sont les moyens que vous avez de prévenir les dangers que je redoute. Ces moyens dépendront uniquement de votre attitude électorale. Je ne trouve pas qu'à cet égard vous nous ayez bien complètement édifiés. On vous a demandé cependant tout à l'heure à la tribune avec insistance, avec autorité, on vous a demandé quel langage vous tiendriez, quelle politique vous suivriez. Vous vous êtes bornés à répondre que vous pouviez parfaitement bien, quoique ayant combattu sans cesse la Constitution, quoique n'en ayant pas voté l'article principal, quoique vous étant bornés à vous y rallier comme des troupes qui n'ont pas combattu se rallient à la victoire... (Très-bien ! très-bien ! à gauche.) que vous pouviez parfaitement bien en devenir les ministres ; fort bien. Mais vous avez oublié de répondre sur le point capital. Quel langage tiendriez-vous devant les élections? Y parlerez-vous de la République? Vous présenterez-vous comme les défenseurs de la République ? Ah! je sais gré, messieurs, à l'autorité du chef de l'État d'avoir exigé que dans les actes que vous avez présentés au Parlement en son nom, il fût dit qu'il ne serait pas porté atteinte à l'institution républicaine. Mais, permettez-moi de le dire, c'est son langage, cela. Est-ce bien le vôtre? M. le président du conseil a cru pouvoir éluder la réponse; je la lui pose de nouveau.

M. le président du conseil. Je défendrai la Constitution!

M. Bérenger. Vous défendrez la Constitution tout entière ? Vous le permettra-t on ? (Rires approbatifs à gauche.) Vous nous dites que nous sommes les prisonniers du radicalisme. En tous cas, nous avons bien brisé notre prison.

Un membre à droite, Dieu merci !

M. Bérenger. Mais vous, ne serez-vous point les prisonniers des partis que vous allez soutenir? Et vous n'avez pas la prétention, je suppose, de vous présenter au nom des républicains? Pas un seul, pas un seul ne sera avec vous. (Bravos et applaudissements à gauche.) Jugez de ce qui vous attend dans le pays par ce qui vient de se passer dans les deux Chambres. Vous avez ici un homme profondément honorable, profondément respecté de tous les partis, qui a longtemps voté avec vous ; qui, lorsque la question de la Constitution a été appelée devant l'Assemblée nationale, a compris qu'il fallait avant tout, et coûte que coûte, assurer un abri au pays qui depuis si longtemps en était privé, et il a voté avec nous ; mais pour ce vote nécessaire, il n'a pas cessé sans doute d'être un conservateur : c'est l'honorable M. de Lavergne. (Bravos et vifs applaudissements à gauche.)

Et l'honorable M. de Lavergne, le 24 mai, avait voté contre le gouvernement de M. Thiers et contre M. Thiers lui-même. Le 24 mai, il suivait votre politique : si peu qu'il soit républicain, il en rougit aujourd'hui.

Dans votre discours, vous nous avez dit que celui qui avait clos le débat dans l'autre Chambre, c'était le monstre le plus épouvantable de ceux qui vous troublent, celui que vous avez nommé et qui doit suivant vous devenir le champion nécessaire et redoutable de M. le Président de la République.

Je comprends l'importance que vous lui donnez. Il doit vous être sensible, car s'il a grandi depuis quelques mois, ce n'est vraiment que par vos fautes. Eh bien, ce n'est pas exact,

ce n'est pas lui qui a clos le débat, et je comprends que vous n'avez pas été soucieux de vous souvenir de l'orateur qui a porté le dernier la parole. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

Celui-là, il n'a pas voté avec vous le 24 mai ; mais le 24 mai, vous l'avez pris pour votre préfet de police.

Plusieurs sénateurs. Il l'était déjà!

M. Bérenger. Il l'était déjà, me dit-on, mais vous aviez une telle confiance en lui qu'alors que vous renvoyiez tous les autres fonctionnaires, vous jugiez qu'il vous était acquis et vous l'avez gardé. Et c'est peut-être celui-là qui a parlé avec le plus de vigueur contre vous, car la situation que vous avez faite est

vraiment bien singulière. Cette demande de dissolution, savez-vous ce qu'elle a produit dans le pays? elle a apaisé les violents et surexcité les modérés. (Très-bien ! très-bien ! — Double salve d'applaudissements à gauche.)

Elle a apaisé les violents, et je le comprends bien. Ils se souviennent de cette grande et belle parole de Royer-Collard. (Bruit et rires ironiques à droite.)

M. Testelin, *désignant la droite*. Ils prennent Royer-Collard pour un communal ! (Rires à gauche.)

M. Bérenger. Je remarque, messieurs, que vous avez plaisir de ce côté à entendre citer M. Gambetta, mais que vous n'aimez à entendre citer ni Royer-Collard, ni Montesquieu. (Hilarité à gauche.)

Cette parole de Royer-Collard si profonde et si vraie : Quand on persécute des gens pour des opinions qu'ils n'ont pas on les leur donne. (Très-bien ! à gauche.)

Le pays sentant que sous la forme du radicalisme. Vous poursuivez la République qui s'établissait malgré vous : le public devient de plus en plus républicain...

M. Calmon. Très-bien ! très-bien !

M. Bérenger. ...et les violents se rassurent ; vous faites leurs affaires. Savez-vous quelle sera leur défense, quel sera leur programme électoral dans la nouvelle lutte qui va s'accomplir ? Non leurs discours mais les vôtres ! (Vive approbation à gauche.)

Mais les modérés s'inquiètent, et c'est parce qu'ils s'inquiètent qu'ils s'irritent. Ils mesurent le terrain qu'ils avaient gagné depuis le jour où le premier ministère républicain a pu prendre possession du pouvoir ; ils reconnaissent que là où l'on ne voyait que passions violentes, là où tout était difficile, exigeait la lutte la plus vigoureuse, on finissait par rencontrer un esprit de sagesse et de modération qui s'accroissait chaque jour.

On n'était pas arrivé au terme, je vous le concède ; mais il y avait espoir qu'on y arriverait sans secousse ; et, dans tous les cas, il y avait certitude que si les fautes qu'on cherchait à prévenir, et si celles qu'on combattait arrivaient à se résumer dans des votes, on trouverait le second pouvoir, pouvoir sage et pondérateur qui imposerait sa sagesse pour empêcher que des excès ne fussent commis. Nous nous rassurons donc.

D'ailleurs, ces institutions républicaines, que la plupart d'entre nous, dans le parti conservateur républicain, n'ont acceptées que comme des institutions nécessaires et n'ont prises en quelque sorte qu'à l'épreuve, pour en faire l'essai loyal dont parlait l'homme éminent auquel je faisais allusion tout à l'heure, eh bien, ces institutions républicaines, elles deviennent de jour en jour plus solides, plus conservatrices, et grâce au haut patronage de l'illustre homme d'État auquel on avait confié la présidence de la République, il y avait lieu d'espérer qu'en 1880 nous ferions un pas de plus à la fois dans la République et dans la sincère et ferme pratique des principes conservateurs. (Bravos et applaudissements à gauche.)

L'espoir, après un certain moment d'inquiétude, était donc revenu dans la cœur des modérés. Eh bien, cet espoir, vous l'en avez chassé. (Très-bien ! à gauche.) Ce ne sont plus eux qui sont les maîtres aujourd'hui, et c'est vous qui en êtes cause. De là vient leur irritation. Ils sentent que tout le terrain qu'ils avaient gagné, vous le leur avez fait perdre, et qu'aujourd'hui c'est aux violents que vous avez déchaînés que vous avez laissé la parole.

C'est pour cela que, revenant à la question posée, je vous demande avec plus d'insistance, je vous demande quels moyens vous avez d'empêcher qu'il en soit ainsi ? Il ne vous est pas possible de soutenir que vous défendrez les institutions républicaines ; votre passé tout entier proteste, de même que les paroles que vous venez de prononcer tout à l'heure à la tribune en sont une nouvelle preuve. Non, vous n'avez pas voulu la République, et vous ne pouvez vous y résigner. Vous venez de nous le déclarer à l'instant. Mais il nous suffisait pour le savoir de ce mot si fin et si caractéristique — permettez-moi de vous le rappeler, — que vous avez prononcé dans la commission.

« La République, avez-vous dit, soit, mais on oublie que c'est une république ouverte à tout le monde, avec sortie légale à bref délai. » (Rires ironiques et applaudissements à gauche.)

M. le président du conseil. Je n'ai pas dit cela. J'ai parlé de sortie légale en vertu de l'article 8, mais je n'ai pas prononcé ces mots : « à bref délai. »

M. Bérenger. L'honorable président du conseil reconnaît une partie de ma citation ; il conteste seulement les mots « à bref délai » ; seulement, comme il vient de nous dire que, en 1880, chacun retrouverait la liberté de ses votes et de son action, je crois que je n'ai ni amplifié ni exagéré sa pensée. (Protestations à droite.)

M. le président du conseil. Vous ne pouvez pas effacer l'article 8 !

M. Bérenger. Je répète que, je n'ai pas exagérée la pensée de M. le président du conseil ; je l'ai traduite.

Un sénateur à droite. C'est une traduction libre !

M. Bérenger. Ainsi donc vous ne parlerez pas au nom de la République, et vous ferez bien, car si vous parliez au nom de la République on ne vous croira pas.

Voix nombreuses à gauche. C'est vrai ! — Très bien ! très bien !

M. Bérenger. On ne vous croirait pas, et je vais vous dire pourquoi. C'est parce que tous les candidats que vous serez forcés de patronner devant le pays tiendront un autre langage.

Écoutons donc un peu ce que chacun dira. (Bruit à droite. — Parlez ! parlez ! à gauche.)

Quelle cacophonie ! (Rires à gauche. — Rumeurs à droite.) Vous êtes impatients d'en finir, messieurs.

Plusieurs membres à droite. Non ! non !

A gauche. Parlez ! dites tout !

M. Bérenger. Eh bien, je résumerai tout ce que j'allais dire en me bornant à citer le passage d'un article de vos journaux, qui doit être la vérité, puisque M. le garde des sceaux, qui charge ses parquets de poursuivre non-seulement les fausses nouvelles, mais même le mensonge, l'a laissé circuler en liberté. (Rires ironiques à gauche.) Je cite de mémoire : « C'est convenu, nous irons tous à l'assaut de la République, les uns avec le coq, les autres avec l'aigle et les troisièmes avec le lys. » (Approbation à gauche.)

Voilà la cacophonie.

Il faudrait bien pourtant trouver un langage commun. Ah ! chacun d'eux pourra s'en dispenser ; mais le Gouvernement qui parlera pour tous, il faudra bien qu'il trouve ce langage. Or, il n'y aura qu'une chose commune, ce sera l'assaut contre la République.

A gauche. Évidemment !

Un sénateur à gauche. Et le cléricisme ?

M. Bérenger. Donc si le cabinet veut tenir un langage dans les élections, il sera obligé de tenir celui-là ; mais je crois qu'il s'en dispensera, et, faute de pouvoir soutenir une doctrine, il se rattachera malheureusement à un homme.

N'en avez-vous pas vu la preuve dans les [4624] derniers mots qui ont été prononcés par M. le président, du conseil. L'élection, vous a-t-il dit, ne sera pas une élection de principe, ce sera une rivalité. Il a osé dire cela ! (Bruit à droite. — Oui ! oui ! à gauche.) Ce sera une rivalité entre deux hommes !

M. le président du conseil. C'est une erreur, ce n'est pas cela que j'ai dit ! (Réclamations à gauche.)

[...4625...]

M. Bérenger. Tandis que la tranquillité règne dans nos rangs au point de vue du résultat républicain des élections, le découragement est dans les vôtres. (Protestations à droite.) Ah ! Combien j'en connais, de ces esprits honnêtes et sincères qui croient ne pas pouvoir vous refuser, — je me trompe, — ne pas pouvoir refuser au chef de l'État la dissolution qu'il réclame d'eux ; combien j'en connais qui traînent ici leurs pas découragés... (Rires à droite. — C'est vrai ! à gauche) et demandent avec angoisse si, du moins, on est bien sûr du succès. (Très-bien ! à gauche.)

Eh bien, non ! On n'en est pas sûr, et c'est parce qu'on n'en est pas sûr qu'on emploie ce moyen extrême, le nom du Maréchal.

Réfléchissez-y ! Le nom du Maréchal a été un talisman dans les dernières élections, je le veux bien.

Plusieurs sénateurs à droite. On l'a usurpé !

M. Bérenger. A une condition, cependant : vous m'accorderez bien que, dans tous les succès qui, je le reconnais, ont été obtenus de part et d'autre, le nom du Maréchal était allié avec le mot de République. (Vive approbation à gauche.)

Un sénateur à gauche. La République d'abord !

M. Bérenger. Oui, c'est vrai ! c'est au nom du maréchal de Mac Mahon et de la République que les élections ont été faites.

C'est grâce à cette salutaire alliance, que je voudrais voir se continuer, qu'un certain nombre de républicains même avancés, — vous avez eu raison de le dire, — sont entrés dans la Chambre des députés. Mais je demanderai aussi combien de conservateurs ne leur ont pas dû leur succès. Il faut cependant en faire le compte. Et quand je parle de la Chambre des députés seule, j'ai tort ; dans les élections pour le Sénat la même chose s'est produite.

Un sénateur à gauche. Surtout au Sénat !

M. Bérenger. Et je ne crois pas, messieurs, qu'il y en ait dix d'entre vous...

M. de Gavardie. J'ai bien été nommé, moi !

M. Bérenger. ... pour ne pas dire qu'il n'y en a peut-être pas un seul qui, parlant aux électeurs de son dévouement au Maréchal, n'ait dit aussi qu'il acceptait la République. (Interruptions.)

M. le président. N'interrompez pas !

M. de Gavardie. On nous interpelle !

M. Bérenger. J'ai donc le droit de dire que ce qui a réussi dans les dernières élections, c'est cette coalition — bonne et, excellente coalition celle-là — cette alliance naturelle et rassurante de la République et du chef de l'État!

Mais, prenez garde ! aujourd'hui vous allez prononcer le divorce, et dans les élections que va-t-on voir ? Tous les républicains, tous sans exception, d'un côté; de l'autre, le nom que vous y aurez imprudemment jeté. Vous aurez donc encore le Maréchal, oui ! Mais vous l'aurez avec tous les partis hostiles, vous l'aurez contre les républicains. (C'est cela ! à gauche.)

Prenez garde alors à une chose, c'est que malgré la loyauté de ses intentions, mais bien à cause des soupçons qui existent sur les vôtres, on ne se dise que celui dont le nom est invoqué partout contre les républicains est désormais l'adversaire de la République.

Dès lors je vous déclare que votre talisman est brisé... (Très-bien! très-bien! à gauche. — C'est cela !), et que vous ne pouvez plus compter sur les succès que vous annoncez. Si vous ne pouvez plus compter sur ces succès, que va-t-il donc se passer? Ah! messieurs, pardonnez-moi... (Interruptions à droite. — A gauche: Parlez! parlez!)

Messieurs, je me trompe sans doute... (Nouvelle interruption.)

[...]

M. Bérenger. Permettez-moi de protester. Je me ferais donc bien illusion en croyant que j'ai écarté tout esprit de parti de ma discussion. Je vous l'affirme, le sentiment qui me dirige n'est pas le désir d'accuser des ministres dont je respecte les hautes qualités, les opinions et jusqu'aux intentions. Je crois l'avoir suffisamment manifesté : le sentiment qui me guide, c'est celui d'une profonde, d'une réelle affliction, en voyant que, pour des griefs véritablement chimériques, on risque de nous conduire aux abîmes que j'entrevois. Je dis abîmes et, en vérité, je ne crois pas exagérer.

Si vous réussissez, je ne vous demande pas ce que vous ferez, je le sais assez et je vous assure que cela ne m'effraye pas, car je crois que, quoi qu'il arrive, le sentiment public reprendra le dessus, et que nos institutions se sauveront d'elles-mêmes.

Mais si vous échouez, deux éventualités peuvent se présenter : ou bien l'un des partis que vous espérez dominer arrivera à vous dominer vous-mêmes, et que se passera-t-il? Ou bien le parti que vous voulez combattre, précisément le parti radical, l'emportera sur vous, et dites-nous ce qui surviendra? Nous vous l'avons demandé dans la commission; vous nous avez fait la réponse que je rappelais tout à l'heure : Le Gouvernement se retirera, et le Président de la République pourra chercher d'autres conseils. C'est lestement dit !

Mais, véritablement, lorsqu'on veut associer des hommes sérieux, des hommes de conscience et d'honneur, lorsqu'on veut les associer au péril d'une politique qui peut avoir de tels dangers, il faut leur dire autre chose que ceci : Si j'échoue, je me retirerai. Il faut montrer qu'on a tout prévu et tout assuré, qu'il n'y a point de conséquences fatales, ou que, s'il en surgit, le remède est trouvé. Il faut prévoir tout cela, sinon j'ai le droit de vous dire : Vous n'êtes pas dignes du pouvoir, vous n'êtes pas de véritables hommes d'État. (Bravos à gauche.)

Le véritable homme d'État, quand il s'engage dans une action aussi hardie, ne doit pas seulement prévoir le succès qu'il poursuit, il doit prévoir aussi l'échec qui peut survenir ; et lorsque ce n'est sa seule responsabilité qu'il met en jeu, il a le devoir impérieux de dire à ses auxiliaires : Si nous échouons, il y a une retraite assurée contre la défaite, et, dans tous les cas, le pays n'aura pas à pâtir. Ceci, vous ne le faites pas, vous êtes dans l'impuissance de le dire et de le faire. (Très-bien! — Bravos à gauche.)

Je parlerai de la première hypothèse : celle des succès de celui des trois partis qui vous dominera ou qui peut vous dominer... (Bruit à droite). Vous ne voulez plus écouter, messieurs...

Plusieurs sénateurs à droite. Si ! si !

M. Bérenger. Elle éveille des pensées douloureuses, car elle peut laisser entrevoir des horizons de violences. Dieu me garde de croire que vous vous associeriez à un coup de force ! vous, ni vous, ni surtout M. le Président de la République. Je suis absolument convaincu que les uns et les autres, mis en présence de cette nécessité qui viendrait à s'imposer, vous ne garderez pas un instant le pouvoir. Mais est-ce une raison suffisante de sécurité? Non, assurément. Et mes alarmes augmentent, au contraire, puisque, ceux qui seuls pourraient lutter et combattre, viendront à nous manquer. Que restera-t-il alors ?

Pensez-vous que nous puissions avoir un moment confiance, qu'il ne sera rien tenté, vous éloignés?

Il suffit d'écouter les journaux du parti, écoutez-les, messieurs, dans leur excitation, et songez que tandis que des poursuites sont ordonnées pour la moindre fausse nouvelle, on laisse l'injure atteindre le sommet même de notre édifice constitutionnel ? (Très-bien ! à gauche.)

Le mensonge, reproduit par un journal républicain, est un délit qui doit être poursuivi; mais l'outrage, porté à cette puissance, contre l'homme qui occupe le poste le plus élevé dans nos institutions, c'est une peccadille qui doit être supportée ! (Applaudissements à gauche.) Si elle doit être supportée, à la bonne heure ! Supportons tout ; mais, au moins, il m'est permis de dire que celui de ces partis qui est votre associé et qui a le plus de chances de réussir, celui-là a de sinistres desseins. Croyez-vous qu'à l'heure actuelle, après l'expérience qu'il en a, le pays acceptera un coup de force?

Un sénateur à gauche. Non ! (Rires à droite.)

M. Bérenger. Le pensez-vous? Faites-le, vous verrez s'il l'accepte ! A plusieurs reprises dans notre histoire... (Rires à droite.)

M. Tolain, *s'adressant à la droite.* Et vous qui riez des coups d'État, essayez donc de recommencer les infamies de Décembre !

M. le comte de Tréveneuc. Vous savez bien que nous n'en voulons pas plus que vous.

M. Bérenger. Je vois que vous n'en voulez pas ; mais ce qu'on vous conseille, l'action à laquelle on demande votre assentiment peut y conduire. (Très-bien ! à gauche.)

C'est à l'honorable M. de Tréveneuc qui m'interrompt que nous devons cette disposition protectrice et j'ai bien alors le droit de rappeler à tous ceux que l'avenir inquiète que la loi offre aujourd'hui aux hommes d'ordre une ressource contre la violation du droit.

[4626] Dans la crainte que les Assemblées pussent être violées, il a fait voter, — je l'ai voté avec lui, malgré quelques défiances de la part de mes amis, — qu'en cas d'attentat contre elles les conseils généraux se réuniraient spontanément, prendraient en mains l'administration départementale, assureraient la tranquillité publique, ce qui suppose même la réquisition de la force armée ; et qu'après avoir fait ce premier acte, ils auraient le devoir de nommer deux délégués pour se réunir, et veiller à la reconstitution du parlement violé.

Voici ce qui a été voté.

Eh bien, que le pays connaisse cette loi, et il la connaîtra bientôt...

M. le comte de Tréveneuc. Cette loi est sans application possible à présent. (Protestations à gauche.)

M. Bérenger. Elle est sans application possible, à présent ? Ah ! vraiment ! (Rires et bravos à gauche.)

Je crois comprendre l'interruption de l'honorable M. de Tréveneuc, — reniant la loi... (Non ! non ! à droite.)

M. le comte de Tréveneuc. Je ne renie pas la loi, je serais prêt à la présenter encore ; mais je dis que, dans les circonstances actuelles, elle ne peut avoir aucune application. (A gauche : Oh ! oh !)

M. Bernard. C'est comme si vous la reniez !

M. le comte de Tréveneuc. Si le cas se présentait, je serais encore le premier à en demander l'application.

M. Bérenger. Je suis heureux d'avoir provoqué l'explication de M. de Tréveneuc. Il me dit : Au cas où un coup d'État serait tenté, je serais le premier à réclamer l'application de la loi que j'ai fait voter.

Je retiens ses paroles et je lui réponds : Qui ne serait alors avec vous ! Qui ne voudrait épuiser la résistance légale ? Qui ne prendrait confiance avec la loi ? Quel citoyen lui refuserait son concours ?

Du moins dans ces honteuses luttes, on ne verra plus la force hésiter. (Protestations à droite.— Parlez ! parlez ! à gauche). Le devoir sera clair pour tous et notre brave armée...

M. le général d'Aurelle de Paladines. L'armée ne fera jamais rien d'illégal ! (Applaudissements à gauche.)

M. Bérenger. Je recueille avec joie cette parole de la part d'un des représentants les plus braves et les plus patriotiques de notre généreuse armée. (Très-bien ! — Bravos à gauche.)

Non, ni l'armée ni ses chefs, car il n'y a aucune distinction à faire dans leurs sentiments, ne voudront jamais prêter la force dont ils disposent, à un coup de violence. (Vive approbation à gauche.)

Il reste l'autre hypothèse et véritablement je suis désolé de n'avoir pas fini. (Parlez ! parlez !)

Mais je m'excuse de votre fatigue, en vous rappelant que c'est vous qui m'avez contraint de vous l'imposer.

L'autre hypothèse n'a assurément rien d'impossible. Quand on engage une lutte, il est sage de prévoir le double résultat qu'elle peut entraîner. L'autre hypothèse, c'est le triomphe précisément du parti contre lequel vous voulez aujourd'hui témérairement et inutilement lutter. Eh bien, supposons un moment qu'il l'emporte.

La majorité que vous voulez dissoudre occupe 360 sièges, elle revient plus forte, et elle revient avec l'irritation de la lutte engagée en quelque sorte corps à corps contre elle, elle revient après avoir recueilli l'écho des ressentiments violents déchaînés contre les auteurs de l'acte qu'on vous conseille et contre ceux

qui l'auront accueilli. Eh bien, dites-moi ce qu'elle fera ? Messieurs, il est facile de le dire et c'est vous-mêmes qui lui aurez tracé sa conduite.

Le Président de la République, dites-vous, à l'heure actuelle où il était si facile de lutter victorieusement encore, n'acceptera pas qu'aucune parcelle de son pouvoir lui soit enlevée par ceux que vous appelez les radicaux. Eh bien, c'est son pouvoir tout entier qui sera mis en échec ? Il ne se retirera pas, dites-vous. Mais dans cette hypothèse, c'est la lutte, et la lutte que dans des conditions moins graves vous venez de lui faire déclarer impossible.

Tenez, il n'y a point de doute, les événements seront supérieurs aux volontés.

Alors, cette Chambre nouvelle se réunit au Sénat. C'est un congrès. Un Président est nommé. Qui est-il ? Peu importe ! Il représente les idées qui ont triomphé ! Il a le droit de demander la modification de nos institutions... (Non ! non ! à droite.)

M. Bernard. C'est certain !

M. Bérenger. Mon interprétation constitutionnelle est certaine. Ce n'est pas dans la loi qui a confié le pouvoir pour sept ans au maréchal de Mac Mahon personnellement qu'est accordé le droit de réclamer la révision de la Constitution, c'est dans la loi constitutionnelle elle-même qu'il est dit, non pas que le maréchal de Mac Mahon, mais que le Président de la République a le droit de réclamer dès aujourd'hui la révision de la Constitution.

Quel que soit donc le Président de la République, il a le droit de réunir le congrès et de lui poser toutes les questions constitutionnelles. J'ai supposé une hypothèse extrême, assurément : il faut se les présenter toutes à l'esprit lorsqu'on déchaîne contre soi les hasards des événements. (Très-bien ! à gauche.) Cette hypothèse extrême, la voici : Le Président de la République est nouveau, le congrès est nouveau ; ils envisagent la Constitution dans son ensemble et se souviennent de ce que le premier orateur qui est monté à cette tribune vous a dit dans un langage énergique : « Le Sénat juge aujourd'hui, mais il sera aussi jugé aujourd'hui ». Se souvenant de cette parole, les gens qui auront cru qu'au 16 mai on a commis une faute, qui voudront en faire retomber les conséquences sur le dernier pouvoir responsable qu'ils auront sous les yeux, ceux-là auront le droit de dire : Renouvelons la discussion des deux Chambres !

Messieurs, je n'ai rien de plus à vous dire. Envisageant et résumant d'un seul mot toutes les éventualités, toutes les considérations que je vous ai exposées, je me permets de vous dire, pour terminer : L'acte du 16 mai a cette conséquence ou peut l'avoir, qu'il attaque l'un des pouvoirs, qu'il s'exposa à compromettre la second, sous prétexte de le sauver, qu'il livre d'avance le troisième, celui devant lequel nous sommes, à la plus terrible des responsabilités. (Applaudissements à gauche.)

Ainsi, ce n'est pas seulement la Chambre des députés qui est ébranlée par sa politique, c'est tout ce qui compose l'ensemble des pouvoirs publics : Chambre de députés, pouvoir exécutif, Sénat. Tout vacille, tout chancelle et tout peut être précipité suivant les circonstances, dans les conjonctures les plus redoutables.

Eh bien, messieurs, s'il n'y a pas d'exagérations dans ce que je dis... (Non ! non ! à gauche) ; s'il est vrai que je ne me fasse pas, comme j'ai la douleur de le croire, des exagérations qui ne seraient point fondées, il me reste à vous le dire, je vous en supplie, réfléchissez, songez à toutes ces conséquences ; voyez ce qui en résulterait, non pour vous, non pour le corps auquel vous appartenez, mais pour le pays ; songez à la longue période d'agitation, de trouble, de ressentiments, de haines qui s'abattraient. Et en présence de tous cela, ne votez pas la dissolution ; rendez-moi la justice que ce n'est pas au nom d'un parti que je vous le demande ; non, messieurs, et je m'élève plus haut, c'est au nom de ce que nous avons de plus cher au monde, au nom de ce sentiment qui a fait l'antiquité si grande, que nous avons peut-être trop méconnu dans nos derniers malheurs, et que nous avons le devoir de relever avec le pays, *pro patriâ*, oui, pour le pays, si patient, si laborieux, si confiant encore dans notre sagesse, malgré toutes nos discordes, si calme malgré les agitations qui régnent parmi nous, si calme aujourd'hui, oui, mais demain peut-être irrité de nos inutiles et lâches complaisances. (Applaudissements répétés à gauche. — L'orateur, en regagnant son banc, reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues.)

[...]

Journal officiel de la République française — 23 juin 1877

[...4678...]

M. Laboulaye. Messieurs, je ne viens point répondre au discours que vous venez d'entendre. D'abord, je n'aime pas les récriminations ; et quant aux espérances que l'honorable ministre a exprimées, quant à ses chants de victoire avant la bataille, cela réveille en mon esprit de tristes souvenirs. (Très-bien ! à gauche.)

Presque toujours, en politique, ces chants de victoire se produisent à la veille de la défaite. (Très-bien ! très-bien ! et rires à gauche.) Non, la question que je vous demande la permission de discuter devant vous et qui intéresse au plus haut degré le Sénat, la France et M. le Président de la République...

M. Barthélémy Saint-Hilaire. Ajoutez même l'Europe.

M. Laboulaye. ... est une question constitutionnelle que plusieurs des orateurs ont touchée et sur laquelle, à mon sens, ils n'ont pas suffisamment insisté, car en ce moment, ce n'est pas seulement de la dissolution qu'il s'agit, c'est de la perversion du régime constitutionnel. (Approbation à gauche.)

Si nous n'y prenons garde, nous qui aimons tous également la liberté, — et je ne fais de distinction entre aucun des partis de cette Chambre, — si nous n'y prenons garde, nous allons tout droit au régime personnel. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

Nous avons fait, messieurs, le 25 février, une République parlementaire. On pouvait faire une République d'une autre forme ; on aurait pu, comme aux États-Unis, mettre le Président et le ministère en dehors des Chambres et avoir un Président qui gouvernerait seul et sans contrôle.

Un sénateur à droite. C'est le meilleur système.

Voix à gauche. Respectez la loi !

M. Laboulaye. Un de nos collègues dit : C'est le meilleur système. Je ne dis pas non ; mais on ne l'a pas adopté. La France, par un penchant tout naturel, en est revenue à ses idées constitutionnelles, à ces habitudes qu'elle n'avait pas perdues sous l'empire ; elle s'est souvenue des jours heureux de la Restauration ; elle s'est souvenue de la prospérité du règne du roi Louis-Philippe ; elle a établi une République parlementaire.

Je dirai même que cette République parlementaire a été une transaction entre les monarchistes constitutionnels et les républicains. (Très-bien ! très-bien ! au centre et à gauche.)

Nous avons abandonné plusieurs de nos principes, tels que la permanence des Assemblées ; vous avez abandonné le chef de l'État et il s'est fait un accord que nous devons tous conserver.

Or, le régime parlementaire nous le connaissons tous. Ce régime est né en Angleterre, et ce n'est pas à M. le président du conseil, qui en sait plus long que moi sur ce point, que j'apprendrai que, pendant le dix-huitième siècle, on a lutté contre des prétentions qui ressemblaient beaucoup à celles que nous voyons naître aujourd'hui. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.) M. le président du conseil se rappellera qu'en 1807, il y a soixante-dix ans, le roi Georges III invoquait sa conscience et sa responsabilité et qu'aux applaudissements de la Chambre on répondait : Le roi ne peut faire aucun acte de gouvernement personnel, le roi n'a d'autre conscience que celle de son ministère responsable... (Très-bien ! très-bien ! sur les mêmes bancs.) ... et quand le roi transmet au ministère les sceaux de l'État, sa conscience les accompagne.

Voilà, messieurs, les vrais principes du régime constitutionnel (Approbation au centre et à gauche), tel qu'on l'applique en Angleterre, tel qu'on l'applique en Belgique, en Hollande, en Italie. Le chef de l'État ne peut pas agir, ne peut pas faire un seul acte sans un ministre responsable ; il est l'arbitre des partis ; il n'a jamais le droit de prendre le rôle [4679] de combattant. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

Eh bien, messieurs, ce rôle qui a honoré la reine Victoria, qui fait la gloire du roi Victor Emmanuel, des deux Léopold, du roi de Hollande, ce régime que nous connaissons tous, le ministère actuel le conserve-t-il ? Est-ce lui qui couvre le Maréchal, ou est-ce le Maréchal qui couvre le ministère ? (C'est cela ! — Très-bien ! et applaudissements à gauche.)

Au début de toute cette affaire, je rencontre une lettre, une lettre qui n'est pas contresignée. Eh bien, messieurs, M. le maréchal de Mac Mahon, dont je ne parlerai jamais qu'avec le plus grand respect, et ce n'est pas la première fois que je cite son nom à cette tribune, M. le maréchal de Mac Mahon a le droit d'écrire toutes les lettres qu'il lui conviendra d'écrire, mais M. le président de la République ne peut pas écrire une lettre destinée à la publicité, si cette lettre n'est pas revêtue d'un contresceau (Très-bien ! très-bien ! à gauche) et par conséquent, cette lettre, politiquement, n'existe pas. (Très-bien ! à gauche. — Oh ! oh ! à droite.)

Maintenant, on nous dit : M. le maréchal demande la dissolution. Comment se passent les choses dans un pays véritablement constitutionnel ? et vous allez voir, messieurs, combien ces formalités qui, peut-être, vous sembleront de la théorie, sont protectrices des droits de tous, et surtout protectrices des droits du chef de l'État, car je, ne crains pas de le dire, ce que je défends le plus énergiquement en ce moment, ce sont les droits du Président de la République. (C'est vrai ! Très bien ! à gauche.)

Il était permis à M. le Président de la République de nommer un ministère ; c'était son droit. Ce ministère nommé devait se présenter devant les Chambres, discuter son programme et, accepté, gouverner ; vaincu, demander la dissolution.

Mais croyez-vous que la situation serait la même aujourd'hui si c'était le ministère qui venait vous dire : Nous avons conseillé au Maréchal de dissoudre l'Assemblée, ou si, au contraire, il vient vous dire : C'est le Maréchal qui demande la dissolution? (Approbation à gauche.)

Dans le premier cas, nous avons affaire à un ministère avec lequel nous pouvons nous expliquer. Nous l'approuverons ou nous le combattons, mais enfin il y aura dans le centre de l'État un point fixe qui ne sera pas troublé, il y aura un homme répondant de la paix publique et un ministère prenant toute la responsabilité pour lui.

M. le duc de Broglie, *garde des sceaux, ministre de la justice, président du conseil*. J'ai dit que nous prenions toute la responsabilité de la demande.

Je l'ai dit hier.

M. Laboulaye. Je suis tout prêt à accepter les explications que M. le président du conseil voudra bien me donner, et je serais très-heureux s'il voulait bien déclarer à cette tribune que c'est lui qui demande la dissolution.

M. le président du conseil. Non, nous prenons la responsabilité !

M. Laboulaye. Je n'ai pas besoin de dire que si on refusait la dissolution, M. le Maréchal ne pourrait pas rester dans une situation semblable.

Eh bien, vous n'avez pas le droit d'engager la responsabilité du Maréchal. (Très-bien ! et applaudissements à gauche.) Vous êtes, permettez-moi de le dire, un peu comme les avocats généraux. Quand ils parlent, ils sont des avocats qui se croient tout permis ; quand on leur répond, ce sont des magistrats auxquels on n'a le droit de rien dire! (Rires.) Quand nous vous demandons voire responsabilité, vous l'offrez, et quand nous demandons si le Maréchal interviendra, vous le faites intervenir, Sa personne, sa main paraît partout. Maintenant, qu'allez-vous faire ? Vous allez arriver aux élections. Vous y arrivez, je n'ai pas besoin de le dire, pour des raisons qui ne me paraissent pas acceptables.

Je ne suis pas de ceux qui ont approuvé toujours ce qu'a fait la Chambre des députés ; il y a surtout un point sur lequel je tiens à m'expliquer aujourd'hui, à cette tribune où personne, peut-être ne remontera de quelque temps, c'est sur la question religieuse.

Je reconnais que, la Chambre des députés avait été provoquée par des actes profondément regrettables, mais, en même temps, je déclare que dans des questions brûlantes comme les questions religieuses, il faut procéder avec une prudence excessive, et qu'avec les prêtres, comme avec les femmes, il n'est pas permis d'avoir trop raison. (Rires et applaudissements à gauche.)

J'ajoute que j'ai toujours regardé comme d'une profonde imprudence ces mots qui sont des symboles de guerre ; et quand le mot : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » a été prononcé, et je ne m'attendais pas à leur voir opposer une réponse aussi creuse et aussi vide : « le radicalisme, voilà l'ennemi ! » J'avoue que j'ai été un peu étonné quand j'ai vu M. le président du conseil nous donner cette définition du « radicalisme latent » dont l'honorable M. Bertauld a parlé si spirituellement tout à l'heure.

Je m'imaginai que la révolution de 1789, dont on parle beaucoup, avait été faite pour affranchir tous les hommes et toutes les idées.

Aujourd'hui, dans un gouvernement parlementaire, on a le droit de demander tout ce qu'on veut, et par une raison bien simple, c'est qu'il faut que toute idée, pour réussir, commence par conquérir l'opinion publique, œuvre de longue haleine, œuvre lente et qui dépouille l'idée de tout ce qu'elle peut avoir de dangereux et de désastreux. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.) On ne peut pas prétendre qu'il y ait aujourd'hui une réforme financière, politique, administrative, à laquelle on ait le droit de dire : Non, tu ne te feras pas !

Messieurs, nous ne sommes pas infaillibles; je me souviens, — j'aime mieux prendre mes exemples en Angleterre qu'ailleurs, — je me souviens que, quand commença l'agitation Cobden pour l'affranchissement du commerce des blés, on cria que la propriété était menacée... que c'était une atteinte portée à la propriété.

Il fallut trois ans de luttes ; au bout de trois années, on accepta la révolution, qui se trouvait alors une révolution bienfaitrice.

Je ne puis pas comprendre ce que c'est que radicalisme.

Il y a des radicaux, il y a des hommes dont l'imagination est malsaine, malade, parce qu'ils ont souffert, parce qu'ils ne sont pas suffisamment instruits ; ces hommes peuvent avoir des théories coupables, fausses du moins, qui les mènent à des actes coupables, car il n'y a que les actes qui soient coupables. Eh bien, qu'y a-t-il à faire pour cela? La publicité; là est le grand correctif. (Très-bien ! très-bien !) Il n'y a pas une seule de ces questions qui ne s'apaise par la discussion.

Est-ce que vous ne voyez pas qu'aujourd'hui vous n'en êtes même plus aux vues, aux idées émises en 1848?

Est-ce que vous ne voyez pas que pour la discussion, l'ouvrier s'est éclairé et que s'il fait des demandes, qui peut-être ne sont pas très-raisonnables, il n'en est plus à demander aujourd'hui le droit au travail, le crédit universel, et toutes ces folies impraticables? Ce qu'il demande peut être excessif, exagéré, mais il demande dans la limite de ses droits, et après tout il se soumet à l'examen de l'opinion publique. (Très-bien! très-bien! à gauche.)

On s'inquiète beaucoup des agitations de la Chambre. Eh, messieurs, une chose m'étonne, c'est que vous n'ayez jamais remarqué qu'à ces agitations de la Chambre correspond la tranquillité la plus parfaite dans le pays (Très bien! très-bien ! à gauche), et que vous ne vous soyez jamais demandé, la raison de ce phénomène. Elle est bien simple, c'est que chacun se dit qu'il a là bas un député, un homme, qui portera sa plainte à la tribune et qu'il n'y a pas de rêveur, peut-être, qui ne se dise qu'un jour son idée triomphera. Rayons donc ce mot de radicalisme. C'est toujours avec des mots qu'on proscriit les hommes. (Très-bien ! très-bien! à gauche.)

Je ne suis pas bien ancien dans la vie parlementaire, mais j'ai déjà vu « l'ordre social » qui a disparu, le « péril social » qui l'a remplacé ; aujourd'hui c'est le « radicalisme », on voit poindre à l'horizon la « transformation sociale. »

Non, personne ne peut dire à une idée : tu t'arrêteras, et il n'y a pas au monde de ministère qui puisse se mettre en travers de ce qui sera peut-être le progrès de l'avenir.

Maintenant, laissons cela. C'était votre droit de demander la dissolution une fois que vous la preniez à votre compte.

Mais comment allez-vous faire ces élections? Là encore je ne suis pas rassuré. J'entends dire partout : on mettra d'un côté le Maréchal et d'un autre côté un autre personnage, et l'on ajoute : « Cela n'est que justice, car aux dernières élections on s'est recommandé du nom du Maréchal et l'on a trompé les électeurs. »

Eh bien, messieurs, sur ce point, je crois pouvoir protester. C'est moi qui, par hasard, dans la discussion de cette loi de la presse dont on parlait tout à l'heure, lorsque M. Buffet nous demandait notre programme et ne nous montrait pas le sien, lui ai répondu : Notre programme est bien simple ; nous irons aux élections en disant : Le Maréchal et la République. Le Maréchal, c'était pour nous le symbole du pouvoir établi ; la République, c'était nos institutions. (Très-bien ! à gauche.) Mais que j'aie cru à ce moment que je défendais une politique personnelle et que le Maréchal dirait un jour à la Chambre: Je ne peux pas marcher avec vous ; sortez ! j'avoue que cette pensée ne m'est jamais venue, et je suis sûr qu'elle n'est pas davantage venue aux électeurs. Nous exprimions cette pensée bien simple que peut exprimer un Italien quand il dit : « Le roi et la patrie ; » sans croire que le roi Victor-Emmanuel va demain se transformer en dictateur.

Je dis que vous ne pouvez pas faire les élections sans compromettre le nom du Maréchal. Déjà vous avez pu voir dans cette séance combien de discussions aiguës ! Nous avons assisté tout à l'heure à une sorte de lutte entre le Maréchal et M. Jules Simon. Est-ce là cette sérénité que la Constitution donne au Maréchal ? Est-ce là ce que nous avons désiré ? Est-ce là ce que nous avons voulu? Est-ce cette situation que nous avons voulu faire à l'homme honorable auquel nous avons confié les destinées de la patrie? Assurément, non. Et vous allez faire intervenir son nom dans les élections et séparer ce que nous avons uni? Le Maréchal et la République, c'était un symbole qui appartenait à tout le monde. D'un côté, vous mettez le Maréchal, et de l'autre la République. C'est la discorde que vous introduisez dans le pays. Car enfin, vous en êtes réduits à cet état, à cette condition, — je parle du ministère, — que quiconque se dit républicain, si modéré qu'il soit, ne peut pas être soutenu par le Gouvernement. (Très-bien ! à gauche.)

Vous avez donc d'un côté la moitié de la nation, peut-être plus que la moitié ; de l'autre trois partis. Je ne veux rien leur dire de désagréable, grand Dieu ! mais la seule chose que je me permettrai de dire, c'est que vous avez renoncé à un arrangement pacifique. A la dernière Assemblée, en reculant le droit de révision jusqu'en 1880, nous avons voulu laisser-et réserver à chaque parti ses espérances. Nous nous disions que ces espérances étaient peut-être bien frivoles, mais qu'il valait mieux les laisser nourrir que de les contrarier vivement.

[4680] Mais aujourd'hui, qu'allez-vous faire ? un plébiscite. Ce plébiscite sera proposé probablement dans ces termes : Le Maréchal ou la République. Mais ce mot Maréchal voudra dire ce qui n'est pas la République. (Très-bien ! à gauche.)

Au banc des ministres. Mais non ! mais non !

M. Laboulaye. Voilà ce que vous ne pouvez pas éviter. Je ne doute pas du bon vouloir du ministère. Il n'est jamais entré dans mon âme de voir le mal ; j'en suis incapable. Je crois que le ministère a été réellement effrayé ; il a vu une situation nouvelle, il a vu des classes nouvelles qui s'élevaient, qui montaient : cela l'a effrayé ; il s'est dit que les gens qui ne sont pas préparés à la liberté, telle qu'ils l'entendent, sont un danger pour la patrie : il veut les arrêter.

Ce que je reproche au ministère, ce n'est pas d'avoir accepté le ministère, je le répète, c'est d'avoir compromis le nom du Maréchal.

Vous allez aux élections et vous dites : Nous l'emporterons ! Cela me semble bien difficile, et je vous dirai pourquoi. Je ne prétends pas être prophète ; tout est possible, mais je pourrais bien prophétiser, par exemple, qu'il reviendra très-peu de légitimistes et qu'ils seront victimes en cette circonstance, comme ils l'ont été tant de fois, de leur abnégation. Suivant toutes les apparences, ce sera les bonapartistes qui l'emporteront.

Un sénateur à droite. Vous voulez toujours nous diviser.

M. Laboulaye. Je ne veux pas vous diviser ; je n'ai pas besoin de faire cette œuvre ; elle se fait toute seule. (Très-bien ! à gauche.)

Défendre un Gouvernement sans que ce Gouvernement ait un nom, sans que ce Gouvernement représente une idée commune, sans qu'il soit la personnification de la patrie ; défendre un Gouvernement quand il ne représente que des espérances diverses, c'est une chimère ; les hommes sont des hommes, et quand ils ne sont unis ni par les idées, ni par les sentiments, ils se divisent. (Très bien ! très-bien ! à gauche.) Eh bien, je dis qu'à mon avis vous ne l'emporterez pas, et pour cela ma raison est bien simple : vous êtes, permettez-moi de vous le dire, dans une erreur analogue à celle de la noblesse en 1789. Vous vivez dans le monde des salons, — je ne veux pas dire du mal des salons, ce serait d'abord me mettre mal avec les dames ; et puis, je ne veux pas toucher à ces fleurs de l'esprit et de la grâce française — mais en politique, les salons sont des conseillers détestables, ce sont des clubs transformés. (Approbation à gauche.)

C'est là que vous allez prendre vos inspirations ; nous, nous les prenons autre part.

Voyez ce qui s'est fait depuis soixante ans ; n'apercevez-vous pas que le travail affranchi a donné à la France des générations nouvelles, appelées aujourd'hui au premier rang dans la vie politique et qui n'ont rien de commun ni avec vos souvenirs, ni avec vos espérances ?

Est-ce que vous ne voyez pas que l'ouvrier peu à peu devient mécanicien, petit propriétaire ; que le vigneron a pris la terre ; que l'avocat et le médecin ont aujourd'hui acquis de l'influence ; et si vous hésitez sur ce point, demandez à M. le ministre de la guerre la liste des bourses dans nos grandes écoles, à Saint-Cyr, à l'école polytechnique. Vous verrez que c'est d'en bas, que partent les hommes qui travaillent, et que ces mêmes hommes représentent aujourd'hui toute la société ! (Applaudissements à gauche.)

M. de Fourtou, *ministre de l'intérieur.* Très-bien ! très-bien ! Ils sont conservateurs ceux-là !

M. Laboulaye. Ces hommes qui, pour la plupart, n'ont pas reçu d'éducation, qui n'ont pas étudié l'histoire de France, connaissent une seule chose, la Révolution, — c'est là leur histoire, ce sont leurs annales vous allez leur dire : On va vous ôter la République ! et vous croyez qu'ils l'accepteront ?

Mais, messieurs, quand nous avons fait la République, nous qui n'étions que des républicains du lendemain et du surlendemain, croyez-vous que nous n'ayons pas eu une pensée patriotique ? Croyez-vous que nous n'ayons pas vu que ce qui manquait à ce pays, après la guerre, c'était d'avoir une patrie ? La forme vivante d'une patrie donnait à chaque français un certain orgueil d'être français.

Eh bien, la République pouvait faire cela. (Bravos à gauche.)

Il n'y a pas de paysan en Suisse, pas de soldat, de laboureur en Amérique, qui ne soit fier d'être citoyen suisse ou américain ! Eh bien, nous nous sommes dit : Chaque Français se sentira doublement Français parce qu'il sera républicain ! (Vive approbation à gauche.)

Et c'est à cette partie considérable de la société que vous allez faire la guerre ? Et vous supposez que vous pourrez réussir ? Je ne le crois pas ; je le dis dans le fond de mon âme et dans une tristesse profonde, car si vous ne réussissez pas, remarquez ce que le ministère aura fait en compromettant le nom de M. le maréchal de Mac Mahon. Il l'aura placé dans la situation la plus difficile. Je ne parle pas d'un coup d'État ; j'ai une confiance absolue dans le Maréchal et, je dirai plus, dans le ministère. Mais vous aurez placé le Maréchal entre une humiliation et une abdication. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

Il ne suffit pas de dire que le Maréchal restera. Il aura le droit de rester, cela est certain ; mais s'il veut rester, il ne pourra le faire qu'en s'appuyant sur les théories que je défends aujourd'hui, et les paroles que je prononce seront peut-être, dans trois mois, la défense du Maréchal. Il dira à ses ministres : Vous n'aviez pas le droit de demander la dissolution au nom du Maréchal ; vous n'aviez pas le droit de faire des élections en son nom. Ce que vous avez fait est nul, de toute nullité. (Applaudissements à gauche.)

Voilà, messieurs, ce que j'avais à dire. Je ne veux pas faire de longs discours.

Je le répète : point de récriminations ! J'ai le cœur triste de ce qui se passe et je regrette vivement qu'on ne puisse pas trouver une formule que vous devriez chercher et trouver, qui donne au Maréchal toute satisfaction, mais qui, en lui attestant que nous le respectons infiniment, que nous avons confiance dans son patriotisme et dans son honneur, nous permette de lui dire qu'en réalité nous ne pouvons pas, en ce moment, en présence de la situation intérieure et extérieure, lui accorder la dissolution de la Chambre des députés.

Ah! je sais bien que si cela arrivait, ce serait la chute d'un ministère. Mais j'ai meilleure opinion des ministres, et je suis bien convaincu que s'ils croyaient, comme moi, au danger, ils ne tiendraient pas à rester sur ce banc.

Mais, s'ils ne se servaient pas du nom du Maréchal, et ne disaient pas que c'est en son nom qu'ils demandent la dissolution, mais en leur propre nom, eux qui n'ont pas fait encore leurs preuves, je crois que parmi vous il y en aurait plus d'un qui reculerait.

Et maintenant, je m'adresse aux légitimistes et je leur dirai : Il n'y a pas si loin d'un légitimiste à un républicain qu'on veut bien le dire communément.

Quand vos pères voulaient exprimer leur amour de la liberté, ils disaient qu'ils avaient l'âme républicaine. Vous pouvez conserver vos espérances et défendre la liberté.

Aux constitutionnels, je dirai : Vous avez un beau nom, mais il faut en être dignes, et ce n'est pas demain, quand vous aurez abandonné la prérogative parlementaire, que vous pourrez vous appeler les constitutionnels. (Applaudissements à gauche.)

Quant aux bonapartistes, ils me permettront de ne rien dire (Très-bien ! très-bien ! et rires à gauche); non pas que je veuille outrager aucun parti ;— mais ils sont dans leur rôle; car, quoi qu'il arrive, ils y gagneront toujours. Si les élections leur sont favorables, ils sont les maîtres; si, au contraire, elles leur sont défavorables, ils peuvent avoir cette triste satisfaction de voir le parti excessif arriver dans la Chambre et la République menacée par des enfants qui la compromettent. Je conçois leur rôle, mais celui des autres, je ne le comprends pas. (Très-bien ! très-bien !)

Et maintenant, si vous ne voyez pas l'abîme où l'on vous mène, si vous ne sentez pas que, par un faux point d'honneur, ce n'est pas le Maréchal que vous sauvez, mais un ministère qui le compromet, si vous ne sentez pas que le Sénat ne pourra plus tenir en présence de l'Assemblée qu'il aura renvoyée, et qui reviendra victorieuse devant lui, si vous n'avez pas le sentiment de la terrible responsabilité qui pèse sur vous, alors, messieurs, que Dieu protège la France ! Car ceux qui devaient la défendre l'auront abandonnée et perdue. (Applaudissements prolongés à gauche et au centre. — En descendant de la tribune, l'orateur reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues.)

Journal officiel de la République française — 3 juillet 1877

[5006] Paris, le 2 juillet

Le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets la circulaire suivante :

Monsieur le préfet,

La dissolution de la Chambre des députés prononcée par M. le Président de la République, sur l'avis conforme du Sénat, a créé une situation politique sur laquelle je viens appeler toute votre attention. Il en découle, en effet, pour le Gouvernement, des devoirs qui ne manqueront pas d'inspirer votre langage et votre conduite.

De longs débats ont précédé, soit devant la Chambre des députés, soit devant le Sénat, le vote émis par la haute Assemblée, dans la mémorable séance du 22 juin. Quelque effort qu'on ait pu faire, rien n'a pu changer la nature de l'acte du 16 mai, et le Sénat a donné à M. le maréchal de Mac Mahon un témoignage éclatant de sa confiance et de son concours.

M. le Président de la République avait fait appel aux conservateurs de tous les partis : il a été entendu de tous. Tous ensemble ont reconnu, avec le chef de l'État, les périls dont la France était menacée par les actes et par les tendances de la Chambre des députés. Une majorité parlementaire, dominée chaque jour davantage par les éléments les plus avancés du parti radical, entraînait la France à sa désorganisation politique et sociale. En nous arrêtant sur cette pente, M. le Président de la République a si manifestement répondu au sentiment public que les hommes les plus profondément séparés par leurs origines ont confondu leurs rangs pour venir autour de lui applaudir à sa patriotique résolution

Mais il ne faut pas l'oublier, monsieur le préfet, si l'acte du 16 mai a provoqué entre les conservateurs de toute nuance un pareil accord, c'est parce que M. le Président de la République l'a accompli dans l'exercice régulier de ses droits constitutionnels, en affirmant bien haut, avec l'autorité qui s'attache à sa parole, que le respect des institutions qui nous régissent serait la base constante de sa politique. C'est par là seulement que le chef de l'État a pu réunir dans une même pensée des hommes venus de côtés différents ; c'est par là seulement qu'il a pu les associer à un programme qui, à raison même du caractère révisable de la Constitution, n'implique pour personne le désaveu d'aucune conviction, mais ferme jusqu'en 1880 l'arène aux compétitions rivales, par la fidèle et stricte observation de la première loi du pays. D'ailleurs le parti conservateur s'est toujours honoré en respectant les institutions régulièrement établies. Il lui appartient de donner, le premier, l'exemple de l'observation sincère et loyale des lois par lesquelles l'Assemblée nationale a constitué la République.

Vous aurez donc soin, monsieur le préfet de bien fixer à cet égard l'opinion publique. Que personne ne l'ignore, en faisant obstacle, quand il en était temps encore, à la prédominance d'une Assemblée qui tendait rapidement à annuler le pouvoir exécutif et le Sénat, le Maréchal de Mac Mahon a conjuré d'avance une de ces crises violentes dont notre histoire offre de si tristes exemples et dans lesquelles périssent toutes les institutions régulières.

Vous ferez pénétrer ces vérités partout. Votre rôle est de vous mettre continuellement en rapport avec les populations, pour empêcher qu'on ne les égare et qu'on ne les trompe. Les gouvernements n'ont pas seulement pour mission de régler au jour le jour les questions d'administration publique qui se présentent à leur examen ; ils ont, avant tout, un devoir de direction générale et d'initiative énergique qui leur commande d'éclairer l'opinion et de la protéger contre les erreurs sans nombre propagées par les partis hostiles. Ce devoir est plus impérieux aujourd'hui qu'à aucune autre époque. Il s'impose plus étroitement à nous, à l'heure où des hommes, hier encore honorés d'un mandat public, répandent systématiquement dans le pays les bruits les plus ridicules et les plus faux, annonçant la guerre quand la paix reste assurée, cherchent à inquiéter les intérêts quand la hausse des fonds publics atteste une confiance générale et croissante, et s'efforcent de semer ainsi des alarmes chimériques quand la nation demande le recueillement, le repos et le travail.

En ramenant le pays à l'exacte appréciation des faits, vous le préparerez à la grande manifestation électorale pour laquelle il sera bientôt convoqué. Dans tous les temps et sous tous les régimes on a beaucoup discuté sur l'intervention du Gouvernement dans les élections. Cette question si souvent débattue, je n'hésite pas à l'aborder à mon tour avec la plus entière franchise.

Le Gouvernement, monsieur le préfet, n'a pas seulement le droit, il a le devoir de faire connaître au corps électoral les candidats qui soutiennent et les candidats qui combattent sa politique. Il a non-seulement le droit, il a le devoir de dire aux populations : Voilà le candidat avec lequel je suis en dissentiment, voilà au contraire le candidat qui représente mes tendances et mon programme. Vous êtes libres de choisir, mais ainsi averties, vous choisirez du moins en pleine connaissance de cause. Par ce langage le Gouvernement ne fait rien autre chose qu'éclairer les électeurs, et il serait étrange qu'on lui contestât le droit de le tenir. Ne voyons-nous pas trop souvent nos adversaires s'efforcer d'agir sur l'esprit public par le mensonge, par la calomnie, par la peur, par les manœuvres les plus répréhensibles ? Ne voyons-nous pas les lieux publics fréquemment transformés en de véritables foyers de corruption électorale où l'on s'adresse de la manière la plus grossière à l'ignorance et à la crédulité ? En présence de tels faits, comment hésiterions-nous à mettre en garde le suffrage universel contre les pièges qu'on ne cesse de lui tendre ?

Les élections du 20 février contiennent d'ailleurs sur ce point des enseignements qui ne sauraient être perdus. Quand on relit les circulaires des candidats de cette époque, on est frappé de ce fait constant, que tous invoquaient, comme titre principal à la confiance publique, leur dévouement au

Maréchal de Mac Mahon, et c'est ainsi que sous ce grand patronage, étrangement usurpé, on a vu les électeurs abusés choisir la plupart de ceux qui ont été depuis les adversaires déclarés du chef de l'État.

Il importe de déjouer de tels artifices, et vous saurez, monsieur le préfet, démasquer les faux dévouements.

En même temps, vous ferez appel, dans la lutte qui va s'engager, à l'union de tous les conservateurs.

Pour exercer, au milieu des rivalités qui pourraient se produire, une médiation efficace, vous n'aurez qu'à vous souvenir que le Gouvernement, modérateur naturel des partis, doit ne mettre sa puissance au service d'aucun d'eux, mais faire entendre à tous le langage de la conciliation et de la concorde. Méritez, par votre impartialité et par votre sagesse, de devenir entre tous un arbitre écouté. Sachez, par votre autorité morale, obtenir les sacrifices momentanés, nécessaires à notre œuvre commune. La France, dont l'intérêt domine

tous les antagonismes, exige à l'heure qu'il est le désintéressement de tous ceux qui savent l'aimer et la servir : elle a besoin de l'unité de leurs efforts.

Votre action ne saurait être contrariée par ceux qui représentent à un degré quelconque le Gouvernement. Les fonctionnaires de tout ordre sont unis au pouvoir qui les nomme et dont ils exercent la délégation, par des liens qu'ils n'ont pas le droit d'oublier. Nous ne pourrions admettre l'hostilité d'aucun d'eux. Ceux qui ne craindraient pas de faire usage contre le Gouvernement de l'autorité même qu'ils tiennent de lui, ne devraient espérer aucune tolérance ni compter sur aucune faiblesse. Vous leur rappellerez aussi, monsieur le préfet, qu'ils se doivent à eux-mêmes de se montrer inaccessibles à toutes les intimidations comme à toutes les suggestions dont ils peuvent être l'objet. On a voulu les inquiéter et les troubler en portant à la tribune de bruyantes mais vaines menaces ; je craindrais de faire injure à leur caractère si je supposais un seul instant que le sentiment du devoir a pu être ébranlé dans leur cœur. Je compte sur eux comme ils peuvent compter à leur tour sur le Gouvernement qui saura tout à la fois les diriger par ses instructions et les couvrir de sa responsabilité.

Je n'ai pas à entrer ici dans plus de détails sur les questions diverses qui peuvent s'élever. Vous les résoudrez toutes aisément en vous inspirant des principes que je viens d'exposer. Je suis prêt d'ailleurs à vous transmettre mon avis sur chaque cas particulier. Je sais au surplus que les grands intérêts politiques dont vous êtes chargé ne vous feront pas négliger les affaires administratives de votre département, et que les populations vous verront toujours au milieu d'elles, attentif à satisfaire leurs besoins.

Je n'ai point cherché, monsieur le préfet, à élargir le cadre de votre action et de votre autorité. J'en ai indiqué seulement toute l'ampleur, pour que vous ayez constamment à l'esprit l'étendue de vos droits et de vos devoirs. Vous remplirez d'autant mieux votre mandat que le but, assigné à vos efforts vous paraîtra plus élevé. Le Gouvernement réclame pour le pays toute votre énergie, tout votre dévouement. Il vous a associé à une œuvre politique dont le but est d'assurer à la France l'ordre, la sécurité, la paix. Vous vous montrerez digne de la confiance du Maréchal de Mac Mahon, et, soyez-en sûr, le Président de la République, à son tour, n'oubliera pour personne les services rendus à la patrie. Je vous signalais, en commençant, l'accord si complet qui existe entre le Président de la République et le Sénat. Grâce à cette union fermement assurée, le Maréchal de Mac Mahon exercera jusqu'au terme de son mandat le pouvoir qu'il a reçu pour maintenir la paix au milieu de nos discordes et sauver, malgré les fautes des partis, l'avenir et la grandeur de la France.

Le pays, en répondant à son appel, lui rendra cette tâche facile.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'intérieur, DE FOURTOU.

DISCOURS PRONONCE PAR GAMBETTA A LILLE LE 15 AOUT 1877⁹

Messieurs et chers concitoyens,

[...]

⁹ *Discours et plaidoyers politiques de M. Gambetta*, publiés par M. Joseph Reinach, 11 vol., Paris, G. Charpentier, 1880-1885, vol. VII, pp. 212 s.

En effet, la France, depuis tantôt deux mois qu'on a pu, sur deux pouvoirs législatifs, dissoudre l'un et paralyser l'autre, la France est en proie, je ne dirai pas à des angoisses mortelles, mais à des anxiétés profondes, à la fois généreuses et patriotiques, qui font que dans chaque département, dans chaque arrondissement, dans chaque canton on se demande quel jour finira ce duel, ce conflit entre le pouvoir d'un côté et la nation de l'autre.

Et, comme tout le monde est partout prêt à faire son devoir, il est peut-être bon de dire à ceux qui travaillent sur un point donné, sur une des cases de cet échiquier national, ce qui se passe dans les autres

cases, afin qu'on puisse saisir le mouvement d'ensemble qui emporte le pays et savoir avec exactitude ce que l'opinion publique pense, ce qu'elle prépare, et quelles sont les espérances légitimes que les bons citoyens sont en droit de nourrir.

Eh bien, examinons et tâchons de voir, comme je le disais au début, où nous allons.

Messieurs, il se passe à l'heure actuelle, en France, un phénomène politique tout à fait rassurant et heureux.

On vous le disait d'un mot tout à l'heure ; on vous parlait de cette union du parti républicain dans toutes ses nuances, ne distinguant plus, ne cherchant plus les thèses, les programmes, les antagonismes, les querelles personnelles et ayant fait cesser tout à coup des débats mesquins et misérables pour ne s'occuper que du salut de la patrie, qu'on ne sépare pas du salut de la République. (*Très bien ! très bien ! — Applaudissements.*)

C'est ainsi qu'en face et au lendemain de cette dissolution qui a été prononcée sans prétexte, sans motifs, sans raison, — car on a déjà renoncé à rappeler les raisons inscrites dans la lettre présidentielle du 15 mai, — il n'est plus question, aujourd'hui, de dire à la France qu'on a renvoyé le cabinet républicain, parce que la majorité républicaine l'avait mis en minorité, car le pays, qui est au courant de la situation, dirait que c'est une contre-vérité ; — on ne dit plus qu'on a renvoyé la Chambre et le ministère républicain parce qu'on avait rendu publiques les séances des Conseils municipaux, car le pays répondrait que c'est là un prétexte sans valeur ; on ne dit plus que c'est parce que la Chambre était prête à voter une loi sur la presse qui rendait la compétence au jury en matière de délits et de crimes commis par la voie de la presse, et pourquoi ne le dit-on plus ? C'est parce qu'il n'y a plus moyen d'argumenter de

cette façon, alors que le jury, qui fonctionne dans tous les pays libres, a fonctionné en France pendant un demi-siècle en matière de presse.

Pourquoi donc a-t-on dissous la Chambre? Messieurs nul ne le sait et nul ne peut le dire. On se réserve sans doute de l'expliquer dans les professions de foi qui viendront plus tard et dans une lettre écrite par le chef du pouvoir exécutif, lettre dont on prépare les bandes d'envoi, dit-on, dans diverses administrations, en requérant la milice sacrée et ordinaire. (*Rires.*) On nous menace d'une mer d'encre qui va couler sur le pays, de brochures dont le *Moniteur des Communes*, — dont on a altéré quelque peu, vous le savez, le nom avec justesse (*Hilarité. — Bravos*), — peut nous donner un avant-goût. Oui, Messieurs, on a stipendié une certaine presse, toujours prête à vomir l'injure et qui se nourrit exclusivement de mensonges et de calomnies; on n'a réussi qu'à attrister la conscience du pays et de l'Europe par les infamies qu'on a laissées s'étaler au grand jour dans les papiers des auxiliaires les plus intimes du gouvernement, qui se disent conservateurs et qui n'emploient d'autres armes contre leurs adversaires politiques que l'injure, l'outrage et la calomnie. (*Oui! — Très bien! — Bravos répétés.*)

Ce mal est-il sans remède? Oh! non, mes chers concitoyens. Car l'on peut opposer à cette levée de plumes vénales et corrompues le dédain et le mépris qui surgissent dans ce pays de France contre ceux qui n'ont pas d'autres ressources pour vivre ou pour durer; on peut s'en fier au bon sens français, à la rectitude de l'honneur national pour faire justice de ces tentatives qui ne sont déshonorantes que pour ceux qui les emploient ou pour ceux qui en profitent. Ce n'est pas là, Messieurs, ce qui inquiète le pays, et il peut laisser passer sous ses pieds ce ruisseau chargé de bave et d'ordures. (*Oui! oui! — Très bien! très bien!*)

Mais ce qu'on ne peut supporter, ce qui est un

spectacle outrageant pour l'idée de justice et de droit, c'est qu'on soit allé bien au delà de l'injure, et qu'on soit entré dans un système de provocations criminelles contre la loi, et qu'on tolère tous les jours dans des journaux, — que dis-je? qu'on tolère? — qu'on encourage, qu'on subventionne, dans des feuilles dont on garantit la circulation et la distribution, des appels à la force contre la Constitution et contre le droit, des suggestions criminelles et persistantes à l'adresse de ceux qui détiennent le pouvoir, sans que la justice se soit émue; sans que les ministres en aient senti leur responsabilité atteinte ou éveillée; sans qu'il y ait eu, de la part d'aucun de ceux qui ont charge et mandat, dans ce pays, de protéger la loi sans laquelle ils n'existeraient pas, aucun avertissement ou aucune répression contre ceux qui poussent au renversement des institutions voulues par la nation. Et, dans ce duel mémorable, que voit-on? On voit les feuilles dévouées à la loi, les organes modérés, les journaux les plus conservateurs, ceux dont les traditions libérales dans ce pays remontent à l'aurore même de la Révolution, — on voit ces journaux exclus des gares, empêchés de circuler, devenant la cause d'un délit quand ils sont colportés, de telle sorte qu'en ce moment la protection est pour les diffamateurs et les rebelles, et l'oppression, l'arbitraire, la chasse à la vérité, sont entièrement réservés à ceux qui ne se réclament que de la justice et de la loi. (*Salve d'applaudissements. — Bravos répétés.*)

Ce n'est pas seulement le spectacle auquel nous assistons du côté de la presse officieuse qui est de nature à exciter notre indignation et celle du pays. Il faut aller plus loin et se demander quelle est l'association d'hommes qui a entrepris, contre la volonté éclatante, manifeste, presque unanime du pays, de le faire changer d'avis et de lui arracher, à travers toutes les ruses et toutes les violences de l'arbitraire, une

sorte de *mea culpa* des élections du 20 février 1876. Quels sont ces hommes? car connaître leurs pensées, leurs opinions, c'est deviner leur but, c'est juger leur politique et c'est éclairer le pays.

Ces hommes, ce sont ceux-là mêmes qui, le 24 Mai, ont renversé M. Thiers du pouvoir, non pas seulement pour lui donner un successeur chargé de défendre les institutions existantes, mais parce que M. Thiers, obéissant aux lois de la politique et ayant la connaissance profonde des intérêts de son pays, s'était hautement prononcé contre la monarchie, contre toutes les monarchies. Et ce sont ces hommes qui, aussitôt qu'ils eurent pris le pouvoir, s'ingénierent de toutes les façons à ramener dans ce pays la monarchie : les uns, la monarchie de droit divin avec le cortège des bienfaits du bon vieux temps que vous savez (*Rires.*), et que nos paysans n'ont jamais oublié ni n'oublieront jamais (*Assentiment unanime.*); les autres, la monarchie contractuelle avec ce côté d'oligarchie, de convoitises, de corruption qui fut le propre du règne de la monarchie de Juillet. Quant aux autres, je n'ai pas besoin de les nommer. Vous les connaissez : toujours à l'affût des places à reprendre, de leurs appétits à satisfaire, promettant tout ce que l'on veut : aux ouvriers, l'extinction du paupérisme; aux bourgeois, l'ordre sans trouble et sans émotion par la suppression de la tribune, de la liberté et du contrôle; à l'Église, tous les bienfaits, toutes les prébendes, toutes les autorisations et toutes les suppressions dont elle a besoin, commençant d'abord par s'entendre avec elle pour la trahir et l'abandonner ensuite le jour où certaines combinaisons dynastiques lui en feraient une nécessité.

Mais laissons de côté le passé de ces trois dynasties. Est-il vrai, oui ou non, que ce sont leurs chefs qui ont fait le 24 Mai, que le 24 Mai a fait assister le pays à une coalition d'efforts pour renverser la République?

Mais il n'est pas moins vrai que le pays a vaincu une première fois cette coalition et que sa victoire s'est appelée la Constitution républicaine du 25 février 1875? (*Oui! oui! — Très bien! très bien! — Applaudissements prolongés.*)

Et ce jour-là, que s'est-il passé! Il s'est passé un acte en vertu duquel il était bien entendu que ceux qui allaient présider au fonctionnement de cette Constitution républicaine seraient des républicains de raison, sinon de naissance. C'est ce qu'avait voulu la France et, quelques mois plus tard, lorsqu'elle a prononcé à son tour sur cette Constitution en choisissant des mandataires chargés de la maintenir et de la défendre, à quels hommes, à quels élus confiait-elle ses pouvoirs, remettait-elle sa confiance pour faire prévaloir ses volontés? A une majorité incontestablement républicaine qui signalait son passage par des actes répétés de prudence, de sagesse et de travail. (*Salve d'applaudissements.*)

Et c'est parce que cette majorité n'est tombée dans aucun des pièges qui lui étaient tendus de plusieurs côtés; c'est parce que la confiance qu'elle inspirait au pays allait grandissant; c'est parce qu'elle excellait à déjouer les trames et les calculs de ceux qui ne s'étaient pas accommodés de la République; c'est parce qu'elle fondait tous les jours plus profondément dans le sol les assises de l'édifice républicain; c'est alors que, sans autre motif que d'arrêter brusquement la propagande qui conduisait le parti républicain à la conquête du cœur de la nation, on l'a congédiée en l'accusant de quoi? D'un vice secret, de radicalisme latent. Dans ce pays de clarté et de franchise, on n'a trouvé que ce mot obscur, que cette ambiguïté, disons le mot, que ce mensonge pour se débarrasser de cette majorité. (*C'est cela! — Très bien! — Vives et unanimes acclamations.*)

Et alors on a vu revenir au pouvoir, qui? Les coali-

sés du 24 Mai. Ah ! on peut dire, écrire et répéter qu'on a fait le 16 Mai pour consolider la République (*Hilarité générale*), pour affermir les institutions républicaines, pour arracher la République aux républicains qui l'aimaient d'un amour trop ardent et qui l'embrassaient dans leurs bras comme un autel consacré ; on peut écrire ces choses, mais, quand le pays regarde ceux qui parlent, ceux qui administrent et ceux qui gouvernent, quand le pays regarde, — j'allais prononcer un mot que j'arrête sur mes lèvres, — j'allais dire ceux qui conspirent, mais je dis quand le pays regarde ceux qui poursuivent un autre but que le but républicain, que voit-il ? M. le duc de Broglie, qui avait mis son honneur à combattre la Constitution républicaine du 25 février 1875 ; M. de Fourtou, qui n'a pas voté pour cette Constitution et qui est un bonapartiste ; M. Brunet, qui se réclamait, lors des élections sénatoriales dans son département, de l'appel au peuple, c'est-à-dire de la doctrine du césarisme par excellence... Je m'arrête, non pas que les opinions des autres ministres n'aient pas leur importance, mais ils sont connus et il n'y en a pas un, parmi eux, qui soit républicain, je ne dis pas républicain de naissance, mais républicain d'opinion, de raison.

Et, en face de ces hommes, que voyons-nous aujourd'hui ? Nous voyons s'éloigner d'eux ceux qui, ayant appartenu autrefois à des opinions opposées à la République, y sont venus avec confiance, sans arrière-pensée ; ce sont ceux-là qui tous les jours s'écartent du ministère du 16 Mai comme d'un ministère néfaste, comme d'un ministère divisé contre lui-même, comme d'un ministère de coalition contre les institutions existantes, et qui fondent, — car c'est avec ces hommes qu'on a pu la fonder, — l'union de notre grand parti pour la défense de la loi, de la République et de la paix, comme vient de le dire

M. Feray, d'Essonnes. (*Longs applaudissements et bravos unanimes.*)

Aussi, Messieurs, il n'y a de républicains que dans nos rangs. Oui, tous les républicains sont de notre côté. Par conséquent, ne dites pas que c'est pour consolider la République qu'a été fait l'acte du 16 Mai, car vous ne pouvez avoir raison contre ceux qui veulent et qui ont toujours voulu, depuis nos désastres, fonder le gouvernement par excellence d'une démocratie qui veut rester libre.

Vous êtes jugés par votre passé, par vos agents. Et, en effet, aussitôt après votre installation, qu'avez-vous fait? Vous vous êtes fait apporter la liste des fonctionnaires, et vous, à qui on ne pouvait que si difficilement arracher une signature pour changer un seul fonctionnaire; vous qui criez sans cesse contre les hécatombes faites par les ministres républicains, on vous a vus, en moins de huit jours, presque en une nuit, bouleverser tout le personnel administratif, chassant tous ceux qui vous déplaçaient avec la dernière violence, sans tenir compte des ruines qui sont la conséquence de ces expulsions, sans tenir compte des droits acquis ni des légitimes exigences des populations. Sans tenir compte des intérêts du pays, vous avez chassé quiconque était soupçonné par vous d'être encore libéral, patriote ou républicain. (*Oui! oui! — C'est vrai! — Applaudissements unanimes.*)

Et vous voulez que la France s'y trompe! Vous voulez que le pays ne comprenne pas votre politique! Mais vos actes sont là, et ce n'est pas du radicalisme latent, cela : c'est de la désorganisation flagrante, patente, à contre-sens; c'est la pire des perturbations sociales. (*Nouveaux applaudissements.*)

[...]

On l'a dit avec raison, c'est surtout dans les démocraties laborieuses et populeuses que la loi doit être l'objet d'un respect et d'un culte vraiment religieux. (*Applaudissements.*) Rien n'est plus dangereux, plus corrompeur que de voir la loi devenir l'instrument banal des passions et des convoitises des partis, quand, sous le couvert de la Constitution mal interprétée et défigurée, on sème les haines et les rancunes, on suscite ce qu'il y a de plus mauvais dans la politique, l'esprit de colère et de représailles. Alors, au lendemain de la lutte, on se trouve en face d'irréconciliables emportements de passions que l'injustice a rendues aveugles, et on vous demande, avec quelque apparence de raison, des actes de justice qui ressemblent à des actes de vengeance. Cela est mauvais, Messieurs, mauvais pour tout le monde. Il faut bannir ce mot de représailles de la langue politique, et y substituer celui de clémence et de justice. (*Vifs applaudissements.*)

Mais, on ne saurait trop le répéter, c'est à nos maîtres d'un jour à mesurer dans quelle proportions ils veulent s'exposer à de si redoutables responsabilités. Quant à nous, qui serons toujours du côté de la modération, sans exclure la fermeté et la clairvoyance, nous tenions à dire, avant l'événement, à tous ceux qui ont engagé contre la nation cette lutte insensée, que leur propre conduite sera jugée et qu'elle dictera la modération de leurs vainqueurs. (*Très bien! très bien! — Applaudissements.*)

[...]

En effet, le suffrage universel, qui va être consulté, — mettons qu'on ne dépassera pas la légalité, — dans six semaines, ce suffrage universel va se trouver en présence de la majorité républicaine qu'il avait nommée et choisie et dont le mandat a été brisé par les combinaisons politiques dont je vous parlais tout à l'heure. Si le suffrage universel se bornait purement et simplement à décerner aux 363 le mandat qu'il leur avait confié il y a seize mois, sans aller au delà, répétant simplement son verdict de 1876, le résultat serait très considérable, très décisif, mais permettez-moi de dire qu'il ne serait pas suffisant.

Il ne serait pas suffisant à plusieurs points de vue : d'abord, parce qu'il ne constituerait pas une réponse et une protestation assez énergiques contre l'acte du 16 Mai; ensuite, parce qu'il ne donnerait pas aux

nouveaux élus une autorité complète pour en finir avec cette politique d'oscillations et de subterfuges. (*C'est cela! — Très bien! très bien! — Applaudissements.*)

[...]

Il y a 158 circonscriptions qui restent à conquérir par parties. Ces 158 collèges se trouvent répartis plutôt dans les régions du sud-ouest et du nord. Ce qui fait qu'on n'avait pas encore gagné un nombre suffisant de sièges dans ces collèges, ce qui fait qu'il n'y avait pas, pour nous, une assiette assez forte, c'est que certaines préventions existaient dans l'esprit des populations industrielles ou agricoles de ces pays, préventions qui séparaient ce qu'on appelait autrefois le parti libéral du parti républicain, la haute bourgeoisie de la bourgeoisie plus moyenne, de cette classe que j'ai appelée moi-même les nouvelles couches sociales. Il y avait là antagonisme, répulsion, critiques, tout un monde de préjugés que je n'ai pas à expliquer ni à analyser ici. Mais retenez bien ceci. Un des caractères démonstratifs du prochain scrutin, l'œuvre à laquelle nous assistons, celle que je ne saurais trop saluer et proclamer, c'est que là où il y avait antagonisme,

l'antagonisme a cessé; c'est que les déflances ont disparu et que la fusion s'est faite entre la bourgeoisie et les ouvriers, entre le capital et le travail, qui se fécondent l'un par l'autre (*Vive approbation*): c'est que ceux qui, dans la haute bourgeoisie, s'étaient tenus à l'écart, craignant et redoutant la République, ont été gagnés par la sagesse, par la prudence, par l'union du parti républicain, et ils sont revenus aux véritables traditions de la bourgeoisie de 89 et de 1830. Et au-

[...]

J'affirme, Messieurs, que cette fusion, que cette alliance nous garantissent la victoire. (*Nouvelle adhésion.*) Vous comprenez maintenant, Messieurs, pourquoi je peux dire, non plus d'une façon générale, mais d'une façon analytique, et arrondissement par arrondissement, que la victoire du parti républicain

est au-dessus des entreprises, des ruses et des vexations d'une administration aux abois. Oui, la victoire viendra de là, elle sortira de là. Et, chose inévitable aussi, à mesure que les scrutins populaires se succèdent, ils réduisent à l'impuissance et font rentrer dans le néant les souteneurs de dynasties déjà condamnés le 20 février ; — ils nous ont débarrassés, à ces élections mémorables, de la compétition bourbonnienne, de quelque nom ou de quelque branche qu'elle se réclame. — A mesure, dis-je, que ces scrutins se succèdent, ils nous donnent des résultats ; or, le résultat du prochain scrutin sera de nous débarrasser du cléricalisme et du bonapartisme. Oui, ce sont ces bonapartistes qui ont eu la haute main dans le ministère du 16 Mai, et avec lesquels il a fallu que les ducs complussent ; ce sont ces bonapartistes qui soldent les journaux qui poussent au crime ; ce sont ces bonapartistes si bruyants, et qui allient la ruse au cynisme, ce sont eux qui seront à leur tour les vaincus du prochain scrutin. Oui, leur nombre décroîtra, et non-seulement leur nombre, mais on pourra mesurer à quel degré ils auront été refoulés par le suffrage universel, par la qualité même des vaincus qu'il couchera sur le sol : vous le verrez, Messieurs. (*Applaudissements et bravos.*)

Je disais que la situation présentait ce double caractère : la fusion des classes sous le drapeau de la République, et le refoulement des bonapartistes. Ces deux idées sont inséparables. L'empire ne pouvait vivre que par la division du pays. Il se présentait comme un despotisme appuyé sur l'antagonisme de deux classes dans la société. Et c'est pour sauver la France non pas seulement de cette honteuse et impossible restauration, mais de la mort définitive de la patrie, que l'union dont je viens de parler s'est faite, et que le suffrage universel la ratifiera. C'est pour cela

[...]

Les peuples, comme les gouvernements, attendent avec impatience l'issue de la lutte, espérant que le dernier mot restera à la souveraineté nationale, à l'esprit de 89. Comme le disait le ministre président du conseil d'Italie : les gouvernements passent et les nations restent. La France, qui a promulgué le droit moderne, ne voudra pas donner à l'Évangile de 89 un démenti dont profiteraient seuls le *Syllabus* et le jésuitisme. (*Non! non! — Vifs applaudissements.*)

L'Europe a fait comme la bourgeoisie; elle a porté ses sympathies de droite à gauche; et c'est là, pour nous, républicains et patriotes, un élément de plus de la victoire et de la stabilité qui attendent la République quand elle sera sortie des misérables difficultés que lui crée, contre tout patriotisme, la coalition des anciens partis. Les espérances du monde ne seront pas trompées. La République sortira triomphante de cette dernière épreuve, et le plus clair bénéfice du 16 Mai sera, pour l'histoire, d'avoir abrégé de trois ans, de dix ans, la période d'incertitude et de tâtonnements à laquelle nous condamnaient les dernières combinaisons de l'Assemblée nationale élue dans un jour de malheur. (*Marques d'assentiment et applaudissements.*)

[...]

A ce point de vue, des adhésions significatives ont déjà été obtenues et vous avez su trouver des candidats qui vous mèneront à la victoire. Je devais plus particulièrement le dire ici, dans ce département qui, parmi les autres, tient la tête dans les questions d'affaires et de politique. Je devais le dire ici pour vous mettre en garde contre certains bruits qui ont été répandus et dont on alimente la basse presse, à savoir que si le suffrage universel dans sa souveraineté, je ne dirai pas dans la liberté de ses votes, puisqu'on fera tout pour restreindre cette liberté, mais dans sa volonté plénière, renomme une majorité républicaine, on n'en tiendra aucun compte. Ah ! tenez, Messieurs, on a beau dire ces choses ou plutôt les donner à entendre, avec l'espoir de ranimer par là le courage défaillant de ses auxiliaires et de remporter ainsi la victoire : ce sont là de ces choses qu'on ne dit que lorsqu'on va à la bataille ; mais, quand on en revient et que le destin a prononcé, c'est différent ! Que dis-je, le destin ? Quand la seule autorité devant laquelle il faut que tous s'inclinent aura prononcé, ne croyez pas que personne soit de taille à lui tenir tête. Ne croyez pas que quand ces millions de Français, paysans, ouvriers, bourgeois, électeurs de la libre

terre française, auront fait leur choix, et précisément dans les termes où la question est posée ; ne croyez pas que quand ils auront indiqué leur préférence et fait connaître leur volonté, ne croyez pas que lorsque tant de millions de Français auront parlé, il y ait personne, à quelque degré de l'échelle politique ou administrative qu'il soit placé, qui puisse résister. (*Vive approbation.*)

Quand la France aura fait entendre sa voix souveraine, croyez-le bien, Messieurs, il faudra se soumettre ou se démettre. (*Double salve d'applaudissements. — Bravos et cris répétés de : Vive la République ! Vive Gambetta !*)

[6381]

LE MARÉCHAL DE MAC MAHON
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE AU PEUPLE FRANÇAIS

Français !

Vous allez être appelés à nommer vos représentants à la Chambre des députés.

Je ne prétends exercer aucune pression sur vos choix, mais je tiens à dissiper toutes les équivoques.

Il faut que vous sachiez ce que j'ai fait, ce que j'entends faire, et quelles seront les conséquences de ce que vous allez faire vous-mêmes.

Ce que j'ai fait, le voici :

Depuis quatre ans j'ai maintenu la paix, et la confiance personnelle dont m'honorent les souverains étrangers m'a permis de rendre de jour en jour plus cordiales nos relations avec toutes les puissances.

A l'intérieur, l'ordre n'a pas été un instant troublé.

Grâce à une politique de concorde qui

appelait autour de moi tous les hommes dévoués avant tout au pays, la prospérité publique, un instant arrêtée par nos malheurs, a repris son essor. La richesse générale s'est accrue malgré nos lourdes charges. Le crédit national s'est affermi.

La France, paisible et confiante, a vu, en même temps, son armée, toujours digne d'elle, reconstituée sur des bases nouvelles.

Mais ces grands résultats menaçaient d'être compromis.

La Chambre des députés, échappant chaque jour davantage à la direction des hommes modérés, et de plus en plus dominée par les chefs avoués du radicalisme, en était venue à méconnaître la part d'autorité qui m'appartient et que je ne saurais laisser amoindrir sans engager l'honneur de mon nom devant vous et devant l'histoire. Contestant en même temps l'influence légitime du Sénat, elle n'allait à rien moins qu'à substituer à l'équilibre nécessaire des pouvoirs établis par la Constitution, le despotisme d'une nouvelle Convention.

L'hésitation n'était pas permise.

Usant de mon droit constitutionnel, j'ai, sur l'avis conforme du Sénat, dissous la Chambre des députés.

Maintenant c'est à vous de parler.

On vous dit que je veux renverser la République.

Vous ne le croirez pas.

La Constitution est confiée à ma garde. Je la ferai respecter.

Ce que j'attends de vous, c'est l'élection d'une Chambre qui, s'élevant au-dessus des compétitions de partis, se préoccupe avant tout des affaires du pays.

Aux dernières élections, on a abusé de mon nom. Parmi ceux qui se disaient alors mes amis, beaucoup n'ont pas cessé de me combattre. On vous parle encore aujourd'hui de dévouement à ma personne et l'on prétend n'attaquer que mes ministres.

Vous ne serez pas dupes de cet artifice. Pour le déjouer, mon Gouvernement vous désignera parmi les candidats ceux qui, seuls, pourront s'autoriser de mon nom.

Vous pèserez mûrement la portée de vos votes.

Des élections favorables à ma politique faciliteront la marche régulière du gouvernement existant. Elles affirmeront le principe d'autorité sapé par la démagogie; elles assureront l'ordre et la paix.

Des élections hostiles aggraveraient le conflit entre les pouvoirs publics, entraveraient le mouvement des affaires, entretiendraient l'agitation, et la France, au milieu de ces complications nouvelles, deviendrait pour l'Europe un objet de défiance.

Quant à moi, mon devoir grandirait avec le péril. Je ne saurais obéir aux sommations de la démagogie. Je ne saurais ni devenir l'instrument du radicalisme ni abandonner le poste où la Constitution m'a placé.

Je resterai pour défendre, avec l'appui du Sénat, les intérêts conservateurs et pour protéger énergiquement les fonctionnaires fidèles qui, dans un moment difficile, ne se sont pas laissé intimider par de vaines menaces.

Français !

J'attends, avec une entière confiance, la manifestation de vos sentiments.

Après tant d'épreuves, la France veut la stabilité, l'ordre et la paix.

Avec l'aide de Dieu, nous lui assurerons ces biens. Vous écouterez la parole d'un soldat qui ne sert aucun parti, aucune passion révolutionnaire ou rétrograde et qui n'est guidé que par l'amour de la Patrie.

Fait à Paris, le 19 septembre 1877.

Le Président de la République,

M^{al} DE MAC MAHON, duc DE MAGENTA.

Par le Président de la République : *Le ministre de l'intérieur,*
DE FOURTOU

Extraits du contre-manifeste rédigé par Eugène Spuller au nom des 363 députés de gauche¹⁰ :

« Français !

Vous allez être appelés à nommer vos représentants à la Chambre des députés.

Grâce aux progrès de l'esprit politique dans notre pays, toutes les tentatives de pression sur vos choix demeureront vaines ; mais il importe de dissiper toutes les équivoques (...).

Un événement inattendu et encore inexpliqué s'est produit le 16 mai.

Usant de son droit constitutionnel, mais agissant en dehors des règles les plus certaines du gouvernement parlementaire, le président de la république a brusquement renvoyé un cabinet qui n'avait été mis en minorité dans aucune des deux chambres, formé un ministère de minorité pris dans les partis hostiles à la République, et prorogé la Chambre pour un mois. Un autre décret, rendu sur avis conforme du Sénat, a prononcé la dissolution de la Chambre des députés (...).

Maintenant c'est à vous de parler. On vous dira que l'on ne veut pas renverser la République. Vous ne croirez pas les candidats monarchistes qui vous tiendront ce langage, mais qui dissimulent pour quelque temps, sous le manteau de la candidature officielle, leurs préférences et leurs visées politiques, et qui tous brûlent du désir de se retrouver en majorité à Versailles pour user de ce qu'ils appellent la clause de révision, et pour porter le dernier coup aux institutions républicaines.

Ce que l'on attend de vous, c'est l'élection d'une Chambre qui, sous le prétexte de tenir tête au péril social, de combattre et de réduire le radicalisme latent, maintienne le pouvoir entre les mains des hommes à idées rétrogrades, qui ne peuvent s'accommoder de la République, et qui comptent y substituer la monarchie à la première occasion favorable. C'est là ce qu'ils appellent réserver leurs espérances.

Vous ne serez pas dupes de cet artifice. Pour le déjouer, il vous suffira de vous prononcer résolument contre les candidats officiels, et contre la politique qu'ils représentent, en votant pour ceux qui tiendront, dans la lutte, le drapeau de la République contre les factions monarchiques, du gouvernement parlementaire contre le pouvoir personnel.

Vous pèserez mûrement la portée de vos votes.

Des élections favorables à la politique du 16 mai encourageraient toutes les espérances factieuses et anarchiques, en remettant tout à coup en question les institutions que la France a adoptées et acclamées le 20 février 1876. Elles ruineraient le principe du gouvernement du pays par le pays, sapé par les hommes qui ont foulé aux pieds l'irresponsabilité présidentielle, en jetant le président de la République dans l'arène des partis pour se maintenir aux affaires. Enfin elles compromettraient l'ordre et la paix publique.

L'élection des candidats officiels ne mettrait pas fin au conflit qui a éclaté entre les pouvoirs de l'État. (...) La France deviendrait pour l'Europe un objet de défiance, car les élections telles que les demandent les hommes du 16 mai seraient le triomphe du parti clérical, dont l'ambition insatiable et les agitations perpétuelles sont une cause d'inquiétude pour tous les peuples et pour tous les gouvernements.

Quant à vous, votre devoir grandira certainement avec l'audace de ceux qui prétendent s'imposer à la France. Vous ne sauriez obéir aux sommations des partis monarchiques (...).

Vous voudrez défendre, pacifiquement, en déposant vos libres votes dans les urnes électorales, les institutions républicaines ; vous voudrez signifier, avec l'autorité qui appartient à la France, que la garde de la République doit être remise à des fonctionnaires fidèles qui, dans les moments difficiles, sauraient accomplir tous leurs devoirs.

Français !

Le pays attend avec une entière confiance la manifestation de vos sentiments.

¹⁰ Paru dans la *République française* du 20 septembre 1877, reproduit dans *Discours et plaidoyers politiques de M. Gambetta*, publiés par M. Joseph Reinach, 11 vol., Paris, G. Charpentier, 1880-1885, vol. VII, pp. 264-267

Après tant d'épreuves, la France veut la stabilité par le maintien des institutions, l'ordre dans la liberté, la paix dans la République et par la République.

Vous nous assurerez ces biens. Vous écouterez la voix de la conscience nationale, qui ne s'adresse à aucun parti, mais à tous les Français guidés par l'amour de la patrie ».

Journal officiel de la République française — 12 octobre 1877

[6757]

LE MARÉCHAL DE MAC MAHON

Président de la République au peuple français

Français,

Vous allez voter.

Les violences de l'opposition ont dissipé toutes les illusions. Aucune calomnie ne peut plus altérer la vérité.

Non, la Constitution républicaine n'est pas en danger.

Non, le Gouvernement, si respectueux qu'il soit envers la religion, n'obéit pas à de prétendues influences cléricales, et rien ne saurait l'entraîner à une politique compromettante pour la paix.

Non, vous n'êtes menacés d'aucun retour vers les abus du passé.

La lutte est entre l'ordre et le désordre. Vous avez déjà prononcé.

Vous ne voulez pas, par des élections hostiles, jeter le pays dans un avenir inconnu de crises et de conflits.

Vous voulez la tranquillité au dedans comme au dehors, l'accord des pouvoirs publics, la sécurité du travail et des affaires.

Vous voterez pour les candidats que je recommande à vos libres suffrages.

Français,

L'heure est venue.

Allez sans crainte au scrutin.

Rendez-vous à mon appel, et moi, placé par la Constitution à un poste que le devoir m'interdit d'abandonner, je répons de l'ordre et de la paix.

Le Président de la République,

M^{al} de Mac Mahon duc de magenta

Par le Président de la République : Le ministre de l'intérieur,
de Fourtou.

Journal officiel de la République française — 15 novembre 1877

[7448]

M. le président du conseil. [Broglie]

(...)

À entendre les discours qu'on nous a tenus depuis deux jours, il semble qu'il n'y a en France aucune autre question que des questions de partis ou de forme de gouvernement politique, de monarchie ou de république à détruire ou à fonder, de gouvernement parlementaire à établir avec plus ou moins d'étendue et de sincérité. Nous pensons, nous, sans mépriser ces questions, sans les traiter plus légèrement qu'il ne convient, qu'il y a dans notre société française des questions à la fois plus hautes et qui touchent à de plus grandes profondeurs, aux fondements mêmes de la société. (Très-bien ! très-bien ! à droite. — Applaudissements sur divers bancs.)

Il ne s'agit pas seulement pour nous de savoir si la France sera monarchie ou république — malgré l'importance de la question, et comme cette question est jugée aujourd'hui, elle a moins d'intérêt encore aujourd'hui qu'hier; — mais il s'agit de savoir si elle repoussera ou subira le joug de l'esprit révolutionnaire et radical... (Très-bien ! à droite), qui sape toutes nos grandes institutions nationales et qui ébranle les fondements mêmes de la société.

M. Tirard. Je demande la parole.

M. le président du conseil. Nous sommes, nous, persuadés qu'il y a en France comme en Europe un esprit et un parti révolutionnaires puissants, toujours debout, toujours à l'œuvre alors même que leur œuvre se dissimule sous des apparences de modération et de calme. (Très-bien! très-bien! à droite.) Cet esprit révolutionnaire qui a couvert autre-fois la France de ruines et de sang n'est pas devenu moins dangereux parce qu'il affecte aujourd'hui les allures d'un dogmatisme savant, et que l'expérience lui a appris à préférer aux épreuves douteuses de la force, les victoires du scrutin obtenues de l'égarement des électeurs par le mensonge et la calomnie. (Applaudissements prolongés à droite.)

Je sais, messieurs, que quand je parle de l'esprit révolutionnaire ou radical, pour beaucoup de personnes, aujourd'hui, c'est un vain mot dont je me sers et un prétexte à l'abri duquel je veux déguiser ma pensée, une pensée d'ambition. Je sais qu'il est de mode de dire que le radicalisme n'est qu'un fantôme et la crainte du radicalisme une chimère ou un prétexte.

Ce n'était pas tout à fait ainsi, il y a quelques années, quand l'honorable M. Jules Favre, par exemple, écrivait à ses ambassadeurs, dont j'étais l'un, pour leur demander d'engager l'Europe entière à contracter une nouvelle Sainte-Alliance afin de s'opposer au progrès de l'Association internationale.

Ce n'était pas tout, à fait ainsi quand, du haut de la tribune, le 23 mai 1873, l'honorable M. Dufaure, en me répondant, disait que les doctrines radicales seraient la liberté du mal et la fin de toute société régulière, et qu'il demandait la fondation de la République précisément pour être mieux en mesure de combattre le radicalisme.

Je vois tous les jours, j'en conviens, cette crainte du radicalisme diminuer ; je vois s'accroître tous les jours le nombre de ceux qui croient et qui disent que le radicalisme n'est qu'un mot, et la crainte du radicalisme qu'un prétexte. Je vois même, à cet égard, des conversions très-inattendues, par exemple celle de l'honorable M. Léon Renault qui, comme mon préfet de police légué par M. Thiers, et comme chef de la direction de la sûreté générale que je lui avais confiée, n'avait jamais assez de menées révolutionnaires à me signaler et assez de sévérités à demander contre elles... (Très-bien ! très-bien ! et vifs applaudissements à droite.)

M. Léon Renault. Je demande la parole.

M. le président du conseil. ... avec un zèle dont j'étais souvent obligé de modérer l'ardeur, et qui vient aujourd'hui briguer les faveurs de ceux dont il demandait autrefois le châtement. (Bravos à droite.)

Je constate le progrès qu'a fait l'idée que le radicalisme n'est qu'une apparence ; je désespère donc de vous convaincre du contraire mais comme vous devez désespérer aussi de changer notre conviction sur ce point, nous ferons mieux d'en prendre réciproquement notre parti, et pour la politesse du débat, de faire semblant, si nous pouvons, de croire à notre sincérité mutuelle.

Cette différence de point de vue, je la retrouve dans toutes les questions qui ont été portées à cette tribune. Elle explique tous les griefs qu'on a élevés contre nous et que je demande la permission de passer rapidement en revue, en y opposant point pour point les griefs qu'à mon tour j'ai à élever contre mes adversaires.

C'est là, en premier lieu, l'explication de ce qu'on a appelé le scandale de nos alliances ; de ces listes, soit de fonctionnaires, soit de candidats que nous avons pris dans tous les partis politiques, souvent parmi les hommes hostiles autrefois aux institutions républicaines, qui ne les ont acceptées aujourd'hui que par respect pour les lois du pays, sans leur jurer une fidélité indéfinie, sans promettre une foi éternelle à une Constitution qui n'a pas elle-même décrété son éternité. Il est parfaitement simple que, préoccupés avant tout de ces questions sociales, qui ne sont rien pour vous, nous passions plus légèrement que vous sur les dissidences politiques de toute nature.

De votre côté, il est tout simple que vous, préoccupés avant tout des questions politiques, qui au fond se résument toutes pour vous en une seule, la défense de la forme républicaine, vous teniez moins de compte des différences qui vous séparent sur les questions sociales. Il est naturel que vous admettiez pour vos alliés tous les républicains, quels qu'ils soient, depuis l'honorable M. de Marcère jusqu'à l'honorable M. Louis Blanc, et qui sait ? peut-être les républicains plus hardis encore que la Conciergerie va vous rendre, quand vous aurez décrété leur liberté. (Applaudissements à droite.)

Il est parfaitement naturel que nous passions sur la question politique pour la défense sociale que nous croyons urgente, et que vous passiez sur la question sociale pour la défense de la République que vous croyez menacée. Chacun est dans son rôle ; chacun cherche les alliés qui conviennent à sa façon de voir. Seulement le pays, qui nous regarde et l'histoire qui nous jugera, dira un jour laquelle de ces deux sortes d'alliances a mérité le nom de scandaleuse. (Nouveaux applaudissements à droite.)

J'attribue encore à la même diversité de points de vue le différend qui s'élève entre nous sur le rôle politique qu'a pu jouer dans la dernière crise la personne de M. le Président de la République. Nous

sommes accusés de lui avoir fait jouer un rôle différent de celui que la Constitution lui assigne et de lui [7849] avoir fait prendre une part directe et personnelle dans la lutte électorale.

Qu'il me soit permis, avant de toucher le fond même de la question, de m'étonner un peu de trouver les républicains de profession et d'ancienne date si délicats sur la participation du chef de l'État aux luttes politiques et sur son apparition dans l'arène des partis. S'il y a une idée qui soit étrangère, je dirai presque contraire à la forme républicaine, c'est l'idée d'un chef d'État irresponsable et inviolable, dominant tous les partis. C'est une idée qui ne serait jamais née du régime républicain. Il a fallu la monarchie pour l'inventer. Elle n'est tout à fait applicable qu'avec un chef d'État qui ne doit rien qu'à sa naissance, qui n'a rien reçu, et n'a rien à attendre d'aucun parti, qui n'a de compte à rendre à personne de l'emploi qu'il fait de son pouvoir. (Approbation à droite.)

Au contraire, dans toutes les Républiques que nous avons connues avant celle qui nous régit aujourd'hui, le chef d'État élu par un parti en est ouvertement le chef et le représentant. Nous avons, par exemple, dans nos murs, à Paris, à l'heure qu'il est, le dernier président des États-Unis, l'illustre général Grant. Il a été huit ans président de la Confédération, et pendant ces huit ans, il n'a jamais cessé d'être considéré comme le chef et le représentant du grand parti qui a accompli l'abolition de l'esclavage. (Assentiment à droite.)

Un membre à gauche. C'est une erreur !

M. le président du conseil. C'est le propre de l'élection de porter au pouvoir un homme qui partage les sentiments, les idées, les principes du parti qui l'a élu et qui l'élite précisément pour trouver en lui la garantie de ses sentiments et de ses principes. (Très-bien ! à droite.)

Nous faisons la première épreuve qui ait été tentée dans le monde d'une République avec un chef inviolable et irresponsable à sa tête ; on n'en trouverait pas un autre exemple, car en réalité cela est contraire au fond, à l'idée même de la République.

J'ai pourtant voté cet article de la Constitution ; je l'ai voté et je m'en applaudis, parce que je pense que cet emprunt fait à la monarchie constitutionnelle est utile pour éviter la secousse de changements de pouvoir trop fréquents.

Mais on me permettra de rappeler qu'à l'Assemblée nationale, au moment de discuter la fondation de la République, avant que l'article même fût en discussion, j'ai appelé l'attention de l'Assemblée sur les difficultés de son application.

Dans cette séance dont l'honorable M. Léon Renault a bien voulu rappeler un des incidents, où l'on discutait la proposition de fondation de la République, j'expliquais combien il était difficile à un chef élu par un parti et sortant des rangs de ce parti, combien il lui était difficile, le jour où il serait au pouvoir, de rompre avec ses amis de la veille, avec ses principes de la veille, d'arracher ses idées de son cerveau, et son cœur de sa poitrine. (Très-bien ! à droite.) J'expliquais cela et je le disais même avec des paroles qui, si je les prononçais aujourd'hui, paraîtraient ne pas manquer d'à-propos. « Demandez, disais-je, à l'honorable M. Grévy et à l'honorable M. Gambetta s'ils fondaient la République, et s'ils arrivaient à la présidence, demandez-leur s'ils renonceraient à servir les intérêts de leur conviction et de leur parti. » Ce sont les propres termes qu'on peut trouver dans le *Journal officiel* du 22 juillet 1874.

J'avertissais ainsi l'Assemblée nationale combien l'emprunt qu'on faisait à la monarchie constitutionnelle pour le transporter dans la République était difficile à naturaliser sur ce nouveau sol ! combien ce ressort aurait de peine à jouer avec la précision et la correction qu'il avait dans la monarchie constitutionnelle ! Et, en faisant l'application à M. le maréchal de Mac Mahon, je disais qu'élu par toutes les forces conservatrices réunies, pour faire tête et face au radicalisme, il ne fallait pas compter qu'on le trouvât jamais dans une alliance quelconque contraire aux principes qui avaient présidé à son élection.

Vous voyez que je prenais mes précautions et que je ne parle pas aujourd'hui pour le besoin de la cause.

Eh bien, messieurs, ce que je disais alors est précisément ce qui est arrivé. Tant qu'il ne s'est agi que de différends politiques entre les partis, je ne crois pas qu'on ait trouvé un chef d'État plus conciliant, plus large, plus tolérant que M. le maréchal de Mac Mahon. Je ne sais qui nous aurons pour lui succéder, car il arrivera un jour où il quittera la présidence de la République ; mais je doute qu'un Président quelconque apporte un esprit plus tolérant, plus conciliant dans le choix de ses ministres. Pendant dix-huit mois, M. le Maréchal de Mac Mahon n'a eu pour ministres que des gens qui avaient combattu son pouvoir et quelquefois outragé sa personne. (Très-bien ! à droite.) Je doute que d'autres présidents de la République, d'une autre opinion, élus comme lui pour sept ans, usent de la même tolérance ; qu'élus pour sept ans par les opinions républicaines, si le suffrage universel, par un de ces revirements qui lui arrivent quelquefois, leur envoie une Chambre conservatrice, ils consentent à donner le pouvoir à qui?... à quelques-uns de ceux

qui figurent sur ces bancs. (L'orateur désigne la droite.) J'en doute. C'est pourtant là ce qu'a fait M. le maréchal de Mac Mahon pendant quinze mois.

Il ne s'est arrêté que le jour où il a pensé qu'on l'entraînait sur la pente du radicalisme; c'est ce jour-là qu'il s'est arrêté, c'est ce jour-là qu'il a fait l'acte du 16 mai et qu'il a averti la France. Il a usé, ce jour-là, de son droit parfaitement constitutionnel, car il y a là un droit qui, dans tout gouvernement parlementaire, ne peut appartenir qu'au chef du Gouvernement lui-même, celui de changer ses ministres. Il est impossible de rendre responsables de l'exercice de ce droit les ministres qu'il renvoie, pas plus que le ministère qu'il appelle. C'est donc essentiellement un acte personnel. Le Maréchal a fait un acte parfaitement constitutionnel ; il a pleinement usé de son droit en avertissant la France de sa parfaite résolution de ne jamais traiter avec le radicalisme.

Tous les actes qui ont été faits depuis, nous en prenons la responsabilité tout entière ; celui-là seulement est à son compte. Tous les autres, nous en prenons la responsabilité, et tous les genres de responsabilités : la responsabilité morale devant l'histoire, la responsabilité politique devant les pouvoirs publics; nous en prenons la responsabilité pénale s'il le faut, puisque vous voulez nous en effrayer; nous la prenons, quel que soit le sens des mots énigmatiques de vos considérants, quel que soit le sens de votre audacieux « quels qu'ils soient ». (Applaudissements à droite.)

Nous la prenons tout entière ; nous en déchargeons le maréchal de Mac Mahon. La seule chose à laquelle nous ayons tenu ç'a été de laisser en quelque sorte à nos paroles le son de sa voix, pour bien imprimer dans la pensée du pays la certitude que l'acte du 16 mai avait été personnel et qu'il voulait dire : M. le maréchal de Mac Mahon n'aura jamais de paix et encore moins de collaboration avec le radicalisme. (Applaudissements à droite.)